



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 157 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 24 novembre 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 24 novembre 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

● (1000)

[Traduction]

LE RAPPORT SUR LE COMPTE DU CANADA POUR 2003-2004

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents), Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel sur le Compte du Canada pour 2003-2004.

* * *

● (1005)

[Français]

INFOROUTE SANTÉ DU CANADA

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, en vertu du paragraphe 32 (2) du Règlement, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel 2004-2005 ainsi que le plan d'affaires 2005-2006 d'Inforoute Santé du Canada.

* * *

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

* * *

LOI SUR LE COMITÉ DE PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'hon. Belinda Stronach (au nom de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile) demande à présenter le projet de loi C-81, Loi constituant le Comité de parlementaires sur la sécurité nationale

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN qui a représenté le Canada à la session du printemps de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN tenue à Lubiana, en Slovénie.

Conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN qui a représenté le Canada aux réunions du comité de l'économie et de la sécurité de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN tenues à Beijing et à Shanghai, en Chine.

Conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN qui a représenté le Canada à la réunion conjointe du comité de la défense et de la sécurité, du comité de l'économie et de la sécurité et du comité politique, et à la réunion consultative annuelle du comité de l'économie et de la sécurité auprès de l'OCDE, à Bruxelles, en Belgique, et à Paris, en France.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe à l'OSCE. Cette rencontre s'est tenue lors de la troisième session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Vienne, en Autriche, les 24 et 25 février 2005.

Conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, je voudrais également présenter, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe à l'OSCE. Cette rencontre s'est tenue lors de la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Washington, D.C., aux États-Unis, du 1^{er} au 5 juillet 2005.

L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter deux rapports.

Conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter d'abord, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada-Japon concernant sa participation à la Conférence parlementaire Asie-Pacifique consacrée aux énergies renouvelables tenue à Gifu, au Japon, le 4 juin 2005.

Affaires courantes

Conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter également, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada-Japon concernant sa participation à la 26^e Assemblée générale de l'Organisation interparlementaire de l'ANASE, tenue à Vientiane, au Laos, du 18 au 23 septembre 2005.

* * *

●(1010)

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 54^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Conformément au paragraphe 91.1(2) du Règlement, ce rapport contient la liste des affaires ajoutées à l'ordre de priorité des affaires émanant des députés, le 14 novembre dernier, qui ne devraient pas être désignées comme ne pouvant pas faire l'objet d'un vote.

Le Président: Conformément au paragraphe 91.1(2) du Règlement, ce rapport est réputé adopté.

[Traduction]

PATRIMOINE CANADIEN

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le dix-huitième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, votre comité s'est penché sur le récent lock-out à la Société Radio-Canada et a convenu de faire rapport à la Chambre de ses recommandations.

J'ai également l'honneur de présenter le dix-neuvième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, votre comité a entrepris en février une étude sur l'industrie canadienne de la cinématographie et a convenu de faire rapport à la Chambre de ses conclusions et recommandations.

Le comité a entrepris son étude le 10 février et a tenu 36 réunions. Il s'est rendu à Winnipeg, Vancouver, Toronto, Halifax et Montréal et a rencontré plus de 80 organisations. Le rapport renferme 30 recommandations. Je voudrais rendre hommage aux membres du comité qui ont travaillé dans un grand esprit de collégialité à la rédaction de ce rapport, jusqu'à la dernière minute hier, et à notre personnel qui a travaillé toute la nuit pour veiller à ce que nous puissions déposer ce rapport aujourd'hui.

* * *

LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC) demande à présenter le projet de loi C-453, Loi modifiant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (publication de renseignements).

— Monsieur le Président, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents interdit à l'heure actuelle la publication de renseignements concernant de jeunes contrevenants lorsqu'ils sont condamnés après avoir atteint l'âge de 18 ans. S'il est adopté, le projet de loi permettra la publication de renseignements au sujet de

jeunes contrevenants qui sont condamnés comme adultes de plus de 18 ans.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI INSTITUANT LA JOURNÉE NATIONALE DE L'AUTISME

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD) demande à présenter le projet de loi C-454, Loi instituant la Journée nationale de l'autisme.

— Monsieur le Président, je crois que c'est un projet de loi que tous les députés et tous les sénateurs pourront en fin de compte adopter.

Nous essayons de faire du 23 avril la Journée nationale de l'autisme pour sensibiliser la population au fait qu'un enfant sur 190 au Canada naît avec une forme d'autisme et que les enfants autistes ne sont même pas couverts par les lois provinciales, territoriales ou fédérale sur la santé.

Avec cette journée consacrée à l'autisme, on peut espérer que nous comprendrons tous et reconnaitrons les difficultés auxquelles sont confrontées les familles d'enfants autistes, afin que nous puissions aider ces derniers à jouer un rôle accru dans notre société à l'avenir.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Mark Warawa (Langley, PCC) demande à présenter le projet de loi C-455, Loi modifiant le Code criminel (taux d'alcoolémie).

— Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Regina—Qu'Appelle, d'appuyer le projet de loi.

Depuis que notre ami, le député Chuck Cadman, nous a quittés, c'est la première fois que nous avons l'occasion de présenter un de ses projets de loi. Chuck avait travaillé pendant des années pour qu'on fasse passer le taux d'alcoolémie punissable de 0,08 à 0,05 p. 100. Ce projet de loi est appuyé par la famille de Chuck, les chefs de police de tout le pays et le groupe MADD Canada.

C'est un bon projet de loi, qui rend hommage à notre ami.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

●(1015)

LE CODE CRIMINEL

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC) demande à présenter le projet de loi C-456, Loi modifiant le Code criminel (responsabilité parentale).

— Monsieur le Président, ce projet de loi ferait de la responsabilité parentale un principe élémentaire de notre système de justice pénal pour les adolescents. Le projet de loi rendrait les parents en partie responsables des actes de leurs enfants. Voici ce que dit le texte:

Est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, étant le père, la mère ou le tuteur d'une personne âgée de moins de dix-huit ans, contribue par négligence, intervention inappropriée ou absence d'intervention appropriée de sa part, au comportement qui mène cette dernière à commettre une infraction.

En d'autres mots, le projet de loi introduirait le principe de sanction indirecte dans notre système de justice et contraindrait les parents à veiller à ce que leurs enfants ne commettent pas d'actes criminels préjudiciables pour la collectivité.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LA QUALITÉ DE L'EAU

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que la Commission mixte internationale, qui assure l'administration de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, a recommandé en 1992 que le Canada et les États-Unis élaborent un échéancier en vue de l'élimination progressive du déversement de produits chlorés dans le bassin des Grands Lacs.

Obliger les terrains de camping, les restaurants, les terrains de caravaning et les églises rurales à dépenser des dizaines de milliers de dollars qu'ils n'ont pas pour chlorer leur eau déjà potable va à l'encontre du Plan d'action sur les substances chlorées du Canada et de l'accord international conclu. C'est sur la base de preuves scientifiques qu'a été ajoutée l'effluence d'eau chlorée à la liste des substances toxiques en 1993. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'ordonner au ministre fédéral de l'Environnement qu'il impose un moratoire sur le recours croissant à la chloration de l'eau en milieu rural d'ici à ce que des solutions de rechange aient été examinées.

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur de Président, j'ai des pétitions sur trois sujets à présenter.

La première est signée par des pétitionnaires de ma circonscription, celle de Burnaby—New Westminster, ainsi que d'autres régions du Lower Mainland, de l'île de Vancouver et de l'Alberta. En ce qui concerne la Loi sur le droit d'auteur, ces pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que les utilisateurs sont des parties intéressées et qu'il faut les consulter sérieusement lorsqu'on envisage de modifier la Loi sur le droit d'auteur, et de faire en sorte, notamment, que toute modification apportée préserve tous les droits actuels des utilisateurs, y compris le droit d'utiliser les objets protégés par un droit d'auteur en vertu du principe de l'utilisation équitable, ainsi que celui d'effectuer des copies privées d'enregistrements sonores.

Ils demandent également au Parlement de ne pas étendre la durée de la protection du droit d'auteur et de reconnaître le droit des Canadiens à contrôler eux-mêmes leurs dispositifs de communication.

• (1020)

LES IGNIFUGES

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, le deuxième groupe compte des pétitionnaires de Toronto, d'Ottawa ainsi que de Salmon Arm et Enderby, en Colombie-Britannique. Ces pétitionnaires demandent à la Chambre d'appuyer la motion n° 275, qui a été présentée par le député de Burnaby—New Westminster, qui dit que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait reconnaître que les ignifuges contenant des éthers diphenyliques polybromés (EDP) se sont révélés la forme la plus dangereuse d'ignifuges nocifs pour les humains, les animaux et

Affaires courantes

l'environnement, et qu'un projet de loi prévoyant l'abandon graduel et complet de la fabrication et de l'importation de produits contenant des EDP devrait être présenté d'ici un an.

[Français]

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par plus de 700 personnes de l'île de Vancouver, Blainville, Laval, Montréal, Toronto, Gatineau, Sorel-Tracy, LaSalle, Saint-Hubert, Ottawa, la ville de Québec et la région de la Baie-James.

Ces gens demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur la santé et ses règlements correspondants afin d'y inclure l'intervention comportementale intensive précoce axée sur l'analyse appliquée du comportement comme traitement médicalement nécessaire pour les enfants souffrant d'autisme, et de contribuer aussi à la création d'une chaire d'étude universitaire dans chaque province, afin que la méthode d'intervention comportementale intensive soit accessible aux gens partout au Canada.

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par une centaine de personnes. Ces signataires demandent au gouvernement de mettre à jour la Loi sur les aliments et drogues pour que celle-ci inclue les produits alimentaires médicaux, les herbes, les épices et les suppléments nutritifs à titre de produits alimentaires.

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de présenter une pétition signée par des citoyens de Kingston et les Îles, qui attirent l'attention du Parlement sur la période de 1965 à 1973 au cours de laquelle plus de 50 000 Américains en âge d'être recrutés par les forces armées ont trouvé refuge au Canada. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de montrer son engagement à l'égard du droit international et des traités qui y sont liés en prenant des dispositions concernant les opposants à la guerre venus se réfugier chez nous.

LE MARIAGE

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions aux nom des citoyens de Calgary-Nord-Est. Dans la première pétition, les pétitionnaires exhortent le Parlement à définir le mariage dans le droit fédéral comme étant l'union permanente et exclusive d'un homme et d'une femme.

LES PRODUITS DE SANTÉ NATURELS

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, dans la deuxième pétition, les pétitionnaires demandent au Parlement d'offrir aux Canadiens un meilleur accès aux possibilités médicinales et préventives autres que les médicaments, ainsi qu'à l'information sur ces possibilités, et d'approuver les choix personnels des Canadiens.

Affaires courantes

L'AUTISME

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, dans la troisième pétition, les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur la santé et les règlements connexes pour que l'intervention comportementale intensive et l'analyse comportementale appliquée soient considérées comme un traitement médical essentiel pour les enfants atteints d'autisme, et de faire en sorte que toutes les provinces soient tenues de financer ce traitement.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition signée par des citoyens de Thunder Bay—Rainy River qui demandent au Parlement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à permettre qu'une pension provenant d'un régime enregistré soit partagée entre les conjoints.

LES TERMINAUX DE GNL

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition signée principalement par des citoyens du Nouveau-Brunswick et par d'autres Canadiens qui suggèrent que le gouvernement du Canada exerce sa souveraineté et interdise le passage de navires transporteurs de GNL dans le détroit de Head Harbour, l'une des zones navigables les plus dangereuses du Canada.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de protéger les citoyens, l'économie et l'environnement et de s'opposer au passage de ces navires très dangereux dans ces eaux très dangereuses.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 240.

[Texte]

Question n° 240—**Mme Alexa McDonough:**

Concernant l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA): a) combien de projets du « Atlantic Lighthouse Council » (ALC), l'APECA a-t-elle financés depuis janvier 1999; b) combien de financement l'APECA a-t-elle alloué à chacun de ces projets; c) l'ALC a-t-il présenté des propositions écrites pour ces projets et, le cas échéant, quels étaient les détails des propositions et des vérifications sur la façon dont les fonds ont été dépensés?

L'hon. Joe McGuire (ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui a trait à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'APECA, aucun projet de l'Atlantic Lighthouse Council n'a été financé par l'APECA entre janvier 1999 et le 31 octobre 2005.

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 184 — pour une réponse supplémentaire —, les questions n°s 195, 198, 212 et 226 pouvaient être transformées en ordre de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Le Président: Est-on d'accord?**Des voix:** D'accord.

[Texte]

Question n° 184—**M. Bill Casey:**

Au sujet de la position du gouvernement et des mesures qu'il a prises concernant les prestations d'assurance-emploi (AE) pour les conjoints des employés du gouvernement ou du secteur privé qui ont été affectés à l'étranger et qui ne peuvent toucher des prestations d'AE même si ces citoyens sont toujours inscrits dans des circonscriptions canadiennes: a) combien de conjoints de diplomates canadiens, d'employés canadiens du service extérieur canadien ou d'employés du secteur privé ont déposé des plaintes auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), ou de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) concernant leur impossibilité de toucher des prestations d'AE même s'ils sont toujours des citoyens canadiens inscrits dans des circonscriptions fédérales canadiennes et continuent de payer de l'impôt au gouvernement; b) l'ARC prélève-t-elle des cotisations d'AE auprès des conjoints de diplomates et d'employés du service extérieur du Canada, et des employés du secteur privé, et, si oui, pourquoi ces personnes ne peuvent-elles pas toucher des prestations d'AE pour lesquelles elles ont versé des cotisations prélevées sur un salaire versé par un employeur canadien juste avant ou pendant leur séjour à l'étranger; c) y a-t-il contradiction entre les définitions de résidence d'un citoyen canadien de l'ARC et de RHDC et, si oui, pourquoi; d) les fonctionnaires de l'ARC, de RHDC, des Affaires étrangères du Canada et d'Élections Canada font-ils un effort pour lever ou corriger les contradictions qui existent entre les définitions de ce qu'est la résidence d'une personne; e) l'ARC a-t-elle pris des mesures pour mettre à jour le formulaire NR74, Détermination du Statut de Résidence, et le mécanisme connexe pour corriger les contradictions à cet égard dans les autres ministères fédéraux, qui touchent les Canadiens vivant et travaillant à l'étranger; f) RHDC, l'ARC, Élections Canada ou Affaires étrangères Canada ont-ils déjà tenté, à partir d'une définition normalisée ou commune, de déterminer quel est le statut du « conjoint », s'entendant des conjoints d'employés du gouvernement (y compris les diplomates et employés du service extérieur) ou d'employés du secteur privé qui ont été postés à l'étranger et qui voudraient réclamer des prestations d'AE; g) avec quels pays le Canada a-t-il passé des traités ou des accords de réciprocité permettant de verser des prestations d'AE à des Canadiens à l'étranger et, le cas échéant, quand; h) le gouvernement négocie-t-il actuellement avec d'autres pays dans le but de conclure un accord de réciprocité en matière d'AE; i) le gouvernement a-t-il cherché à conclure des traités ou des accords de réciprocité en matière d'AE avec ses partenaires de l'ALENA, l'Union européenne ou un de ses pays membres, le Royaume-Uni ou un autre pays du G8, ou été sollicité par l'un d'eux à cette fin; j) la question d'un traité ou d'un accord de réciprocité concernant des prestations d'AE a-t-elle été abordée ou proposée lors de la rédaction du dernier rapport d'examen de la politique étrangère du Canada, ou lors des négociations avec l'Organisation mondiale du commerce, des négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ou des négociations de l'Accord sur le commerce et l'investissement et, si oui, quels points ou préoccupations ont été soulevés concernant la mise en œuvre de ces traités ou accords en matière d'AE; k) a-t-on communiqué avec des conjoints d'employés du corps diplomatique ou du service extérieur du Canada pour solliciter leur avis ou leurs commentaires sur les moyens d'améliorer le problème actuel que pose la réglementation des prestations d'AE; l) quels sont les progrès réalisés par Affaires étrangères du Canada, RHDC et l'ARC pour trouver une solution au problème de l'AE pour les conjoints à l'étranger?

(Le document est déposé)

Question n° 195—**Mme Lynne Yelich:**

À propos du financement fédéral des célébrations du centenaire de la province de la Saskatchewan en 2004 et 2005: a) quels organismes et gouvernements ont reçu le financement; b) combien chaque organisme et gouvernement a-t-il reçu; c) existait-il des critères pour déterminer l'admissibilité d'un organisme ou d'un gouvernement au financement et, dans l'affirmative, quels étaient-ils?

(Le document est déposé)

Question n° 198—**M. John Reynolds:**

Relativement au dîner qui a suivi l'assermentation de Son Excellence la Gouverneure générale: a) qui a pris la décision de ne pas tenir la réception à Rideau Hall, comme cela se fait habituellement; b) pourquoi a-t-on pris cette décision; c) qui figurait sur la liste des invités?

(Le document est déposé)

*Les crédits*Question n° 212—**M. Tony Martin**:

À propos du témoignage que M. Michael Saucier (directeur général, Direction du marché du travail et des communautés minoritaires de langue officielle, ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences) a présenté devant le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées le 8 mars 2005 (réunion n° 22, 38^e législature, 1^{ère} session) et de la réponse du gouvernement à la question Q-159 (38^e législature, 1^{ère} session), déposée le 26 septembre 2005: a) combien d'appels d'offres avec concours le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences a-t-il lancés et combien de projets ont été ainsi menés depuis que le nouveau processus a été mis en place; b) pour chaque projet ou contrat octroyé entre le 4 juillet et le 4 octobre 2005, quel était: (i) le montant décerné, (ii) le nom de l'entreprise gagnante, (iii) la circonscription du parrain, (iv) la circonscription où a lieu l'activité; c) combien d'autres appels d'offres avec concours ont été lancés et attendent d'être approuvés?

(Le document est déposé)

Question n° 226—**M. David Tilson**:

En ce qui concerne le virus de la grippe aviaire H5N1, quelles mesures le gouvernement prend-il pour que notre pays ait en place un bon système d'alerte rapide et de gestion de crise et une réserve suffisante de vaccins pour les Canadiens?

(Le document est déposé)

[Français]

L'hon. Dominic LeBlanc: Je suggère que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION—LA CONFIANCE DANS LE GOUVERNEMENT

L'hon. Stephen Harper (chef de l'Opposition, PCC), avec l'appui du député de Toronto-Danforth, propose:

Que cette Chambre a perdu confiance dans le gouvernement.

— Monsieur le Président, il est désormais évident pour tous les observateurs que le gouvernement n'a plus la confiance de la Chambre des communes et doit être renversé.

Après avoir exercé le pouvoir pendant 17 mois, le gouvernement a un bilan inacceptable — ou plutôt une absence de bilan à bien des égards — aux yeux de la vaste majorité des députés, qui représentent l'immense majorité des électeurs canadiens.

• (1025)

[Français]

J'aimerais me pencher sur les raisons pour lesquelles les choses en sont arrivées à ce point.

[Traduction]

À l'issue des dernières élections, le gouvernement libéral a été réélu de justesse, avec une minorité des sièges. Dans les faits, le peuple canadien l'a mis en probation. Pourquoi?

Pourquoi cette confiance limitée? Parce que déjà, en juin 2004, le gouvernement avait été sérieusement éclaboussé par le scandale des commandites. Depuis la publication du rapport dévastateur de Sheila Fraser indiquant qu'une somme d'environ 100 millions de dollars appartenant aux contribuables avait été dépensée sans justification, le public éprouve une méfiance profonde envers les libéraux, compte tenu de leur gaspillage, de leur mauvaise gestion et de leur corruption. En outre, la profondeur et l'étendue de la corruption

entourant les commandites n'a fait que se confirmer par la suite. Pire encore, le Parti libéral nous a montré qu'il n'allait pas changer, c'est-à-dire qu'il n'en avait ni l'intention, ni la capacité.

[Français]

Les partis d'opposition n'ont pas abordé ce Parlement dans l'espoir qu'il ne fonctionnerait pas. Nous avons tous essayé différentes manières de le faire fonctionner.

[Traduction]

L'automne dernier, les trois partis d'opposition se sont entendus sur les modifications à apporter au discours du Trône préparé par le gouvernement, plutôt que de simplement rejeter le discours en bloc par une motion de l'opposition, comme le veut la tradition. Comment le gouvernement a-t-il réagi? Par la menace de tenir immédiatement des élections.

En février, mon parti a décidé d'appuyer le budget du gouvernement étant donné que nous partagions avec lui un certain nombre de priorités, y compris certaines réductions très modestes du fardeau fiscal, les accords de l'Atlantique sur le partage des redevances issues de l'exploitation des ressources ainsi que le transfert aux municipalités des recettes issues de la taxe sur l'essence pour financer les travaux d'infrastructure.

Toutefois, en avril, nous avons constaté qu'en raison des preuves recueillies par la Commission Gomery, le Parti libéral n'avait plus l'autorité morale pour gouverner notre pays. Les témoignages entendus par la commission venaient corroborer les allégations selon lesquelles le Programme des commandites n'était qu'une façade qui cachait un imposant système de pots-de-vin impliquant le crime organisé. Le Parti libéral se servait de ce système pour remplir sa caisse électorale.

À ce moment-là, il y eut un sérieux désaccord entre le Nouveau Parti démocratique et les deux autres partis d'opposition. Le Nouveau Parti démocratique préférait attendre le rapport du juge Gomery pour savoir s'il confirmerait le témoignage de Jean Brault et les autres témoignages. Entre-temps, le Nouveau Parti démocratique voulait essayer de trouver un terrain d'entente avec le gouvernement sur d'autres sujets.

[Français]

Le gouvernement a survécu au printemps dernier, en partie grâce à l'entente avec le NPD. Toutefois, il a assuré sa survie en se livrant à des tactiques antidémocratiques sans précédent, en annulant, par exemple, les journées de l'opposition et en ignorant des votes de défiance.

[Traduction]

Ce que le gouvernement a fait ensuite a également créé un précédent. En effet, il a déployé des efforts jamais vus, et qui, espérons-le, ne seront jamais répétés, visant à acheter l'allégeance de députés du Parti conservateur et d'autres partis. Il est allé jusqu'à offrir des postes au sein du Cabinet pour y parvenir.

Depuis ce temps, aux yeux de l'opposition officielle, le gouvernement n'a plus l'autorité morale pour gouverner.

Par contre, nous savions qu'il serait impossible de faire tomber le gouvernement tant que le NPD n'en serait pas venu à la même conclusion. Nous savions que si les trois partis de l'opposition ne faisaient pas front commun, les libéraux continueraient de faire n'importe quoi pour voler des votes et survivre.

Les crédits

Le moment de vérité est finalement arrivé grâce au rapport du juge Gomery publié le 1^{er} novembre. Ce rapport efface tout doute qui pouvait subsister au sujet de l'ampleur de la corruption au sein du Parti libéral du Canada.

[Français]

Dans son rapport, le juge Gomery a constaté:

la preuve incontestable d'une ingérence politique dans l'administration du Programme de commandites; [...]

un échec complexe de transactions financières [qui permettait l'échange de] pots-de-vin et [les versements de] contributions illégales à un parti politique [...];

l'existence d'une culture du « tout m'est dû » [répandue parmi] les responsables politiques et les bureaucrates [...]

● (1030)

[Traduction]

Ces arguments ne peuvent plus être considérées comme des suppositions des médias et des attaques partisans. Ces conclusions sont celles d'un juge et découlent d'une enquête judiciaire. Comme l'a conclu le juge Gomery: « [...] le PLCQ est forcément responsable des fautes de ses dirigeants et représentants. » Le Parti libéral est lui-même au coeur du scandale et de la corruption.

Un parti politique dont la participation à un énorme scandale de corruption ne saurait bénéficier de la confiance de la Chambre pour demeurer au pouvoir. Jusqu'à maintenant, les accusations au criminel ne visent que des acteurs de relativement peu d'envergure dans le scandale des commandites, et aucune peine d'emprisonnement n'a été imposée. Tant et aussi longtemps que le parti coupable continue de gouverner le pays, tant qu'il est au pouvoir, personne ne sera tenu de rendre des comptes, personne ne sera vraiment puni et aucun changement concret ne sera apporté.

Au-delà du rôle tenu par Jean Chrétien, le premier ministre actuel était lui-même présent lors de cette réunion du Cabinet de février 1996 où il a été décidé qu'il était prioritaire pour le gouvernement, pour les contribuables, de renforcer l'aile québécoise du Parti libéral du Canada. Le juge Gomery a déclaré que cette décision était fortement inappropriée, puisque « le Cabinet est censé s'occuper des intérêts de l'ensemble du pays en laissant de côté toute considération partisane ».

Comme l'a dit le juge Gomery, l'attitude arrogante du Cabinet, qui a assimilé les intérêts du Parti libéral à ceux de la fédération proprement dite « est difficile à concilier avec les valeurs démocratiques fondamentales ». Le premier ministre aurait dû être au courant. Il ne peut pas s'en tirer en disant: « Ne me blâmez pas. Je n'étais que le pianiste. Je ne savais pas ce qui se passait ailleurs. » Comme l'a dit Jean Chrétien: « Il savait ce que je savais. »

[Français]

Bien évidemment, ce premier ministre n'a rien fait à propos du scandale des commandites, parce que l'actuel premier ministre et ses alliés libéraux partagent la même culture du « tout m'est dû » que la version Chrétien du Parti libéral.

[Traduction]

Depuis que le premier ministre a été porté au pouvoir, un ministre de l'Immigration a dû démissionner à cause de favoritisme dans l'attribution de visas, et son successeur a facturé 138 \$ aux contribuables pour de la pizza. Or, le premier ministre s'est porté à la défense de ces deux ministres. Quant à Art Eggleton, que Jean Chrétien a congédié du Cabinet parce qu'il a attribué un marché sans appel d'offres à une ex-petite amie, on l'a récompensé en lui offrant un siège au Sénat.

[Français]

Nous avons vu de grands amis du premier ministre, Francis Fox et Dennis Dawson, être récompensés pour « bons et loyaux services » en obtenant également un siège au Sénat.

[Traduction]

Nous avons été témoins d'une situation surréaliste où le gouvernement négocie une indemnité de départ avec David Dingwall, l'homme qui a embauché Chuck Guité pour diriger la publicité gouvernementale, un lobbyiste non enregistré qui a reçu des paiements conditionnels allant à l'encontre des règles d'attribution des marchés publics, le bénéficiaire d'une nomination partisane qui a quitté son emploi.

Nous avons vu le premier ministre parcourir le pays à bord de jets Challenger pour faire seulement quelques heures de travail au nom du gouvernement, puis passer le reste du temps à faire campagne et à amasser des fonds, souvent lors de cocktails exclusifs où d'importants donateurs libéraux paient 5 000 \$ le billet pour discuter d'affaires publiques. Voici le nouveau patron, qui est tout à fait comme l'ancien.

La culture libérale du « tout m'est dû » se poursuit. Il faut donner à la population la chance d'y mettre un terme.

[Français]

Malheureusement, tragiquement, parce que ce gouvernement a été tellement consumé par la désinformation et la politique, qu'il n'a eu d'yeux que pour son propre bilan de scandales et qu'il a été tellement obsédé par sa propre survie partisane, les choses essentielles pour ce pays ont été mises de côté.

● (1035)

[Traduction]

Là où le gouvernement a agi, il s'est montré de plus en plus déconcertant et irresponsable. Prenons sa politique budgétaire. Dans son premier budget, en février, il a annoncé un excédent modeste et de timides allègements fiscaux. En mai, cependant, après le marché conclu avec le NPD, le ministre des Finances a produit un deuxième budget, prétendant que les réserves étaient à sec et que l'excédent serait nul ou minime. Il a ensuite supprimé l'allègement fiscal.

Il y a quinze jours, troisième budget en neuf mois. Soudain, le gouvernement dégageait des excédents énormes totalisant 97 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, ce qui suffisait pour offrir des allègements d'impôt de 30 milliards de dollars aux sociétés et aux particuliers. Depuis ce budget, il y a deux semaines, les politiques ont surgi et sont disparues. Les dépenses ont été annoncées au rythme d'environ 1 milliard de dollars par jour, et bon nombre des politiques en question n'étaient prévues dans aucun des trois budgets.

Nous en sommes au point où personne ne peut plus croire un traître mot de ce que le gouvernement peut dire de la politique économique ou financière ou de quoi que ce soit d'autre, notamment ses revirements au sujet des fiduciaires de revenu, question que je n'aborderai même pas.

[Français]

L'hon. Stephen Harper (Calgary-Sud-Ouest, PCC): Nous assistons au même genre d'échecs dans quasiment chaque domaine politique.

Les crédits

[Traduction]

En matière de justice pénale, le gouvernement n'a pas de position stable. Pendant des années, les libéraux ont nié l'existence même d'un problème de criminalité au Canada. Ils ont préconisé la légalisation des drogues. Selon eux, la formule des peines minimums obligatoires était stérile. C'est ce qu'ils prétendaient aux Communes il y a quelques semaines. Aujourd'hui par contre, ils adoptent un ton plus ferme, maintenant qu'on atteint les 48 personnes tuées par balle dans les rues de Toronto.

Sur le plan commercial, le premier ministre, qui a pris les rênes du pouvoir en promettant d'entretenir des relations plus mûres avec les États-Unis, sermonne maintenant le président des États-Unis pour le seul bénéfice des médias canadiens, car il y a longtemps que l'administration américaine a cessé de l'écouter.

Quant aux soins de santé, le premier ministre a promis de régler la question pour toute une génération et déclaré aux dernières élections que la réduction des délais d'attente était au premier rang de ses priorités. Il se contente aujourd'hui de laisser les provinces proposer un assemblage hétéroclite de repères pour les délais d'attente et d'attendre jusqu'en 2008 pour fixer les objectifs de réduction de ces délais. Le temps d'attente pour obtenir des soins médicaux a doublé sous le règne des libéraux, et le premier ministre actuel n'a fait qu'ajouter un autre délai: le temps qu'il faut attendre avant que finisse par agir ce gouvernement qui ne fait rien.

Enfin, sur le front de l'unité nationale, le premier ministre a raté les unes après les autres les chances de collaborer avec le premier ministre fédéraliste le plus engagé que nous ayons eu au Québec de toute mon existence. Il essaie maintenant de se montrer intransigeant, dénonçant le nouveau chef du Parti québécois qui, loin d'être le premier ministre du Québec, ne siège même pas à l'Assemblée nationale du Québec. Il veut défendre fermement la Loi sur la clarté, une loi que son lieutenant québécois n'appuie même pas.

[Français]

Ma position au sujet de la clarté est connue, en particulier contrairement au premier ministre qui a refusé d'en parler à l'époque de Jean Chrétien. Cependant, les Québécois et les Québécoises, qu'ils soient fédéralistes ou souverainistes, ne veulent pas débattre des règles du prochain référendum. Ce dont ils veulent débattre, c'est de la manière de bâtir un Québec plus fort au sein d'un Canada meilleur. Ils veulent plus qu'un choix entre la corruption et la séparation, ce qui est tout ce que ce premier ministre et le Parti québécois veulent leur offrir.

[Traduction]

Il me semble important de le répéter: quand nous parlons de la Loi sur la clarté et de la primauté du droit, un parti qui a été cité dans une enquête judiciaire, dans les travaux d'une commission royale, qui a été trouvé coupable d'avoir enfreint toutes les lois imaginables au Québec avec l'aide du crime organisé ne saurait admonester les séparatistes ni qui que ce soit d'autre pour qu'ils respectent la primauté du droit.

Les libéraux ne peuvent prêcher le respect de la primauté du droit. Ils sont incapables de suivre un parcours direct lorsqu'il s'agit de réduire les impôts, de lutter contre le crime, de défendre nos intérêts commerciaux ou d'abrèger les délais d'attente pour les malades. Le Canada ne peut pas faire l'économie d'un changement de gouvernement. Voilà pourquoi la Chambre a perdu toute confiance envers le gouvernement.

Le premier ministre prétendra que nous cherchons simplement à provoquer des élections inutiles au moment de Noël, comme si nous

préférerions tous faire campagne dans la neige. Encore aujourd'hui, le premier ministre pourrait décider de se conformer aux recommandations que la Chambre lui a faites lundi dernier et d'accepter de déclencher des élections en janvier pour que le scrutin ait lieu en février. Si des élections ont lieu dès maintenant, ce sera parce que le premier ministre l'aura voulu. Je salue le chef du Nouveau Parti démocratique qui a donné au premier ministre toutes les chances imaginables de retarder les élections.

● (1040)

[Français]

Si le premier ministre ne veut pas accepter le compromis du NPD, l'opposition officielle serait prête à faire face à la population dans le cadre d'élections générales. Le gouvernement dira que de telles élections sont à propos du fait de faire fonctionner le Parlement ou à propos de l'économie ou encore des politiques horribles et effrayantes des partis d'opposition, mais tout cela ne sera que fumée.

[Traduction]

Si le premier ministre décide de déclencher des élections maintenant, elles porteront sur le choix que les Canadiens doivent faire: quel parti peut assurer le changement de gouvernement nécessaire pour rétablir la responsabilisation à Ottawa? Ce sera un choix entre la politique à l'ancienne et de vastes réformes. Ce sera un choix entre la culture du « tout m'est dû » et de la corruption et une culture de responsabilisation et de réalisations concrètes, entre l'octroi d'avantages à quelques privilégiés et un gouvernement honnête pour tous les citoyens. Voilà le choix qu'il faut faire.

Le choix que les Canadiens feront m'inspire une absolue confiance, mais je n'ai plus confiance dans les choix que le gouvernement ferait s'il restait plus longtemps au pouvoir.

[Français]

C'est la raison pour laquelle je propose, avec l'appui du député de Toronto—Danforth:

Que cette Chambre n'a plus confiance en ce gouvernement.

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, l'alinéa 11d) de la Charte des droits et libertés prévoit que tout inculpé a le droit d'être présumé innocent tant qu'il n'est pas déclaré coupable, conformément à la loi, par un tribunal indépendant et impartial à l'issue d'un procès public et équitable.

J'estime que le chef de l'opposition officielle sait fort bien que la Commission Gomery n'avait pas le mandat ni le pouvoir de porter des accusations criminelles. Le rapport a fait état des faits, et ses conclusions ont été transmises à la GRC.

Le député a fait valoir qu'aucune accusation n'avait été portée. Il sait très bien que, pour le moment, outre les renvois faits à la GRC avant l'enquête Gomery, ce sont là les seuls cas où des accusations ont été portées. La GRC est en train d'examiner ces accusations et elle fera son travail.

Dans son discours, le député a parlé de corruption qu'il a imputée au Parti libéral, mais il s'est bien gardé de l'imputer aussi au gouvernement libéral. Il s'est montré très prudent à cet égard. Étant donné que la Commission Gomery n'avait pas le pouvoir de porter des accusations, le député peut-il confirmer à la Chambre qu'il appuiera la Charte, la primauté du droit, la présomption d'innocence et le droit à un procès équitable, ce dont les parties mises en cause par la Commission Gomery n'ont pas encore pu profiter?

Les crédits

• (1045)

L'hon. Stephen Harper: Madame la Présidente, je serais presque prêt à dire que j'aime cette question.

Le député souligne que nous sommes tous innocents jusqu'à preuve du contraire. Toutefois, depuis le début de tout ce scandale, le premier ministre n'a eu aucun remords à imputer des responsabilités ou à punir ceux qui avaient tout simplement la malchance de ne pas faire partie de ses amis au sein du Parti libéral. Nous avons même appris récemment que M. Pelletier aurait été renvoyé à tort. Même au sein du parti, il y a deux poids, deux mesures.

Après avoir dépensé tout cet argent et entendu tous ces témoins, le juge Gomery a établi que le Parti libéral avait joué un rôle clé dans le scandale des commandites et que c'était le Parti libéral qui était à la base de ce scandale. C'est la seule entité qui a à la fois conçu et administré le programme et qui en a tiré profit. Le député croit-il vraiment que les Canadiens devraient attendre avant de renverser le gouvernement que ses dirigeants soient envoyés en prison, menottes aux mains? Les Canadiens ont certainement des principes plus élevés que ça en matière de responsabilité politique.

Le député a tenté d'établir une distinction entre le gouvernement libéral et le Parti libéral. Si c'est une distinction à laquelle il croit réellement, et je sais qu'il est très sincère pour ce qui est de toute une gamme de politiques publiques, je l'invite alors, lui et tous ses collègues qui partagent le même avis, à ne pas faire campagne sous la bannière du Parti libéral du Canada au cours des prochaines élections.

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, je propose que nous nous renseignions sur la façon de procéder pour remporter un des prix littéraires du gouverneur général avec la livraison du *hansard* renfermant ce discours.

Je ne vois pas comment le député peut blâmer le premier ministre pour le scandale des commandites alors que le juge Gomery, qui a épiluché des millions de pages de documentation et de dossiers émanant de deux cabinets dirigés par deux premiers ministres différents, entendu des experts des quatre coins du pays, des comptables judiciaires et des experts juridiques, entre autres, l'a innocenté. Au cas où les esprits simples d'en face ne le sauraient pas, innocenter signifie libérer de toute responsabilité dans une affaire.

Les conservateurs disent qu'il y a une porte de sortie pour ces élections. Tout en affirmant avoir perdu confiance, ils disent qu'ils peuvent maintenir la confiance qu'ils avaient pendant une semaine encore. Je pourrais fournir la définition que le dictionnaire donne du mot « hypocrisie ». On lance des expressions comme « culture de la facilité », « culture du tout m'est dû », et le chef soutient qu'une « culture du défaitisme » est enracinée dans les provinces de l'Atlantique. Les Canadiens sauront faire la part des choses, car ils méritent un gouvernement comme celui que nous avons maintenant, un gouvernement qui croit dans le potentiel de toutes les régions et dans la vigueur du pays, contrairement au chef de l'opposition qui a dit que peu lui importait le nombre de capitales que le Canada pourrait avoir.

[Français]

Il faut un Canada, un Canada seulement.

[Traduction]

L'hon. Stephen Harper: Madame la Présidente, si le député pense que mon discours pourrait remporter un prix littéraire dans la catégorie des ouvrages de fiction, il doit sans doute croire que le juge

Gomery a écrit le plus long roman de l'histoire du Canada. Malheureusement, il s'agit de faits.

J'ai dit aux gens de mon propre parti et à d'autres que si j'appartenais à une organisation, que je dirigeais celle-ci et que cette organisation avait trempé dans un vaste système de corruption faisant appel au crime organisé pour frauder les contribuables, je ne comprends pourquoi quiconque se trouvant dans cette position voudrait y être associé.

Toutefois, c'est une décision que le premier ministre doit prendre et qu'il doit expliquer. Je pense que les Canadiens comprennent maintenant. C'est un peu gros de la part du premier ministre, qui a bâti sa carrière et sa réputation politiques sur sa soit-disant connaissance approfondie des finances gouvernementales, de dire maintenant qu'il ne savait pas ce qui se passait dans les finances du pays.

Mais nous débattons de cette question à un autre moment. Ce que je veux souligner, c'est que les problèmes que nous avons ne se limitent pas au scandale des commandites. Encore cette semaine, il y eu des révélations portant que David Herle, directeur de la campagne du Parti libéral, a obtenu des contrats sans appels d'offres du gouvernement, et qu'une maison de sondage dirigée par Michael Marzolini, sondeur du Parti libéral, s'est vu accorder un contrat verbal, après que la vérificatrice générale eut dénoncé cette façon de faire. La saga continue.

Tout ce que les gens d'en face font, c'est d'essayer de justifier ces actes. Les Canadiens ne doivent pas accepter cela. Ils doivent défaire le gouvernement afin de montrer clairement qu'ils jugent ce comportement inacceptable.

• (1050)

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Madame la Présidente, tout d'abord, j'aimerais féliciter mon collègue, chef et ami, des observations qu'il vient de formuler à la Chambre. Il a clairement fait valoir ses arguments. Les libéraux adhèrent à de grands principes; si nous n'aimons pas leurs principes, eh bien ils en ont d'autres. Le nombre de leurs priorités absolues continue de croître à mesure que les élections approchent.

Hier soir, l'esprit des Fêtes flottait dans l'air. La Colline du Parlement exhibe ses arbres de Noël. Tout le monde déborde d'allégresse, tellement que nous avons vu une lueur rouge traverser le ciel. J'ai pensé que c'était le père Noël lui-même, mais c'était un Challenger rouge portant le logo libéral « tout m'est dû » sur le côté. Au lieu des jouets, le premier ministre-père Noël laissait tomber des sacs d'argent.

Notre chef et nous avons expliqué très clairement les raisons pour lesquelles le gouvernement doit tomber. J'aimerais donner à mon chef l'occasion de parler en détail de la loi sur la responsabilité fédérale. Ce sera la mesure jugée prioritaire par un nouveau gouvernement conservateur pour faire le ménage et éliminer le gaspillage sans précédent, la mauvaise gestion, la corruption et l'héritage de vol laissé par le Parti libéral du Canada. Ce sera la première tâche dont s'acquitteront le nouveau gouvernement et le nouveau premier ministre.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le chef de l'opposition dispose de huit secondes pour répondre.

Les crédits

L'hon. Stephen Harper: Madame la Présidente, en huit secondes, nous allons donner aux mandataires indépendants du Parlement le pouvoir de tenir le gouvernement responsable de ses actes. Nous allons briser les liens étroits entre les firmes de lobbyistes, les cabinets des ministres influents et la bureaucratie. Nous mettrons également fin à la culture du « tout m'est dû », des gros sous et du lobbyisme, qui est au coeur du gouvernement du premier ministre.

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour m'inscrire en faux contre la motion dont nous débattons aujourd'hui et pour parler directement aux Canadiens du bilan des réalisations du gouvernement libéral et de l'avenir de notre grand pays.

Que ce soit à la Chambre, dans les cafés, les centres d'achats, les locaux de syndicats, les arénas ou les foyers de tout le pays, nous sommes prêts à parler aux Canadiens de possibilités, d'égalité et de compassion.

Nous voulons que le Canada progresse en toute confiance et se renforce. Nous voulons continuer d'édifier le Canada en misant sur ce qu'il y a de meilleur chez les Canadiens afin que notre pays soit parmi les meilleurs au monde pour ce qui est d'offrir des possibilités économiques, l'équité et la justice à tous ses citoyens et qu'il fasse preuve de leadership dans un monde perturbé.

C'est la voie que trace notre premier ministre et c'est la voie que les Canadiens veulent voir prendre au Canada. Les possibilités économiques et la justice sociale sont des valeurs qui nous unissent. Elles font que le Canada est la patrie d'élection de gens de partout dans le monde. Elles guident notre gouvernement pendant qu'il s'acquitte de ses responsabilités de gardien de l'unité, de la sécurité et de la souveraineté.

Je cite les paroles prononcées cet automne par le premier ministre:

Je crois au bien que le gouvernement peut accomplir. Je crois que le gouvernement doit être à la tête d'initiatives nationales qui reflètent nos aspirations les plus grandes et nos valeurs les plus profondes.

Je crois que le rôle du gouvernement est d'établir les objectifs nationaux de son temps, puis de mobiliser la volonté collective nécessaire pour les atteindre.

Gouverner en étant un gouvernement minoritaire présentait certains défis, mais, tout au long de notre mandat, nous sommes restés déterminés à édifier le pays et à bâtir un meilleur avenir pour tous.

Voyons ce que notre détermination a apporté: huit budgets équilibrés successifs et une situation financière et économique qui fait l'envie des autres pays du G8; les taux d'intérêt les plus bas en une génération pour les Canadiens qui achètent une maison, qui démarrent une entreprise ou qui économisent pour leur propre avenir et pour celui de leurs enfants; un niveau record de création d'emplois et le taux de chômage le plus bas depuis 30 ans; et enfin, la croissance économique, pas dans une seule partie du Canada, mais dans toutes les régions.

Nous avons entendu le discours du chef de l'opposition. Il a utilisé des mots assez négatifs, le négativisme étant la marque de commerce de l'opposition. Cette dernière qualifie notre détermination d'arrogance. Les Canadiens la qualifient de réussite. L'opposition parle de l'usage abusif des deniers publics. Les Canadiens y voient la garantie d'un avenir prospère pour tous. Les Canadiens estiment que le gouvernement a rempli son engagement de répondre à leurs aspirations et de travailler fort à l'édification d'un Canada meilleur.

Depuis le début, nous sommes disposés à travailler avec l'opposition quand c'est dans l'intérêt des Canadiens. Pour chaque

projet de loi qui a été adopté par la Chambre, nous avons fait l'effort d'aller chercher l'appui des partis de l'opposition pour ces importantes priorités. Le bilan est éloquent: des projets de loi budgétaires qui comprennent le financement des accords atlantiques; le Nouveau Pacte pour les villes et les collectivités; un système national pour l'éducation préscolaire et la garde des enfants; des projets de loi qui protègent nos enfants; le projet de loi sur le mariage civil; l'accord sur la santé et la Charte des anciens combattants. Ce sont là des mesures qui amélioreront la vie des Canadiens.

Le Canada est une démocratie parlementaire qui respecte certains principes fondamentaux. L'alliance des conservateurs, des séparatistes du Bloc et des néo-démocrates continue à fonctionner pour servir non pas l'intérêt public, mais bien leurs propres intérêts étroits, personnels et partisans, comme en témoigne la motion qu'ils ont présentée aujourd'hui.

Dès le début de la législature, d'entrée de jeu, les conservateurs n'étaient pas disposés à faire en sorte que le gouvernement minoritaire fonctionne. Dès le discours du Trône, qui a été prononcé en 2004, ils ont commencé à proférer des menaces. Le 30 septembre 2004, le chef de l'opposition a dit: « Je vais donner à mon caucus le mandat de voter. Si cela veut dire que le gouvernement sera défait, qu'il en soit ainsi. » Voilà ce qu'il a dit au tout début de la législature.

• (1055)

Le chef de l'opposition continue de se préoccuper de ses ambitions personnelles et partisans plutôt que de l'intérêt public. Le chef de l'opposition officielle adopte depuis le début de cette législature un point de vue étroit et mesquin qui découle d'une idéologie conservatrice d'extrême droite. En fait, Ralph Klein est d'accord là-dessus. C'était le fondement du Parti réformiste et de l'Alliance canadienne et c'est maintenant celui du Parti conservateur, une vision d'un Canada faible, qui serait à la merci des provinces. C'est la vision qui rassemble les conservateurs et les bloquistes, les séparatistes.

Ces deux groupes ont déjà uni leurs forces et ils le font à nouveau. Ils veulent s'assurer ainsi que le gouvernement qui rend des comptes à tous les Canadiens est affaibli au point qu'il ne peut plus agir au nom de tous les Canadiens.

Le chef de l'opposition a déjà laissé entendre que le Canada devrait devenir plus comme la Belgique. Il a déjà dit:

Il est plus important que jamais de donner aux provinces davantage voix au chapitre du fait que nos tribunaux jouent un rôle de plus en plus actif en cette ère de contestations aux termes de la Charte.

Voyez ce que notre premier ministre a dit quant à lui:

Notre dualité linguistique et notre diversité ethnique et culturelle font du Canada un microcosme planétaire, ouvert sur le monde. Nous comprenons que les forces et les réussites de chaque province et de chaque région doivent être soulignées, parce qu'elles renforcent le Canada; nous reconnaissons qu'un Canada uni et solidaire est beaucoup plus fort que la somme de ses composantes.

Les conservateurs et les bloquistes ont uni leurs forces il y a à peine deux semaines pour se prononcer contre des programmes visant à attirer de nouveaux citoyens au Canada. Ils se sont opposés à ce qu'on favorise la réunification des familles et à ce qu'on aide de nouveaux arrivants à s'établir chez nous. L'opposition adopte constamment à la Chambre une position négative. On le voit dans les informations trompeuses et les demi-vérités ainsi que dans les insinuations que nos vis-à-vis utilisent pour détruire les gens. Ils se fichent des conclusions d'une commission d'enquête indépendante, et le chef de l'opposition officielle vient de le répéter. Ils ne veulent même pas que cette commission termine son travail.

Les crédits

Par contre, le premier ministre affirme que les Canadiens devraient avoir tous les résultats et la réponse à ces conclusions avant de juger les réalisations durant cette législature et tous les parlementaires. La position des conservateurs est incohérente et nous n'avons pas besoin de chercher bien loin pour nous en apercevoir. Pas plus tard qu'en janvier dernier, le chef de l'opposition a déclaré:

Notre parti attend du gouvernement [Martin] qu'il prenne tous les moyens possibles pour s'assurer que l'enquête Gomery se poursuive — et nous ne ferons pas de compromis à cet égard.

Qu'est-ce qui a changé? Les partis d'opposition n'ont pas voulu tenir compte du premier rapport du juge Gomery, qui exonère le premier ministre et nos députés du Québec. Le chef de l'opposition officielle était si content de citer le juge Gomery. Or, le juge a été très clair dans son rapport. Il affirme:

Il y a lieu d'exonérer [le premier ministre], au même titre que tout autre ministre du caucus québécois, de tout blâme pour imprudence ou négligence, étant donné que son rôle à la tête du ministère des Finances ne comprenait pas la supervision des dépenses du CPM ou de TPSGC.

Il écrit plus loin:

[...] le gouvernement, en s'infligeant une enquête aussi exhaustive que celle-ci, menée par un commissaire indépendant, armé [...] du vaste mandat d'enquêter et de faire rapport sur des questions risquant de mettre ce même gouvernement dans l'embarras, prouve que nos institutions démocratiques fonctionnent bien et objectivement.

Cependant, les conclusions ne correspondaient pas aux plans et aux ambitions des partis d'opposition. Ils ne tiennent pas compte du fait que c'est le premier ministre qui a commandé cette enquête. Ils ne tiennent pas compte du fait que c'est le premier ministre qui, en premier lieu, a supprimé le Programme de commandites. Ils ne tiennent pas compte du fait qu'il a congédié les responsables du programme, ni qu'il a fait en sorte que des poursuites soient intentées et que l'argent soit récupéré. Ils ne tiennent pas compte du fait qu'il a transmis le rapport à la GRC, qu'il a créé un poste de commissaire à l'éthique indépendant et qu'il a pris des mesures pour cela ne se reproduire jamais.

• (1100)

L'opposition, au lieu de s'en tenir à la vérité, préfère les déclarations trompeuses, les demi-vérités et les insinuations. C'est parce que le premier ministre a réagi avec vigueur, détermination et intégrité que l'opposition veut dissoudre le Parlement.

Mais que dit vraiment l'opposition? Elle dit qu'elle s'oppose à ce que le Parlement aide les victimes d'abus dans les pensionnats. Elle s'oppose à ce que le Parlement aide les hommes et les femmes du secteur du bois d'oeuvre. Elle s'oppose à ce que le Parlement aide les travailleurs âgés, déplacés et handicapés. Elle s'oppose à ce que le Parlement améliore l'apprentissage et aide les Canadiens à se doter des compétences nécessaires pour trouver et conserver de bons emplois. Elle s'oppose à ce que le Parlement établisse la porte d'entrée du Pacifique et assure ainsi la prospérité future de la Colombie-Britannique et de l'Ouest canadien, qui deviendrait le lien clé du marché nord-américain avec les marchés émergents de la Chine et de l'Inde. Elle s'oppose à ce que le Parlement édicte de nouvelles lois interdisant les courses de rue, facilitant l'adoption internationale, protégeant les fonctionnaires divulgateurs et luttant contre la traite internationale des personnes. Voilà ce que cette motion de l'opposition signifie vraiment.

Comparons ce que l'opposition défend et cherche à faire avec ce que nous voulons que le Parlement accomplisse. Nous voulons que le Parlement fonctionne pour les Canadiens. Nous continuons de le faire fonctionner et nous nous orientons sur leurs priorités, même si les partis d'opposition complotent pour déclencher les élections pendant le temps des Fêtes. Ils devront en prendre l'entière

responsabilité et ils devront s'expliquer aux Canadiens, mais ce sera à eux de le faire.

Nous avons accompli bien des choses au cours de nos 17 mois au Parlement. Avec l'appui des Canadiens, nous voulons en faire encore beaucoup plus. Le premier ministre présentera un programme axé sur l'aide aux Canadiens, sur l'avancement de politiques d'avenir, sur l'investissement dans nos jeunes — ceux qui ont le plus besoin d'aide — et sur le leadership économique et social, tant au Canada qu'à l'étranger.

Nous sommes déterminés à fournir aux Canadiens les compétences et l'éducation dont ils ont besoin pour prospérer. Nous voulons établir de nouveaux partenariats avec le secteur privé pour produire les biens dont le monde a besoin et pour dénicher des marchés aux quatre coins du globe. Nous voulons une fédération canadienne forte, des soins de santé universels et des fondements sociaux solides. Nous sommes déterminés à faire ressortir le meilleur de chaque citoyen et à donner espoir à tous les Canadiens.

Pendant des générations, des gens sont venus au Canada avec leurs rêves et leur courage pour découvrir de nouveaux horizons, abattre les obstacles à coup de persévérance et participer à l'édification de ce fantastique pays. Ils ne cherchaient pas les miracles. Ils demandaient simplement à être traités équitablement. Ils voulaient qu'on leur donne la chance de participer et qu'on les mette sur un pied d'égalité avec les autres. Tous les Canadiens méritent que cette promesse soit tenue. Tous les Canadiens méritent que leurs enfants et leurs petits-enfants aient la chance d'améliorer leur sort.

Il est facile pour les partis d'opposition de minimiser les progrès. Il est facile de salir des gens avec des demi-vérités et des insinuations. Il est facile de fermer le Parlement et de chercher à tout démolir. Lorsque les conservateurs cherchent par tous les moyens à défaire le gouvernement, il est facile pour leur chef de rester muet alors que le chef du Bloc affirme que les souverainistes peuvent ignorer la Loi de clarification. Il est facile de partager le lit des séparatistes, puis, des mois plus tard, d'obtenir les élections auxquelles les conservateurs tiennent tant pour susciter la peur et l'insécurité, pour favoriser l'aliénation et pour exacerber l'envie et les fractures entre les régions au détriment de l'intérêt national.

Il est facile, comme ils l'ont fait encore et encore, de blâmer des gens qui admettent les problèmes et qui agissent pour y remédier. Voilà qui est facile à faire, mais qui n'a rien à voir avec l'art de gouverner. Ils ne représentent aucune vision.

• (1105)

Nous sommes prêts à relever les défis de l'avenir. Nous tendons la main à tous les Canadiens. Nous croyons que c'est grâce à la vision et au courage des Canadiens que notre économie, notre population et l'ensemble de notre pays pourront tirer profit au maximum de leur potentiel.

Sous la direction du premier ministre, nous allons améliorer encore davantage le meilleur pays au monde. Aux yeux du monde, le Canada est synonyme d'espoir. Le monde voit que l'avenir appartient au Canada. Nous ne permettrons pas que notre pays accuse un recul au nom d'une certaine idéologie de droite préconisée par des gens qui manifestent colère et étroitesse d'esprit. Nous ne permettrons pas le démantèlement du Canada. Nous croyons qu'il faut penser et agir dans l'intérêt à long terme des Canadiens et de cet endroit bien spécial qu'est le Canada.

Les crédits

Peu importe quand la campagne électorale sera déclenchée, nous sommes prêts. Nous sommes prêts à proposer notre vision aux Canadiens. Nous sommes prêts à présenter notre bilan et à leur parler de nos réalisations. Nous sommes fiers de ce que nous avons fait. Nous allons combattre le négativisme. Nous allons combattre les insinuations et nous allons nous en remettre aux Canadiens. En fin de compte, ce sont eux qui décideront. C'est un droit qui leur revient dans notre démocratie. Nous sommes fiers. Nous sommes prêts. Nous allons lutter pour le Canada et pour que les Canadiens aient les meilleures perspectives d'avenir qui soient.

● (1110)

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Madame la Présidente, l'unité canadienne est menacée. La cause de l'unité nationale accuse aujourd'hui un recul de dix ans, non à cause d'un scandale de corruption survenu au Canada ou au Québec, mais plutôt à cause de la corruption du Parti libéral qui est actuellement au pouvoir. Le gouvernement devrait avoir honte. Les libéraux vont-ils présenter des excuses aux Canadiens avant que la porte de la Chambre des communes ne se referme derrière eux?

L'hon. Tony Valeri: Madame la Présidente, c'est le chef conservateur qui menace l'unité canadienne en gardant le silence lorsque le chef d'un parti séparatiste suggère que ses troupes ne sont pas tenues de respecter les lois canadiennes, la primauté du droit, et qu'elles n'ont pas à respecter la Loi sur la clarté.

Le chef de l'opposition était introuvable. Il est demeuré silencieux lorsque l'unité a été mise à mal. Si l'unité du pays est menacée, c'est parce que le Parti conservateur garde le silence et ne collabore pas à l'édification du pays. Le chef de l'opposition veut ériger des barrières de sécurité autour de l'Alberta. Il veut que le Canada ressemble à la Belgique et que nous ayons plus d'une capitale au pays.

Nous croyons dans un gouvernement central fort. Nous croyons qu'il faut représenter le Canada et les Canadiens et c'est ce que nous ferons. Nous n'avons pas de leçons à recevoir du chef de l'opposition ou des députés de ce parti qui sont prêts à isoler des régions du Canada parce qu'ils estiment que cela peut servir leurs intérêts partisans étroits.

L'hon. David Anderson (Victoria, Lib.): Madame la Présidente, plus tôt aujourd'hui, j'ai tenté d'interroger le chef de l'opposition, mais je n'ai pas eu la parole. Je poserai donc plutôt une question au leader du gouvernement à la Chambre sur le même sujet.

Nous avons eu de longues et judicieuses discussions sur des questions comme la reddition de comptes et la transparence, et l'utilisation alléguée, ou confirmée dans certains cas, de l'argent des contribuables par des partis politiques. Le chef de l'opposition a omis de mentionner la chose la plus importante qui échappe à la transparence et à la reddition de comptes, soit le mécanisme par lequel il est devenu le chef de l'opposition. Personne ne sait d'où proviennent les contributions qu'il a reçues dans le cadre de sa campagne à la direction.

Si je pose cette question au leader du gouvernement à la Chambre, c'est que, pas plus tard que jeudi dernier, il y a donc une semaine aujourd'hui, M. Conrad Black, aussi connu sous le nom de lord Black de Crossharbour, a été accusé par le gouvernement des États-Unis d'avoir détourné quelque 51,8 millions de dollars en fonds américains État pour alimenter ce que le gouvernement américain appelle le stratagème frauduleux de Canwest. Cet homme, comme ses deux proches collaborateurs, David Radler et Peter White, occupe une position très influente au sein des médias néo-conservateurs et du mouvement politique néo-conservateur dans ce pays depuis une quinzaine d'années.

Ce n'est pas rien. Nous avons appris du gouvernement américain que cet argent a été volé aux actionnaires de Hollinger International et au fisc canadien. J'aimerais savoir si le leader du gouvernement à la Chambre accepterait, à la demande du chef de l'opposition, qu'il y ait une enquête pour déterminer si cet argent, qui aurait été volé aux contribuables canadiens, s'est retrouvé entre les mains d'un parti politique canadien ou a servi à financer la campagne à la direction d'un chef de parti politique canadien.

● (1115)

L'hon. Tony Valeri: Madame la Présidente, c'est parfaitement clair que les Canadiens sont au courant. Ils savent que le chef de l'opposition n'a pas révélé l'identité des donateurs de sa campagne à la direction. Je ne sais pas vraiment s'il cache ou non quelque chose à cet égard, mais ce n'est pas à moi de répondre. C'est le chef de l'opposition lui-même qui doit répondre.

Le député à dit que l'opposition officielle était hypocrite. Encore là, cela ne serait pas un comportement atypique de ce parti. En effet, à la Chambre, celui-ci dit souvent une chose et en fait une autre.

Pour répondre à la question du député, les contribuables aimeraient sûrement savoir que le chef de l'opposition a refusé de fournir cette information. Je ne peux que présumer qu'il y a peut-être une anguille sous une roche qu'il ne veut pas soulever. Encore une fois, ce n'est pas à moi de répondre à cette question. Que le chef de l'opposition s'en charge lui-même. Je présume toutefois qu'il conservera la même attitude et qu'il gardera le silence car, encore une fois, il croit qu'il y va de son intérêt partisan étroit.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPd): Madame la Présidente, j'ai écouté le discours du leader du gouvernement à la Chambre. Je comprends maintenant à quel point le gouvernement est déconnecté de la réalité et de ce qui se passe dans les rues du pays. J'ai une série de questions à poser au député.

Où était le gouvernement quand nous avons appris cette année qu'il y a maintenant un nombre record d'enfants pauvres dans notre pays? Celui-ci compte 1,1 million d'enfants pauvres.

Où était le gouvernement de 1989 à aujourd'hui, période au cours de laquelle 60 p. 100 des ménages canadiens ont vu leur revenu réel diminuer? Pourquoi? C'est à cause d'une mauvaise politique commerciale. Il y a de plus en plus d'emplois temporaires et à temps partiel. Selon Statistique Canada, la plupart des travailleurs n'ont même pas de régime de retraite.

Où était le gouvernement quand on sait que la plupart des ménages canadiens ont de plus en plus de difficulté à joindre les deux bouts?

Où était le gouvernement quand nous avons appris que les émissions de gaz à effet de serre avaient augmenté? Ces émissions ne sont pas disparues. La crise écologique s'aggrave, mais le gouvernement n'a absolument rien fait à cet égard.

Où était le gouvernement quand la privatisation de la santé s'est fortement accélérée, ce à quoi il a refusé de réagir?

Les crédits

Où était le gouvernement quand le chaos a empiré dans le système de la citoyenneté et de l'immigration? Des citoyens respectueux des lois et leur famille sont rejetés par le système d'immigration, qui ne fonctionne plus parce que le gouvernement n'y fait pas les investissements nécessaires.

Où était le gouvernement quand il a cédé sur toute la ligne face à George Bush sur l'ALENA? Le gouvernement refuse de défendre nos droits dans le dossier du bois d'oeuvre. Mis à part un appel téléphonique, le gouvernement n'a rien fait de concret depuis le mois d'août 2005. Il a sacrifié notre pouvoir de négociation en vendant à rabais la société Terasen, contre l'avis des Britanno-Colombiens. Des milliers et des milliers d'entre eux se sont opposés à cette vente. Terasen n'est qu'une des 11 000 sociétés qui ont été vendues à rabais par le gouvernement en raison de son processus d'approbation automatique des investissements étrangers. Nous savons que 97 p. 100 des investisseurs étrangers viennent au Canada pour s'emparer de sociétés canadiennes et déménager des emplois au sud de la frontière.

Qu'a fait le gouvernement dans tous ces dossiers? Les libéraux n'ont absolument rien fait depuis 12 ans et ils tentent de se rattraper en deux semaines.

L'hon. Tony Valeri: Madame la Présidente, j'espère que vous m'accorderez un peu de temps, car ma liste de réponses est très longue.

En ce qui concerne la première partie de la question, qu'on songe seulement à la prestation fiscale pour enfants et à l'aide accordée aux travailleurs pauvres, des initiatives qui figurent dans l'énoncé économique du ministre des Finances. La Chambre a également adopté une mesure permettant de rembourser les coûts de chauffage.

Soyons clairs: la meilleure façon de lutter contre la pauvreté, c'est de créer des emplois. Les taux de chômage n'ont jamais été aussi bas depuis 30 ans. En partenariat avec les municipalités, nous avons fait dans le logement à prix abordable des investissements qui profitent aux collectivités.

Des points de repère ont été établis pour les soins de santé. En fait, lorsque nous avons demandé au NPD de collaborer avec nous pour trouver un moyen de protéger les soins de santé contre la privatisation, le parti nous a laissé tomber pour se rallier au Parti conservateur et au Bloc, un parti séparatiste. Pour quoi faire? Pour renvoyer les Canadiens aux urnes pendant la période des Fêtes.

Une motion, une demi-mesure, a été présentée et laissait entendre que nous pourrions tenir des élections en février. Je dois dire que l'opposition n'a rien compris de nos principes démocratiques et du fonctionnement de cette institution démocratique. Les partis d'opposition ne l'ont pas compris à ce moment-là et ne le comprennent pas davantage aujourd'hui.

Je dois dire que, habituellement, le député et son parti se débrouillent fort bien lorsqu'il s'agit de tempêter et de pousser les hauts cris, mais quand vient de temps d'agir, ils ne font rien.

• (1120)

M. Jason Kenney: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Pendant les observations du leader du gouvernement, le député de Victoria a allégué que le chef de l'opposition n'avait pas respecté les dispositions législatives visant le financement électoral en ce qui concerne la divulgation des donateurs.

Il est contraire au Règlement d'accuser un député d'avoir agi illégalement. Le député de Victoria a porté de telles accusations, de même que le leader du gouvernement. Je vous demanderais de rappeler à l'ordre ces deux députés à cause de leurs allégations

d'illégalité. Les données montrent clairement que le chef de l'opposition s'est conformé, à tous égards, aux dispositions relatives au financement électoral lors de sa campagne à la direction du parti.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je dois dire au député que nous écoutions tous très attentivement. Nous consulterons les bleus. D'après ce que nous avons entendu, il ne semblait pas y avoir de référence ou de lien direct, mais nous allons vérifier. Nous reviendrons sur la question au besoin.

Nous reprenons le débat. Le député de Toronto—Danforth a la parole.

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Madame la Présidente, les gens savent qu'en élisant un député néo-démocrate, ils élisent une personne qui travaillera jour et nuit dans leur intérêt. C'est ce que nous faisons au Parlement.

Des voix: Effectivement. Avec les séparatistes.

L'hon. Jack Layton: Le printemps dernier, lorsque la corruption et l'arrogance des libéraux ont engendré une crise au Parlement, ce sont les néo-démocrates qui ont obtenu des résultats. Nous avons mis un frein aux réductions de l'impôt des sociétés, dont les libéraux n'avaient jamais parlé en campagne électorale, et nous avons investi dans les gens dans le cadre du premier budget néo-démocrate jamais adopté par la Chambre des communes.

Parce que le gouvernement est minoritaire, le Canada n'a pas eu à s'engager dans le plan dangereux de George Bush en matière de défense antimissile. De plus, le NPD a suggéré des moyens d'obtenir des résultats pour la population: une stratégie verte pour les voitures qui procurerait de l'emploi et assainirait l'environnement; une réforme démocratique passant par la représentation proportionnelle; la protection des pensions des travailleurs; un Protocole de Kyoto qui fonctionne; et la protection de nos soins de santé publics contre une américanisation sournoise.

[Français]

Nous sommes venus pour travailler. Nous avons obtenus des résultats. Nous avons réussi malgré un Parlement entaché par la corruption libérale, sans parler de l'arrogance, et malgré un premier ministre qui dit une chose mais qui fait son contraire.

[Traduction]

L'hon. Tony Ianno: Prise 24.

L'hon. Jack Layton: Une autre des interventions habituelles du député de Trinity—Spadina qui se contente de lancer des remarques qui ne veulent rien dire. Je n'en dirai pas plus pour le moment.

Une voix: Un manque total de classe.

L'hon. Jack Layton: Je suis persuadé que madame la Présidente fera de son mieux pour tenter de ramener le calme dans tout ce désordre. J'entends des voix qui s'élèvent en chœur du côté des banquettes libérales à l'appui du député de Trinity—Spadina. Ils auront très bientôt l'occasion de s'expliquer devant les Canadiens.

Les crédits

Aujourd'hui, en raison du refus des libéraux de tenir leurs promesses électorales et de lutter contre l'américanisation du système de soins de santé au Canada, du refus des libéraux de respecter un vote majoritaire de la Chambre sur une solution de compromis qui aurait permis de terminer les projets entrepris d'ici la fin de l'automne et de procéder de façon ordonnée à des élections au cours du mois de janvier, et bien sûr des accusations portées par le juge Gomery contre la culture du « tout m'est dû », la corruption et l'arrogance du Parti libéral, le Nouveau Parti démocratique se voit forcé de dire qu'il n'a plus confiance en ce gouvernement.

• (1125)

[Français]

À cause du refus libéral de tenir ses promesses concernant la sauvegarde de notre système de santé publique, à cause du refus du premier ministre de faire un compromis, de son refus d'écouter la majorité de cette Chambre, une majorité démocratiquement élue par le peuple, à cause du rapport du juge Gomery qui dénonce très clairement la culture de copinage et la corruption au sein du Parti libéral, le Nouveau Parti démocratique est forcé de dire qu'il n'a pas confiance en ce gouvernement. Assez, c'est assez!

[Traduction]

Nous en avons assez d'entendre les libéraux dire une chose et faire le contraire. Après 12 ans de gouvernement libéral, ce qui importe, ce n'est pas ce qu'ils disent, mais bien ce qu'ils font.

Parlons d'abord des soins de santé. Les libéraux disent depuis douze ans qu'ils protégeront le système public de soins de santé, mais ils ont plutôt supervisé la plus rapide expansion jamais vue des programmes de soins de santé privés à but lucratif à l'américaine au pays. On parle de cliniques privées, de chirurgies privées et de diagnostics privés et on distribue actuellement 41 milliards de dollars sans prévoir de condition en vue d'empêcher le recours accru à la privatisation. Le Nouveau Parti démocratique ne croit pas que les libéraux soient en mesure de protéger le système de soins de santé. Nous avons eu douze années pour constater qu'ils ne joignent jamais l'acte à la parole. C'est assez.

Parlons d'emploi. Pendant 12 ans, les libéraux ont dit qu'ils défendraient les travailleurs, mais ils ont plutôt mis à sac le régime d'assurance-emploi, et maintenant, deux Canadiens qui ont besoin d'aide sur trois ne sont plus admissibles à ces prestations et sont forcés de vivre dans la pauvreté. Les libéraux ont laissé George Bush attaquer nos travailleurs forestiers sans riposter.

Ils arrivent 12 années trop tard avec une stratégie pour le secteur de l'automobile et ils n'ont pas la moindre idée quant à la façon de faire construire les voitures écologiques que les Canadiens réclament. Sous leur gouverne, le secteur de la fabrication a perdu plus de 140 000 emplois. L'industrie forestière est en crise. Les usines de montage de véhicules ferment leurs portes. Les caisses de retraite ne sont pas protégées. Le revenu agricole n'a jamais été plus bas. Quarante-huit pour cent des enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada ont des parents qui travaillent. Les représentants libéraux perpétuent le mythe selon lequel les travailleurs sont bien traités et que le fait d'avoir un emploi est une assurance contre la pauvreté. Les néo-démocrates ne croient pas les libéraux capables de protéger les emplois et le potentiel industriel du Canada. Douze années de contradiction entre la parole et le geste le montrent bien. Assez, c'est assez.

Madame la Présidente, je partagerai le temps de parole qui m'est alloué avec le député de Burnaby—New Westminster.

Parlons d'environnement. Pendant 12 années, les libéraux ont promis de réduire la pollution. Ils avaient promis une réduction de 20 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre pour 2005. Nous voilà en 2005, et les Nations Unies ont indiqué que les émissions polluantes augmenteront de 24 p. 100, qu'elles ont déjà augmenté de 24 p. 100 et qu'elles augmentent plus rapidement qu'aux États-Unis. C'est tout dire! Les libéraux s'opposent à des mesures d'efficacité énergétique pour les voitures qui auraient force de loi. Ils s'opposent à ce que l'on oblige les pollueurs à polluer moins. Ils versent des milliards de dollars aux secteurs du pétrole et du charbon. La saison du smog s'étend maintenant de février à octobre au Canada. Les néo-démocrates ne croient pas les libéraux capables d'assainir l'environnement. Douze années de contradiction entre la parole et le geste le montrent bien. Assez, c'est assez.

Quant au rôle du Canada dans le monde, pendant 12 années, les libéraux ont promis que nous serions fiers de ce rôle. Pourtant, ils ont réduit l'aide étrangère et trahi notre engagement envers le monde. Ils ont ignoré la recommandation de Stephen Lewis et l'Afrique attend toujours la concrétisation de la mesure sur l'engagement à l'égard de médicaments à coût abordable qui l'aideraient à lutter contre le VIH. Les libéraux ont laissé le pays à qui on doit les missions de maintien de la paix glisser au 33^e rang dans le monde. Ce n'est que parce qu'il était à la tête d'un gouvernement minoritaire que le premier ministre a dit non à George Bush en ce qui concerne la défense antimissiles. Les libéraux ne croient pas les libéraux capables de faire jouer au Canada un rôle dont les Canadiens seraient fiers. Douze années de contradiction entre la parole et le geste le montrent bien. Assez, c'est assez.

• (1130)

[Français]

Sur la question de l'unité nationale, pendant 12 ans, les libéraux ont dit qu'ils renforceraient le Canada, mais l'appui à la souveraineté atteint son paroxysme. Les activités criminelles du Parti libéral au Québec ont insulté les Québécois et les Québécoises ainsi que le reste du Canada.

[Traduction]

Le Parti libéral a été le meilleur outil de recrutement pour le Bloc québécois. Les néo-démocrates ne font pas confiance à un gouvernement libéral dont le juge Gomery affirme qu'il participait à un système bien organisé de pots-de-vin au Québec. Nous ne croyons pas que ce parti peut unir la population du Canada dans une même cause, d'un océan à l'autre. Son bilan montre qu'il a fait tout le contraire.

Les néo-démocrates ne peuvent pas faire confiance à un parti dont la corruption a fait réapparaître le soutien pour la souveraineté du Québec. Assez, c'est assez!

Depuis 12 ans, les libéraux nous disent qu'ils vont nettoyer la politique, pourtant, le clientélisme se poursuit. Des lobbyistes d'entreprises mènent la barque et ne respectent pas les règles. Le juge Gomery a constaté que le Parti libéral participait à un système organisé de pots-de-vin. À maintes reprises, le Parti libéral n'a pas tenu compte du résultat de votes au Parlement et a trahi ses promesses sur la réforme démocratique.

Nous ne pouvons pas faire confiance à un parti arrogant qui est mù par une culture du « tout m'est dû » qui s'est installée en 12 ans. Les Canadiens ne méritent pas que leurs impôts finissent dans les poches des libéraux et de leurs amis. Assez, c'est assez!

Les crédits

Les néo-démocrates ne sont pas heureux de déclarer qu'ils ne font pas confiance au gouvernement libéral, mais après avoir essayé pendant 17 mois d'obtenir des résultats et avoir constaté le manque de flexibilité, l'entêtement, l'arrogance et la corruption, nous ne pouvons pas appuyer le Parti libéral et nous ne le ferons pas. Au moment du vote, lundi, notre parti exprimera sa défiance envers le gouvernement libéral.

[Français]

Nous avons mis en avant un compromis, qui permettrait de faire ce qu'il faut faire cet automne, puis d'avoir une élection après les fêtes.

[Traduction]

La vice-première ministre elle-même a déclaré que rien n'empêchait que cela se fasse, mais, malheureusement, le gouvernement n'a pas accepté le compromis.

Lundi, nous ne pouvons pas exprimer notre confiance envers le gouvernement parce qu'il faut juger le Parti libéral sur ce qu'il a fait pendant ses 12 années au pouvoir et non sur ce qu'il dit.

L'hon. Tony Ianno (ministre d'État (Famille et Aidants naturels), Lib.): Madame la Présidente, il est très intéressant d'entendre le NPD, un parti soi-disant compatissant, et de songer en même temps aux nombreux programmes que nous avons présentés, ne serait-ce que depuis un an et demi, afin d'aider les Canadiens à réaliser leur potentiel. Dans l'intérêt de nos concitoyens les plus vulnérables, nous poursuivons nos efforts afin de mettre en place des programmes tels que ceux qui prévoient l'accès à des logements abordables ou à des suppléments au loyer, et le Programme d'aide à la remise en état des logements, ou PAREL, qui permettent aux personnes handicapées ou âgées qui ont un faible revenu de demeurer chez eux, dans leur collectivité le plus longtemps possible.

Prenons simplement les efforts que notre parti déploie à l'égard des questions autochtones, afin que, grâce au travail, la communauté autochtone occupe la place qui lui revient dans notre société et dans le monde. Une grande conférence se tient aujourd'hui. Cet événement semble important, mais, au bout du compte, ce parti d'opposition présente la motion de censure qui nous empêchera de mettre en œuvre toutes les ententes qui seront conclues.

Prenons la question de l'alphabétisation et les programmes que nous avons établis pour aider tous nos citoyens à réaliser leur potentiel, ainsi que le programme de recyclage professionnel pour faciliter le retour sur le marché du travail, même s'il y a aujourd'hui plus de 3 millions de travailleurs canadiens de plus qu'il y en avait il y a 12 ans.

Aujourd'hui, il y a 25 p. 100 de Canadiens de plus qui travaillent qu'il y a 12 ans, quand le taux de chômage était de 11,4 p. 100 sous la gouverne du parti d'en face qui croit dans la survie du plus fort. Tout d'un coup, le NPD a abandonné ses principes simplement pour marquer un avantage de petite politique.

En votant hier, les députés néo-démocrates nous ont accordé leur confiance. Aujourd'hui, ils la retirent soudainement en invoquant toutes sortes de prétextes. Lorsque que nous tentions de mettre de l'avant des initiatives portant sur le logement abordable, les transports en commun et d'autres sujets, qui figurent dans notre programme et que nous avons d'ailleurs avancées dans l'ordre de priorité pour montrer aux députés néo-démocrates toute l'importance que nous accordons à ces sujets, ils nous ont appuyés, même si d'autres en face se moquaient d'eux. Le député de Toronto—Danforth a parlé d'un pacte avec le diable. Je pense qu'il faisait allusion aux séparatistes. Maintenant, non seulement il s'entend avec

ceux qui parlent de conclure un pacte avec le diable, ils va le faire avec eux.

Les Canadiens puniront le Nouveau Parti démocratique parce que...

• (1135)

M. Jay Hill: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je saurais gré au député du Parti libéral de faire preuve d'un peu plus de respect à l'endroit du chef du Nouveau Parti démocratique. Lorsqu'il pose une question, qu'il lui laisse un peu de temps pour répondre.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Ce n'est pas un rappel au Règlement, mais j'encourage le député à en venir à sa question.

L'hon. Tony Ianno: Madame la Présidente, j'y arrive. Le problème c'est que, lorsqu'on regarde, d'une part, le dossier des garderies et le fait que le Canada n'ait pas participé à la guerre en Irak et, d'autre part, la philosophie de celui qu'il appuie — lequel aurait probablement fait cela à l'époque — je m'interroge sur les principes du député. Tommy Douglas doit sans doute se retourner dans sa tombe lorsqu'il voit son parti essayer de se faire du capital politique à bon marché, au lieu d'avoir à coeur le sort des Canadiens et les principes de partage, de compréhension et de tolérance qui ont fait la grandeur de notre pays. Je me demande ce que le député va dire aux Canadiens lorsque ceux-ci vont lui demander...

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le député de Toronto—Danforth a la parole.

L'hon. Jack Layton: Madame la Présidente, tout d'abord, permettez-moi de parler de la performance du Nouveau Parti démocratique au cours des 17 mois de cette législature. Lorsque les Canadiens vont regarder ce qui s'est passé, je pense qu'ils verront que c'est le Nouveau Parti démocratique qui a tenté de faire les choses de la bonne façon, en adoptant une attitude de compromis axée sur le travail et en gardant à l'esprit le fait que les Canadiens se préoccupaient tout particulièrement de leurs familles et de leur pays. Je donne des exemples.

Une crise parlementaire est survenue le printemps dernier lorsque, dans la première version du budget, le gouvernement libéral a omis de faire mention des collectivités autochtones, des logements abordables — dont on avait désespérément besoin — et de la question de l'augmentation des frais de scolarité. De plus, le gouvernement n'avait pas pris d'engagement en matière d'aide extérieure, il n'avait rien fait pour aider les Canadiens à économiser l'énergie et à faire en sorte que leurs maisons consomment moins, et il n'avait rien fait non plus pour protéger les salaires des travailleurs en cas de faillite.

Nous sommes intervenus et nous avons dit aux libéraux que s'ils supprimaient les réductions de l'impôt des sociétés accordées à leurs amis et qu'ils investissaient plutôt dans les secteurs clés susmentionnés, le Nouveau Parti démocratique allait appuyer le budget. C'est là une réalisation très importante et c'est le genre d'initiative que les néo-démocrates vont prendre à la Chambre, particulièrement après les prochaines élections, alors que nous pourrons compter sur un plus grand nombre de députés.

Les crédits

[Français]

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux, comme représentant de mon parti, de me lever aujourd'hui en cette Chambre pour dire que j'appuie justement le fait que ce gouvernement a perdu la confiance des Canadiens et des Canadiennes. Cette semaine, lors du vote en Chambre, la majorité des députés des quatre coins de cette Chambre a voté pour des élections en janvier ou février.

Le premier ministre, qui a dit vouloir réduire le déficit démocratique, a fait exactement le contraire. Il a refusé de suivre les directives très claires de cette Chambre et la direction démocratique exprimée. Il a décidé quand même de s'entêter et de provoquer le déclenchement d'élections dans la période de Noël. Cela est absolument épouvantable. Le premier ministre refuse la volonté de cette Chambre obligeant ainsi les Canadiens et Canadiennes à faire face à des élections dans la période de Noël.

J'aimerais énumérer quelques uns des commentaires du juge Gomery parce que cela est un aspect extrêmement important. On sait très bien que ce gouvernement a perdu la confiance des Canadiens et on sait également pourquoi. Pendant 12 ans, on le sait, son dossier en est un de scandales sans arrêt. Avec le scandale des commandites, il est clair et évident pour tous les Canadiens et Canadiennes que ce gouvernement est corrompu.

Le juge Gomery a dit les choses suivantes et sa commission d'enquête a constaté ce qui suit:

la preuve incontestable d'une ingérence politique dans l'administration [...];
un voile de secret entourant la gestion [...];
une réticence, par crainte de représailles, de la quasi-totalité des fonctionnaires [...];
une surfacturation flagrante [...];
des actions délibérées pour échapper aux dispositions des lois et politiques fédérales, [...];

Ils ont contrevenu aux lois. Ils ne s'excusent pas, mais ils continuent de le faire. J'y reviendrai plus tard.

Je poursuis les citations:

un écheveau complexe de transactions financières [...], comprenant des pots-de-vin et des contributions illégales à un parti politique, [...];
des agences payant les salaires de personnes qui, à toutes fins utiles, travaillaient pour le Parti libéral;
le refus de ministres, [...] d'admettre leur responsabilité pour la mauvaise gestion constatée.

Finalement, je cite l'aspect le plus important:

l'existence d'une culture du « tout m'est dû » chez les responsables politiques [...];

Tel est le fond de ce que le juge Gomery a trouvé et sur lequel ce Parti libéral et ce gouvernement sera jugé dans les prochaines semaines.

● (1140)

[Traduction]

Ce n'est pas tout. Au fil des ans, nous avons constamment vu cette culture imprégner tous les niveaux du Parti libéral. Il suffit, au-delà du scandale des commandites, de considérer quelques-uns des autres scandales du gouvernement: la clôture de l'enquête sur la Somalie, l'enquête sur l'APEC, Shawinigate, le scandale du sang contaminé, le scandale de DRHC, le détournement des fonds de l'assurance-emploi, l'affaire George Radwanski et les sempiternelles notes de frais déraisonnables des titulaires de charges publiques nommés par les libéraux, une situation qui existe depuis longtemps et que les libéraux n'ont rien fait pour changer.

Nous avons eu les marchés accordés à la Société maritime CSL du premier ministre, où le gouvernement s'est trompé de 1000 p. 100 sur la valeur. Nous avons plus de 9 milliards de dollars engloutis dans des fondations qui n'ont pas à rendre des comptes et qui échappent au contrôle de la vérificatrice générale car le gouvernement refuse à celle-ci le pouvoir de vérifier leurs livres. Nous avons Postes Canada et André Ouellet. Nous avons David Dingwall et les indemnités auxquelles il estime avoir droit. Nous avons l'ambassadeur en France qui donne des réceptions à 200 000 \$. Nous avons le fiasco des sous-marins. Nous avons l'Administration portuaire de Toronto, sur laquelle je reviendrai dans quelques instants.

Nous parlons ici de corruption systématique. Le juge Gomery l'a signalée et il a précisé que la culture du « tout m'est dû » règne au sein du Parti libéral. Voilà pourquoi les Canadiens auront à porter un jugement sur ce parti dans quelques semaines.

L'Administration portuaire de Toronto est l'objet du dernier des nombreux scandales libéraux. Nous avons là 35 millions de dollars gaspillés pour un pont qui n'a jamais été construit. Nous avons présenté des demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Nous avons interrogé le ministre et avons continué à essayer d'obtenir des réponses sur ce qui est arrivé à ces 35 millions de dollars. À qui les a-t-on payés? Pourquoi les a-t-on versés? Le gouvernement se montre évasif parce qu'il craint que les Canadiens ne découvrent la vérité. Nous continuerons à exercer des pressions sur lui pour découvrir ce qui est arrivé à cet argent.

Ce n'est pas seulement à cause de ce que le gouvernement libéral a fait que les Canadiens n'ont plus confiance. C'est aussi à cause de ce qu'il n'a pas fait. Chaque fois que des députés libéraux prennent la parole à la Chambre pour se vanter de leur bon travail, nous, de ce côté-ci, sommes sidérés parce que nous savons que le gouvernement a tellement perdu le sens des réalités qu'il ne se rend même pas compte de la taille et de la portée de la catastrophe économique que doivent affronter les familles canadiennes d'un océan à l'autre.

Plus de 60 p. 100 des familles canadiennes gagnent, en dollars constants, moins d'argent qu'il y a 15 ans. Nous avons vu que la plupart des emplois créés par les libéraux sont temporaires ou à temps partiel. La plupart de ces emplois ne sont plus assortis de pensions. La majorité des familles canadiennes ont de plus en plus de difficultés à joindre les deux bouts et le gouvernement n'a rien fait pour elles.

Nous avons plus de 1,1 million d'enfants pauvres dans le pays, mais le gouvernement n'a rien fait pour eux. Nous avons vu que le nombre des sans-abri a triplé dans de nombreuses localités, que des familles pauvres, des familles de travailleurs, n'ont plus les moyens de se payer un logement. Nous savons que le gouvernement n'a rien fait jusqu'à ce que le caucus du Nouveau Parti démocratique le force à annuler les réductions d'impôt qu'il comptait accorder aux sociétés pour être en mesure d'affecter 1,6 milliard de dollars à des mesures de lutte contre l'itinérance.

La vérité, c'est que le gouvernement libéral n'agit pas à moins que le NPD ne l'y oblige. Nous avons beaucoup fait avec nos 18 ou 19 députés. Je peux vous dire que, au cours de la 39^e législature, dans cette Chambre renouvelée, nous ferons tellement plus parce que nous aurons tant de députés supplémentaires dans le caucus néo-démocrate que nous obligerons les députés des trois autres partis de la Chambre à s'occuper de ces importantes questions.

Les crédits

●(1145)

Le gouvernement a manqué aux promesses qu'il a faites aux familles canadiennes. Il a échoué dans sa lutte contre la pauvreté parmi les enfants, dont la condition empire et atteint des niveaux records. Il a échoué dans sa politique commerciale, et c'est une autre raison pour laquelle les Canadiens n'ont plus confiance dans le gouvernement.

En août, George Bush a arbitrairement torpillé le mécanisme de règlement des différends de l'ALENA, sans que notre gouvernement n'ait la moindre réaction. Nous avons perdu 20 000 emplois en Colombie-Britannique et 40 000 emplois à l'échelle nationale. Qu'a fait le gouvernement, à part passer un coup de téléphone qui, de toute évidence, a dû nécessiter des efforts titanesques puisqu'il a fallu deux mois pour le donner? Il a continué à négocier des concessions dans le cadre de l'« ALENA plus ». Comme nous le savons, ces concessions se situent dans plus de 300 domaines, y compris la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité aérienne. Au lieu d'affronter le gouvernement Bush, notre gouvernement s'empresse d'accorder encore plus de concessions. Voilà encore une autre raison pour laquelle les Canadiens ne font plus confiance au gouvernement.

De plus, les Canadiens n'ont plus confiance dans le gouvernement à cause de sa pitoyable politique environnementale. La crise environnementale que nous connaissons aujourd'hui est pire que celle qui existait avant l'arrivée des libéraux au pouvoir. Le nombre de jours de smog a augmenté, comme le député de Toronto—Danforth l'a signalé. Les émissions de gaz à effet de serre n'ont pas diminué. Ils ont plutôt augmenté de plus de 20 p. 100. Nous avons assisté à une intensification de la privatisation des soins de santé à but lucratif, sans que le gouvernement réagisse. C'est une trahison sans précédent au Canada. Même Brian Mulroney n'est pas allé aussi loin. Grâce au processus d'approbation automatique du gouvernement, 11 000 sociétés canadiennes ont été vendues.

Les Canadiens pourront dans quelques semaines exercer un choix qui ira au-delà des libéraux corrompus et des conservateurs ridicules. Les Canadiens auront un nouveau choix. Ils pourront choisir entre le NPD, les libéraux et les conservateurs. Toutefois, le NPD leur offre le chef le plus populaire et le plus digne de confiance du pays. Voilà le choix que les Canadiens pourront exercer.

[Français]

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de ses propos. Toutefois, ceux-ci portent à confusion. Il dit que les Canadiens auront des choix selon différents points de vue.

J'ai travaillé avec ce député en cette Chambre. Ensemble, nous avons parfois permis la progression de projets de loi importants, à la suite de certaines discussions. Aujourd'hui, il a pris la parole en faveur d'une motion de l'opposition officielle, un parti qui croit absolument le contraire de ce en quoi il croit, de ses idées et de son idéologie. Il a indiqué que nous n'avions pas été assez fermes à l'égard des Américains lors de négociations relatives aux échanges. Toutefois, il appuie un parti dont on pourrait dire qu'il est peut-être le serviteur des Américains. Certains diront cela avec raison.

Il est difficile pour moi de comprendre pourquoi il appuierait un parti qui ne croit pas dans un Canada uni; un parti qui risquerait l'unité du Canada pour faire avancer des carrières politiques personnelles; un parti qui prendrait avantage de situations et s'allierait aux séparatistes — les socialistes s'allient maintenant aux opportunistes —; un parti qui dit même qu'on pourrait avoir plusieurs capitales nationales.

Toutefois, tous les projets que ce parti met en avant sont des projets communautaires et sociaux que le fédéral met également en avant. Cela exige un gouvernement central assez fort qui prend ses responsabilités. En ce qui concerne les questions de la petite enfance, on a beaucoup progressé en injectant 5 milliards de dollars. En ce qui concerne le crédit d'impôt pour enfants, le *child tax credit*, c'est ce gouvernement qui a mis cela en avant. Cependant, l'autre parti d'en face confierait toutes ces responsabilités aux provinces et nous devrions nous retirer, de sorte qu'il ne nous resterait probablement que le domaine de la défense.

On a vu que certaines provinces n'ont pas voulu partager leur richesse avec des familles dans le besoin. Celles-ci ont dû retirer des prestations d'aide sociale. Cela a été le cas dans ma province. Cependant, les députés du NPD travailleraient de concert avec un parti qui continuerait à maintenir cela à ce niveau. En même temps, ils nous disent qu'ils vont appuyer la motion parce qu'ils n'ont pas confiance dans le gouvernement.

Pourtant, la semaine dernière, ils ont présenté une motion indiquant qu'ils avaient encore confiance dans le gouvernement pendant quelques semaines, jusqu'à ce que le moment soit propice du point de vue électoral pour eux, peut-être. Je ne sais pas si le moment est propice pour eux; ils doivent certainement le croire. En ce qui concerne le Bloc québécois, c'est certainement à leur avantage. Ce faisant, le député reconnaît-il les risques qu'ils font peser sur notre pays?

●(1150)

M. Peter Julian: Madame la Présidente, je vais d'abord remercier le député de sa question, parce qu'il pose la question fondamentale des prochaines élections.

Y a-t-il une différence réelle entre le Parti libéral corrompu et le Parti conservateur? Je n'en vois aucune.

Qu'a promis l'honorable ministre des Finances après les élections? Il a promis deux choses: des cadeaux en matière d'impôt pour les grandes entreprises de ce pays et les fusions bancaires. Il a dit qu'on attendra les élections avant de procéder à ces deux grandes priorités du gouvernement libéral.

Pendant deux semaines, le Parti libéral sera néo-démocrate. Pendant deux semaines, ce gouvernement traitera un peu des dossiers qu'il a ignorés pendant 12 années, mais au fond, il croit exactement aux mêmes principes que le Parti conservateur. C'est pourquoi il y aura un choix entre trois partis lors des prochaines élections.

Le même phénomène apparaît quand on regarde la privatisation dans le domaine de la santé. Le gouvernement n'a rien fait pour empêcher cela. Même chose quant à l'environnement. Il n'y a pas de différences entre le Parti libéral et le Parti conservateur.

Je vais dire un mot sur l'unité nationale. En effet, les libéraux ont perdu toute crédibilité en faisant en sorte de blesser profondément notre unité nationale. Le Parti libéral s'est servi de l'unité nationale, à laquelle tous les Canadiens veulent travailler. Il s'en est servi pour remplir ses poches. C'est absolument épouvantable, et c'est pour cela que les libéraux n'ont aucune crédibilité quand ils parlent d'unité nationale.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Madame la Présidente, l'heure est enfin venue.

Les crédits

Depuis des mois, nous assistons au spectacle navrant d'un gouvernement plongé dans le scandale des commandites, le pire scandale de l'histoire politique canadienne.

Au cours des audiences de la Commission Gomery, nous avons beaucoup appris sur le Parti libéral du Canada que dirige le premier ministre. Ce que nous avons appris, c'est que le Parti libéral du Canada a violé les lois, détourné des fonds publics et tenté d'acheter les élections avec notre propre argent.

Le rapport du juge Gomery nous dit que le Parti libéral du Canada s'est déshonoré, qu'il a institué un système de pots-de-vin en sa faveur et qu'il a transgressé les règles démocratiques les plus élémentaires. Voilà ce que nous savons.

En toute décence, il est impossible que cette Chambre accorde sa confiance au gouvernement libéral. Cette motion que nous débattons aujourd'hui est donc le résultat d'un constat commun des trois partis d'opposition qui forment, ne l'oublions pas, la majorité à la Chambre des communes. Bien que le Parti conservateur, le Nouveau Parti démocratique et le Bloc québécois divergent d'opinion sur bien des sujets, nous nous entendons sur le fait que le Parti libéral et son chef ont perdu la nécessaire autorité morale pour gouverner.

Le juge Gomery n'avait pas le mandat de sanctionner les responsables du scandale des commandites. C'est la population qui a ce mandat. Et avec cette motion, les électeurs et les électrices pourront porter un jugement et sanctionner les membres du Parti libéral du Canada au moment de voter.

Le premier ministre, qui est le chef du Parti libéral du Canada, a promis solennellement qu'il allait faire le ménage. Il a fait tout le contraire, en perpétuant la culture libérale du copinage, du patronage et du camouflage.

Il a nommé ses amis et organisateurs du Parti libéral, les Dennis Dawson, Francis Fox et Art Eggleton au Sénat. Il a nommé Yvon Charbonneau et Mario Laguë dans des postes diplomatiques. Voilà du copinage. Malgré toutes les belles promesses de mettre en place des mécanismes nouveaux pour éliminer, disait-il, le déficit démocratique, le premier ministre est l'incarnation vivante du déficit démocratique.

Il continue à vouloir que le Parti libéral du Canada nomme des libéraux à la fonction de directeurs du scrutin; voilà du patronage. Élections Canada, par l'entremise de M. Kingsley, demande depuis des années que le processus soit le même qu'au Québec, c'est-à-dire qu'une commission indépendante nomme des gens qualifiés, plutôt que des sympathisants libéraux, à la fonction de président ou présidente d'élections. Or, ce premier ministre a refusé.

Il refuse également que la Chambre enquête sur Option Canada, alors que cet organisme a violé la Loi référendaire du Québec et a manifestement violé les règles du Conseil du Trésor fédéral; voilà du camouflage.

Voilà qu'un organisme créé à la dernière minute reçoit 4,8 millions de dollars deux ou trois semaines avant le référendum de 1995, une semaine après sa création. Jamais la bureaucratie fédérale n'a fonctionné aussi vite. Quel curieux hasard!

On comprend pourquoi le premier ministre a peur que la lumière soit faite. Car celui qui dirigeait Option Canada, c'était Claude Dauphin, un homme que le premier ministre a engagé ensuite à titre de conseiller spécial pour le Québec. Quelle belle image ce premier ministre défenseur des droits et de la loi nous donne par cette nomination!

Le premier ministre a aussi promis que toute la lumière serait faite à propos du scandale des commandites. Pourtant, nous ignorons encore bien des choses à propos du scandale des commandites.

Par exemple, à quels candidats du Parti libéral du Canada Marc-Yvan Côté, expulsé du Parti libéral, a-t-il distribué des dizaines de milliers de dollars dans des enveloppes qu'il a glissées dans les poches de ces candidats? On comprend comment cela se déroulait: c'était de Brault à Corriveau, à Béliveau, à Côté. On dirait un match de hockey. Et Côté a marqué. Il nous a dit que 18 comtés avaient reçu de l'argent, ainsi que 10 candidats ou candidates. Si l'on ne veut pas nous donner le nom des coupables, qu'on nous donne le nom des innocents.

• (1155)

On s'en satisfera.

Le Parti libéral l'a expulsé, lui, mais pas ceux qui ont reçu l'argent; c'est défendu d'en donner, mais pas d'en recevoir.

Ils nous disent avoir remboursé les 120 000 \$ de l'argent sale. Ils ont remboursé ce montant, mais ceux qui l'ont reçu l'ont utilisé. Toutefois on ne les touche pas.

Ce qui est plus que le comble, lors de la dernière élection, ils ont réussi à perdre 40 000 \$ dans le comté de Longueuil—Pierre-Boucher, qu'on ne retrouve pas dans le rapport d'élection. Le président de cette association s'est dit découragé des libéraux, ajoutant qu'après 40 ans à leur service, il allait ailleurs.

Ce premier ministre qui refuse de nous répondre a donc ses raisons pour le faire et de faire enquête. Ce premier ministre a trahi toutes ses promesses.

En déposant un budget en lieu et place d'un énoncé économique la semaine dernière, le chef du Parti libéral a fait la démonstration qu'il n'avait rien appris du scandale des commandites.

C'est un budget électoraliste, qui perpétue tout ce qu'il y a de pire dans la culture libérale.

Le gouvernement libéral a premièrement fait la démonstration de sa profonde malhonnêteté en trafiquant les prévisions budgétaires.

En disposant des mêmes données en février dernier, le Bloc a visé juste. On disait que c'était 11 milliards de dollars; le gouvernement disait que c'était 4 milliards de dollars. Il s'est trompé de seulement 280 p. 100. Petite erreur! C'était la multiplication des surplus, puisqu'il a présenté les mêmes données, soit 11 milliards de dollars, il y a quelques jours.

Juste avant les élections, des surplus budgétaires énormes apparaissent soudainement, comme par magie — c'est à rendre Houdini jaloux.

Ces énormes surplus budgétaires font la preuve par l'absurde de l'existence du déséquilibre fiscal: trop d'argent à Ottawa pour les compétences qui sont siennes; pas assez à Québec et dans les provinces, pour affronter les défis de la santé et de l'éducation.

Les crédits

Qu'on y pense bien: Santé Canada fait travailler 10 000 fonctionnaires à Ottawa, mais n'administre pas un seul hôpital. Qu'on trouve l'erreur! Cependant ces gens savent tout. *Ottawa knows best*. Ce n'est pas de leurs affaires, mais ils savent. Maintenant ils vont un peu plus loin: ils ne reconnaissent pas ce déséquilibre fiscal. Pourtant ils l'ont créé, tout comme ce premier ministre a créé les paradis fiscaux. Il en a éliminé certains; il en a oublié un: La Barbade.

Pourquoi donc a-t-il oublié La Barbade? En 1998, il dépose une loi faisant de La Barbade un paradis fiscal extraordinaire. Or on se demande pourquoi rendre cette loi rétroactive à 1995. Pourquoi donc? On s'aperçoit alors que sa compagnie, la Canada Steamship Lines, a quitté le Liberia pour s'établir à La Barbade — quelle coïncidence extraordinaire! —, avec des bateaux construits en Chine et — pas assez fière du Canada — avec des drapeaux d'autres pays, sauf celui du Canada dans bien des cas.

Or c'est ce premier ministre qui se pose en personne intègre et honnête.

Il va plus loin en multipliant les intrusions dans les compétences du Québec au nom, dit-il, de l'intérêt national. Les enfants seraient d'intérêt national. Il a découvert qu'il y avait des enfants dans les garderies: on va donc dans les garderies. Il y en a dans les écoles primaires: on va dans les écoles primaires. Imaginez qu'il y en a même qui se font soigner dans les hôpitaux! C'est donc de compétence fédérale. Qui plus est, il y en a qui vivent dans les villes; imaginez-vous cela! On va donc dans les villes, au nom de l'intérêt national que sont les enfants.

Tel est le raisonnement de ce premier ministre et, encore une fois, il tente d'acheter des électeurs avec notre propre argent. Comme on l'a fait dans le scandale des commandites. Cependant, il ne corrige pas les injustices qu'il a lui-même créées.

Je pense, entre autres, et c'est le comble du cynisme, à hier soir: nous nous battons depuis des années, de concert avec le député de Saint-Maurice—Champlain, pour que les personnes âgées qui vivent dans la pauvreté aient droit au Supplément de revenu garanti. Les libéraux nous disaient que ce n'était pas vrai; ils ont dû admettre que ce l'était. Il s'agissait de 3,2 milliards de dollars qui ont été extorqués aux plus pauvres de la société. Les libéraux ont toujours refusé d'appuyer nos demandes.

Hier, lors de la deuxième lecture du projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse (supplément de revenu mensuel garanti), ô surprise! les libéraux ont voté en faveur de notre demande. Le résultat du vote fut de 259 en faveur et de 0 en défaveur. Ainsi, lors de la campagne électorale, ils pourront dire qu'ils ont appuyé la demande et qu'ils s'occupent des personnes âgées. On a obtenu l'unanimité de la Chambre. Or, quand il y a unanimité ici — on l'a obtenue quatre fois cette semaine —, on procède à la troisième lecture.

• (1200)

Ensuite, on applique immédiatement ce que tout le monde appuie ici. On s'est dit: « Ils voudront donc procéder à la troisième lecture. Enfin, ils ont compris. ». Le NPD dit: « Oui, on procède ». Les conservateurs disent: « Oui, on procède ». Toutefois, on entend les voix des libéraux dire: « Non, non, non. » Ils ne veulent pas. En fin de compte, c'est de l'hypocrisie à son comble et on a atteint des sommets.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est de l'hypocrisie!

M. Gilles Duceppe: Telle est la culture libérale profondément ancrée chez ceux qui nous font face. Telle est cette culture libérale qui se moque des gens. Dans ce cas, ce sont les gens les plus âgés de notre société qui ont passé leur vie à faire en sorte que celle-ci s'enrichisse. Maintenant qu'on leur doit de l'argent, on les oublie. Pourtant, on va prendre rétroactivement l'argent dans les commissions scolaires. Pourtant, les libéraux disent se préoccuper de l'éducation. Quel beau raisonnement! On rencontre tous les jours ce raisonnement dans à peu près chacun des dossiers.

On ne croit pas que les électeurs et les électrices se laisseront acheter par le petit chantage mesquin du premier ministre.

On a vu la valse des milliards reprendre depuis quelques jours. On a vu les libéraux se promener avec l'argent des contribuables, des Challenger d'un côté, des Challenger de l'autre. Ils font tout à coup des annonces partout au Canada et au Québec. Ils font campagne à même les moyens de l'État. Comme d'habitude, ils sont en train de confondre les intérêts de l'État et les intérêts du Parti libéral du Canada, comme dans le cas des commandites. C'est exactement ce qu'ils font. C'est un scandale. La culture libérale a amené au scandale des commandites, et c'est la même que l'on retrouve actuellement dans ce chantage éhonté qu'ils font à la population.

Le premier ministre a peur d'affronter l'électorat parce qu'il sait que la population n'est pas dupe. Ce premier ministre a affirmé à propos du scandale des commandites qu'il ne savait rien de tout cela, qu'il n'est pas responsable. C'est vrai qu'il n'est pas responsable, on peut le croire. Pendant toute la durée du scandale des commandites, le premier ministre, de façon irresponsable, était en campagne permanente au leadership, numéro deux du gouvernement, ministre des Finances et vice-président du Conseil du Trésor.

Le juge Gomery, à la page 51 de son rapport, nous dit: « Le Conseil du Trésor avait cessé de jouer son rôle de supervision des programmes ». En d'autres mots, le bar était ouvert, les libéraux étaient au bar et ils se servaient allégrement. C'est ce qui s'est passé.

Jean Chrétien nous dit: « J'ai demandé régulièrement au Conseil du Trésor si tout se déroulait normalement dans le programme des commandites et ils m'ont répondu régulièrement qu'il n'y avait aucun problème ». Je me rappelle que le premier ministre actuel était alors numéro deux du gouvernement, vice-président du Conseil du Trésor, ministre des Finances et en course au leadership. Il connaît tout le monde dans le parti. On demande au premier ministre: « Avez-vous reçu un tel ordre, — parce que M. Chrétien utilise le mot « ordre » —, de la part du premier ministre d'alors? Avez-vous répondu et avez-vous dit qu'il n'y avait pas de problème? ». Il refuse de répondre. Ce n'est pas pour rien qu'il refuse de répondre. Ou bien il savait et il a dit qu'il ne se passait rien, ou bien ce premier ministre ne voulait pas voir. Quand on se ferme les yeux, bien sûr, on ne voit pas; quand on se bouche les oreilles, bien sûr, on n'entend pas. C'est ce qui s'est passé avec ce premier ministre. On appelle cela de la complicité. C'est ainsi qu'on appelle cela.

Les crédits

En terminant, je voudrais m'adresser à la population. Le premier ministre tente de se défilier de ses responsabilités et de jeter le blâme sur les autres pour la tenue d'élections en plein hiver. Je vous dirais qu'il n'a que lui à blâmer. L'an dernier, il a enlevé les journées d'opposition aux partis d'opposition. Il a traficoté les règles parlementaires, parce qu'il savait bien qu'il y aurait une motion de non confiance qui serait présentée et qu'il aurait perdu. Cela a été son premier geste antidémocratique. Par la suite, il est apparu à la télévision, suppliant, en disant: « Je n'ai pas été assez vigilant ». Effectivement, il n'a pas été assez vigilant dans l'histoire des commandites, comme numéro deux du Conseil du Trésor. Or, il nous a dit: « Je déclencherai les élections dans les trente jours qui suivront le deuxième rapport du commissaire Gomery, qui devait être déposé à ce moment là, rappelons-le, le 15 décembre. C'est donc dire qu'il devait déclencher des élections au plus tard le 15 janvier. Lui qui nous dit qu'il est irresponsable de tenir des élections en hiver, je lui rappelle — la météo étant une compétence fédérale — qu'il devait savoir que le 15 janvier, c'est en hiver.

● (1205)

Peut-être passe-t-il tous ses hivers à La Barbade? Cela se peut.

Dans le passé, on lui a donc offert un compromis disant que s'il voulait faire cela durant l'hiver, on lui en donnait l'occasion avec la proposition du NPD. Tout à coup, selon lui, ce n'était plus possible. Cela ne s'était jamais passé durant l'hiver, nous disait-il. Pourtant, en 1979, les libéraux ont renversé le gouvernement de Joe Clark au début décembre. Les élections ont donc eu lieu le 20 février. Ils s'en vantent comme d'un haut fait d'armes dans l'histoire du Parti libéral. C'est ce qui a permis de ramener Pierre Elliott Trudeau, juste avant le référendum de 1980. À cette époque, ce n'était pas du tout un problème de faire cela en hiver. Toutefois, parce qu'ils ne veulent pas avoir d'élections, cela devient un problème.

Je vous assure que les électeurs réfléchiront de la façon suivante. Ils vont se dire qu'ils vont se faire un cadeau et se débarrasser des libéraux.

Il y a deux scandales des commandites. Le premier est celui des pots-de-vin, de la corruption libérale et du premier ministre qui affirme n'avoir rien su ou, plutôt, n'a pas voulu le savoir. Ce scandale nous touche tous, car c'est notre argent, soit celui des contribuables qui a été détourné. Le deuxième scandale des commandites, c'est le gouvernement libéral qui a voulu contourner les règles démocratiques pour battre les souverainistes, parce qu'il n'a rien à offrir au Québec. Voilà le deuxième scandale.

Le Parti libéral du Canada, soit celui du premier ministre actuel, a voulu acheter la conscience des Québécois et des Québécoises. C'est du mépris envers le Québec. La Commission Gomery n'avait pas pour mandat de sanctionner ces deux scandales. C'est à vous, les électeurs et les électrices, que je m'adresse parce que c'est vous qui avez le mandat de sanctionner le Parti libéral du Canada. Les prochaines élections vous donneront la possibilité de sanctionner la corruption, le mépris, la culture libérale incarnée par ce parti et ses députés. Cette question sera au coeur de l'enjeu des prochaines élections. Je vous invite donc à participer en grand nombre et à faire savoir qu'au Québec, la corruption et le mépris n'ont plus leur place.

● (1210)

[Traduction]

L'hon. Tony Ianno (ministre d'État (Famille et Aidants naturels), Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais clarifier quelques points. Tout d'abord, à propos des personnes âgées, quand l'augmentation de 433 \$ sera pleinement en vigueur, il en coûtera, chaque année et à perpétuité, 700 millions de dollars au

gouvernement. Cette mesure permettra à 1,6 million de personnes âgées partout au pays de mieux vivre.

Deuxièmement, nous bonifions les programmes sociaux et le Supplément de revenu garanti, qui n'est pas imposable. Chaque année, toute personne âgée peut donc faire une demande et obtenir 6 000 \$ de plus pour répondre à ses besoins immédiats. Au moyen du programme Nouveaux Horizons, du Secrétariat national des aînés, et j'en passe, nous continuons de travailler pour donner aux personnes âgées la place qu'elles méritent dans notre société.

La pratique est la même aux gouvernements provinciaux qu'au gouvernement fédéral, c'est-à-dire qu'il y a une période de 12 mois et une période de rétroactivité de 11 mois à partir de la date à laquelle les personnes âgées signalent au gouvernement qu'elles n'ont pas fait de demande pour recevoir le Supplément de revenu garanti. Il en va de même pour tous les programmes sociaux provinciaux, y compris ceux du PQ au Québec. Notre approche envers les provinces est presque toujours la même en ce qui concerne la rétroactivité des programmes sociaux.

Hier, le Parti libéral a voté en faveur de la motion du député de Saint-Maurice—Champlain. Ce dernier travaille sur ce dossier depuis un certain temps. Nous estimions qu'il était important de renvoyer le projet de loi au comité afin que nous puissions nous pencher sur le processus et trouver des moyens de le faire fonctionner.

Malheureusement, le Bloc a conclu une entente avec les conservateurs. Ces derniers sont nuls au chapitre des programmes sociaux, surtout pour le Québec. Si les Québécois aiment le Parti libéral, c'est parce que les gens et les programmes sociaux nous tiennent à coeur.

Si le Parti conservateur accède au pouvoir, y aurait-il une entente selon laquelle toutes les questions qui touchent le Québec seront traitées par une coalition entre les conservateurs et les bloquistes? Le gouvernement conservateur sabrerait-il dans les programmes sociaux du reste du pays et concluerait-il une entente entre eux deux?

● (1215)

[Français]

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, je parlais de mépris et d'hypocrisie: en voilà une belle démonstration.

Hier, on a voté, et les libéraux ont appuyé cette motion voulant la pleine rétroactivité du Supplément de revenu garanti pour les personnes âgées. En fait, ils ont voté en sa faveur. Maintenant, ils invoquent le fait que le projet de loi n'a pas eu le temps d'être étudié en comité. Je leur rappelle que, cette semaine, nous avons adopté des projets de loi sans qu'ils soient étudiés en comité, parce qu'on a démontré la volonté politique de procéder ainsi. On l'avait fait pour les anciens combattants.

C'était la première fausseté...

[Traduction]

L'hon. Tony Ianno: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La présidence, en raison de considérations budgétaires, a décidé que le segment sur la rétroactivité était inadmissible. Essentiellement, on ne peut que...

Le vice-président: Le ministre s'engage dans un débat. Nous écouterons le reste de la réponse du chef du Bloc québécois.

Les crédits

[Français]

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, cela me fera plaisir de donner la même réponse que vous avez fournie hier. Vous avez refusé d'appliquer le consentement unanime parce que vous avez dit avoir entendu des « non » venant du côté des libéraux. Voilà ce qui s'est passé. C'était la première des choses.

Des voix: Oh, oh!

M. Gilles Duceppe: Si la députée d'Auntsic pouvait se calmer un peu, nous continuerions à discuter. Elle pourra se lever plus tard pour poser des questions et essayer d'être cohérente, mais d'ici là, il serait souhaitable qu'elle se taise.

Deuxièmement, à propos de la rétroactivité, quand il est temps pour lui de reprendre de l'argent aux contribuables qui n'ont pas payé suffisamment d'impôt, le gouvernement agit de façon rétroactive.

Le ministre d'État a donné l'exemple de la naissance d'un enfant au Québec et de la période de 11 mois pendant laquelle les parents peuvent recevoir des allocations familiales. Je rappelle qu'il est assez facile de s'apercevoir de la naissance d'un enfant; la mère est au courant. Je ne sais pas si le député sait cela! À cet égard, on peut facilement remplir les formulaires à l'hôpital.

Par contre, les personnes âgées éprouvent souvent des difficultés de lecture et ignorent l'existence de certains programmes du gouvernement. On s'arrange pour écrire en petits caractères, comme dans les contrats d'assurances, que les bénéficiaires ont droit à telle ou telle chose, mais ces personnes ne le voient pas. C'est ce qu'on a fait et cela s'appelle un détournement de fonds au détriment des personnes âgées.

Aujourd'hui, je mets au défi les libéraux d'avoir la décence de ne pas faire de cadeaux avec l'argent des personnes âgées dans les poches desquelles ils ont fouillé. Au moins, ainsi, ils se tiendraient debout et auraient l'air honnêtes, même s'ils ne le sont pas.

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, je veux remercier le chef du Bloc québécois de son intervention. J'ai des questions à lui poser.

[Traduction]

Avant de passer à ma question, je signalerai que l'élimination du déficit est un des hauts faits des 12 dernières années. Le gouvernement tentera certainement de s'approprier tout le mérite de cela, mais je crois que le libre échange, l'augmentation des revenus du gouvernement et la mise en oeuvre de la TPS, une bonne taxe malgré les difficultés engendrées, sont responsables de cette réussite.

Ce qui est vrai cependant, c'est que beaucoup d'occasions ont été perdues ces 12 dernières années. Nous avons eu des excédents ces dernières années, ce qui n'était pas arrivé depuis trois décennies. Cependant, le gouvernement n'a pas su profiter de la situation. Le taux d'appui à l'unité nationale est en baisse. Je ne m'entends avec mon collègue du Bloc québécois dans ce dossier. Je crois dans un Canada fort et uni. Ce taux est en baisse parce que le gouvernement n'a pas su gérer adéquatement le dossier du Québec. Les conditions de vie des Autochtones demeurent épouvantables au pays. Les problèmes environnementaux et le smog causent de plus en plus de difficulté dans la région du Grand Toronto. La productivité est toujours en baisse.

Beaucoup d'occasions ont été perdues ces 12 dernières années. Le pire cependant, et cela devrait préoccuper tous les Canadiens quelle que soit leur allégeance politique, c'est que la démocratie a été compromise.

En 1997, le parti au pouvoir avait gagné les élections en remportant 155 sièges sur 301 avec une marge de...

Le président suppléant (M. Chuck Strahl): Le député de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

[Français]

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, à mon avis, en raison de l'attitude des libéraux à la suite du référendum de 1995, leur stratégie se définit en trois points.

Premièrement, ils ont nié les droits de l'Assemblée nationale relativement à la Loi de clarification ou la Loi sur la clarté.

Deuxièmement, ils ont créé le déséquilibre fiscal. M. Massé, qui était alors président du Conseil du Trésor, l'a très bien: « Nous allons faire en sorte que Lucien Bouchard [alors premier ministre du Québec] n'ait pas les moyens de payer les programmes sociaux, et nous arriverons tels des sauveurs. » C'est exactement ce qu'ils font.

Troisièmement, ce faisant, ils se sont dit qu'ils tenteraient d'acheter la conscience des Québécois et des Québécoises. A suivi le Programme de commandites, et vogue la galère: on a mis en même temps de l'argent dans les poches des petits amis.

Cela étant dit, au sujet de ce que l'on appelle l'unité nationale, l'unité du Canada, je vous dirai très franchement et avec un profond respect pour le Canada, qui est un grand pays, et pour la nation canadienne, qui est une grande nation, que le jour où le Québec sera un pays souverain, l'unité canadienne sera d'autant renforcée parce que cette question ne se posera plus. Le Canada sera alors un pays très uni. On ne parlera plus de cela. On ne se posera plus la question.

Enfin, le Canada sera un pays très uni à côté d'un pays très uni qui s'appellera le Québec. Et nous serons de bons amis qui travailleront ensemble moyennant ce que nous avons en commun, plutôt que de nous chicaner à propos de ce qui nous divise.

Il y a toujours moyen de s'entendre avec le voisin quant à l'aménagement d'une pelouse commune. C'est quand le voisin vient peindre les murs du salon, qu'on pense que c'est un peu trop.

● (1220)

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au chef du Bloc québécois.

D'abord, j'aimerais dire que je n'ai pas de leçon morale à recevoir de lui ni d'aucun de ses collègues.

J'ai plusieurs questions en réserve. J'aimerais bien qu'il me réponde directement et brièvement.

Le chef du Bloc québécois accepte-t-il le rapport Gomery ou doute-t-il de la crédibilité du juge Gomery? Autrement dit, accepte-t-il tout le rapport ou choisit-il d'accepter le paragraphe 1.4 du chapitre I, mais pas le paragraphe 16.3 du chapitre XVI? Accepte-t-il le rapport dans son ensemble ou l'accepte-t-il de manière sélective?

En ce qui concerne ma deuxième question, parlons d'intégrité...

Le vice-président: Je m'excuse d'interrompre le député, mais le temps est expiré.

Les crédits

La parole revient à l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie.

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, il n'accepte pas de leçon de morale. Il faudrait lui expliquer premièrement en quoi consiste la morale. Peut-être comprendrait-il mieux par la suite.

Deuxièmement, bien sûr que nous acceptons le rapport Gomery, même cette partie où M. Gomery écrit que le premier ministre et ministre des Finances n'était pas lié à la gestion du Programme de commandites. On le disait avant même que le rapport soit publié.

On accepte aussi cette partie, à la page 51, où M. Gomery écrit que le Conseil du Trésor a cessé de jouer son rôle de supervision envers les programmes. Le ministre des Finances était le numéro 2 de ce gouvernement, et surtout le vice-président du Conseil du Trésor. On accepte cela.

De plus, M. Gomery écrit que le Parti libéral du Canada, comme institution, a développé un système de corruption. On accepte aussi cela.

Je suis heureux qu'enfin notre ami accepte quelque chose qui est au moins vrai ici, en cette Chambre. Je partage son avis. Le juge a écrit, en page 7 du résumé, que des ministres, des hauts fonctionnaires et des chefs de cabinet n'ont pas surveillé correctement la gestion de ce programme: j'accepte parfaitement et tout à fait cela, d'un bout à l'autre.

[Traduction]

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat historique et capital qui provoquera sous peu la tenue d'importantes élections au Canada.

La motion dont la Chambre est saisie a été clairement définie. Elle traite de la nécessité de renverser un gouvernement pour des raisons qui ont été expliquées et sur lesquelles nous reviendrons tout au long de la journée.

Plus tôt cette semaine, une majorité à la Chambre des communes s'est prononcée en faveur de la motion du Nouveau Parti démocratique qui préconisait la tenue d'élections au début de février. Le Parti libéral l'a rejetée. Le gouvernement a clairement refusé de faire un compromis et a rejeté une motion de défiance qui, à l'époque, aurait provoqué la tenue d'élections après Noël.

Il importe aussi de souligner que l'échéancier original établi par le premier ministre, qui prévoyait le dépôt de la deuxième partie du rapport Gomery le 1^{er} décembre, aurait placé notre pays exactement dans la même situation que celle où nous nous trouvons actuellement.

Comme il l'a fait à maintes occasions, le gouvernement a encore une fois refusé d'accepter la volonté démocratique de la Chambre. L'opposition officielle a donc maintenant présenté une motion qui condamne l'arrogance dont fait preuve le gouvernement en refusant de se plier à la volonté de la Chambre, comme il l'a déjà fait dans le passé. Elle condamne la culture du « tout m'est dû », la corruption et les scandales du gouvernement libéral, l'utilisation parfaitement abusive qu'il a faite des deniers publics à des fins politiques et ses multiples déclarations trompeuses.

À un certain moment, une bonne partie de tout cela était prioritaire pour le premier ministre. Il a parlé du déficit démocratique. Il a parlé de la nécessité de mettre un terme à la culture du copinage fondée sur qui l'on connaît au cabinet du premier ministre. Il est maintenant clair qu'il a souscrit à une autre culture, celle fondée sur la question suivante: « Combien d'argent peut-on flamber au cabinet du premier ministre? À quelle somme peut-on avoir accès simplement pour acheter l'appui de la population? »

Le premier ministre sait, quand il fait ce genre de promesses, que ce n'est pas vrai. Nous l'avons constaté dès le début, quand il est arrivé à la Chambre avec l'objectif clair de contrer le libre-échange et la promesse de supprimer la TPS. Avec son enthousiasme de visage à deux faces, il a fait siennes ces deux politiques et s'en est attribué le crédit partout au pays. Ce n'est pas le genre d'honnêteté qu'on attend de celui qui occupe la haute charge de premier ministre.

En guise de préface, je veux citer le rapport du juge Gomery, qui dit en termes révélateurs:

Ce rapport n'est autre que la chronique déprimante des multiples carences constatées dans la planification déficiente d'un programme gouvernemental, conjuguées à l'incapacité de l'appareil gouvernemental à contrôler le gaspillage — une histoire de cupidité, de vénalité et d'inconduite au sein du gouvernement et d'agences de publicité et de communication, qui a entraîné la perte et le gaspillage de sommes considérables aux dépens des contribuables canadiens dont la colère et l'outrage sont légitimes.

Ce sera là le thème de la campagne, et ces paroles seront gravées sur la tombe du Parti libéral à la fin de la campagne.

Le Parti libéral établit maintenant ses priorités en traitant de la violence armée et de certains faits historiques qui entachent notre pays, qu'il s'agisse des mauvais traitements dans les pensionnats ou des injustices commises par des gouvernements précédents envers les immigrants japonais ou ukrainiens et les Autochtones. Tout cela se produit, cyniquement, à la veille d'une élection. Le gouvernement devrait plutôt accepter le fait qu'il a eu plus de 12 ans pour régler ces graves questions au nom des Canadiens. Cela en dit long sur ses priorités.

Les priorités du gouvernement sont maintenant claires. Il consacre toute son énergie à se maintenir au pouvoir et puise sans vergogne dans le Trésor public pour y arriver par tous les moyens possibles. C'est le gouvernement de tous les échecs. C'est un gouvernement qui subordonne les intérêts du pays à ceux du Parti libéral chaque fois que les élections approchent.

Il faut que cesse ce type de gouvernance dont les exemples ont été si nombreux, par exemple le registre des armes à feu, qui est un gaspillage épouvantable de l'argent du gouvernement, des deniers publics, puisqu'on a engouffré 2 milliards de dollars dans ce programme, tandis que la violence s'aggrave dans nos rues. En perpétuant cette horreur bureaucratique, le gouvernement cherche encore une fois à sauver la face et, en même temps, à couvrir ses arrières.

Une fois de plus, les libéraux font abstraction des intérêts des Canadiens pour éviter de rendre compte de leurs politiques erronées et d'en assumer la responsabilité. Ils font toujours passer leur sectarisme aveugle devant les intérêts de la population.

● (1225)

Monsieur le Président, j'aurais dû signaler dès le départ que je partagerai mon temps de parole avec mon collègue de Prince George — Peace River, qui a eu l'obligeance de me laisser le précéder.

Les crédits

On a trahi la confiance des contribuables sur toute la ligne. Ce programme a été présenté comme le pire scandale politique de l'histoire moderne. Le juge Gomery a confirmé que des millions de dollars, des millions, ont été volés au Trésor public pour que le Parti libéral en profite.

Les libéraux disent qu'ils rembourseront un montant dérisoire de 1,14 million de dollars. Ils ont décidé que c'était le montant qu'ils devaient, négligeant au passage tous les éléments de preuve et même le témoignage sous serment de libéraux qui montrent que les montants en cause étaient bien supérieurs. C'est comme si le ministre de la Justice lui-même déclarait que le Parti libéral a négocié avec le gouvernement libéral et que les deux parties se sont entendues sur ce montant. Et, soit dit en passant, les libéraux pensent qu'ils se donnent ainsi une excellente image. C'est ridicule.

Le juge Gomery a confirmé l'existence d'une culture du « tout m'est dû ». Ce sont ses mots. Ils s'appliquent aussi à merveille au cas de M. Dingwall, que nous avons entendu parler de son droit à ce qui lui était dû, pour justifier une indemnité de départ obtenue de ses vieux amis et copains du CPM. Nous savons que cette culture-là est profondément enracinée dans le Parti libéral.

Les bureaucrates qui ont été mêlés au Programme de commandites ont parlé de cette question il n'y a pas longtemps, lorsqu'ils ont témoigné au Comité des comptes publics de la Chambre des Communes. Chose curieuse, les travaux de ce comité ont été interrompus juste avant les dernières élections. Ils ont été interrompus au moment où nous allions entendre le témoignage d'un personnage clé dans tout le scandale, Jean Brault. Encore une fois, il y a eu ingérence dans les hautes sphères pour éviter de rendre des comptes, pour se soustraire à toute responsabilité.

Depuis 12 ans, les libéraux puisent dans les poches des contribuables, gaspillant de l'argent pour des choses comme le registre des armes à feu, les avions Challenger, le gâchis de DRHC et une foule d'autres programmes injustifiables qui n'aident en rien les simples citoyens.

Le gouvernement a récompensé les comportements illégaux et immoraux. Voici quelques exemples de cette culture du « tout m'est dû ».

Lorsqu'on a eu vent du scandale des commandites, le gouvernement a nommé au poste d'ambassadeur au Danemark le ministre qui était le principal responsable, celui qui était le plus étroitement mêlé à cette affaire. Belle récompense pour un comportement condamnable. Qu'est-ce que les Danois avaient fait pour mériter cela?

On a laissé André Ouellet, alors président de la Société canadienne des postes, facturer aux contribuables canadiens des frais de déplacement et de représentation de plus de 2 millions de dollars sans qu'il produise le moindre reçu. Mon collègue de Palliser essaie toujours de faire toute la lumière là-dessus. Qui peut prétendre s'en tirer après avoir fait ce genre de chose?

Et puis, bien entendu, il y a ce David Dingwall de triste réputation. Il a facturé aux simples citoyens, lui qui touchait un traitement de plus de 277 000 \$, un paquet de gomme à mâcher, un journal et une bouteille d'eau. Belle illustration de la culture du « tout m'est dû ».

Le ministre des Affaires étrangères a pu se faire accompagner par son chauffeur dans un voyage consacré aux affaires étrangères, même si le chauffeur n'allait pas devoir conduire, que nous sachions.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a remis aux contribuables une facture de plus de 7 000 \$ pour des repas pris au restaurant sur une période 11 semaines, notamment un montant

incroyable de 130 \$ pour que deux personnes s'empiffrent de pizza. Aux frais des contribuables.

J'ai bien sûr parlé de M. Dingwall, mais à peine quelques semaines avant que le rapport cinglant du juge Gomery ne soit rendu public, le gouvernement libéral a accordé un contrat sans appel d'offres au directeur de la campagne libérale, David Herle, pour conseiller le gouvernement sur le minibudget. La maison de M. Herle, Veraxis Research and Communications, a reçu 23 000 \$ pour ce contrat sans appel d'offres qui consistait en somme à rédiger le programme électoral du Parti libéral.

Ce mode de gouvernance est une honte absolue et il faut que cela cesse. Et les prochaines élections permettront aux Canadiens d'y mettre un terme. Triste journée pour le Canada que celle où il faut tirer cette conclusion. Un parti national comme le Parti libéral, une institution historique, a trahi la population canadienne et abusé de la confiance qui avait été mise en lui.

Le premier ministre est tombé en disgrâce et a jeté le discrédit sur les hautes fonctions qu'il occupe actuellement.

Il est temps de mettre un terme à la culture de la corruption. Il est temps de mettre fin aux abus scandaleux de l'argent des contribuables et des travailleurs Canadiens. C'est ce que s'engage à faire le Parti conservateur, sous la direction du député de Calgary-Sud-Ouest. Le Parti conservateur fera en sorte que les priorités du gouvernement soient alignées sur celles des Canadiens.

Mes électeurs de Nova-Centre et les Néo-Écossais en général veulent la même chose que tous les Canadiens. Ils veulent un gouvernement responsable et digne de confiance. Ils veulent être représentés de façon claire et honnête, et non avec l'arrogance dont fait preuve le gouvernement actuel. Ils veulent des programmes qui fonctionnent. Ils veulent avoir accès aux programmes d'aide du gouvernement quand ils en ont besoin et quand ils y ont droit, pas quand ils appuient un parti politique en particulier.

Le plus choquant, c'est que les libéraux continuaient de gaspiller de l'argent et de mal gérer les programmes d'un bout à l'autre du Canada, sans accorder la priorité aux Canadiens, au moment même où des ristournes clandestines étaient versées dans les coffres du parti grâce au Programme de commandites. Cela doit cesser.

• (1230)

Les Canadiens ont la possibilité de se débarrasser du gouvernement actuel et d'élire un gouvernement propre, honnête et responsable qui saura faire progresser le Canada, établir les bonnes priorités et réaliser toutes les possibilités qui s'offrent à notre grande nation.

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de siéger, à l'instar du député de Nova-Centre, au Comité des comptes publics. Il se rappellera que lors de sa comparution, M. Guité a parlé de la transition de gouvernement et du rôle qu'il a joué sous l'administration conservatrice, puis sous la libérale. L'enquête du juge Gomery, sur laquelle je reviendrai dans un moment, porte là-dessus.

Le député se rappellera également que, à l'époque, M. Guité nous a dit que lorsqu'il travaillait pour Travaux publics, le ministre était un Néo-Écossais fort respecté, en l'occurrence M. Elmer MacKay, que le député connaît fort bien. Je n'ai aucune raison de dénigrer M. MacKay ou ses réalisations à titre de ministre.

Les crédits

Le député se rappellera également que, toujours à la même époque, M. Guité a indiqué que lorsque les décisions étaient prises, et je pense que la direction du programme ne relevait pas du ministre des Travaux publics mais du sénateur Lowell Murray, qui s'occupait alors du dossier, certains membres du personnel politique ont été nommés pour diriger le comité et participer aux décisions avec M. Guité. Je pense que le député ferait bien de s'en rappeler.

Si jamais les conservateurs accédaient au pouvoir, je me demande s'ils feraient enquête là-dessus.

Le premier ministre a décidé de ne pas faire enquête là-dessus. Il a pris ses responsabilités et a demandé que l'enquête du juge Gomery se concentre sur l'époque allant de l'arrivée des libéraux au pouvoir à ce jour. De plus, il a accepté de fournir au juge Gomery tous les documents du Cabinet que celui-ci demanderait. Le juge Gomery en est arrivé à la conclusion que l'actuel premier ministre n'a pas été mis en cause et, de ce fait, l'a entièrement exonéré, autrement dit, complètement blanchi.

Le député l'admet-il ou remet-il en question le travail et les conclusions du juge Gomery?

• (1235)

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, c'est une version très pratique et très libérale de l'histoire, c'est une version très ambivalente. J'espère que mon collègue d'en face, qui vient de ma province, ne tentera pas de ternir la réputation de mon père à la Chambre ou ailleurs.

Le député a tenté de détourner l'attention des constatations du juge Gomery. Ce dernier n'a pas exonéré le premier ministre d'autre chose que la gestion du Programme de commandites, ce dont il n'a jamais été accusé.

Ce que le juge Gomery a dit, c'est qu'à titre de ministre des Finances, de vice-président du Conseil du Trésor, de ministre principal du Québec impliqué dans des manoeuvres visant à remplacer son premier ministre tout au long des 12 ans qu'il a fait partie du gouvernement libéral, il faisait partie intégrante du Parti libéral qui a instauré la culture du « tout m'est dû », qui a canalisé des fonds vers sa caisse par l'entremise du Programme de commandites et qui a pris part à des activités illégales et immorales. Voilà ce qu'a constaté le juge Gomery.

La tentative du député de détourner l'attention des manquements de son propre parti revient à dire que c'est la faute de John A. Macdonald, comme si les libéraux pouvaient remonter dans le temps et prétendre qu'ils n'ont pas été au pouvoir pendant 12 ans.

Le député utilise une technique de diversion classique. Les Canadiens ne se laisseront pas leurrer. Ils voient clair. Ils veulent un nouveau gouvernement intègre et honnête.

L'hon. David Anderson (Victoria, Lib.): Monsieur le Président, le député a fait remarquer, à juste titre, que l'argent volé du Trésor public et versé au Parti libéral devait être remboursé. C'est exactement ce qui a été fait. Le député a également parlé de l'importance de la transparence et de la reddition de comptes au gouvernement et il a tout à fait raison à ce niveau également. Cela s'impose.

Jeudi dernier, les autorités américaines ont accusé M. Conrad Black d'avoir détourné quelque 51,8 millions de dollars américains dans le cadre des manoeuvres frauduleuses de la société CanWest à l'encontre des actionnaires d'Hollinger International et, fait intéressant, des contribuables canadiens. Compte tenu du rôle important joué par M. Conrad Black et ses collaborateurs, David Radler et Peter White, dans le mouvement néo-conservateur au Canada au

cours des 15 dernières années, le chef adjoint de l'opposition pourrait-il nous donner la liste des gens qui ont contribué à la campagne du chef de l'opposition à la direction de son parti, pour que nous puissions établir si ces sommes d'argent, que nous ne pouvions pas soupçonner avoir été volées, avant la mise en accusation de la semaine dernière, auraient pu servir à financer la campagne du chef de l'opposition?

Mr. Peter MacKay: Monsieur le Président, rétablissons encore une fois les faits.

À ce que je sache, Lord Black, qui a de très gros ennuis, n'est pas et n'a jamais été un membre de notre parti. Il a d'ailleurs quitté le Canada depuis un certain temps.

Quant aux allusions voilées à un quelconque refus de faire connaître les donateurs, à ce que je sache, le chef de l'opposition officielle a joué franc jeu et en a fait mention, comme je l'ai fait aussi, sur un site Web après la course à la direction. Ces remarques ne sont rien d'autre, bien sûr, que les mêmes vieilles tentatives usées en vue de faire oublier les méfaits ainsi que l'arrogance et la corruption dont les membres de son parti se sont rendus coupables.

Je sais qu'il ne jouit pas des bonnes grâces de son parti à l'heure actuelle. Je sais qu'il passera bientôt plus de temps à pêcher à la mouche et à s'occuper de toutes ces choses qui le passionnent et je lui souhaite donc beaucoup de bonheur dans ses entreprises. Toutefois, il est important que les Canadiens comprennent que la corruption, l'arrogance et les vols doivent cesser. C'est une question sur laquelle la GRC devra se pencher et nous espérons finalement obtenir une certaine reddition de comptes. Peut-être certains libéraux rouges de honte seront-ils entraînés, menottes aux mains, dans une salle d'audience publique et forcés de rendre des comptes. Les Canadiens méritent de voir cela.

• (1240)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, d'emblée, au début de ce débat historique, je remercie mon collègue de Nova-Centre, qui a bien voulu partager son temps de parole avec moi. Il a accompli un travail remarquable, non seulement pour ses électeurs de Nova-Centre, mais aussi pour le nouveau Parti conservateur, dont il est le chef adjoint, ce que je tenais à souligner.

J'utiliserai le temps dont je dispose aujourd'hui pour réfuter certains mythes et présenter à la Chambre et aux téléspectateurs une chronologie des événements survenus pendant la 38^e législature. Je ne peux utiliser le mot le plus approprié car il est considéré non parlementaire d'utiliser le mot mentir. Je vais donc le dire autrement. Les médias ne se privent pas pour dire que, de nos jours, le gouvernement pratique beaucoup le bobard.

Le leader du gouvernement à la Chambre semble être l'illustration parfaite du vieux dicton qui veut que si l'on dit quelque chose assez fort, assez souvent et assez longtemps, les gens finissent par croire ce que l'on dit. C'est ce qui s'est passé au moment des dernières élections, en juin 2004, lorsque les libéraux ont mené une campagne de peur contre le Parti conservateur, une campagne de peur contre une campagne d'espoir. Malheureusement, je dois dire en toute sincérité que la peur a remporté la victoire le jour du scrutin. J'espère vraiment que, cette fois-ci, les Canadiens prendront leur décision sans donner prise à la peur et sans prêter l'oreille aux bobards flagrants que les libéraux colporteront sur les conservateurs, dans le seul but d'effrayer les électeurs et de les empêcher de nous appuyer lors du prochain scrutin, à un date qui reste encore à établir.

Les crédits

La première fausseté que je tiens à réfuter c'est que le Parti conservateur, en tant qu'opposition officielle loyale de Sa Majesté en cette enceinte, aurait été tout simplement obsédée par le déclenchement des élections. Cela est totalement faux et vous le savez, monsieur le Président, tout comme, à mon avis, tous ceux qui ont suivi les travaux du Parlement au cours des 18 derniers mois, plus ou moins.

Nous avons essayé, dès le départ, de faire fonctionner le Parlement. Regardons les choses en face. Avant même le début de la 38^e législature, en octobre de l'année dernière, le chef de l'opposition officielle, le député de Calgary-Sud-Ouest, a rencontré les deux autres chefs de l'opposition et déclaré qu'il fallait tenir une réunion pour étudier les moyens d'améliorer le fonctionnement du Parlement.

Ensemble, ils ont cerné un certain nombre de changements à apporter au Règlement. Les personnes qui ont suivi les travaux de la présente législature le savent. Ils ont proposé que la Chambre puisse voter pour ratifier les traités internationaux. Ils estimaient que c'était important que la Chambre soit saisie de ce genre de question au lieu que le Cabinet décide seul.

Ils voulaient accroître le degré de responsabilisation. On entendra souvent ce dernier mot au cours des prochaines semaines et des prochains mois. Tous les chefs voulaient que le premier ministre et eux-mêmes soient tenus responsables de leurs actions au moyen de questions et d'observations formulées à la Chambre, ce qui n'était pas le cas avant les changements.

Ils voulaient qu'on crée deux nouveaux comités parlementaires permanents, l'un chargé des questions touchant les femmes et l'autre, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. « Éthique » est un autre mot qu'on entendra souvent au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

Comme nous le savons, les trois chefs de l'opposition se sont aussi entendus pour dire que le vice-président et les deux Présidents suppléants de la Chambre doivent être nommés par le Président élu et non par le premier ministre. Ils ont ensuite proposé cette modification au Parlement. Je crois que c'est un changement très positif.

Lorsque le discours du Trône a été prononcé le 4 octobre l'an dernier, notre chef, le chef conservateur, le député de Calgary-Sud-Ouest, voyant que le gouvernement risquait de tomber rapidement à cause du vote sur le discours, a rencontré les chefs de l'opposition, et ultimement le premier ministre, et il a proposé des amendements au discours du Trône. C'était du jamais vu.

• (1245)

Ils voulaient s'assurer que le fonds de l'assurance-emploi ne servirait qu'aux travailleurs au lieu d'être utilisé pour équilibrer le budget. Quelle idée. Ils voulaient s'assurer que le gouvernement dirait la vérité dans ses prévisions budgétaires. C'est une idée nouvelle que ne présentent guère les libéraux. Ils voulaient s'assurer que la question du programme de défense antimissile serait mise aux voix à la Chambre. Ce ne sont là que trois des cinq modifications qu'ils ont présentées.

Qu'est-il advenu de ces modifications? En examinant la question, on constate que pratiquement rien n'a été fait à cet égard, ce qui n'empêche pas le gouvernement libéral de prétendre qu'il s'emploie à faire fonctionner le Parlement, contrairement à nous.

Cela m'amène à parler d'une autre question, celle des journées de l'opposition. Pour les gens qui nous regardent, les journées de

l'opposition sont très importantes sur le plan de la reddition de comptes, car elles nous permettent de demander des comptes au gouvernement. Ce sont des journées du calendrier parlementaire qui sont réservées aux partis de l'opposition pour qu'ils puissent saisir le Parlement de questions qui sont importantes pour leurs électeurs, pour les 63 p. 100 de Canadiens qui n'ont pas voté libéral aux dernières élections. Qu'ont fait le gouvernement et son leader parlementaire? Ils les ont annulées au mois d'avril 2005. Quand il a su qu'il y aurait un vote de défiance, le gouvernement a annulé les journées de l'opposition et les a reportées en juin, sachant que l'opposition ne forcerait pas la tenue d'élections à ce moment-là parce que le vote aurait eu lieu au milieu de l'été.

Le gouvernement a fait la même chose cet automne. La Chambre a commencé à siéger le 26 septembre. Nous avons eu notre première journée de l'opposition la semaine dernière seulement. Le gouvernement a laissé tout ce temps-là s'écouler parce qu'il avait peur. Il ose maintenant affirmer que c'est à cause de nous si la prochaine campagne électorale chevauchera la période des fêtes.

Le fait est que si nous avions eu gain de cause il y aurait eu des élections le printemps dernier, comme la Chambre le sait fort bien. Nous aurions certainement appuyé le déclenchement d'élections cet automne quand il faisait beau. Pas de problème.

Nous croyons depuis avril de l'année dernière, à la suite des terribles révélations de la Commission d'enquête Gomery, que le gouvernement ne mérite pas de rester au pouvoir. Cependant, il est tout à fait faux de prétendre que nous sommes préoccupés seulement par la tenue d'élections.

Les faits sont éloquentes. Environ 80 projets de loi ont été présentés durant la semaine dernière, qui a été marquée par une très grande fièvre, et nous en avons appuyé directement ou indirectement 60 p. 100, soit 48 sur 80. L'opposition officielle agit de façon responsable pour le compte des Canadiens.

Voyons le bilan du gouvernement. Si on inclut la journée d'aujourd'hui, même si je doute que le gouvernement appuiera la motion d'aujourd'hui, sur les 24 motions de l'opposition, le gouvernement en a appuyé exactement trois, soit 12 p. 100. Même celles qui ont été adoptées sans l'appui des libéraux n'ont abouti à presque rien. Voilà comment le gouvernement affirme vouloir appuyer la démocratie.

J'ai entendu le leader du gouvernement à la Chambre affirmer durant ses observations plus tôt aujourd'hui que son gouvernement était le bastion de la démocratie. C'est tout à fait ridicule. La réalité, c'est qu'il s'agit du Parlement le moins démocratique de l'histoire de notre pays à la suite des agissements de nos vis-à-vis.

Les crédits

Une motion de l'opposition qui a été adoptée au cours de la dernière année avait pour but de veiller à ce que toutes les victimes de l'hépatite C soient indemnisées. La deuxième motion adoptée visait à indemniser comme il se doit les agriculteurs. C'est important, non seulement pour les gens de Prince George—Peace River, que j'ai toujours le privilège de représenter ici, mais pour les agriculteurs et les familles agricoles qui ont du mal à survivre à la crise agricole actuelle dans toutes les régions du pays, qu'ils soient producteurs de maïs, éleveurs de bovins de boucherie ou je ne sais quoi. Je voudrais rappeler à tout le monde que nous souhaitons la tenue d'un débat exploratoire sur la question. Nous avons négocié cela avec les leaders parlementaires et le gouvernement a déclaré que si le ministre était libre, nous pourrions tenir ce débat mardi soir. C'était il y a deux jours, le 22 novembre, mais pour une raison quelconque, le ministre n'était pas libre. Ainsi, les libéraux ont abandonné l'idée de tenir un débat exploratoire comme si un débat de cette importance exigeait la présence dans cette enceinte du ministre. Ce sont des inepties.

Les libéraux essaient de prétendre qu'ils défendent la démocratie alors que tous ceux qui ont suivi ce qui s'est passé au cours de la dernière année savent qu'ils font exactement le contraire.

● (1250)

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais donner l'occasion au leader de l'opposition officielle à la Chambre, lorsqu'il interviendra de nouveau, de rectifier la déclaration qu'a faite le député de Nova-Centre. Ce dernier a dit que le chef de leur parti avait divulgué ses contributions. Je crois savoir que les contributions faites à sa campagne à la direction du parti, en 2002, lorsqu'il dirigeait la coalition nationale contre les impôts, n'ont pas été divulguées publiquement aux Canadiens. Par souci de transparence et dans l'intérêt de la démocratie, il pourrait sûrement rectifier cette déclaration.

Le député a mentionné toutes les mesures que l'opposition a appuyées. Une mesure qu'elle n'a pas appuyée, bien sûr, c'est une mesure fiscale qui visait à réduire les impôts de la vaste majorité des Canadiens, notamment de ceux qui gagnent un revenu faible ou moyen, de ceux qui en ont le plus besoin.

Il a également dit dans son allocution que les ministériels ont approuvé environ 12 p. 100 des projets de loi que l'opposition a présentés. Je n'ai jamais fait le calcul, mais j'espère bien que, au cours de la prochaine législature, ils présenteront de meilleurs projets de loi, afin que nous puissions en appuyer une plus grande proportion.

Les députés ont présenté une motion de défiance, mais ils auraient pu accorder un vote de défiance à bien des mesures que le gouvernement a proposées. Ils ne l'ont pas fait. Ils ont appuyé ces mesures, et le NPD a reporté la présentation de sa motion de défiance.

Le député admettra-t-il que son chef a peut-être peur du serpent qui pourrait ramper jusqu'à l'extérieur du verger pour le piquer? Il a peut-être peur que le lord du Nouveau-Brunswick lui ravisse son poste, et il pense qu'il est préférable d'avoir des élections maintenant que d'attendre plus tard.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, je vais d'abord discuter de la question que les libéraux tentent désespérément de soulever aujourd'hui.

Je ne tire absolument aucune fierté du fait de formuler cette déclaration, mais j'y ai fait allusion au début de mes remarques. Je tiens à dire dès maintenant aux Canadiens que, s'ils pensent que la dernière campagne électorale en mai et juin 2004 était une campagne

sale ponctuée d'attaques menées par les libéraux au moyen d'annonces publicitaires tout à fait fausses, ils n'ont encore rien vu. Cette stratégie est déjà en train d'être appliquée aujourd'hui, à la Chambre.

L'hon. Anne McLellan: Est-ce une menace de ta part, Jay?

M. Jay Hill: Non, c'est une promesse, parce que je sais comment fonctionnent les libéraux. Ce n'est pas une menace. Je peux faire une promesse aux électeurs canadiens. Je peux faire cette prophétie dès maintenant: les libéraux vont mener une campagne de peur. Ils le font déjà depuis deux semaines, depuis que les dés sont jetés. Ils se sont faits prendre au jeu. Ils se sont faits prendre parce que, déjà, le ministre des Travaux publics a dû s'excuser. On aurait pu croire que les libéraux auraient tiré une leçon de tout cela, mais non, ils n'ont rien appris, de la même façon qu'ils n'ont rien retenu du scandale des commandites.

Je n'ai pas eu l'occasion de dire cela dans mes remarques. Je pourrais parler durant des heures de ce qu'est réellement le gouvernement libéral, qui est caractérisé par toutes sortes de nominations partisans, comme celle de Dingwall ou de Ouellet. Je suis tout simplement abasourdi, et je sais que cette situation irrite les Canadiens.

Ceux-ci vont avoir l'occasion de rendre leur verdict le jour où le gouvernement libéral sera jugé. Ils pourront alors décider qui a le meilleur programme d'allègement fiscal et qui a une vision pour l'avenir de notre pays. Ce n'est sûrement pas le gouvernement, le parti d'en face, qui est caractérisé par la corruption et la culture du « tout m'est dû ».

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger), Lib.): Monsieur le Président, je trouve intéressant d'écouter les députés de ce parti qui répètent sur tous les tons qu'ils n'ont pas confiance en ce gouvernement comme en fait état la motion que leur parti a présentée. Ces députés nous font des discours sur la prudence financière. Nous n'avons pas besoin des discours de l'opposition officielle sur la prudence financière. Qu'on se rappelle le trou de 42 milliards de dollars dans lequel nous étions enlisés.

Notre gouvernement s'est attaqué à des questions comme celle-là et nous avons présenté des budgets équilibrés pendant neuf ans. Nous remboursions la dette. Nous avons des fonds à investir dans l'infrastructure sociale et économique ainsi que dans la productivité. Notre prudence financière a donné des résultats au cours des neuf dernières années, non pas de façon passagère pendant une année seulement, mais de façon évidente depuis neuf ans.

Nous pourrions faire avancer des projets de loi à la Chambre des communes. En tant que députée de la Colombie-Britannique, je tiens à dire que, en empêchant la Chambre de finir son travail sur la période de trois mois qui lui reste, conformément à la promesse du premier ministre, l'opposition l'empêche d'adopter la loi sur la porte d'entrée du Pacifique, mesure extrêmement importante pour les Britanno-Colombiens...

● (1255)

Le vice-président: Le député de Prince George—Peace River a la parole.

Les crédits

M. Jay Hill: Monsieur le Président, cette députée semble manquer de crédibilité, du moins dans une des villes que je suis ravi de représenter. Je ne l'ai jamais entendue présenter des excuses pour les propos qu'elle a tenus plus tôt dans sa carrière politique lorsqu'elle a dit que des croix brûlaient dans la ville de Prince George. Je peux lui dire que ses propos racistes ont indigné au plus haut point mes électeurs et les habitants de Prince George.

Parlons de la une de l'*Ottawa Sun* d'aujourd'hui: « Les libéraux se dépêchent de dépenser le butin ». Les carottes sont cuites. La députée a parlé de prudence financière. Si les libéraux espéraient faire du chemin sur la feuille de route financière du premier ministre, ils ont raté le coche. Les promesses des trois dernières semaines représentent 26 milliards de dollars, 10 milliards de dollars pour la dernière semaine seulement. Les Canadiens ne sont pas dupes. Les libéraux ne peuvent plus essayer de jouer au plus fin avec les finances publiques.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai le temps dont je dispose avec le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé.

C'est avec fierté que je prends la parole aujourd'hui pour parler de notre gouvernement et de son bilan et pour expliquer aux Canadiens pourquoi ils devraient nous faire confiance. La population du Canada a exprimé un choix démocratique en juin 2004, lorsqu'elle a élu un gouvernement libéral, quoique minoritaire. Nous avons respecté ce choix démocratique et nous avons essayé de faire fonctionner le Parlement dans l'intérêt des Canadiens.

C'est avec regret que je dois dire aux Canadiens que, ces derniers mois, pendant que nous tentions de faire fonctionner le Parlement, comme s'y attendent les Canadiens et comme ils le méritent, les partis d'opposition ont passé leur temps à imaginer des stratagèmes pour nous défaire et provoquer des élections.

Ce n'est qu'aujourd'hui que les partis d'opposition ont eu l'honnêteté de présenter à la Chambre une motion de défiance claire. Nous, qui formons le gouvernement de notre magnifique pays, voterons fièrement contre cette motion opportuniste.

[Français]

Si les chefs des partis de l'opposition décident de retirer leur confiance au gouvernement maintenant, c'est leur droit. Il leur reviendra d'expliquer pourquoi ils imposent une élection au moment où les Canadiens en veulent le moins. Il leur reviendra d'expliquer pourquoi, à seulement huit semaines d'avance, ils mettent fin à ce Parlement.

[Traduction]

La motion signifie que l'opposition ne veut plus que le Parlement travaille pour les Canadiens. Depuis des semaines, les députés de l'opposition ont mis l'accent sur une seule chose, soit le moment des élections. Depuis des mois, le chef de l'opposition officielle et le chef du Bloc québécois sont obsédés par l'idée de défaire le gouvernement et de déclencher des élections.

Fait intéressant, le chef du Nouveau Parti démocratique a même offert un conseil éclairé au chef de l'opposition officielle. Il a dit de lui:

Il devrait commencer à travailler et à parler des questions qui importent pour les gens dans leur vie de tous les jours plutôt que de constamment parler d'élections et de chercher à savoir qui devrait les déclencher.

C'est incroyable à quel point les choses peuvent changer en une journée. Ils sont là, les remplaçants unis: un parti qui croit que le gouvernement peut tout faire, un autre qui croit que le gouvernement

ne peut rien faire et un autre encore qui veut diviser le pays. Ils ressemblent au grincheux qui voulait gâcher Noël.

Le premier ministre s'était engagé à déclencher des élections 30 jours après la parution du deuxième rapport du juge Gomery. À ce moment, les Canadiens auraient connu tous les faits et auraient eu une idée claire des changements recommandés pour s'assurer que des choses du genre ne se reproduisent jamais.

Le gouvernement est heureux de pouvoir parler de responsabilisation et de transparence. Le premier ministre a mis fin au Programme de commandites. Il a établi la Commission d'enquête Gomery. On a jugé qu'il s'était acquitté moralement et adéquatement de son devoir de ministre des Finances. Qui plus est, il a pris un engagement devant le peuple canadien, et le peuple a accepté cet engagement.

Il est assez révélateur que la motion d'aujourd'hui ne parle pas du programme du gouvernement en matière de politiques. Les Canadiens ont élu notre gouvernement pour qu'il mette en oeuvre les mesures prioritaires que nous avons décrites au cours de la dernière campagne électorale et qui ont été décrites également dans le discours du Trône de septembre 2004, dans notre budget de février 2005 ainsi que dans notre mise à jour économique présentée ce mois-ci. L'opposition ne fait que répéter ses attaques partisans, ce qui montre encore on ne peut plus clairement que ces députés n'ont pas su présenter des solutions de rechange intéressantes aux Canadiens.

À l'inverse, comme le leader du gouvernement l'a mentionné ce matin, le premier ministre a, lui, déjà décrit sa vision du gouvernement:

Je crois au bien que le gouvernement peut accomplir. Je crois que le gouvernement doit être à la tête d'initiatives nationales qui reflètent nos aspirations les plus grandes et nos valeurs les plus profondes. Je crois que le rôle du gouvernement est d'établir les objectifs nationaux de son temps, puis de mobiliser la volonté collective nécessaire pour les atteindre.

Notre gouvernement minoritaire a travaillé pour que nous atteignions nos objectifs. Il a présenté 89 projets de loi, dont 40 ont reçu la sanction royale. Ces projets de loi ont eu un effet concret sur la vie des Canadiens, comme c'est le cas par exemple de la Charte des anciens combattants et de l'accord de l'Atlantique pour ne nommer que ces deux-là.

Je suis fier de ce qu'a accompli le gouvernement pour garantir la prospérité économique des Canadiens. Le Canada a équilibré ses finances huit années d'affilée. Nous sommes le seul pays du G7 qui n'a pas de déficit. Le chômage est à son plus bas niveau en 30 ans. Sur le plan financier, aucun gouvernement n'a fait mieux depuis le début de la Confédération.

En 2000, nous avons effectué les plus importantes réductions d'impôt de l'histoire du Canada, et 100 milliards de dollars ont ainsi été remis aux contribuables. Hier, la Chambre des communes a encore manifesté sa confiance envers notre gouvernement en appuyant diverses réductions du fardeau fiscal. Nous avons présenté un projet de loi en vue de partager également les excédents imprévus entre les investissements, les réductions d'impôt et le remboursement de la dette. La semaine dernière, le ministre des Finances a annoncé des investissements importants pour garantir la prospérité du Canada à l'avenir, pour élargir les horizons de tous les Canadiens, pour stimuler l'innovation au sein de l'économie et pour placer le Canada au coeur du commerce international.

En qualifiant ces réalisations d'abus flagrants des deniers publics, l'opposition déforme grossièrement la réalité.

Les crédits

Les Canadiens nous ont dit lors des dernières élections que leur priorité numéro un était de maintenir et d'améliorer le système de santé public. En septembre 2004, le premier ministre a conclu avec succès la première réunion des premiers ministres en convenant d'un plan décennal pour consolider le système de santé. Nous injecterons 40 milliards de dollars dans la santé au cours des 10 prochaines années en vue de réduire les délais d'attente dans toutes les provinces.

Lors des dernières élections, nous nous sommes engagés à mettre sur pied un système d'éducation préscolaire et de garderies, ce qui constitue probablement la meilleure façon d'investir dans les jeunes Canadiens. Le budget de 2005 prévoit 5 milliards de dollars sur les cinq prochaines années pour la mise en place d'un système national équitable, universel et accessible axé sur le développement. Jusqu'ici, neuf provinces ont signé une entente et les conservateurs continuent de s'y opposer.

● (1300)

Le gouvernement a respecté le pacte historique qu'il a conclu avec les villes et les collectivités canadiennes en leur promettant, dans le budget de 2005, une part de 5 milliards de dollars des recettes provenant de la taxe sur l'essence au cours des cinq prochaines années. Ces fonds rehausseront la qualité de vie dans les collectivités de tout le pays. Par exemple, en Alberta, où les villes et les collectivités se développent à un rythme inégalé, il y aura des investissements durables dans l'infrastructure et les transports en commun.

Le gouvernement a proposé un nouvel énoncé de politique internationale pour que le Canada puisse jouer un rôle influent dans le monde qui suscite notre fierté. Nous avons promis 12,8 milliards de dollars aux forces armées, et nous nous sommes engagés à accroître les effectifs de la force régulière et de la réserve de 5 000 et de 3 000 membres, respectivement. Mon collègue, le ministre de la Défense nationale, a annoncé cette semaine l'acquisition d'une nouvelle flotte d'avions de transport. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes fiers des Forces armées canadiennes et du rôle qu'elles assument ici et partout dans le monde.

En tant qu'Albertaine, je me permets de dire à quel point je suis fière de nos réalisations. Nous avons travaillé avec les collectivités autochtones et le secteur privé, et avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, pour faire en sorte que le projet relatif au gaz du Mackenzie aille de l'avant. Cela engendrera des milliers de nouveaux emplois et des occasions à saisir pour le Nord et pour tout le Canada. Nous avons travaillé à rouvrir la frontière américaine au boeuf canadien, et nous avons porté secours aux producteurs de boeuf touchés par l'ESB. Des investissements et des innovations aident les Universités de l'Alberta et de Calgary à devenir de vrais leaders mondiaux dans les domaines de la santé, de la nanotechnologie et de l'énergie, pour n'en nommer que trois. La vision du gouvernement concernant la porte d'entrée du Pacifique élargira l'éventail des possibilités pour les exportateurs de l'Alberta.

Aux dernières élections, les Canadiens nous ont donné le mandat de gouverner. Les députés de l'opposition devront dire aux Canadiens pourquoi ils ont précipité des élections qui auront empêché le Parlement de terminer son travail. C'est avoir une vision bien égocentrique du processus démocratique que de vouloir des élections simplement parce qu'on a perdu les précédentes.

Je conclus en posant une question. Quel genre de premier ministre ferait le chef de l'opposition officielle, un homme qui dit croire qu'il ne faut pas rappeler aux séparatistes qu'ils ne peuvent pas diviser notre pays en enfreignant la loi, qui ne veut pas affirmer l'importance

de la Loi sur la clarté et qui critique même notre premier ministre pour en avoir parlé? Peut-être qu'il envisage un avenir où il aura besoin de l'appui du Bloc québécois séparatiste. Pour notre part, nous envisageons une obligation supérieure, celle de garder notre nation unie et forte.

Si notre gouvernement est renversé à la Chambre, nous axerons notre campagne non seulement sur nos réalisations pour les Canadiens, mais sur notre vision d'avenir pour notre beau grand pays. Tandis que l'opposition se répandra en reproches et en commentaires motivés par la jalousie, nous continuerons de parler aux Canadiens des plans d'avenir positifs et énergiques que nous avons pour nos familles, nos collectivités et notre pays.

Comme le disait le premier ministre, le gouvernement devrait fixer de grands objectifs nationaux et mobiliser la volonté nationale d'y parvenir. Nous nous engageons à rien de moins à l'endroit des Canadiens.

● (1305)

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, le rapport Gomery dit essentiellement que le premier ministre n'était pas au courant du scandale des commandites. Il a peut-être fait preuve de négligence, mais il n'était pas au courant.

L'autre jour, j'ai lu un compte rendu du prononcé de la sentence pour un des hauts dirigeants de WorldCom. Il a été reconnu coupable de fraude dans l'affaire impliquant cette société. L'argument présenté au juge par ses avocats était qu'il n'était pas au courant. Je suppose qu'il jouait le rôle du pianiste dans cette histoire. Il ignorait ce qui se passait. Le juge a dit que l'ignorance n'était pas une excuse, qu'il aurait dû être au courant, et il a ensuite condamné M. Ebbers à une peine de 25 ans. Ce fut là la décision du juge.

J'ai entendu des députés mentionner Conrad Black et ses démêlés avec la justice américaine. Je suppose que je peux me servir comme exemple du cas de Bernie Ebbers aux États-Unis. Ma question s'adresse à la ministre de la Sécurité publique. Est-ce que le fait de ne pas avoir été au courant de ce qui se passait exonère le directeur financier...

Le vice-président: La vice-première ministre a la parole.

L'hon. Anne McLellan: Monsieur le Président, le juge Gomery a été très clair. Il a dit que le premier ministre, qui était alors ministre des Finances, s'est acquitté de ses obligations de façon correcte et tout à fait conforme aux règles d'éthique.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, les propos de la ministre m'amènent à dire qu'il ne faut pas mêler les choses. Le problème actuel posé par la motion de confiance n'est pas la question nationale du Québec, mais c'est le fait que les Québécois et les Canadiens ne peuvent plus tolérer un gouvernement corrompu.

Dans ma circonscription, dans ma région, nous avons eu l'information, confirmée dans le rapport Gomery, qu'un organisateur en chef du Parti libéral du Canada a distribué de l'argent comptant non déclaré dans 18 circonscriptions. Il a remis des enveloppes cachées à 10 candidats de la région.

Pensez-vous que dans notre système démocratique, on peut tolérer un gouvernement qui fait ce type d'interventions? N'est-ce pas une raison suffisante pour avoir des élections le plus tôt possible et pour faire le grand ménage dont a besoin cette Chambre des communes?

Les crédits

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan: Monsieur le Président, je tiens à dire clairement au député que c'est le premier ministre qui a agi immédiatement pour régler la situation entourant le Programme de commandites. C'est le premier ministre qui a demandé au Parti libéral du Canada, dès la présentation du rapport Gomery, de faire immédiatement un chèque au montant équivalant, selon le juge Gomery, aux sommes reçues de façon inappropriée par la section québécoise du Parti libéral du Canada. C'est le premier ministre qui a banni des membres de notre parti. C'est le premier ministre qui a mis en place un nouveau code d'éthique pour nous tous qui sommes membres du Parti libéral du Canada. C'est le premier ministre qui a mis sur pied la Commission Gomery. C'est le premier ministre qui a présenté un projet de loi sur la divulgation. C'est le premier ministre qui accorde la plus haute importance à la reddition de comptes et à la transparence au gouvernement.

● (1310)

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, je ne sais même pas par où commencer tellement certains des propos de la vice-première ministre sont scandaleux.

J'aimerais attirer son attention sur quelques choses. Elle a dit que l'opposition officielle n'avait fait aucune contribution positive aux politiques nationales. Et qu'en est-il du programme d'apprentissage et de formation dont on a parlé il y a quelques semaines? Et du crédit d'impôt pour l'achat de laisser-passer pour le transport en commun? Qu'en est-il de la loi de responsabilisation qui, selon notre chef, sera la première mesure législative qui sera présentée à la Chambre pour faire le ménage dans le gâchis que le gouvernement a créé?

Je veux poser une question à la ministre à propos du séparatisme. Avant la Commission Gomery, l'appui pour le mouvement était à son plus bas. Maintenant, il atteint des sommets record. Et c'est à cause de qui? Du Parti libéral du Canada. L'Ouest ne s'est jamais senti aussi aliéné, et c'est encore une fois la faute au gouvernement. J'aimerais entendre ce qu'elle a à dire à ce sujet.

L'hon. Anne McLellan: Monsieur le Président, le député a beau dire, notre gouvernement a agi. Ses promesses sont bien belles, mais nous, nous avons agi. Nous avons investi dans la formation et l'apprentissage. Nous avons investi dans les villes, les communautés et les transports en commun. Nous avons investi afin que nos jeunes aient accès à l'éducation postsecondaire. Ses vaines paroles ne m'intéressent guère. Notre gouvernement a agi.

[Français]

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec un certain plaisir que je me lève en cette Chambre aujourd'hui pour discuter de cette motion qui réclame des élections. Elle me semble un peu ridicule et un peu prématurée. On dit qu'on a perdu confiance dans le gouvernement.

On se rappellera que le premier ministre a assuré la population du Canada que des élections seraient déclenchées dans les 30 jours suivant le rapport final du juge Gomery. Cela me semble parfaitement raisonnable et ce l'est aussi pour les gens de mon comté. Les sondages démontrent que cela est très raisonnable et que ce fut un acte responsable de la part du premier ministre. Les Canadiens voudraient ce deuxième rapport et qu'on puisse terminer cette étude approfondie d'une période sombre de l'histoire du Canada. J'ai de la difficulté avec le fait que cela ait pu arriver. Il est très malheureux que des gens aient pu prendre avantage d'une situation existante dans ce pays pour s'enrichir.

Je suis très heureux de la réaction qu'a eue le premier ministre et celui qui l'a précédé. On a convoqué les agences spécialisées dans ces domaines. On a créé la Commission Gomery qui a fait une étude exceptionnelle. Tout d'abord, elle a exonéré complètement le premier ministre et les ministres québécois et a dit qu'il n'y avait pas de liens. Cela est très important pour moi et pour les Canadiens.

On demeure avec cette question de non-confiance. On ne peut plus dire que c'est la raison pour laquelle on avait perdu l'autorité morale, comme on le disait auparavant. Maintenant, les néo-démocrates nous disent que c'est pour ce qu'on n'a pas fait. Les conservateurs — on sait qu'ils sont opportunistes — vont s'allier avec les séparatistes. Ces derniers entrevoient toutes les conditions possibles qui feraient avancer leur cause, comme une décentralisation du gouvernement fédéral. Cela joue très bien dans les mains des séparatistes.

C'est un gros risque pour nous. Dans l'Atlantique, ce n'est certainement pas la façon dont on voudrait faire avancer notre pays. Dans un sens, je peux comprendre que ces gens perdent confiance dans le gouvernement parce qu'ils ne comprennent pas tout. Ils ne peuvent pas comprendre le gouvernement qui aime ce pays, qui comprend ce qu'est le potentiel de ce pays, comment on peut le faire avancer, l'aider, travailler avec les collectivités et avec les régions. Le gouvernement peut voir le côté positif existant et les potentiels d'investissements. On nous dit que pour ce qui est de l'argent qu'on investit dans les communautés, ce n'est pas bien et qu'on ne devrait pas faire cela. On devrait uniquement transférer l'argent aux provinces. On devrait couper tous les impôts. Par contre, en même temps, chaque fois qu'ils se lèvent pour proposer quelque chose, cela implique de grosses dépenses d'argent. Tous ces projets de loi, qu'ils disent que nous n'avons pas voulu appuyer, demandaient des dépenses d'argent. Je ne me rappelle pas de beaucoup de fois où cela n'a pas été le cas.

Donc, c'est un peu la situation qui nous est présentée. Pendant la semaine de congé pour le jour du Souvenir, je suivais avec intérêt, comme certainement plusieurs Canadiens et Canadiennes, le jeu d'écoliers qui se déroulait entre le chef de l'opposition et le chef du Nouveau Parti démocratique. Ils disaient: « Si toi tu le fais, moi je le fais; si tu ne le fais pas, moi je ne le fais pas. » C'était très encourageant de voir cela!

Finalement, le chef de l'opposition a eu le dessus sur le chef néo-démocrate et celui-ci s'est fait prendre. On a vu que le chef du Bloc québécois se léchait les lèvres parce qu'il voyait le potentiel pour créer une situation impossible pour le fédéralisme au Canada, une parfaite situation pour encourager le séparatisme. On sait que le chef du Bloc québécois se voit un peu comme le prochain gouverneur-général du Québec. Il travaillerait avec l'appui de l'empereur Boisclair. Tout irait bien dans ce pays-là, tout serait différent. Je me rappelle les débats que nous avons eus à la Chambre des communes lorsqu'il fallait pour eux absolument obtenir l'indépendance parce qu'il y avait un déficit incroyable au plan fédéral. Cela ne fonctionnait plus, le pays faisait banqueroute et il n'y avait aucune chance d'avancer. Maintenant, on dit qu'il y a trop de surplus, que cela va trop bien et qu'il y a un déséquilibre fiscal.

Les crédits

En tant que Néo-Écossais, je bénéficie grandement du fédéralisme. On prend les richesses de partout dans le pays et on investit là où il y a des occasions pour s'assurer que tous les citoyens du pays puissent avoir accès à la même qualité de services gouvernementaux. Il me semble que c'est tout à fait raisonnable. Il y a parfois des hauts et des bas. Pour l'Alberta, cela va très bien maintenant. Toutefois, il y a eu une période bien plus sombre il y a une cinquantaine d'années. À ce moment-là, ils ont bénéficié des investissements que le Canada a fait pour travailler avec l'industrie pétrolière et pour développer ces régions. Cela a été important pour l'Alberta et c'est important pour le Canada. Je pense qu'il y a toujours moyen de travailler ensemble dans ce pays. Cependant, l'opposition maintient qu'elle n'a pas confiance.

Pour moi, je pense que c'est du pur opportunisme. C'est un chef qui se voit en danger et dont la seule et unique chance de maintenir son poste est d'aller en élections maintenant. En effet, on voit comment réagissent les gens. Il le fera.

● (1315)

[Traduction]

Le chef du Parti conservateur et le chef du NPD me font penser à deux jongleurs funambules portant chacun trois balles. Ils essaient de voir qui jonglera le premier, en sachant parfaitement que, si l'un d'entre eux le fait, les deux vont tomber. Je crois que c'est la situation que nous avons maintenant. Les électeurs décideront. Je ne les crains pas. Nous nous présenterons devant les électeurs avec nos réalisations.

Nous ferons même plus: nous nous présenterons devant eux avec nos promesses. Nous leur expliquerons, comme nous l'avons fait à chaque campagne, notre vision de la fédération, ce que représente pour nous le potentiel de notre pays et la façon dont nous avons l'intention de réaliser ce potentiel. Nous nous distinguerons de ceux qui disent que nous ne devrions pas avoir un gouvernement fédéral fort et que les provinces peuvent suffire pour tout.

En Nouvelle-Écosse, nous apprécions beaucoup la coopération que nous avons avec notre province, mais nous comprenons que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer. Nous l'avons vu dans le cas de la prestation nationale pour enfants, dans le cas du programme de garderies et dans celui du transfert pour le pétrole extracôtier. Nous le voyons maintenant dans des choses telles que la part de la taxe sur les carburants qui est transférée aux municipalités.

J'ai eu le plaisir d'essayer un tout nouvel autobus Kings Transit accessible aux fauteuils roulants à Annapolis. Cet autobus a été acheté pour plus de 200 000 \$ à l'intention d'un réseau rural de transport en commun. Le service est accessible aux personnes en fauteuil roulant et aux aînés. Le gouvernement fédéral contribue à ce programme qui témoigne de l'imagination et de l'initiative de l'administration locale. Je crois que c'est là un rôle très important pour le gouvernement fédéral et que nous devons maintenir ce genre de partenariat.

Cette semaine, je plaide volontiers coupable — si c'est l'accusation que l'opposition porte contre moi — d'avoir annoncé beaucoup de choses. Toutefois, je suis fier d'annoncer les investissements de l'APECA dans ma collectivité. Je tiens à le faire rapidement parce qu'on ne sait jamais ce qui peut arriver. Nous pourrions perdre le pouvoir et nous pourrions voir disparaître un organisme tel que l'APECA. Nous savons que c'est l'une des premières choses que ferait l'opposition.

J'écoutais le débat au congrès tenu par l'opposition. Cette proposition a été présentée, mais elle a été aussitôt retirée lorsque le député du Nouveau-Brunswick a dit que cette question serait très délicate dans les provinces de l'Atlantique et que ce n'était donc pas le bon moment d'en discuter. Mais cela ne durera peut-être pas toujours. Les activités de ce genre qui profitent beaucoup aux régions courent toujours des risques.

Je crois qu'il y a du potentiel dans toutes les régions et j'élargirais ce réseau, comme nous l'avons fait. Le gouvernement a réinvesti 780 millions de dollars dans l'Agence de promotion économique du Canada atlantique parce qu'il sait que les régions sont prometteuses. La meilleure façon de collaborer avec les régions est de leur fournir les ressources nécessaires pour qu'elles puissent tirer profit de leurs forces.

On en revient encore une fois à la question de la confiance dans le gouvernement et, j'en suis certain, dans le premier ministre. J'ai eu l'occasion de siéger au Cabinet avec le premier ministre, lors du dernier mandat du gouvernement Chrétien. Je suis très fier de ce que nous avons accompli. Nous avons éliminé un déficit de 42 milliards de dollars. Rappelez-vous ce chiffre parce que, s'il me reste du temps, je parlerai plus tard de l'investissement de 42 milliards de dollars que le gouvernement a fait dans les soins de santé et qui a été un virage radical. Nous avons éliminé le déficit et nous avons commencé à rembourser la dette. À l'heure actuelle, le Canada enregistre une balance commerciale record.

Nous sommes confrontés à certains problèmes dans les échanges commerciaux. La crise de la vache folle et le différend sur le bois d'oeuvre en sont deux exemples criants, mais comment y avons-nous réagi? Nous avons toujours étroitement collaboré avec les intervenants dans les provinces. En ce qui concerne l'ESB, qui a causé une crise très difficile, le gouvernement a dit qu'il adopterait une approche scientifique. Nous avons collaboré avec les Américains et nous avons toujours continué de travailler main dans la main avec les intervenants des provinces. Nous avons fourni à ces derniers les ressources nécessaires pour leur permettre de traverser cette très dure crise. Maintenant, la situation s'améliore.

Pour ce qui est du bois d'oeuvre, le gouvernement a fait exactement la même chose. Je me suis entretenu avec les gens de l'industrie du bois de sciage de l'Est, de l'Ouest et du Centre du Canada et je peux dire qu'il est très difficile de faire l'unanimité parce que la situation diffère d'un endroit à l'autre. Néanmoins, le gouvernement n'a jamais abdiqué les droits des Canadiens. Il a toujours défendu les intérêts des Canadiens. Il a toujours respecté les dispositions de l'ALENA et a demandé que les Américains en fassent autant.

J'ai entièrement confiance. On utilise parfois le terme «autorité morale». J'irais plus loin. Je dirais que c'est la responsabilité morale de notre premier ministre de continuer le bon travail qu'il a commencé et de représenter toutes les régions pour faire en sorte que le Canada soit uni et fort.

Les crédits

•(1320)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense de la façon dont nous avons gouverné depuis notre élection. J'ai prononcé un discours de dix minutes sur nos réalisations au cours de la dernière année. Jamais dans l'histoire du Canada un gouvernement n'avait connu une première année aussi réussie. Nous avons fait beaucoup de choses pour les aînés, nous avons pris d'excellentes mesures en ce qui concerne la recherche et le développement, la formation, les bourses d'études, l'industrie forestière et les pêches, et nous avons adopté des stratégies pour le Nord et l'un des meilleurs plans environnementaux du monde. Le député pourrait-il nous parler de ces réussites?

L'hon. Robert Thibault: Monsieur le Président, il est vrai que nous avons très bien réussi. Ce n'est pas toujours facile de gouverner avec un gouvernement minoritaire, mais cela peut fonctionner si les partis sont prêts à collaborer.

Le gouvernement a pris au sérieux ses responsabilités. Il incombe à un gouvernement minoritaire de proposer tous les projets de loi qui, selon lui, sont dans l'intérêt de la nation et d'obtenir l'appui des partis de l'opposition si possible. Malheureusement, à l'heure actuelle, nous avons une situation un petit peu anormale où les partis de l'opposition ont créé une alliance pour proposer une motion de défiance à l'égard du gouvernement qui n'est pas fondée sur les mesures prises par ce dernier.

Généralement, le gouvernement présente une mesure. Si elle a des conséquences financières, le vote devient alors un vote de défiance et le gouvernement peut tomber.

Des progrès ont été réalisés dans le programme budgétaire progressiste du ministre des Finances. Au début de mon premier mandat, j'ai rencontré des intervenants dans le secteur agricole qui avaient du mal à trouver des gens pour travailler pour eux durant les périodes de pointe de la saison. J'ai encouragé le ministre des Ressources humaines de l'époque à trouver des façons, dans le régime fiscal, de s'assurer les services de gens qui étaient au chômage, qui touchaient des prestations familiales ou qui faisaient du service communautaire, ou des gens qui touchaient des prestations du Régime de pensions du Canada, et qui pourraient être en mesure de travailler une partie de l'année, même s'ils ne pouvaient le faire pendant toute l'année. On a trouvé des façons dans notre régime fiscal pour les encourager et leur donner une véritable chance pour qu'ils puissent s'intégrer le mieux possible à la main-d'oeuvre, améliorer leur qualité de vie et celle de leur famille et contribuer à l'essor de leurs collectivités. J'ai été très heureux d'entendre que le ministre des Finances consacre des milliards de dollars à cette initiative.

Il est possible pour un gouvernement minoritaire de fonctionner, mais cela prend la volonté de tous les partis et malheureusement, les autres partis ne souhaitent pas faire en sorte que nous puissions gouverner.

[Français]

Mme Louise Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, on croirait entendre les membres d'un club d'admiration mutuelle.

J'aimerais poser une question au député qui vient de prendre la parole concernant le déficit démocratique. Évidemment, il en a fait les louanges et a dressé un bilan absolument élogieux. Toutefois, j'aimerais l'entendre parler de déficit démocratique à la lumière de ce qui suit.

C'est ce gouvernement qui, de façon antidémocratique, a privé cette Chambre des journées de l'opposition et les a reportées de manière qu'elles deviennent de moins en moins pertinentes. C'est également ce gouvernement qui refuse tout à fait de reconnaître une motion adoptée par la majorité de cette Chambre cette semaine, c'est-à-dire une décision prise démocratiquement par tous les représentants légitimement élus de la population canadienne et, en ce qui me concerne, québécoise.

•(1325)

L'hon. Robert Thibault: Monsieur le Président, si la députée a perçu un cercle d'admiration mutuelle, c'est qu'ensemble nous avons fait un travail admirable. On doit reconnaître ce fait et le respecter.

Quant au fameux déficit démocratique, notre formation, le Parti libéral, a remporté plus de votes libres, lors desquels les députés peuvent voter comme bon leur semble, que tous les autres partis réunis.

Nous avons mis en avant la possibilité que tous les projets de loi émanant des députés puissent faire l'objet d'un vote, ainsi qu'une mesure concernant l'élection des présidents de comité.

Nous continuons toujours de travailler aux projets de notre caucus, qui se veut un véritable lieu de débat. Nous avons encore créé de nouvelles structures au sein de notre caucus pour encourager une plus forte participation des députés.

Quant au fameux vote sur la motion des néo-démocrates, il me semble absolument ridicule de créer un précédent selon lequel on pourrait voter des motions de censure qui s'appliqueraient plus tard. Dans le cadre d'un gouvernement minoritaire, on adopterait une motion de censure qui serait applicable à la réception d'un avis d'un chef de parti. C'est absolument ridicule.

Il existe un moyen d'y parvenir. Nous pouvons nous prononcer sur des motions de confiance, soit des motions portant sur la confiance en le gouvernement. Celui-ci a gagné toutes les motions de confiance basées sur divers projets de loi. Je pense que c'est ainsi que la Chambre devrait fonctionner, soit selon les traditions et les règles.

[Traduction]

M. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, je vais partager le temps qui m'est accordé avec le député de Souris—Moose Mountain.

J'ai le privilège de prendre la parole aujourd'hui au nom de mes électeurs de Fundy Royal pour parler de quelques-unes des nombreuses raisons pour lesquelles le gouvernement libéral usé et corrompu a perdu la confiance de la Chambre.

La Chambre des communes condamne le gouvernement libéral pour l'arrogance dont il fait preuve en refusant de s'entendre avec les partis de l'opposition sur le moment des prochaines élections générales et pour sa culture du « tout m'est dû », sa corruption, ses scandales et son abus éhonté des deniers publics à des fins politiques.

On pourrait dire que cette perte de confiance envers le gouvernement minoritaire libéral est perceptible depuis longtemps. Elle est le résultat aujourd'hui de l'accumulation de plus d'une décennie de mauvaise gestion, de gaspillage et même de déni constant de problèmes dont les Canadiens ont toujours été pleinement conscients.

Les crédits

À la longue, les libéraux ont fini par perdre la confiance de tous les secteurs de notre économie, de tous les groupes qui souhaitent de solides politiques sociales et de tous les Canadiens qui s'inquiètent du gaspillage, de la mauvaise gestion et même du vol de l'argent chèrement gagné par les contribuables. On ne croit plus le gouvernement capable de remédier au fouillis révélé par la vérificatrice générale et confirmé par le juge Gomery.

Je voudrais parler de quelques autres domaines au sujet desquels des Canadiens ordinaires de ma circonscription ont communiqué avec moi pour exprimer leur manque de confiance envers le gouvernement, qu'ils croient incapable de voir à leurs intérêts.

Premièrement, je vais parler un peu de l'agriculture, qui est très importante dans ma circonscription, Fundy Royal. Au début de la semaine, nous avons débattu d'une motion de l'opposition demandant au gouvernement du Canada de donner aux négociateurs qui nous représentent à l'Organisation mondiale du commerce le mandat de protéger les secteurs soumis à la gestion de l'offre au Canada et de voir à ce que tout accord conclu renforce la position des secteurs agricoles canadiens sur les marchés internationaux.

Cette motion a dû être présentée parce que les agriculteurs et les autres acteurs du monde agricole au Canada ne font pas confiance au gouvernement pour veiller à ce que notre système de gestion de l'offre survive au présent cycle de négociations de l'OMC. Nous ne devrions pas être obligés de tordre le bras du gouvernement libéral pour le forcer à soutenir nos agriculteurs à ce stade avancé de ces négociations commerciales. Le gouvernement libéral à Ottawa devrait lutter pour protéger nos producteurs d'oeufs, de lait et de poulet. Plutôt que de prendre l'initiative, les libéraux ont dû être contraints par la honte de soutenir nos agriculteurs.

Au sein de l'économie canadienne, le secteur agricole ne fait pas confiance au gouvernement, qu'il juge incapable de diriger nos négociateurs de manière à ce qu'ils s'opposent aux subventions, aux tarifs douaniers et aux autres formes de soutien à l'agriculture que des économies bien portantes, notamment les États-Unis et l'Europe, accordent à leurs producteurs agricoles.

Seulement dans ma province du Nouveau-Brunswick, il y a 260 exploitations laitières qui génèrent des recettes monétaires agricoles de 90 millions de dollars. Ce sont des entreprises stables qui assurent des emplois stables. Je suis convaincu que seul un gouvernement conservateur saura défendre les intérêts de tous les agriculteurs canadiens sur la scène internationale.

Un autre domaine où mes électeurs ne font certainement plus confiance au gouvernement est celui des garderies. Les libéraux prétendent que leur programme concernant les garderies est universel, mais pas un cent ne doit aller ni aux parents qui restent à la maison pour élever leurs enfants, ni aux aidants qui sont membres de la famille ni aux travailleurs de quarts. Ce programme est particulièrement préjudiciable aux habitants des collectivités rurales. Nous et notre Parti conservateur demandons que l'argent du programme de garderies aille directement aux parents qui décideront eux-mêmes ce qui convient le mieux à leurs enfants.

Je vais parler un peu des promesses. C'est une chose qu'a faite le premier ministre lors de son entrée en fonction. Il a fait moult promesses que les Canadiens s'attendaient à le voir respecter. Ces derniers ne peuvent certainement pas faire confiance à un gouvernement qui ne tient pas ses promesses.

Tout a commencé, personne ne l'ignore, en 1993 lorsque le gouvernement libéral a dit qu'il supprimerait la TPS. Bien sûr, il ne l'a pas fait. Depuis ce temps, nous ne croyons pratiquement rien de ce qu'il dit.

Encore aujourd'hui, nous apprenons qu'une autre promesse a été brisée. Il semble que le parti d'en face entend mener une campagne odieuse et sale, une campagne négative. Voici ce que le premier ministre a déjà dit:

Au moment d'amorcer cette campagne électorale, il faut comprendre que notre parti a des principes...

● (1330)

Les Canadiens auront l'occasion au cours des prochaines élections de juger de ces principes. Il a aussi déclaré: « J'espère que ce sera une campagne fondée sur des idées. Je voudrais que le niveau soit plus élevé. » Pourtant, voici qu'on rompt une autre promesse aujourd'hui en nous annonçant une campagne négative de la part des gens d'en face.

Tout le monde sait aussi que le premier ministre est arrivé au pouvoir en promettant d'éliminer le déficit démocratique. En un sens, il a même figé l'expression. Quelle farce.

Je fais partie d'un sous-comité chargé d'étudier le processus de nomination des juges. Même si, l'un après l'autre, les témoins affirment que les allégeances politiques jouent un rôle important, voire le plus important selon certains, dans ce processus, le ministre de la Justice refuse de reconnaître le moindre fait. Il s'entête même si une étude réalisée au Québec a montré que plus de 60 p. 100 des juges nommés depuis 2000 avaient contribué au Parti libéral du Canada. La réalité est que moins de 1 p. 100 des Canadiens contribuent à un parti politique, alors que plus de 60 p. 100 des juges nommés avaient contribué à un seul parti: le parti au pouvoir.

C'est à cause de chose comme celle-là que les Canadiens et les députés n'ont plus confiance dans le gouvernement, à plus forte raison si celui-ci se contente de nier l'existence même d'un problème. Comme chacun le sait, pour résoudre un problème, il faut d'abord reconnaître son existence. À maintes occasions, j'ai entendu le ministre de la Justice et d'autres ministres dire qu'il n'y a pas de problème. Comment le gouvernement peut-il régler le problème du déficit démocratique lorsqu'il refuse même d'en admettre l'existence? La réponse est toute simple: il ne le peut pas.

À mon avis, seul un gouvernement conservateur pourrait regagner la confiance des Canadiens dans notre système démocratique.

Nous avons beaucoup entendu parler du scandale libéral des commandites, et une bonne partie du débat actuel est axé sur celui-ci. Le gouvernement en fonction à l'époque a presque perdu le référendum sur la souveraineté du Québec. Par la suite, il nous a dit de garder confiance, que tout irait pour le mieux. On constate toutefois que le plan qu'il a élaboré, au lieu d'unir le Canada et de le renforcer, nous a placés dans la situation où nous sommes aujourd'hui déchirés et divisés. Il a créé une forte commotion et provoqué une grande perte de confiance parmi les Canadiens, parce que le Parti libéral n'a pas su faire la différence entre le pays que nous aimons tous, le Canada, et le Parti libéral du Canada.

C'est ce que le juge Gomery a constaté. Il a découvert l'existence d'un réseau compliqué de pots-de-vin et de contributions illégales et une supercherie mettant en cause l'utilisation de millions de dollars de l'argent des contribuables pour les campagnes électorales des libéraux. Je veux lire quelques extraits du rapport du juge Gomery:

Ils ont agi au mépris des lois régissant les dons aux partis politiques.

L'institution qu'est le PLCQ [section québécoise du Parti libéral du Canada] est forcément responsable des fautes de ses dirigeants et représentants.

Les crédits

Deux directeurs généraux successifs ont directement trempé dans des opérations illégales de financement électoral, et de nombreux travailleurs du Parti ont accepté d'être payés en liquide pour leurs services alors qu'ils auraient dû savoir que cela était contraire aux dispositions de la Loi électorale du Canada.

La Commission d'enquête a constaté: [...] le refus de ministres, des hauts responsables du cabinet du Premier ministre et de fonctionnaires d'admettre leur responsabilité pour la mauvaise gestion constatée.

L'administration négligente du Programme de commandites par TPSGC [Travaux publics et Services gouvernementaux Canada] était pour ces cinq agences [de communications et de publicité] et leurs propriétaires une quasi-invitation à puiser dans la caisse, et ils ne s'en sont pas privés.

Les Canadiens savent que, tant et aussi longtemps que le Parti libéral du Canada sera au pouvoir, personne ne sera tenu responsable, personne ne sera puni, et aucune réforme significative ne sera apportée.

J'ai la ferme conviction que ce n'est qu'en élisant un gouvernement conservateur dirigé par le député de Calgary-Sud-Ouest que nous pourrions réparer le gâchis qu'a laissé le gouvernement libéral.

● (1335)

Enfin, le gouvernement libéral n'a absolument aucune crédibilité lorsqu'il s'agit de la réduction des impôts. Nous le savons tous. Mes électeurs m'en ont abondamment parlé. Personne n'est dupe. À mon avis, pas un seul Canadien ne croit en la conversion du Parti libéral agonisant lorsqu'il s'agit de la réduction des impôts.

Le fait que les libéraux aient décidé d'emprunter notre programme électoral m'encourage. Tout à coup, le ministre de la Justice dit qu'il entend punir plus sévèrement les criminels. Le ministre des Finances, qui a dit année après année que le gouvernement n'avait pas les moyens de réduire les impôts et que les Canadiens ne pourraient pas profiter d'une réduction des impôts, en propose maintenant une.

Les Canadiens ne seront pas dupes. Ils ont perdu confiance dans le gouvernement. Je crois que le temps est venu pour les Canadiens de se prononcer et de porter un jugement sur le gouvernement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis, et je pense que vous constaterez qu'il y a un consentement unanime à l'égard de la motion suivante. Je propose:

Qu'à la conclusion du débat d'aujourd'hui sur la motion d'opposition du Parti conservateur, toutes questions nécessaires pour mettre fin à l'étude de cette motion soient réputées avoir été mises aux voix, que le vote par appel nominal soit réputé avoir été demandé et reporté à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles, le lundi 28 novembre 2005.

Et que, durant ledit débat, le Président ne soit pas autorisé à recevoir des motions dilatoires.

Le vice-président: Le whip en chef du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION—LA CONFIANCE DANS LE GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le député, qui est nouveau ici, a travaillé très fort pour avoir une certaine influence ici.

L'une des choses qui me préoccupent dans toutes nos discussions depuis les audiences de la Commission Gomery et la publication de son rapport est l'emploi continu du mot « corruption ». La corruption est un acte illégal. Même sous Mulroney, trois ministres conservateurs avaient perdu leur siège au Cabinet après avoir été accusés de corruption.

Si j'en parle, c'est que nous avons des droits juridiques en vertu de la Charte. Nous avons le droit de bénéficier de l'application régulière de la loi et de la primauté du droit pour être en mesure de nous défendre. Comme le député le sait, et comme la Chambre le sait — nous avons discuté du mandat du juge Gomery — celui-ci n'avait pas le pouvoir de se prononcer à l'égard de la responsabilité criminelle. Cela doit être déterminé par un tribunal, où les gens bénéficient de l'application régulière de la loi.

Le député croit-il que tous les Canadiens devraient pouvoir bénéficier de l'application régulière de la loi et de la primauté du droit? Le député croit-il que, lorsque la GRC aura terminé son enquête et que des accusations auront été portées, si tel est le cas, les personnes visées par ces accusations devraient pouvoir bénéficier de l'application régulière de la loi et des autres droits juridiques garantis par la Charte des droits et libertés?

● (1340)

M. Rob Moore: Monsieur le Président, nous utilisons le mot « corruption » parce que ces activités baignaient dans la corruption. Le juge Gomery a découvert qu'on s'échangeait sous la table des petits sacs remplis d'argent. Il y avait une tentative orchestrée, organisée pour prendre de l'argent aux contribuables, de l'argent que les gens de ma circonscription ont gagné très durement, de l'argent venant de familles qui essaient de financer les études universitaires de leurs enfants ainsi que de familles monoparentales. On a pris ces deniers publics aux contribuables canadiens pour les donner au parti de notre collègue.

C'est de la corruption. C'est pourquoi nous utilisons le mot « corruption » pour décrire ces activités.

[Français]

M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, la vraie question, dans le fond, c'est la démocratie. Depuis le début, on constate le non-respect. Le Parti libéral a bafoué la démocratie.

Le Québec et le Canada ont chèrement acquis ce régime parlementaire et surtout la responsabilité ministérielle. On peut parler de tribunaux. On peut parler de n'importe quoi. Toutefois, la responsabilité ministérielle, telle que définie par les libéraux, est un manque de respect.

En effet, ils disent qu'ils ne savaient pas, qu'ils n'étaient pas responsables, qu'ils n'étaient pas au courant, qu'on ne leur avait pas dit. Telle n'est pas la responsabilité ministérielle; c'est un choix important, et l'on doit démissionner lorsque l'on commet des actes scandaleux.

Les crédits

Il y a eu plusieurs scandales: celui des armes à feu, celui des ressources humaines et, maintenant, celui des commandites. Cela pose un problème: la population n'a plus confiance dans l'administration quotidienne du capital.

De fait, les citoyens nous le disent. S'il n'y a pas d'argent, ils se disent qu'il est rendu ailleurs, dans les poches des amis du Parti libéral. Voilà ce qui est en jeu. Telle est la question. Ce faisant, la sanction que le peuple veut absolument que l'on inflige aux libéraux, c'est de s'en débarrasser le plus vite possible.

Voici la question que je pose à mon collègue. Cette motion, n'est-elle pas la punition méritée? N'est-ce pas normal qu'une fois pour toutes, la population dise que c'est bien fait et qu'ils vont payer le prix de leurs actes, de ce non-respect de la démocratie?

[Traduction]

M. Rob Moore: Monsieur le Président, c'est cela. Nous voulons rétablir l'obligation de rendre des comptes, car il faut que des comptes soient rendus.

Le juge Gomery a déterminé que le Parti libéral était responsable de ces activités. C'est le Parti libéral du Canada qui a profité de ces activités illégales qui ont permis de prendre l'argent des contribuables et d'enrichir indirectement ou directement certains militants et employés du Parti libéral.

Quelqu'un doit rendre des comptes, c'est sûr. Le Parti libéral du Canada doit être tenu responsable. Le premier ministre aussi. L'actuel premier ministre était ministre des Finances à ce moment-là. Il était responsable des finances du pays. C'est lui qui avait la garde des deniers publics. Il était également responsable de ce programme.

Le ministre des Finances de l'époque, l'actuel premier ministre, aurait dû savoir ce qui se passait. Il lui incombait de s'occuper de nos finances. Le Parti libéral du Canada a profité de ce programme. En fin de compte, ce sont les libéraux qui doivent assumer la responsabilité et après avoir entendu ce que le juge Gomery avait à dire au sujet du scandale des commandites, les Canadiens pourront dire ce qu'ils pensent des responsables.

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, pourquoi avons-nous besoin d'élections? La motion de défiance dit que cette Chambre a perdu confiance dans le gouvernement. En fait, c'est parce que le moment est venu de faire le ménage. Plus précisément, la Chambre dit qu'elle condamne le gouvernement pour son arrogance, pour sa culture du « tout m'est dû », pour sa corruption, ses scandales et son abus d'honneur des deniers publics à des fins politiques. Le gouvernement est déconnecté de la réalité des gens ordinaires et il n'est ici que pour servir ses propres intérêts.

Pourquoi avons-nous besoin d'élections? Parce que le moment est venu de faire le ménage. Le travail doit être fait maintenant. La majorité des gens prendront le temps d'assumer leur devoir et leur responsabilité de lancer notre pays dans la bonne voie en élisant un nouveau gouvernement.

C'est une responsabilité solennelle qui doit être exercée, car un nuage plane sur le gouvernement actuel. C'est un changement fondamental que la population du Canada s'appête à faire, et elle le fera avec tout le sérieux et la détermination nécessaires, quel que soit le moment de l'année où les élections auront lieu, parce que c'est ce qu'elle doit faire pour remettre le pays sur la bonne voie.

Pourquoi le premier ministre veut-il attendre le dépôt du second rapport Gomery alors que le premier a révélé tous les faits? Ce n'est pas parce qu'il espère en apprendre davantage sur ce qui s'est passé, mais c'est plutôt parce qu'il compte que le public aura eu le temps

d'oublier, que son attention aura été attirée sur autre chose et que les transgressions réelles, leur gravité et leur magnitude auront été atténuées par le passage du temps.

Le premier ministre craint de faire face à la musique, il craint les conséquences. Seuls les pleutres fuient les conséquences quand les preuves sont encore toutes fraîches. Le gouvernement a privé l'opposition de jours désignés et de l'occasion de présenter plus tôt des motions de défiance. Il tente maintenant de faire porter à l'opposition l'odieux de la tenue d'élections à cette époque-ci de l'année.

Je suis avocat, et le juge Gomery a précisé que, selon les preuves à sa disposition, il ne pouvait attribuer la responsabilité du scandale à quiconque. Cela ne veut pas dire que personne n'est responsable. Une cause peut être gagnée ou perdue en fonction des preuves qui sont présentées. On peut avoir une cause gagnante, mais perdre quand même si les preuves ne sont pas présentées ou si on ne dispose pas des preuves requises au moment de l'audience, ou encore si la cause n'est pas défendue avec assez de vigueur. En fait, ce peut être parce que la nature de la preuve est cachée et ne peut être présentée.

Le recours aux mots « fondés sur la preuve » rend les constatations du rapport très mitigées. Permettez-moi de répéter ce que je veux dire. Le juge Gomery a dit, relativement à un aspect des audiences:

Il est extraordinaire qu'aucun témoin n'a pu ou voulu dire exactement à la Commission ce qui s'est passé [après] le moment où la décision politique a été prise par le Cabinet, les 1^{er} et 2 février [...] 1996. Il est impensable qu'il n'y ait pas eu de réunions ou de discussions avec le premier ministre et ses collaborateurs durant cette période pour parler de la mise en oeuvre de cette décision, mais M. Pelletier prétend ne se souvenir de rien à ce sujet.

Cela ne veut pas dire que ces réunions n'ont pas eu lieu. Cela veut simplement dire qu'il n'y a pas eu moyen de prouver qu'elles ont eu lieu.

Le juge Gomery a aussi parlé de l'entreprise Lafleur Communications et de ses soupçons selon lesquels l'objectif de Travaux publics était de l'accréditer le plus vite possible afin qu'elle puisse devenir l'un des fournisseurs, mais il se doutait aussi qu'il n'en trouverait pas la preuve.

Le premier ministre a le tour pour comprendre que le juge Gomery l'exonère de toute négligence ou inconduite. La seule personne qui détient les preuves est le premier ministre, qui a fait la déclaration suivante à la nation à propos de son implication. Il a dit:

Comme nous le savons, ce qui s'est passé avec les commandites est survenu sous un gouvernement libéral. Les politiciens qui étaient au pouvoir à ce moment doivent être imputables, et je m'inclus dans ce groupe.

Cela m'a tout l'air d'être une confession. Il a ajouté: « J'étais le ministre des Finances. À la lumière de tout ce qu'on a appris depuis un an, je suis désolé que nous n'ayons pas été plus vigilants [...] ». Il a ensuite eu une crise de conscience et s'est corrigé en ajoutant: « [...] que je n'ai pas été plus vigilant. L'argent des contribuables a été mal utilisé et mal dépensé. C'est inacceptable. »

Les crédits

Tout cela a eu lieu durant son mandat en tant que ministre des Finances, à l'époque où il savait où allait le moindre sou. Il n'a rien fait pour éviter que ça se passe. Il doit maintenant se présenter devant les Canadiens qui le jugeront. Nous connaissons les faits, et il est temps que le jury rende son verdict.

● (1345)

Puisque le capitaine était en cause, il faut s'interroger sur la participation du second. Le premier ministre était au courant du climat général qui régnait au Québec, ou bien il a fait mine de ne pas voir ce qui se passait autour de lui. Il était un ministre compétent, et il percevait bien ce qui se passait lorsqu'il a tramé dans l'ombre l'éviction du premier ministre d'alors. Il prétend qu'il ne savait rien, qu'il n'a rien vu. Pourtant, rien ne se faisait sans qu'il le sache.

On serait porté à penser que le gouvernement a tiré des enseignements de l'épisode Gomery, mais il est clair qu'il ne l'a pas fait. Il suffit de considérer les affaires Dingwall et Herle pour constater de nos propres yeux que, malgré la multitude des promesses et des assurances du premier ministre comme quoi les choses allaient changer, absolument rien n'a changé.

Considérons l'affaire Dingwall. Un dirigeant quitte son poste et le ministre l'encense, mais son compte de dépenses a de quoi faire rougir le plus libéral des libéraux. D'accord, versons lui une indemnité de départ de 500 000 \$ sans sourciller. C'est seulement lorsque le gouvernement a été soumis à des pressions extrêmes que le premier ministre a rougi de ce qu'il avait dit plus tôt.

Permettez-moi de donner à la Chambre une illustration plus récente de la culture en question.

Les règles disent qu'il faut demander des soumissions avant d'accorder n'importe quel contrat. Des exceptions sont prévues pour les situations très urgentes, les contrats de moins de 25 000 \$, etc. M. Herle, dont à peu près tout le monde sait qu'il est le coprésident de la campagne libérale nationale et le responsable des sondages du parti, a obtenu un contrat maximum de 23 112 \$, juste au-dessous du maximum autorisé, 25 000 \$; et il a facturé environ 3 000 \$ sans qu'il y ait eu appel d'offres. Aux termes du contrat, il devait donner des conseils, notamment sur les sondages d'opinion, au sujet du minibudget ou de la mise à jour économique du ministre des Finances. Y avait-il là quoi que ce soit de répréhensible? Il a dit que le contrat avait été accordé par le ministère des Finances. Les règles ont été respectées, et les lignes directrices ont été suivies.

Le gouvernement ne comprend pas. Il y a quelque chose de particulier dans cette culture du « tout m'est dû ». On cherche à en faire profiter ses proches. C'est cette idée décrite par Rex Murphy comme « une autorisation tacite à enrichir et à nommer les siens, à faire la fête aux frais de l'État et à se moquer de toutes les règles établies sous le beau prétexte qu'on sert le bien public ». Comme le dit encore M. Murphy: « C'est un cercle fermé, incestueux, dans lequel les charges électives sont un moyen de récompenser les amis ou les travailleurs du parti ou encore un tremplin idéal pour lancer de lucratives carrières aux dépens des contribuables après avoir fait de la politique à titre électif »; bref, il y a toute la série des nominations offertes en récompense à ceux qui ont des relations. Il ajoute: « Mais en dehors de ces extrêmes, ils sont allés jusqu'au fond du baril, ils ont creusé sous le baril et trouvé un endroit, encore plus bas, où il n'y a plus la moindre dignité. »

Voilà pourquoi il nous faut des élections. Voilà pourquoi il faut éjecter le gouvernement.

Il est important d'avoir de nouvelles règles pour indiquer la voie à suivre, mais il est plus important encore d'avoir une équipe toute nouvelle, un gouvernement tout neuf qui sera vraiment au service de

la population, qui sera prêt à subir des pertes et à se sacrifier pour le bien du pays, pour le bien de la population, non parce que c'est ce que la population attend, mais parce que c'est juste.

La meilleure illustration a été donnée par l'annonce récente d'un homme qui a été prêt à payer très cher, sur le plan personnel, à faire un sacrifice personnel pour faire ce que dictait la justice. L'incarnation de ce que je décris est M. Allan Cutler, celui qui a dénoncé le scandale. Il est au courant de tout cela. Je me rappelle les propos qu'il a tenus cette semaine; il a dit qu'il avait regardé un peu partout et qu'il avait été impressionné par la Loi sur la responsabilité fédérale et, plus important encore, par le chef de l'opposition et ses collaborateurs.

M. Cutler veut un gouvernement responsable. Les Canadiens qui travaillent sans relâche, qui paient de l'impôt et qui respectent les règles veulent aussi que leurs dirigeants politiques soient responsables. Notre chef est l'exemple même de cette qualité. M. Cutler et tous les Canadiens veulent que la politique cesse d'être menée par l'argent. Notre chef est l'homme dont le Canada a besoin. M. Cutler, comme tous les Canadiens, veut un dirigeant honnête et intègre. Ce sont des valeurs que notre chef incarne parfaitement.

Notre équipe fera place nette et mettra en oeuvre la loi sévère sur la responsabilisation du gouvernement fédéral afin de veiller à ce qu'un tel scandale ne se reproduise jamais. Nous avons un plan, nous avons les règles et nous avons l'équipe. Plus besoin d'attendre le juge Gomery. Il faut déclencher les élections car le temps est venu de faire place nette. La culture de la corruption et du « tout m'est dû » doit disparaître maintenant et pour de bon. Les Canadiens y veilleront.

● (1350)

[Français]

M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député pour son exposé. Il a très bien compris le problème, surtout lorsqu'il a parlé de la responsabilité de l'actuel premier ministre dans le scandale des commandites. Tout le monde sait qu'il était au courant.

D'ailleurs, le premier ministre n'est pas blâmé directement dans le rapport Gomery, certes. Toutefois, quand on lit entre les lignes, on comprend très bien que les fonctions que l'actuel premier ministre occupait à l'époque, soit vice-président du Conseil du Trésor et ministre des Finances, lui attribuaient certaines responsabilités.

Justement, le synopsis en parle. Le juge définit ainsi le Conseil du Trésor: « Le Conseil du Trésor [...] joue le rôle de conseil de gestion du gouvernement, chargé de superviser les activités de tout le gouvernement fédéral [...] » Cela signifie que rien ne se passe sans que ce soit vérifié par le président ou le vice-président du Conseil du Trésor. Qui en était vice-président à l'époque? C'est l'actuel premier ministre.

Article 31 du Règlement

De la même façon, si l'on sait lire entre les lignes, le juge parle de la responsabilité ministérielle. On en a parlé plus tôt. Le juge dit: « La loi, la tradition ou les conventions veulent que ce soit le ministre seul qui assume la responsabilité de la gestion et de la direction [...] » Contrairement à la définition que donnent les libéraux de la responsabilité ministérielle, un lecture entre les lignes indique très clairement que le premier ministre actuel est responsable.

Je voudrais poser une question à mon collègue. En conclusion à son discours, il a dit que ce gouvernement mérite la sanction que la population lui donnera. À son avis, le gouvernement mérite-t-il de céder immédiatement le pouvoir?

• (1355)

[Traduction]

M. Ed Komarnicki: Monsieur le Président, si j'étais à la tête d'un ministère ou d'un gouvernement, je prendrais l'entière responsabilité de ce qui se passe pendant mon mandat. C'est inconcevable que des milliards de dollars aient passé sous le nez du premier ministre sans qu'il ne se doute de rien.

Quand on regarde ce qui s'est passé dans l'aile québécoise du Parti libéral, on voit bien que la culture de la corruption était profondément ancrée et que d'énormes sommes d'argent ont été détournées. Personne ne s'est posé de question. Ils ont tenu une réunion spéciale pour attribuer les fonds. Des sommes d'argent étaient attribuées sans aucun processus de vérification ou d'approbation. J'aurais cru que quelqu'un aurait osé demander si ces sommes étaient bien utilisées quand une partie de la province n'avait aucun problème à couvrir ses frais et à payer ses employés.

Les responsables ont le devoir de veiller à ce que les systèmes soient en place et d'être vigilants. Le premier ministre a dit: « J'aurais dû être plus vigilant. » En fait, il aurait dû utiliser le « nous ». Nous avons tous la responsabilité d'être vigilants, mais lui, personnellement, avait la responsabilité de veiller à ce qu'une telle chose ne se produise pas.

La fonction de député s'accompagne d'une responsabilité. Nous devons être tenus responsables de ce qui se produit pendant notre mandat. Dans le cas qui nous occupe, la population du Canada fera en sorte que justice soit faite. Le gouvernement a été envahi par la corruption. Il s'en faut de peu pour que les libéraux ne reconnaissent même pas qu'il y a un problème. Voilà pourquoi il est temps de faire le ménage à la Chambre.

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, ce matin, en écoutant les débats, j'entends les députés de la Chambre dire tout ce que le gouvernement libéral a fait pour les Canadiens pendant la dernière décennie, notamment voler de l'argent pour le distribuer à son aile québécoise, et ainsi de suite. Je veux savoir si la situation a vraiment changé au gouvernement.

Il est évident qu'il manque encore 40 millions de dollars. Pour l'instant, le gouvernement libéral refuse de se poursuivre lui-même pour récupérer cet argent. Par conséquent, rien n'a changé. Le premier ministre parcourt encore tout le pays grâce à l'argent des contribuables, en jets d'affaires payés à même les deniers publics, pour participer aux activités de financement et aux initiatives du Parti libéral.

Il est même indécent de voir l'orgie de dépenses à laquelle se livre le ministre des Finances, à coups de milliards de dollars. C'est là le noeud de la question. Le gouvernement est toujours égal à lui-même. Pendant ce temps, nos collectivités autochtones doivent encore faire

bouillir leur eau de consommation. Même en Ontario, 40 réserves sont dans cette situation.

En dix ans, le gouvernement n'a rien fait. Ce qui peut arriver de mieux aux Canadiens...

Le vice-président: Le député de Souris—Moose Mountain a la parole.

M. Ed Komarnicki: Il est certain qu'il serait extrêmement difficile pour une personne de prendre la décision de se poursuivre elle-même ou de poursuivre un de ses proches. Une telle décision doit être prise en toute indépendance, peut-être même par des gens qui n'ont aucun lien ou qui n'ont rien à gagner.

En ce qui concerne un éventuel changement de direction, nous avons eu tout le temps voulu, à la Chambre, pendant cette session, pour conclure que pratiquement rien n'a changé. Par moyens, on entend tout ce qu'il faut pour atteindre un objectif. Si l'objectif des libéraux consiste à conserver le pouvoir, à maintenir la culture du « tout m'est dû » dont profite leur entourage, les libéraux doivent donc faire pleuvoir des milliards de dollars, en fait, vider les coffres. S'ils peuvent agir ainsi un jour ou deux avant le déclenchement des élections, s'ils peuvent ainsi acheter des votes, c'est inadmissible et c'est justement ce que nous devons éradiquer de cet endroit.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1400)

[Traduction]

ANNE PENNELL

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, Lawrence Pennell, qui a servi son pays avec grande distinction à titre de solliciteur général du Canada au milieu des années 1960, a récemment perdu son épouse, avec laquelle il était marié depuis de nombreuses années.

Anne Pennell avait beaucoup de classe et de dignité. Bien que de nature modeste et réservée, elle avait de grandes aptitudes, beaucoup de caractère et une forte conscience sociale. Elle défendait activement la cause de l'éducation dans la circonscription de Brant. De plus, elle s'est occupée pendant longtemps, à titre bénévole, de solliciter des fonds pour plusieurs organismes de bienfaisance.

En esprit et en pensée, elle a vécu une belle vie rangée. C'était une personne croyante et pleine d'espoir et elle a apporté les douceurs de l'amour et du rire dans son foyer.

Au nom de ma collectivité, je tiens à exprimer notre gratitude pour la vie qu'elle a vécue, pour son travail et pour le magnifique exemple qu'elle nous a donné. Comme quelqu'un a dit un jour, je veux vivre dignement toute ma vie et laisser à ceux qui viendront après moi de bons souvenirs et de belles réalisations.

* * *

LE DÉPUTÉ DE WESTLOCK—ST. PAUL

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je rends hommage aujourd'hui à mon collègue et ami, le député de Westlock—St. Paul.

Le député est arrivé à la Chambre en compagnie de ses compatriotes du Parti réformiste au cours de la rébellion de 1993. Le paysage politique canadien a alors changé à tout jamais, puisqu'ils ont amorcé un processus, que nous comptons mener à bien la semaine prochaine, qui visait à faire tomber ce gouvernement arrogant.

Article 31 du Règlement

Le député de Westlock—St. Paul a été réélu à trois reprises, avec d'importantes majorités, ce qui témoigne du respect et de l'admiration que lui vouaient chaque fois ses électeurs. Le député est né à Westlock et il a fait la culture du grain et l'élevage du bétail, tout en devenant un expert réputé dans le domaine de l'exploration pétrolière et gazière.

C'est un homme qui incarne l'éthique du travail qui a fait de l'Alberta la puissance économique qu'elle est devenue aujourd'hui. Mon ami de Westlock—St. Paul est un Albertain accompli, un homme à la voix douce doté d'une volonté de fer, un homme de principes et de dignité, valeurs qu'il n'a jamais sacrifiées au cours des années qu'il a passées à la Chambre.

Au nom de ses électeurs, du Parti conservateur du Canada et de tous les députés de la Chambre, je tiens à transmettre à Dave et à sa famille nos meilleurs souhaits pour les années à venir.

* * *

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE FORT GARRY

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le Parc patrimonial St. Norbert est situé juste au sud de ma circonscription. On trouve sur cet important site historique une excellente collection de maisons et d'artéfacts des Métis.

La Société historique de Fort Garry est établie dans ma circonscription et elle accomplit un travail exceptionnel pour préserver le site, les maisons et les artéfacts. Elle travaille actuellement à la restauration d'une autre maison, la résidence Delorme, qui coûtera un peu plus de 200 000 \$.

Je tiens à féliciter la Société historique de Fort Garry et ses membres dévoués d'avoir entrepris ce nouveau projet. La maison Delorme revêt une grande importance pour l'histoire du Manitoba et elle est associée à Louis Riel et à la rébellion du Nord-Ouest.

Je leur souhaite beaucoup de succès dans leurs démarches de financement et j'ai hâte d'admirer la nouvelle acquisition du Parc patrimonial de St. Norbert.

* * *

[Français]

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, les consultations en ligne menées auprès de la population québécoise et canadienne par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international sur l'énoncé de politique étrangère du Canada ont démontré clairement, jusqu'à maintenant, que pour les Québécois et les Canadiens, la lutte contre la pauvreté dans le monde devrait occuper le premier rang des grands objectifs de coopération internationale du Canada.

La majorité des personnes consultées sont par ailleurs d'accord pour dire que le facteur le plus important devant guider le niveau et les modalités de l'aide internationale devrait être la réduction de la pauvreté et que le Canada devrait établir un calendrier de dépenses budgétaires ferme pour atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du PIB pour l'aide internationale d'ici 2015.

Or, malgré son discours prononcé en septembre dernier lors du Sommet de l'ONU sur l'importance de la réduction de la pauvreté dans le monde, le premier ministre n'a pas joint le geste à la parole en s'engageant à atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 pour 2015.

[Traduction]

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION DES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

L'hon. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine, le Service correctionnel du Canada et les collectivités de tout le pays célèbrent la Semaine de sensibilisation des comités consultatifs de citoyens.

[Français]

Les comités consultatifs de citoyens font partie du processus correctionnel depuis plus de 25 ans. Tous les pénitenciers fédéraux et les bureaux de libération conditionnelle reçoivent les conseils de près de 600 personnes faisant partie de ces comités. Les comités consultatifs de citoyens permettent d'améliorer la sécurité du public au Canada en renforçant les liens entre les collectivités et le système correctionnel.

[Traduction]

J'encourage tous les députés à se joindre à moi pour rendre hommage et offrir nos félicitations aux membres des 106 comités consultatifs de citoyens de toutes les régions du Canada.

* * *

● (1405)

LE DÉPUTÉ DE COLOMBIE-BRITANNIQUE-SOUTHERN INTERIOR

M. Jim Gouk (Colombie-Britannique-Southern Interior, PCC): Monsieur le Président, c'est probablement la dernière fois que je prends la parole à la Chambre en tant que député. Après quatre mandats comme représentant des bons citoyens de la circonscription la plus pittoresque du Canada, j'estime qu'il est temps que je poursuive d'autres intérêts.

Par exemple, je compte passer beaucoup plus de temps avec ma famille, surtout avec ma femme, Ann, qui m'a accordé un appui indéfectible tout au long de ma carrière de député et au cours de mes fonctions antérieures. Nous entendons souvent parler des sacrifices que font les députés, mais nous ne parlons pas assez souvent des sacrifices que font leur famille. Ma femme a rendu possibles tous les succès que j'ai pu remporter. Je compte passer avec elle beaucoup plus de temps que j'ai pu le faire par le passé. Elle aussi doit pouvoir en profiter.

Je remercie les membres de mon personnel de leur soutien indéfectible. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à mes adjointes, Danielle Jackson, Sarah Tupholme et Bonnie Fowler. Non seulement elles ont travaillé inlassablement au nom de mes électeurs, mais elles sont devenues des amies très spéciales.

Enfin, je veux remercier mes électeurs pour l'insigne honneur qu'ils m'ont fait en me permettant de les représenter ici, à Ottawa. Je les remercie sincèrement et je quitte mes fonctions en espérant avoir été à la hauteur de la tâche qu'ils m'avaient confiée.

* * *

L'UNIVERSITÉ DE WATERLOO

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter l'Université de Waterloo qui, encore une fois, vient de recevoir le titre de meilleure université à vocation générale du Canada. L'Université de Waterloo est la meilleure, à tous les égards, dans cette catégorie au palmarès des universités publié par la revue *Maclean's*. Elle offre la meilleure qualité, est la plus novatrice et produit le plus grand nombre de nos leaders de demain.

Article 31 du Règlement

L'innovation est un des principaux ingrédients de la réussite de l'Université de Waterloo. L'université a beaucoup gagné en étant pionnière des programmes d'étude coopératifs et en permettant aux professeurs de conserver leur propriété intellectuelle. En effet, le personnel de l'Université de Waterloo a fondé 22 p. 100 des entreprises de transferts technologiques créées par les universités canadiennes.

Quand on compare les universités, toutes catégories confondues, l'Université de Waterloo demeure bonne première au pays. Je félicite l'Université de Toronto qui s'est classée au deuxième rang. Je félicite aussi toutes les universités canadiennes de l'enseignement de qualité qu'elles offrent aux étudiants d'un océan à l'autre.

* * *

[Français]

LE MOIS DU DIABÈTE

Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, novembre est le Mois du diabète et plus de 550 000 Québécois vivent avec cette maladie.

Le diabète me préoccupe particulièrement car je suis mère d'un fils diabétique de type 1, insulinodépendant.

Cette maladie ne se guérit pas et a un coût économique très élevé estimé à 2 milliards de dollars par année au Québec, et à 13 milliards de dollars au Canada.

L'impact socioéconomique du diabète est aussi une dure réalité pour les diabétiques. L'accès à certaines professions leur est refusé, la perte de leur emploi est quelque chose de fréquent et les drames familiaux qui s'ensuivent les affligent plus que la moyenne des citoyens.

Le Canada affiche un des taux de diabète juvénile les plus élevés au monde. À l'inverse, il affiche un important recul au plan du soutien gouvernemental pour la recherche sur cette maladie.

Dans la distribution des milliards de dollars en vue des prochaines élections, le premier ministre aurait-il oublié un cadeau pour les gens atteints de diabète?

* * *

LE MOUVEMENT D'IMPLICATION FRANCOPHONE D'ORLÉANS

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, depuis 27 ans, le MIFO, Mouvement d'implication francophone d'Orléans, met en lumière la culture francophone et favorise l'expression culturelle de la communauté d'Orléans. Il répond aux besoins artistiques, culturels, sociocommunautaires et éducatifs en offrant des services variés en français pour les francophones et francophiles de tout âge, des tout-petits aux aînés.

Pour démontrer à quel point le MIFO est apprécié, je tiens à souligner que lors du récent Gala de la Francophonie tenu par l'ACFO d'Ottawa, le MIFO s'est mérité, avec sa directrice générale et sa présidente, le prix Grandmaître décerné à l'organisme qui s'est le plus distingué dans le développement de la communauté francophone d'Ottawa.

Ottawa-Orléans se réjouit et éprouve une grande fierté à l'égard de ce fleuron de notre patrimoine franco-ontarien. Longue vie au Mouvement d'implication francophone d'Orléans!

[Traduction]

LE DÉPUTÉ D'OKANAGAN—SHUSWAP

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de rendre hommage à mon bon ami, le député d'Okanagan—Shuswap. Ces 12 dernières années, ce député a fait preuve d'une loyauté indéfectible à l'égard de ses électeurs et des valeurs du Parti conservateur. Son dévouement et son éthique professionnelle lui viennent du temps qu'il a passé dans le secteur de l'élevage et dans celui des mines.

Lorsqu'il est arrivé au Parlement en 1993, il a fièrement déclaré, « Je ne changerai pas à Ottawa! » Je dois admettre que rien n'a fait changer cet homme. Il portait fièrement son stetson et ses bottes de cow-boy pour rappeler à ses électeurs que c'était lui leur homme à Ottawa.

Suffisamment d'anecdotes, dont bon nombre ne peuvent être racontées ici, se sont produites ces 12 dernières années et elles pourraient remplir toute la bibliothèque du Parlement. De nombreux dossiers lui tenaient à coeur, notamment le bois d'oeuvre, le libre-échange, la justice, la pornographie juvénile, le mariage, l'euthanasie et le terrorisme.

Son amitié me manquera sur la Colline. Il devra certes mener un long combat, mais personne n'est mieux en mesure de livrer cette bataille que le député d'Okanagan—Shuswap.

S'il y avait un temple de la renommée parlementaire, je suis certain qu'on y trouverait son stetson qui nous rappellerait que nous sommes ici non pas pour nous, mais pour nos électeurs.

Que Dieu bénisse mon cher ami.

* * *

● (1410)

[Français]

LE CAUCUS FÉMININ LIBÉRAL

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, la motion de l'opposition présentée aujourd'hui démontrant sans l'ombre d'un doute que nous nous dirigeons vers la fin de cette 38^e législature, et bien qu'il reste encore tellement de travail à faire pour le bien-être de tous les Canadiens et Canadiennes, je veux profiter de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour remercier toutes les femmes membres du caucus féminin libéral, ainsi que la ministre responsable de la Condition féminine et députée de Jeanne-Le Ber, de la confiance qu'elles m'ont témoignée tout au long de la dernière année où j'avais le titre de présidente du caucus tout en étant députée de Gatineau.

Le caucus féminin libéral que j'ai présidé a eu une très grande influence dans plusieurs dossiers, dont celui du bouclier antimissile, celui des montants additionnels octroyés par le ministre des Finances aux aînés et aidants naturels, ainsi que dans le dossier des garderies nationales et de l'égalité des sexes.

À toutes ces femmes libérales engagées, je dis merci et à bientôt!

Article 31 du Règlement

[Traduction]

L'IMMIGRATION

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, Edith Kaggwa travaille très fort à titre d'infirmière auxiliaire autorisée à l'hôpital St. Peter dans ma circonscription. Elle a quatre filles respectivement âgées de 12, 9, 6 et 5 ans. Trois de celles-ci sont nées au Canada.

Edith participe régulièrement aux activités de son église et est fort appréciée dans son milieu de travail. Toutefois, la semaine prochaine, elle risque d'être déportée vers l'Ouganda, l'un des pays les plus dangereux du monde. Edith a tellement peur qu'elle préfère confier ses filles à la société d'aide à l'enfance plutôt que de les emmener en Ouganda.

Amnistie Internationale rapporte que l'Armée de résistance du Seigneur enlève des milliers de fillettes ougandaises n'ayant parfois pas plus de huit ans. Elles sont ensuite utilisées comme esclaves domestiques, violées et données comme épouses.

Il y a cinq ans, le mari d'Edith a été déporté vers l'Ouganda et personne n'a entendu parler de lui par la suite.

Les citoyens de Hamilton font front commun pour appuyer la cause d'Edith Kaggwa. En leur nom, j'exhorte aujourd'hui le ministre de l'Immigration à aider Edith et sa famille. Qu'il leur permette de demeurer saines et sauvées au Canada, leur pays d'adoption.

* * *

LA JUSTICE

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, depuis que le gouvernement libéral est arrivé au pouvoir, le système de justice pénale s'est gravement affaibli et la sécurité des Canadiens est menacée.

À cause de la compassion excessive des libéraux, de dangereux contrevenants sont actuellement en liberté. Sous l'actuel gouvernement, les peines ne correspondent absolument pas aux infractions. Je signale que ce n'est pas uniquement l'opposition qui est de cet avis. Le caporal Randy Yaschuk, affecté au poste de la GRC à Strathmore, abonde dans le même sens.

C'est le caporal Yaschuk qui a procédé à l'arrestation de Shawn Robert Sherwin qui était accusé de 17 introductions par effraction, de 4 vols, de possession d'armes à feu et de méfait.

En février 2005, Sherwin a été condamné à cinq ans d'emprisonnement, mais gracié par le gouvernement libéral, il a obtenu une libération conditionnelle le 11 novembre. Ce contrevenant n'a purgé que dix mois de sa peine. Depuis sa libération, les citoyens de Rockyford, en Alberta, craignent qu'il ne vienne se réinstaller dans la localité et ne récidive.

Il est temps de remplacer ce gouvernement qui fait passer les droits des contrevenants avant ceux des victimes et avant la protection de la société. Il est temps de changer de gouvernement.

* * *

[Français]

LE DÉPUTÉ DE SAINT-MAURICE—CHAMPLAIN

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Monsieur le Président, dans ce qui semble être les derniers jours de la 38^e législature, je tiens à souligner le départ de plusieurs de nos collègues qui ne seront pas en lice lors de la prochaine campagne électorale.

À la vingtaine de députés actuels qui ne se représenteront pas, le Bloc québécois dit merci de leur contribution à la vie démocratique.

Je profite surtout de l'occasion pour saluer tout spécialement le doyen des députés du Bloc québécois, notre collègue de Saint-Maurice—Champlain, qui tire sa révérence.

Souverainiste de la première heure, militant engagé et député à l'Assemblée nationale sous le leadership de René Lévesque, il a insufflé à notre caucus toute sa sagesse, sa détermination et son courage.

Nous sommes fiers de l'avoir côtoyé, et je peux l'assurer que nous poursuivrons son combat afin que justice soit rendue aux personnes âgées à faible revenu au chapitre du Supplément de revenu garanti.

Merci de ton travail, ton dévouement au Québec et ton amitié!

Salut, Marcel!

* * *

● (1415)

[Traduction]

LE RAPPORT GOMERY

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Monsieur le Président, quiconque a lu le rapport Gomery reconnaîtra qu'on y décrit les douze dernières années de cupidité libérale. Le juge Gomery a lui-même affirmé:

Ce rapport n'est autre que la chronique déprimante des multiples carences constatées dans la planification déficiente d'un programme gouvernemental, conjuguées à l'incapacité de l'appareil gouvernemental à contrôler le gaspillage — une histoire de cupidité, de vénalité et d'inconduite au sein du gouvernement [...]

Des libéraux de haut rang ont délibérément contourné les lois fédérales, notamment la Loi électorale du Canada, la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la gestion des finances publiques, ainsi que la politique fédérale sur la passation des marchés et la politique du Conseil du Trésor sur les transferts. Cela a manifestement engendré une culture du « tout m'est dû » chez les politiciens libéraux.

Les libéraux avancent un million d'excuses, mais tout ce qui importe aux Canadiens, c'est la réponse à une question. Le juge Gomery a fait la lumière sur le gaspillage de millions de dollars et les graves abus commis aux dépens de la fonction publique. Pourquoi les libéraux ont-ils attendu de se faire prendre pour agir?

* * *

LE PRIX POUR L'EXCELLENCE EN TOURISME

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, la Keskinada Loppet, qui se tient dans ma circonscription, Hull-Aylmer, a remporté récemment le Prix de l'événement de l'année de Hertz Canada, décerné par l'Association de l'industrie touristique du Canada lors de la présentation des Prix nationaux pour l'excellence en tourisme.

La Keski, qui se tient chaque année à Gatineau depuis 1982, a contribué à faire connaître le Canada comme une destination hivernale par excellence. Réunissant plus de 11 000 participants provenant d'une vingtaine de pays, la Keskinada Loppet est la course de ski de fond la plus importante au Canada et représente le pays sur le circuit mondial des loppets, qui regroupe les courses les plus réputées de ce sport.

Questions orales

[Français]

Les organisateurs ne cessent d'améliorer l'événement grâce aux commentaires des visiteurs et des participants. Cette année, la Keski a vécu plusieurs premières, notamment en établissant un record Guinness en alignant 100 personnes sur une paire de skis géants, en introduisant de nouvelles épreuves et en organisant une foire commerciale, des réceptions et des cérémonies de remise de médailles.

Je tiens à féliciter chaleureusement les promoteurs de la Keskinada Loppet et son président, M. Claude Laramée, pour ce prestigieux prix.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FINANCES

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, il n'y a pas de quoi être fier des derniers jours du gouvernement. Non satisfait d'avoir présenté trois budgets dans les neuf derniers mois, le gouvernement balance de l'argent aux contribuables au rythme d'un milliard de dollars par jour.

C'est typique des libéraux de penser que les Canadiens ne sont pas assez intelligents pour savoir quand on les achète avec leur propre argent.

Le ministre admettra-t-il ce que projettent déjà les analystes, soit que le gouvernement s'approche à grands pas du déficit?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la dernière fois que le parti d'en face était au pouvoir il y a très, très longtemps, le déficit était de 40 milliards de dollars et augmentait de façon débridée d'année en année.

C'est le Parti libéral qui a éliminé le déficit. C'est le Parti libéral qui a équilibré le budget. C'est le Parti libéral qui a présenté huit budgets équilibrés consécutifs, et nous ne nous arrêterons pas là.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, on se souviendra de l'incurie de ce parti et de son incapacité de saisir les occasions. De surcroît, la corruption colossale révélée par le juge Gomery le couvrira d'infamie pendant longtemps.

Comme si ce n'était pas assez, le gouvernement persiste de plus belle. Il veut maintenant acculer le gouvernement à la faillite. Le ministre peut-il nous garantir que, quand les conservateurs accèderont au pouvoir l'année prochaine, il restera plus que deux ou trois cadres sur les murs et quelques boîtes de trombones?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, une telle garantie est inutile parce qu'il n'y aura pas de gouvernement conservateur à Ottawa l'année prochaine, ou l'année d'après ni même au cours de la prochaine décennie.

J'aimerais que ce parti me dise pourquoi il s'oppose aux ententes sur le marché du travail. Pourquoi s'oppose-t-il au redressement des torts historiques commis dans les pensionnats autochtones? Pourquoi s'oppose-t-il à la santé et à l'éducation des peuples autochtones? Pourquoi s'oppose-t-il à une aide de 755 millions de dollars aux agriculteurs? Pourquoi s'oppose-t-il au soutien des travailleurs du bois d'oeuvre? Pourquoi s'oppose-t-il à tout cela?

• (1420)

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, je dois dire à mon irritable vis-à-vis que ce à quoi nous nous opposons, c'est à la corruption du Parti libéral.

Les libéraux supplient les Canadiens d'oublier un petit larcin de 100 millions de dollars en inondant les électeurs de promesses valant des milliards de dollars, dont bien au-delà de 10 milliards de dollars en nouvelles dépenses cette semaine seulement, dans la plupart des cas, sans plan. C'est ouvrir tout grand la porte au gaspillage et à la corruption.

Pourquoi le ministre n'admet-il tout simplement pas que ce n'est là rien de plus que ce vieux Parti libéral corrompu et usé qui se donne des airs de gouvernement?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je peux affirmer au député que le premier ministre, le gouvernement et moi-même nous opposons à la corruption, où qu'elle se trouve. Le gouvernement a pris des mesures décisives historiques pour régler un problème grave de façon transparente.

Du côté financier, je ferai remarquer au député que, s'il prenait cinq minutes pour lire la mise à jour financière plutôt que ses coupures de journaux, il verrait que nous avons mentionné ce qu'il faut faire pour les peuples autochtones, à l'intérieur du cadre financier, et il verrait aussi nos plans concernant les ententes sur le marché du travail, l'aide aux agriculteurs et aux producteurs de bois d'oeuvre...

Le Président: Le député de Medicine Hat a la parole.

* * *

LES FIDUCIES DE REVENU

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, nous sommes heureux de constater que le ministre des Finances a finalement retenu la position du Parti conservateur voulant qu'il faille réduire les impôts sur les dividendes pour les mettre sur le même pied que les fiducies de revenu. Il est malheureux que le ministre ait dû faire chuter la valeur des portefeuilles des gens de milliards de dollars avant d'agir.

Cependant, hier, le secrétaire parlementaire du ministre a déclaré à la télévision que le gouvernement prévoyait également faire payer des impôts aux fiducies de revenu. J'étais assis à côté de lui lorsqu'il a dit cela. Pourquoi le gouvernement continue-t-il de menacer d'augmenter les impôts des détenteurs de fiducies de revenu?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député sait que ce n'est pas vrai. En fait, il se complaît dans l'esbroufe politique.

Je préfère pour ma part citer l'Association canadienne des fonds de revenu qui déclare qu'elle « est heureuse de la décision du gouvernement fédéral d'adopter une approche pratique et impartiale pour mettre tout le monde sur le même pied », ou l'Association canadienne des individus retraités, qui déclare « bravo au ministre fédéral des Finances », ou la Real Property Association of Canada, qui affirme que nous méritons des félicitations pour le travail sérieux que nous avons fait dans ce dossier.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, la caméra ne ment pas. Je ne sais pas trop au sujet des libéraux.

On dit ici que les fiducies seront...

Questions orales

Le Président: En formulant sa question, le député voudra bien se rappeler les observations que je lui ai faites sur le langage parlementaire et s'en tenir aux détails pertinents.

M. Monte Solberg: Merci, monsieur le Président.

Voici ce qu'a dit le secrétaire parlementaire: « La fiducie sera imposée à partir de 2007, je pense. » Il a ensuite poursuivi en donnant une explication très détaillée de la façon dont fonctionnerait ce nouvel impôt.

Quand le ministre admettra-t-il que la deuxième partie du plan libéral sur les fiducies de revenu consiste à les assujettir à un nouvel impôt si les libéraux sont réélus? N'est-ce pas là le programme caché des libéraux?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, c'est très étrange de voir que tout le monde au pays le comprend, sauf le porte-parole en matière de finances du Parti conservateur.

J'ai cité l'association des agents d'immeubles. J'ai cité l'association des fonds à revenu. J'ai cité l'Association canadienne des individus retraités. Je me permets maintenant de citer BMO Nesbitt Burns, qui affirme que « cela ne pénalise pas les fiducies existantes et permet d'éliminer une double imposition très élevée sur les dividendes. Selon moi, c'est une très bonne chose. » Goodman & Company affirme que c'est exceptionnel. Le Groupe Pages Jaunes croit que « la décision de supprimer l'impôt sur les dividendes rendra le Canada plus concurrentiel ».

* * *

• (1425)

[Français]

LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, hier soir, on a vu le vrai visage des libéraux. Après avoir voté en faveur du projet de loi du Bloc québécois demandant la pleine rétroactivité pour les personnes âgées qui ont été privées du Supplément de revenu garanti, les libéraux ont refusé la proposition du Bloc québécois de procéder à l'adoption du projet de loi. Pourtant, des personnes âgées dans le besoin attendent après cet argent depuis des années.

Comme le gouvernement a accepté d'accélérer le processus législatif de plusieurs projets de loi, pourquoi le premier ministre refuse-t-il d'en faire autant avec un projet de loi qui vise à aider les personnes âgées à faible revenu?

[Traduction]

L'hon. Tony Ianno (ministre d'État (Famille et Aidants naturels), Lib.): Monsieur le Président, comme on l'a dit plus tôt à la Chambre, le gouvernement a consacré 2,7 milliards de dollars aux personnes âgées à faible revenu. C'est la première fois qu'une telle mesure est prise depuis 1984, mis à part les rajustements en fonction du coût de la vie. Cela représente une augmentation de 433 \$ pour chacune des 1,6 million de personnes âgées à faible revenu, et nous continuerons à faire davantage pour nous assurer que nos concitoyens âgés à faible revenu vivent dans la dignité qu'ils méritent.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, hier, en deuxième lecture, les libéraux ont voté en faveur de la pleine rétroactivité pour le Supplément de revenu garanti. Hier, cela s'est inscrit très clairement.

On demande de faire comme on l'a fait avec d'autres projets de loi, soit de procéder immédiatement pour adopter ce projet de loi. Or, les libéraux refusent. Ce sont les seuls qui refusent. Les conservateurs acceptent et le NPD accepte également. Hier, n'a-t-on pas atteint un sommet d'hypocrisie? Les libéraux veulent se présenter en campagne, en disant: « On approuve. » Toutefois, ils n'ont pas posé le geste. Cela, ils n'oseront pas l'avouer. On sait maintenant qu'ils sont démasqués.

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, quand on parle du sommet de l'hypocrisie, c'est exactement ce que fait le Bloc québécois aujourd'hui. Un vote a eu lieu hier. Les libéraux ont voté en faveur du projet de loi. Les libéraux ont augmenté le Supplément de revenu garanti pour les personnes âgées. Ils se sont assurés que le maximum de personnes âgées puissent obtenir ce supplément en instaurant des programmes de publicité et en s'assurant que toutes les personnes âgées l'utilisent. On augmente le revenu des personnes âgées. On ne fait pas seulement des discours et on n'essaye pas de faire de la petite politique sur le dos des personnes âgées, comme le fait le chef du Bloc québécois.

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, je suis rendu au terme de ma carrière politique et, hier, j'ai vu en cette Chambre à la fois le meilleur et le pire.

Est-ce que le premier ministre n'a pas honte que son parti ait voté en faveur du projet de loi sur le Supplément de revenu garanti pour la rétroactivité et que, deux minutes plus tard, il refuse son consentement pour l'adoption finale?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, je veux souhaiter une bonne retraite au député et lui dire que les personnes âgées qu'il a sensibilisées à leur droit au Supplément de revenu garanti ont pu faire leur demande et obtenir ledit supplément. Il l'a fait comme le font tous les députés libéraux et tous les députés de cette Chambre qui aident à faire connaître les programmes du gouvernement.

En ce sens, tous les députés ont le devoir de le faire. L'important, c'est le montant qu'on donne aux personnes âgées et, en ce sens, ce gouvernement a augmenté le Supplément de revenu garanti des personnes âgées comme aucun gouvernement auparavant ne l'a fait. Cela, il faut le noter également.

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, cette réponse est inacceptable. Les personnes âgées qui ont besoin du Supplément de revenu garanti sont celles qui ont été privées de 3,2 milliards de dollars au cours des 12 dernières années.

Même si les libéraux augmentent le supplément, les personnes qui en ont été privées par le passé vivent toujours dans la misère. Le gouvernement détient l'argent dans ses coffres.

[Traduction]

L'hon. Tony Ianno (ministre d'État (Famille et Aidants naturels), Lib.): Monsieur le Président, le député sait très bien, puisque nous le disons depuis un an et demi, que notre volonté de faire en sorte que nos aînés vivent dans la dignité sera sans cesse consolidée au moyen des nombreuses politiques que nous présentons.

Le député sait qu'il s'agit là d'une mesure d'aide immédiate qui consiste en un Supplément de revenu garanti de plus de 6 000 \$ par année pour les personnes âgées dans le besoin. Nous allons continuer à oeuvrer en ce sens au moyen du supplément au loyer, des investissements dans le logement abordable et du PAREL, pour faire en sorte que ces programmes permettent réellement à nos aînés de vivre dans la dignité qu'ils méritent.

Questions orales

●(1430)

LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, il y a 16 ans, le premier ministre et son parti s'étaient fixé comme date butoir l'an 2000 pour éliminer la pauvreté chez les enfants. Dans les années qui ont suivi, la pauvreté chez les enfants a augmenté presque chaque année, alors que le ministre des Finances se vantait d'avoir accumulé des excédents de 60 milliards de dollars.

Compte tenu des nouveaux chiffres rendus publics aujourd'hui, selon lesquels plus d'un million d'enfants vivent dans la pauvreté, comment le gouvernement peut-il justifier le déshonneur de cette promesse non tenue?

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, nous accueillons avec plaisir le rapport de Campagne 2000. Je tiens toutefois à rappeler à tous les députés ici présents ses recommandations pour 2005 et ce que le gouvernement a fait. Nous avons un système efficace de prestations pour enfants qui prévoit l'octroi de 12 millions de dollars en prestations fiscales canadiennes pour enfants.

Nous avons un système d'éducation préscolaire et de service de garde de qualité qui est accessible et universel; voilà une chose que le gouvernement a faite. D'ailleurs, nous avons signé notre 10^e entente avec le Nouveau-Brunswick ce matin.

Nous avons augmenté considérablement le nombre de logements abordables. Grâce au ministre du Logement, il y a plus de logements abordables de nos jours. Il y a davantage de bons emplois. Aucun autre gouvernement...

Le Président: Le député d'Ottawa-Centre a la parole.

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, si les Canadiens bénéficient de la moitié de ces nouveaux engagements, c'est parce que le NPD a forcé la main au gouvernement.

Des voix: Bravo!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Ottawa-Centre a la parole.

L'hon. Ed Broadbent: Monsieur le Président, aujourd'hui, à la Chambre, le leader du gouvernement a dit que la meilleure chose à faire pour enrayer le problème de la pauvreté chez les enfants, c'est de créer des emplois. Il se trompe royalement. Environ 48 p. 100 des enfants qui vivent actuellement dans la pauvreté sont issus de familles où les deux parents travaillent.

Étant donné que les libéraux ont aboli, en 1993, le salaire minimum qui était fixé par le fédéral, le gouvernement va-t-il le rétablir et...

Le Président: Le ministre des Finances a la parole.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la hausse de l'exemption personnelle de base et la réduction du taux le plus bas de l'impôt sur le revenu, applicable aux revenus allant jusqu'à 36 000 \$, aideront grandement les Canadiens à faible revenu.

Mais surtout, la dernière mise à jour financière prévoit probablement la mesure la plus novatrice de la dernière décennie au chapitre de la politique fiscale et sociale, à savoir la création de la prestation fiscale pour le revenu gagné. Cela aidera les Canadiens à faible revenu à surmonter la barrière de l'aide sociale, à accéder au marché du travail et à obtenir des succès économiques.

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, le Parti libéral n'a rien appris du scandale des commandites. Après 12 années de corruption libérale, l'arrogance de ce parti continue. Cette fois, le parti a ramené Guy Bisson dans l'organisation de sa prochaine campagne alors qu'il a été impliqué dans le scandale des commandites.

Le premier ministre a dit qu'il ferait le ménage. Qu'attend-il pour punir les amis libéraux impliqués dans le scandale des commandites, au lieu de les récompenser?

Le Président: Les questions concernant les candidatures des personnes ne relèvent pas de la responsabilité gouvernementale.

L'honorable député de Nepean—Carleton a la parole.

* * *

[Traduction]

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, les libéraux continuent de promouvoir leur culture du « tout m'est dû » et de la manipulation des médias.

Charles Bird, lobbyiste pour CTV News, a été nommé président de la campagne des libéraux en Ontario. Hier, il a affirmé qu'il prévoyait orchestrer une campagne de salissage avec ses amis des médias.

Ce n'est pas étonnant de la part d'un parti qui a offert des enveloppes remplies d'argent sale à ses candidats, comme Hélène Scherrer, qu'on a récompensée d'avoir enfreint la loi en lui offrant un emploi confortable au cabinet du premier ministre.

Pourquoi quiconque devrait-il faire confiance à un gouvernement libéral qui se targue de manipuler les médias et qui récompense les politiciens corrompus comme Hélène Scherrer?

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le député de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam a la parole.

* * *

●(1435)

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, à la Commission Gomery, l'organisateur en chef des libéraux, Marc-Yvan Côté, a admis avoir distribué de l'argent sale à 18 candidats libéraux du Québec pendant la campagne de 1997. Le parti libéral crie haut et fort que personne n'est au-dessus de la loi, même si tous les faits démontrent que la loi ne s'applique jamais aux criminels libéraux.

Quand le premier ministre va-t-il publier la liste des 18 comtés qui ont enfreint la loi en acceptant de l'argent sale?

Questions orales

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le député peut bien utiliser toutes les questions écrites par certains de ses recherchistes, il reste que le juge Gomery a fait son travail. Il a décidé quels noms seraient divulgués et quels noms étaient à blâmer. Je fais entièrement confiance au juge Gomery, et le député devrait faire de même. Essayer de salir d'autres réputations ne lui fait pas honneur, et je pense qu'il a plus de classe que cela.

[Traduction]

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, selon le juge Gomery, il manque encore 40 millions de dollars. Nous essayons de les retrouver. Nous essayons d'inciter le premier ministre à poursuivre son parti et à cesser de voler l'argent des contribuables canadiens.

Toucher de l'argent sale des commandites est un crime, en plus de constituer une violation de la Loi électorale du Canada. Le libéral Marc-Yvan Côté a admis avoir remis illégalement à 18 candidats du Québec de l'argent volé aux contribuables. Le premier ministre n'a pas nommé les 18 circonscriptions en cause, il n'a pas récupéré l'argent, et il n'a ni poursuivi le Parti libéral, ni défendu les contribuables.

Au nom des contribuables, nous aimerions savoir ceci: qu'est-ce que le premier ministre attend pour poursuivre son parti, arrêter de voler de l'argent et redonner l'argent aux Canadiens?

Le Président: J'invite le député à mieux choisir ses mots pour ne pas laisser entendre que certains députés volent de l'argent. Si le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux veut répondre à la question, il peut le faire.

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que le Parti libéral du Canada a remboursé aux contribuables chaque cent reçu de manière inappropriée. Par ailleurs, le juge Gomery a dit:

Les responsables de ces irrégularités ont été identifiés et fustigés pour leurs erreurs et leur incompétence. Certes, la procédure nécessaire pour découvrir leurs fautes a peut-être été fastidieuse et coûteuse mais, en fin de compte, elle a bien fonctionné.

Le juge Gomery a confiance dans notre système. Il fait confiance à nos représentants élus et à nos partis politiques. Le député salit la réputation de tous ceux...

Le Président: La députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert a la parole.

* * *

[Français]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a voté, hier, contre le projet de loi du Bloc québécois concernant le retrait préventif, qui permettrait aux Québécoises travaillant sous la juridiction du Code canadien du travail d'obtenir les mêmes avantages que les femmes couvertes par la loi québécoise. Elles obtiendraient ainsi 90 p. 100 de leur revenu net, plutôt que 55 p. 100 de leur revenu brut. De plus, cela leur permettrait de conserver leurs semaines de congé de maternité.

Comment expliquer que le gouvernement refuse aux femmes qui travaillent sous la loi fédérale un traitement égal à celui des femmes du Québec couvertes par la loi québécoise?

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement examine la troisième partie du Code canadien du travail à cet égard. Nous prenons la question en délibéré et nous rendrons la décision pertinente.

[Français]

M. Robert Vincent (Shefford, BQ): Monsieur le Président, il est encore temps pour les libéraux de changer d'avis, puisque mon projet de loi a été adopté à l'étape de la deuxième lecture et que nous pourrions l'adopter à l'étape de la troisième lecture, si ce même gouvernement le voulait.

Je demande ceci au premier ministre: comment peut-il faire toutes sortes d'annonces juste avant cette campagne électorale et ne pas avoir pensé d'abord aux Québécoises enceintes afin de leur offrir un traitement égal à celui que le gouvernement québécois offre à celles qui relèvent de sa compétence?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je viens de voir le député de Shefford se lever. Je dois lui dire que si son parti ne voulait pas provoquer des élections hâtives, on aurait le temps de discuter plus en détail de son projet de loi et de tous les autres. Or, il ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre.

D'une manière hypocrite, il se lève aujourd'hui pour demander l'adoption d'un projet de loi, alors qu'il veut lui-même fermer la Chambre lundi soir. Qu'ils s'entendent! Sa demande n'a pas de bon sens. Il ne peut pas fermer la Chambre et continuer la discussion à propos de son projet de loi.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, alors que l'industrie du bois d'oeuvre a versé injustement 5 milliards de dollars en droits compensatoires aux Américains, le plan annoncé aujourd'hui par le gouvernement n'avance que 800 millions de dollars à titre de garanties de prêts sur cinq ans, un maigre 16 p. 100.

Le ministre de l'Industrie se rend-il compte que son plan est nettement insuffisant? Qu'attend-il pour offrir, comme le réclame l'industrie, des garanties de prêts qui couvrent l'ensemble des 5 milliards de dollars de droits compensatoires et antidumping payés aux Américains, une mesure qui ne coûterait rien au Trésor fédéral?

● (1440)

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, au moment où l'on se parle, nos ministres sont en train d'annoncer un programme majeur pour l'aide à l'industrie forestière qui compte non seulement des garanties de prêts de l'ordre de quelque 800 millions de dollars, mais aussi un programme de technologie transformatrice de 215 millions de dollars, 150 millions de dollars pour aider l'adaptation des collectivités, ainsi que beaucoup d'argent pour l'expansion actuelle des marchés des produits du bois, l'augmentation des niveaux d'habileté et le soutien à la bioénergie. Il s'agit d'un programme complet pour un appui complet à l'industrie de la forêt.

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, en plus des garanties de prêts insuffisantes, le plan du gouvernement est muet sur la prise en charge des frais juridiques encourus par les entreprises et les associations dans le conflit du bois d'oeuvre.

Questions orales

Le ministre peut-il nous confirmer que l'engagement annoncé par le gouvernement en avril dernier tient toujours et qu'il enverra une lettre d'intention en ce sens aux associations industrielles pour que l'argent soit disponible, élections ou pas?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Certainement, monsieur le Président. La parole du gouvernement vaut de l'or. Il s'est engagé à aider l'industrie dans sa bataille juridique contre les États-Unis. Contrairement aux députés du Bloc québécois qui ne font que prononcer des discours, nous livrons la marchandise parce que nous sommes en position de le faire. Eux ne font que poser des questions; nous, nous avons les réponses.

* * *

[Traduction]

L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, dans le rapport qu'elle a présenté cette semaine, la vérificatrice générale Sheila Fraser constate que le nombre de Canadiens qui fraudent le fisc a doublé au cours des cinq dernières années. Elle signale que l'Agence du revenu du Canada ne comprend pas pourquoi. Au fond, elle connaît peut-être le pourquoi, mais elle ne peut pas le dire.

Lorsque le Parti libéral accorde des contrats en guise de traitements de faveur et verse des pots-de-vin, on ne l'incolpe pas. Lorsque André Ouellet, nommé par favoritisme politique, fait de folles dépenses sans présenter de reçus, on ne rend pas publique la vérification dont il est censé faire l'objet.

Le premier ministre est-il d'accord avec moi pour dire que les Canadiens qui fraudent le fisc ne sont pas tous des libéraux, mais qu'ils agissent tout simplement comme les libéraux?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, cette question est abjecte.

L'Agence du revenu du Canada administre de façon équitable les règles fiscales du Canada. Elle tente d'être efficace et efficace dans son travail. Pour le reste, aucun Canadien n'est au-dessus des lois, et le gouvernement veillera à ce qu'il en soit ainsi.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, ce qui est abject, c'est la conduite du gouvernement et il est temps que celui-ci soit renversé.

Il n'y a jamais eu autant de Canadiens qui fraudent le fisc, et ce n'est pas étonnant compte tenu de tous les antécédents en termes de gaspillage: le cafouillage du registre des armes à feu, André Ouellet, l'indemnité de David Dingwall, le scandale des commandites, les pots-de-vin, sans parler des sommes faramineuses versées pour acheter des votes. Et pour couronner le tout, les Canadiens ont un premier ministre qui se protège du fisc en se réfugiant dans des paradis fiscaux à l'étranger.

Le ministre des Finances est-il le dernier Canadien à ne pas comprendre pourquoi les contribuables disent: « Les libéraux ne paient pas leurs impôts, pourquoi devrais-je payer les miens? »

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Que de balivernes. C'est de la pure fantaisie!

Voyons voir notre feuille de route. Le rapport dette-PIB du Canada, qui culminait à 68 p. 100 sous la gouverne des conservateurs, est de 38 p. 100 aujourd'hui. Il continue de diminuer: il sera bientôt de 25 p. 100, puis de 20 p. 100 dans 15 ans. Lorsque les députés d'en face étaient au pouvoir, le Canada occupait l'avant-dernier rang des pays du G7 sur le plan de l'endettement. Aujourd'hui, sa dette est la plus faible des pays du G7. Sous le

règne conservateur, la proportion de notre dette sous contrôle étranger était de 43 p. 100 alors qu'elle n'est que de 15 p. 100 aujourd'hui.

Ce parti a saigné à blanc notre pays.

* * *

L'ÉTHIQUE

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, un nombre sans précédent d'amis du premier ministre ont profité de la culture libérale du « tout m'est dû ». En effet, le premier ministre a fait entrer ses amis libéraux au Sénat, y compris Art Eggleton, dont le sens de l'éthique n'était, semble-t-il, pas assez satisfaisant, même pour Jean Chrétien. Il négocie le versement d'une indemnité de départ au libéral David Dingwall. Il a nommé le candidat libéral défait Glen Murray à un boulot en or, contre l'avis de la Chambre.

Le premier ministre admettra-t-il enfin ce que les Canadiens savent très bien? La culture libérale du « tout m'est dû » fleurit au sein du gouvernement.

• (1445)

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le fait est que le juge Gomery a dit que, sous le gouvernement conservateur précédent, il était impossible pour les entreprises qui n'étaient pas liées aux conservateurs d'obtenir le moindre contrat de publicité.

De plus, le gouvernement actuel et le premier ministre ont fait plus que tout autre gouvernement et tout autre premier ministre dans toute l'histoire du Canada pour mettre un terme à ce genre d'activités, pour veiller à ce que les Canadiens aient un gouvernement ouvert, transparent et responsable.

Je suis fier, nous sommes fiers de siéger auprès du premier ministre, de défendre les intérêts des Canadiens et de ne pas lancer des accusations à tort et à travers contre tous ceux qui participent au processus politique, comme le parti d'en face le fait.

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, les libéraux et leur népotisme méritent la même défaite électorale qu'ont subie les conservateurs en 1993.

Le déficit éthique du premier ministre tombe un peu plus bas chaque jour qui passe. Le politicien libéral David Herle a obtenu un contrat sans appel d'offres pour rédiger la plate-forme électorale libérale. Un sondeur libéral a obtenu un contrat verbal payé à même les deniers publics. Le libéral David Dingwall recevra une indemnité de départ en plus de sa commission illégale de lobbyiste de 350 000 \$.

Le premier ministre admettra-t-il enfin que le népotisme, le favoritisme et la culture du « tout m'est dû » sont bien vivants au sein du gouvernement libéral?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les allégations du député sont tout simplement fausses. Nous pouvons les réfuter l'une après l'autre. Ainsi, par exemple, il a parlé d'un contrat qui a été attribué conformément à toutes les règles et dont les détails ont été intégralement affichés sur Internet avant même que les gens d'en face aient lu les journaux du matin.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.): Monsieur le Président, hier, le leader adjoint du gouvernement a présenté à la Chambre un projet de loi qui vise à limiter les contributions des tiers à des fins de publicité électorale.

Questions orales

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si des progrès ont été réalisés dans l'obtention du consentement unanime de l'opposition pour que cet important projet de loi soit adopté?

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Malheureusement, monsieur le Président, l'opposition refuse de permettre à la Chambre d'adopter cette mesure immédiatement. C'est décevant, mais pas étonnant, compte tenu du fait que le chef de l'opposition a passé une bonne partie de sa carrière à tenter d'accorder aux tierces parties le droit de dépenser sans limite. En gros, l'opposition refuse de fermer la porte aux comités d'action politique tels qu'on en voit aux États-Unis.

Puisque ce projet de loi n'entrera jamais en vigueur, le chef de l'opposition officielle reviendra-t-il sur son engagement de permettre à quiconque de dépenser des sommes illimitées pour influencer indûment le processus électoral?

* * *

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, les libéraux se demandent pourquoi les Canadiens qualifie le Parti libéral d'immoral et d'antidémocratique. En juin dernier, la Chambre, par un vote unanime, a demandé au premier ministre de respecter notre engagement de consacrer 0,7 p. 100 de notre PIB à l'aide au développement international. Le gouvernement, malgré sa frénésie de dépenses totalisant 20 milliards de dollars, n'a pas accordé un cent à l'aide au développement international.

Le gouvernement peut-il nous expliquer pourquoi?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, en fait, dans le budget de février, nous avons augmenté de 3,4 milliards de dollars les sommes consacrées à l'aide étrangère, ce qui représente la plus forte hausse de toute notre histoire. Au cours de l'été, nous avons apporté une autre augmentation de 500 millions de dollars. Nous investissons 342 millions de dollars dans différents programmes pour la promotion de la santé en Afrique et 500 millions pour la paix et la sécurité. Nous investissons également dans les travaux de Doha afin que les négociations commerciales donnent des résultats favorables aux pays moins développés.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, c'est de la pure foutaise.

De ces 20 milliards de dollars de dépenses folles, pas un cent ne sera appliqué à remplir notre engagement de hausser à 0,7 p. 100 l'aide publique au développement. Pas une seule dose de médicament ne sera envoyée pour faire suite à cette mesure législative qui pourtant devait fournir des médicaments antirétroviraux à l'Afrique. Six mille personnes par jour meurent faute d'avoir pu recevoir ces médicaments. Nous l'avions bien dit. Cette mesure législative comportait des lacunes.

Le gouvernement expliquera-t-il comment il peut ainsi tourner le dos aux désespérés et aux mourants?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, dans ma réponse précédente, j'ai mentionné la quantité de ressources, des milliards de dollars, que le gouvernement s'est engagé à investir dans l'aide étrangère. Je n'ai toutefois pas mentionné les 3 ou 4 milliards de dollars additionnels que nous avons consacrés à l'élimination de la dette du tiers monde, la dette des pays les plus pauvres envers les pays les plus riches du monde. Le Canada est un chef de file de cette initiative. À la fin de ce

programme, dans six ans environ, les pays pauvres du monde ne devront plus un seul dollar au Canada. Leur dette sera effacée.

* * *

● (1450)

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, l'année dernière, le premier ministre et le ministre de l'Immigration ont déclaré que le programme des danseuses exotiques avait été aboli. Le ministre a même dit qu'il n'était absolument pas question qu'il autorise ces visas. Pourtant, en catimini, sans le dire aux Canadiens, ils ont recommencé à délivrer ces visas. Les libéraux collaborent encore avec ceux qui se livrent au trafic des femmes et ils exposent des femmes vulnérables à l'exploitation et aux mauvais traitements.

Pourquoi est-il impossible de se fier aux promesses libérales?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, ce qui a été dit il y a quelques mois est toujours valable.

Nous n'apprécions pas que le Parti conservateur s'acharne à déformer ainsi les faits. Si la députée peut fournir des preuves pour appuyer ses dires, qu'elle le fasse. Autrement, qu'elle cesse de mentir.

Le Président: Le ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté doit savoir que de tels mots sont antiparlementaires et qu'ils ne devraient pas être utilisés. Nous nous occuperons de cela par la suite.

Le député de Brandon—Souris a la parole.

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, une fois de plus, il est évident que le ministre a obtenu son diplôme de l'école libérale des profiteurs.

Cette année, le ministre a dépensé davantage en frais de représentation, à même l'argent des contribuables canadiens, qu'il n'en coûte pour nourrir une famille pendant toute une année. Malheureusement, il pense qu'il y a droit. Les dépenses excessives pour des repas, des voyages et d'autres motifs douteux pullulent dans son ministère et il continue à s'empiétrer sans retenue.

Le ministre croit-il que c'est son droit de forcer des contribuables à financer par leur dur labeur ses dépenses excessives, frivoles et inutiles?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, il s'agit d'une déformation de la réalité. J'ai toujours agi dans la transparence et dans le but de servir le gouvernement.

Permettez-moi de signaler quelques faits à la Chambre. Mes frais de déplacement s'élèvent à 56 000 \$. Le porte-parole de l'opposition, par exemple, a dépensé 106 000 \$ au cours de la même période. Prend-il toujours du champagne et du caviar dans l'avion? Un autre député de l'opposition a dépensé 138 000 \$ en frais de déplacements et pour couronner le tout, le chef de l'opposition a permis à quatre de ses députés, Rona, Helena, James et Rahim...

Le Président: À l'ordre. Le député d'Edmonton—Strathcona a la parole.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, on dirait que toute cette pizza qui a coûté si cher est en train de lui monter à la tête.

Questions orales

Le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères dit que le rappeur 50 Cent ne devrait pas pouvoir se produire sur scène au Canada. Avec des succès tels que *Hustler's Ambition*, *Slow Dough* et *Power of the Dollar*, cette vedette du rap s'est bâti une réputation en exaltant le vol, l'illégalité et le gangstérisme. On dirait qu'il prend les paroles de ses chansons dans le rapport Gomery.

Le secrétaire parlementaire ne trouve-t-il pas hypocrite de condamner 50 Cent alors que ce dernier ne fait qu'exalter les pratiques courantes du gouvernement libéral?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, voilà qui est tout à fait typique, je ne sais pas s'il s'agit du vrai Rahim ou non.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés qu'ils ne doivent pas se désigner les uns les autres autrement que par leurs titres. On dirait qu'une mauvaise habitude est en train de se répandre. Si le ministre a une réponse à donner sans prononcer le nom des députés, alors il pourrait peut-être le faire. Je pense qu'il devra éviter de désigner les députés par leurs noms.

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le Président, je n'aurais évidemment pas appelé le député par son nom si j'avais pu le reconnaître. Nous sommes en train d'essayer de déterminer qui est assis dans son siège de l'autre côté.

Nous devons être capables de résoudre certains problèmes dont le secrétaire parlementaire mentionné par le député s'occupe sérieusement. Ce genre de salissage auquel se livrent les députés d'en face ne nous aide pas à résoudre les problèmes de manière réaliste et positive. Nous avons mis sur pied un programme. Nous allons nous en occuper.

Évidemment, nous avons horreur de la violence. Nous condamnons ce genre de...

• (1455)

Le Président: Le député de Palliser a la parole.

* * *

LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT POLITIQUE

M. Dave Batters (Palliser, PCC): Monsieur le Président, il semble y avoir encore une fois des règles pour les libéraux et d'autres pour les Canadiens qui veulent justement respecter les règles.

Le premier ministre se fiche du sort des Canadiens, mais certaines personnes peuvent avoir un accès privilégié au premier ministre en versant 5 000 \$. Il essaie désespérément de recueillir des fonds pour le Parti libéral corrompu qu'il dirige, et c'est notamment ce qu'il a fait tout récemment à un cocktail où chaque invité devait verser 5 000 \$. L'argent ainsi recueilli servira, semble-t-il, à rembourser une fraction de l'argent volé aux contribuables. Pourtant, des reçus d'impôt ont été émis et ainsi, tous les contribuables vont subventionner ces dons.

Pourquoi le premier ministre pense-t-il qu'il a le droit de demander aux contribuables laborieux de subventionner le remboursement de sommes qu'on leur a volées au départ?

Le Président: Je pense que le député sait que les questions au sujet des activités de financement des partis n'entrent pas dans les responsabilités du gouvernement. Cette question portait sur le financement des partis et elle est donc irrecevable.

[Français]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ): Monsieur le Président, le système de surveillance aérienne qui existe au Canada est si efficace qu'aucun avion ne peut survoler le territoire sans être repéré et suivi. En consultant son plan de vol, on peut facilement déduire si l'avion a pu être utilisé pour transporter des prisonniers. Or, cela fait bientôt une semaine que plusieurs médias en parlent, et plusieurs questions précises ont été posées en Chambre au gouvernement pour savoir si des avions transportant des prisonniers ont survolé le territoire canadien.

La ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile peut-elle enfin nous répondre avec certitude si c'est oui ou si c'est non?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je vais répondre clairement, comme je l'ai déjà fait. Je n'ai en main aucun renseignement me permettant de croire qu'un avion civil ou autre qui se serait posé au Canada aurait servi à des extraditions extraordinaires.

[Français]

M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ): Monsieur le Président, on lui a déjà donné les numéros de vols. Ne pas répondre simplement à une question claire est une forme d'aveu.

Comment se fait-il qu'un petit pays de moins de 300 000 habitants comme l'Islande le sait, tandis que le Canada, lui, ne le sait pas? Pour survoler l'Islande en partant des États-Unis, on doit survoler le Canada. Comment se fait-il que ce petit pays ose exprimer son inquiétude et que le gouvernement canadien, lui, préfère rester dans l'ignorance?

Au fond, la ministre refuse de nous répondre pour gagner du temps. Qu'a-t-elle donc à nous cacher?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit clairement, rien ne nous permet de croire qu'un avion qui aurait servi à des extraditions extraordinaires se soit posé au Canada. Comme mon collègue, le ministre des Affaires étrangères, l'a dit clairement, ceux qui entrent au Canada et en sortent et utilisent notre espace aérien doivent respecter nos lois intérieures et les lois internationales.

Ainsi, si nous mettons la main sur des renseignements nous permettant d'avoir des doutes à ce sujet, je sais que mon collègue, le ministre des Affaires étrangères, se mettra en rapport avec son homologue, la secrétaire d'État américaine.

* * *

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, grâce à nos demandes d'accès à l'information, le Parlement sait maintenant que les libéraux ont dépensé plus de 527 millions de dollars simplement en marchés informatiques pour l'enregistrement de sept millions d'armes à feu. C'est près de 100 \$ par arme à feu. L'enregistrement de 40 millions de vaches n'a coûté que 8 millions de dollars, soit environ 25 ¢ par vache. Le registre des armes à feu n'a absolument pas réussi à enrayer les actes de violence perpétrés avec des armes à feu ou commis par des gangs à Toronto ou n'importe où ailleurs.

Travaux de la Chambre

Comment les libéraux ont-ils pu dépenser plus d'un demi-milliard de dollars pour un système informatique qui n'aurait dû coûter qu'une fraction de ce montant?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le député est probablement le seul, avec quelques autres en face, à s'imaginer que le système n'aide pas les policiers dans leurs activités quotidiennes.

L'ex-président de l'Association des chefs de police a dit que le système fonctionne indiscutablement et qu'il est un outil précieux.

Le système de contrôle des armes à feu aide à repérer les propriétaires d'armes à feu légitimes, il renforce leur obligation de rendre compte et il offre des outils pour prévenir le détournement et l'utilisation à mauvais escient d'armes à feu.

Les policiers consultent en direct le registre des armes à feu plus de 5 000 fois par jour; il facilite leur travail. Depuis 1998, plus de 4,6 millions de demandes d'information ont été soumises. Plus de 5 400...

• (1500)

Le Président: Le député de Yorkton—Melville a la parole.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, il est évident que la ministre essaie d'établir une corrélation entre la paperasserie de fonctionnaires et la sécurité publique. Elle ne répond pas à la question. Pourquoi le système informatique pour les armes à feu a-t-il coûté des centaines de fois plus cher que celui pour les vaches?

Le fiasco du registre des armes à feu commence à donner au scandale des commandites l'allure d'un vol commis dans un dépanneur, comparativement au braquage d'une banque.

Quand les libéraux cesseront-ils de dilapider des millions de dollars des contribuables dans un gouffre sans fond? Quand arrêteront-ils de le faire?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, j'espère que le député n'assimile pas le danger de mort que présente une arme à feu pour la population à celui que présente un de nos bovins.

J'ai été élevée sur une ferme et permettez-moi de rassurer le député en lui disant que, durant toutes les années où j'ai vécu là-bas, je n'ai jamais vu de vache ayant causé la mort.

Quoi qu'il en soit, parce que les armes à feu peuvent causer la mort, nous avons un système de contrôle des armes à feu; parce que nous avons...

Le Président: Le député de Brome—Missisquoi a la parole.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, ma question ne s'adresse pas à la ministre du Patrimoine, que je félicite chaleureusement pour ses annonces faites hier à Montréal en ce qui trait à la culture.

Ma question s'adresse plutôt au ministre de l'Environnement, qui vient d'annoncer plusieurs éléments importants de la stratégie du Plan vert pour lutter contre les changements climatiques à l'aube de la Conférence de Montréal.

Le ministre de l'Environnement peut-il nous expliquer quels sont ces nouvelles initiatives?

[Traduction]

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, après le partenariat que le député et moi avons annoncé ce matin au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard concernant l'énergie éolienne, le député de Dartmouth—Cole Harbour a annoncé que, de concert avec la province de la Nouvelle-Écosse, nous allons utiliser du gaz naturel dans le centre-ville de Halifax comme source d'électricité et de chaleur. Le gaz naturel viendra remplacer les combustibles fossiles utilisés.

Ce matin, le ministre des Finances, le ministre des Ressources naturelles et moi avons annoncé des projets de piégeage du carbone et de charbon épuré, projets que nous réaliserons conjointement avec le gouvernement de la Saskatchewan.

Lorsque les Canadiens diront qu'ils ne veulent pas des conservateurs, nous annoncerons une foule de choses qui...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Comme c'est jeudi aujourd'hui, je pense que le leader parlementaire de l'opposition officielle à la Chambre a une question à poser.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, comme c'est jeudi aujourd'hui, le leader du gouvernement à la Chambre des communes pourrait-il faire connaître à la Chambre le menu législatif du gouvernement pour le reste de la journée, pour demain et pour la semaine qui vient, du moins jusqu'à lundi soir, moment prévu pour la tenue du vote sur le renversement du gouvernement libéral corrompu?

Pourrait-il aussi expliquer aux Canadiens pourquoi le premier ministre leur imposera une campagne électorale pendant la période des Fêtes alors qu'il pouvait en décider autrement?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je vois que notre vis-à-vis essaie encore de faire du charme.

Le député comprend certainement très bien que si des élections sont déclenchées et qu'elles ont lieu, ce sont les députés de l'opposition qui devront en assumer la responsabilité, puisqu'ils se prononceront en faveur de la dissolution du Parlement, alors que nous nous prononcerons en faveur de la poursuite des travaux du Parlement, afin que nous puissions mener à bien les travaux que je vais maintenant décrire.

Cet après-midi, nous continuerons l'étude de la motion de l'opposition.

Vendredi, nous entamerons l'étude des amendements du Sénat au projet de loi C-37, Loi sur les télécommunications, l'étude aux étapes du rapport et de la troisième lecture des projets de loi S-36, concernant les diamants, et C-63, modifiant la Loi électorale du Canada, et l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-44, Loi sur les transports.

Lundi, nous reprendrons l'étude de ces travaux, en ajoutant à la liste l'étude d'une motion portant renvoi au comité avant la deuxième lecture du projet de loi C-76, Loi sur la citoyenneté et l'adoption, et l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-75, Loi sur l'Agence de santé publique.

*Travaux de la Chambre***RECOURS AU RÈGLEMENT**

VOTE SUR LE PROJET DE LOI C-301

Mardi et jeudi de la semaine prochaine seront des jours désignés. Il y a plus d'une trentaine de projets de loi qui ont été soumis à la Chambre ou aux comités et sur lesquels je suis persuadé que la Chambre voudrait faire avancer les travaux au cours de la prochaine période. Il s'agit du projet de loi présenté hier pour mettre en oeuvre les réductions d'impôt pour 2005, annoncées le 14 novembre, le projet de loi C-68, Loi sur la porte d'entrée du Pacifique, le projet de loi C-67, sur les excédents budgétaires, le projet de loi C-61, portant sur la Loi maritime du Canada, le projet de loi C-72, sur les empreintes génétiques, le projet de loi C-46, sur le système correctionnel, le projet de loi C-77, sur la citoyenneté (interdiction), le projet de loi C-60, sur le droit d'auteur, le projet de loi C-73, sur les télécommunications, le projet de loi C-16, sur la conduite avec facultés affaiblies, le projet de loi C-19, sur la concurrence; le projet de loi C-50, sur la cruauté envers les animaux, le projet de loi C-51, sur les juges, le projet de loi C-52, sur les pêches, le projet de loi C-59, sur Investissement Canada et les projets de loi C-64 et C-65 modifiant le Code criminel.

Il y a également le Budget supplémentaire des dépenses qui a été déposé en octobre et qui accorde des autorisations de dépenses pour tout un éventail de services qui seront offerts aux Canadiens. Le gouvernement aimerait bien qu'il soit adopté.

* * *

● (1505)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE LANGAGE ANTIPARLEMENTAIRE

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, dans mon exubérance pour être compris par l'opposition, j'ai tenu un langage plutôt vulgaire et j'ai employé le mot « mentir ». J'aurais dû dire « un emploi malsain de données fallacieuses et une conduite mensongère ».

* * *

LES FORCES CANADIENNES

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le triste devoir d'informer la Chambre qu'un véhicule transportant des soldats canadiens, en Afghanistan, a eu un accident et que quatre soldats ont été blessés et qu'un soldat a été tué. Ce drame nous rappelle les risques auxquels nos soldats doivent s'exposer au nom de notre pays.

Nous pensons aux familles et aux amis de ces membres des Forces canadiennes et nous prions pour eux. Tous les plus proches parents ont été informés de l'accident.

[Français]

Je suis certain que tous les députés de la Chambre m'appuieront pour transmettre nos condoléances aux familles touchées et aux victimes de ce malheureux accident.

[Traduction]

Le Président: Les députés voudront peut-être se lever pour observer un moment de silence à la mémoire du soldat qui a été tué en Afghanistan.

[La Chambre observe un moment de silence.]

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, je crois que le vote tenu à la Chambre hier soir a été présenté de manière inexacte à l'extérieur. Je porte à l'attention de la Chambre qu'il pourrait même y avoir atteinte au privilège, mon privilège en tant que députée, quant à la façon dont j'ai voté et dont les députés libéraux ont voté.

Nous avons voté sur une partie d'un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député de Champlain, à qui nous souhaitons une bonne retraite. Vous aviez déclaré, monsieur le Président, que les articles 2, 3, 4 et 6, qui concernent la rétroactivité, étaient irrecevables. Au moment de la première lecture de ce projet de loi, vous avez déclaré que:

[...] ses dispositions empiétaient sur la prérogative financière de la Couronne, ce qui empêcherait la présidence de mettre aux voix la motion à l'étape de la troisième lecture.

Vous avez bien mis aux voix le projet de la loi à l'étape de la deuxième lecture. Vous avez précisé que s'il franchissait l'étape de la deuxième lecture, ce qui est arrivé hier à la Chambre, il serait renvoyé au Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. C'est exactement ce qui a été voté à la Chambre hier soir.

Lorsque le leader parlementaire du Bloc a pris la parole hier soir, la présidence n'a pas indiqué au député que c'était là l'objet du vote.

Je demanderais à la présidence de réitérer ce qui avait été dit quand le projet de loi a été présenté, c'est-à-dire qu'il pourrait être mis aux voix à l'étape de la deuxième lecture, mais non à celle de la troisième lecture, car il a été jugé irrecevable, en particulier les articles 2, 3, 4 et 6, qui concernent la rétroactivité.

● (1510)

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, relativement à ce recours au Règlement, je comprends que la députée essaye de sauver la face du gouvernement dans ce dossier. Cependant, il faut comprendre une chose. Elle fait allusion au fait que le projet de loi nécessitait une recommandation royale. On sait tous que ce sont des dépenses. C'est de l'argent que le gouvernement a pris chez les personnes âgées dans le besoin et qu'il a gardé dans ses coffres. On le sait que cela nécessite une recommandation royale.

Toutefois, la députée doit savoir également qu'avec de la bonne volonté, avec le consentement unanime de tous les partis de cette Chambre, le Parlement est maître de tous les projets de loi et il aurait pu adopter le projet de loi. Le gouvernement aurait pu accorder la recommandation royale et les personnes âgées auraient ainsi retrouvé justice et équité. Cela n'a pas été le cas.

Sa tentative est vaine parce que, aujourd'hui, tout le monde sait que ces gens-là ont deux visages, un devant la population et un autre quand c'est le temps d'agir.

L'hon. Eleni Bakopanos: Monsieur le Président, je trouve vraiment que l'honorable député est malhonnête lorsqu'il dit que nous avons deux faces.

Je veux qu'on dise exactement ce qui s'est passé en cette Chambre. Personne n'est contre les personnes âgées. Au contraire, c'est tout de même ce gouvernement qui a présenté les mesures à cet égard. On a fait tout notre possible pour aller chercher l'aide.

Les crédits

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Eleni Bakopanos: Vous n'écoutez jamais!

Je sais que vous n'avez aucun respect pour cette décision, mais le Règlement était celui-là...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Eleni Bakopanos: Oui, vous n'en avez pas et vous n'avez pas de respect non plus pour les députés. Hier, vous avez dit que les députés du Québec ont dit non. Il n'y a pas un député du Québec qui a dit non hier. Je voulais dire cela également.

J'aimerais avoir une clarification, monsieur le Président. Justement, hier, nous avons voté pour nous assurer que ce projet de loi soit renvoyé au comité. Nous étions prêts à le renvoyer au comité, mais c'est le Bloc qui veut une élection, pas nous.

Le Président: Nous avons vraiment ici un débat. Il y a eu une demande de consentement unanime pour continuer avec le projet de loi en deux étapes. Cela a été refusé. Même si nous avions obtenu ce consentement, il était impossible pour le Président de mettre aux voix la question sur la troisième lecture sans une recommandation royale. Il s'agit là d'une demande constitutionnelle. À mon avis, la poursuite de ce débat n'est pas nécessaire à ce moment-ci.

L'honorable député de Battlefords—Lloydminster a la parole sur un autre recours au Règlement.

[Traduction]

M. Gerry Ritz: Monsieur le Président, ce matin, pendant l'étude des affaires courantes, j'avais le privilège d'accueillir une délégation de personnes du milieu agricole de la Chine. Cette rencontre a duré plus de temps que prévu et j'ai manqué la période des affaires courantes.

J'aimerais déposer un rapport du Comité de l'agriculture. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour que nous revenions à la présentation des rapports de comités afin que je puisse déposer le mien.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour revenir à la présentation de rapports de comités?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, sur les négociations actuelles de l'Organisation mondiale du commerce.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE LANGAGE ANTIPARLEMENTAIRE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne voudrais pas trop insister sur ce point, mais j'aimerais que vous vous réserviez le droit de consulter le hansard pour vérifier les excuses, ou les prétendues excuses, du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il a sans équivoque

qualifié ma collègue de Simcoe—Grey de menteuse. Je pense que c'est une faute grave. Ses excuses, comme telles, sont tout à fait inacceptables. Après avoir examiné le hansard, je pense que vous lui demanderez de présenter des excuses convenables à ma collègue et à la Chambre.

• (1515)

Le Président: Je vais examiner les mots que le député a employés. Il est vrai que ce n'est pas ce à quoi on pourrait s'attendre comme excuse. Je pense que le député a retiré le mot en question et l'a remplacé par d'autres. Toutefois, à la demande du leader parlementaire de l'opposition officielle, je vais consulter le hansard et revenir sur la question au besoin.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION — LA CONFIANCE DANS LE GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je vous ferai remarquer que je n'utiliserai que la moitié de mon temps alloué, soit dix minutes, puisque je le partagerai avec ma collègue de Rivière-du-Nord. Cette dernière enrichira ce débat, j'en suis sûr.

Cela étant dit, voici la question qu'on se pose aujourd'hui, et à laquelle les citoyens sont en droit d'avoir une réponse. Quelle est la raison fondamentale pour laquelle le Parlement souhaite retirer sa confiance dans le gouvernement qui est en face?

Je ne pensais pas commencer mon discours de pareille façon, mais on vient d'avoir l'exemple exact de ce que je voulais illustrer, soit le fait que ce gouvernement est complètement dénué de tout sens moral. Je m'explique.

La députée voulait justement parler de cela. Hier soir, le gouvernement s'est présenté en Chambre. Après plusieurs années de travail, après avoir réclamé au nom des personnes âgées qu'on leur accorde le Supplément de revenu garanti, après avoir dénoncé les formulaires compliqués du gouvernement qui à dessein privaient des dizaines et des dizaines de personnes âgées parmi les plus pauvres de notre société de ce supplément, mon collègue de Saint-Maurice—Champlain a déposé un projet de loi. C'est un objectif qu'il a visé tout au long de sa carrière. Ce projet de loi demandait au gouvernement de faire preuve d'un peu d'humanité. Il lui demandait de cesser de dilapider l'argent à gauche et à droite et de faire des annonces de toute nature qui n'en finissent plus — comme il nous y habitue à chaque début de campagne électorale —, pour prendre le temps de rendre justice aux plus pauvres de notre société, soit aux personnes âgées qui ont besoin du Supplément de revenu garanti.

Ce projet de loi sur lequel la Chambre a travaillé a été adopté en deuxième lecture. Alors que tous les députés de la Chambre étaient en faveur de ce projet de loi, on a vu le malaise du gouvernement qui, depuis des années, refuse d'allouer la rétroactivité aux personnes âgées privées de cet argent qui leur revient.

Les crédits

Pourquoi le gouvernement était-il mal à l'aise? Parce qu'il devra se présenter très bientôt devant les citoyens, puisque le Parlement retirera de toute évidence sa confiance en lui. Les membres du gouvernement ont donc réalisé qu'ils devront rencontrer les personnes âgées et leur avouer qu'ils se sont opposés à ce projet de loi visant à leur rendre justice. Il y a alors eu un vent de panique de l'autre côté.

Les gens ont le droit de savoir ces choses. Lorsque tous les partis étaient favorables au projet de loi de mon collègue de Saint-Maurice—Champlain dans le but de donner la pleine rétroactivité aux personnes âgées, les libéraux d'en face ne savaient plus comment se comporter. Leur mot d'ordre fut alors qu'ils devaient se lever et voter en faveur de ce projet de loi, comme s'ils étaient vraiment d'accord avec cela.

Ce faisant, ils pourront se promener en campagne électorale et dire à toutes les personnes âgées qu'ils étaient d'accord et qu'ils ont voté en faveur du projet de loi. C'est ce qu'ils ont voulu dire hier. Toutefois, ils pensaient que cela n'était pas pour aller plus loin, puisqu'il était question seulement de la deuxième lecture du projet de loi et que le Parlement était pour être dissous sous peu. Ils auront alors leur réputation sauve et pourront faire croire aux personnes âgées qu'ils donneront leur accord aux revendications du Bloc.

Toutefois, on leur a joué un tour. On sait que le Parlement peut tout faire ici. Il s'agit d'être d'un commun accord et de décider unanimement d'étudier un projet de loi. À preuve, il y a eu consentement unanime pour les projets de loi C-53, C-54, C-55 et C-66 et pour la motion de voies et moyens. De plus, il y en aura sûrement d'autres qui le mériteront également d'ici la fin de la session. Si on veut, on peut tout faire.

Je me suis levé et j'ai dit qu'il y avait consentement unanime. C'est clair, le Bloc réclame justice pour les personnes âgées depuis longtemps, donc il est d'accord. Le Parti conservateur et le Nouveau Parti démocratique l'étaient également. Par miracle, puisqu'il voulait sauver la face, le Parti libéral a donné son accord. Les gens ont droit de savoir ces choses. Étant donné qu'il y avait unanimité, le Bloc a donc demandé le consentement unanime de la Chambre pour la tenue d'un vote en troisième lecture sur le projet de loi présenté par le député de Saint-Maurice—Champlain, et ce, afin de se comporter avec équité envers les personnes âgées, les plus démunies de notre société.

• (1520)

Or personne de l'autre côté ne s'est levé pour parler de la sanction royale. C'était la panique et les députés libéraux ont crié non, parce qu'on les obligeait tout à coup à assumer leurs responsabilités et à faire jusqu'au bout ce à quoi ils s'étaient engagés à l'étape de la deuxième lecture. Voilà qu'ils étaient démasqués!

J'appelle cela un gouvernement sans morale. C'est ce que les gens ne peuvent plus endurer chez les libéraux du Québec et de partout au Canada. Les gens n'en peuvent plus d'entendre un discours qui ne se traduit pas par une pensée profonde et des gestes concrets. D'un côté, on dit une chose; de l'autre, on pense le contraire. J'appelle cela de l'hypocrisie, et ce gouvernement a atteint des sommets d'hypocrisie inégalés jusqu'à présent.

Parlons du rapport Gomery. Je donne un autre exemple de ce sommet d'hypocrisie. Le gouvernement a affirmé avoir mis en place la grande enquête Gomery et qu'au dépôt du rapport, on considérerait comme réglé le dossier des commandites. Le gouvernement dit avoir mis en lumière deux conséquences du rapport Gomery: premièrement, le juge a innocenté le premier ministre; deuxièmement, le

ménage a été fait au Parti libéral. Voyons ce qu'il en est véritablement.

Après qu'on a posé de multiples questions en cette Chambre, le gouvernement répète que le juge Gomery a affirmé que l'ex-ministre des Finances, soit l'actuel premier ministre, n'avait pas le pouvoir de suivre, jour après jour, les dépenses du gouvernement. C'est vrai qu'il a écrit cela. Par contre, on s'arrête là. On dit qu'il a innocenté le premier ministre, mais on oublie de mentionner que le juge Gomery a aussi écrit, quelques pages plus loin, que le Conseil du Trésor avait abdicqué ses responsabilités, que c'était comme s'il n'existait plus, qu'il n'avait pas appliqué les règles ni suivi le cheminement de l'argent comme il aurait dû le faire.

L'actuel premier ministre était alors le vice-président du Conseil du Trésor, faut-il le rappeler. Les députés de l'autre côté évitent de tenir ces propos. Ils adoptent deux langages. Les libéraux gardent toujours ce qui fait leur affaire et laissent toujours de côté la moitié ou les trois quarts de la vérité quand cela ne fait pas leur affaire. C'est pour cette raison que les gens ne veulent plus de ce gouvernement.

On a dit avoir fait le ménage au Parti libéral. En effet, le premier ministre a annoncé la suspension à vie de 10 personnes. Quel beau spectacle! Il s'agit de 10 mauvais libéraux qui avaient touché à l'argent sale. On a suspendu celui qui avait collecté l'argent, et nous approuvons cette décision. On a suspendu celui qui a transporté l'argent, et nous approuvons également cette décision. Par contre, on n'a pas suspendu ceux qui ont reçu l'argent et qui se sont fait élire grâce à de l'argent sale que certains ont mis dans leurs poches. Eux, ce sont encore de bons libéraux!

C'est pour cette raison que les gens ne veulent plus de ce gouvernement. Ils n'en peuvent plus d'avoir un gouvernement sans aucun sens moral, un gouvernement qui ne dit qu'une petite partie de la vérité, un gouvernement qui trouve toujours un bout de phrase pour s'en sortir, alors que la réalité est tout autre. C'est ce qu'on appelle un gouvernement sans morale, un gouvernement dont on ne veut plus.

Faisons de la politique fictive et imaginons que j'aie la chance de travailler dans une agence de publicité qui donnerait des conseils au Parti libéral pour la prochaine élection. Il n'est absolument pas possible que cela arrive, parce qu'on sait que les libéraux n'embauchent que leurs amis. Néanmoins, si tel était le cas, je ne retiendrais pas le slogan proposé par le député d'Honoré-Mercier, président de la section québécoise du Parti libéral du Canada. Son slogan n'est pas gentil: « Pincez-vous le nez et votez pour les libéraux. » Je ne pense pas que cela leur rende justice. En tout cas, si je travaillais dans le domaine des communications, j'évitais ce slogan pour plutôt leur proposer sur un beau fond rouge: « Votez libéral — ou Avec le Parti libéral —, votre argent à notre service. » Tel est le slogan du Parti libéral: notre argent à son service. Et nous ne voulons plus de lui.

• (1525)

L'hon. Diane Marleau (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, j'écoute le député. Il est tellement fâché et insulté. Je me demande pourquoi il a tellement de feu dans le ventre. Je peux vous dire que je suis fière d'être libérale. Je suis fière d'être membre d'un parti qui est là pour tout le pays, qui est là pour bâtir un pays important qui réussit bien.

Les crédits

Nous avons ici le parti bloquiste, un parti d'opposition éternelle qui ne peut rien faire d'autre que de s'opposer à tout. C'est ce qu'on entend. Nous, les libéraux, avons voulu convaincre les Québécois que le Canada peut fonctionner, que nous pouvons faire beaucoup de choses ensemble et que nous allons continuer de le faire.

Toutefois, avec toutes leurs belles paroles, j'aimerais bien savoir ce que ce parti peut faire pour la communauté canadienne française partout au pays, excepté critiquer, chialer, crier et provoquer une élection dont les gens ne veulent vraiment pas à ce moment-ci?

M. Michel Gauthier: Monsieur le Président, je ne veux pas faire de peine à l'ancienne ministre, mais elle en a manqué des bouts. Je vais donner un exemple. Jamais le Bloc québécois ne s'est insurgé contre une mesure gouvernementale sans proposer une alternative crédible.

Prenons l'exemple du bois d'oeuvre, puisque la députée trouve cela très drôle. Nous allons essayer de l'informer. Dès le début de la crise du bois d'oeuvre, le Bloc québécois, sans attendre de savoir ce que le gouvernement allait faire, a proposé un plan complet d'intervention qui tenait compte des travailleurs touchés, de la petite et de la grande industrie forestière. Une de ces mesures, en plus de celles qui touchaient les travailleurs et la petite industrie, portait sur des garanties de prêts.

Pendant cinq ans, le Bloc québécois a crié au gouvernement que, pour faire face à la crise dans le domaine de l'industrie, il était nécessaire d'avoir un plan d'aide et des garanties de prêts. Ce gouvernement n'a jamais accepté cela. À la dernière minute, aujourd'hui, à la sauvette, il met en place un petit programme de garanties de prêts parce que tout le monde le demande, parce que l'industrie crie au secours et parce que les emplois se perdent par centaines dans nos régions. Pourquoi? Parce que ce gouvernement n'a pas voulu écouter.

Le Bloc québécois avait proposé une solution crédible, une solution qui a été retenue par l'industrie et qui a été respectée par tout le monde, sauf par les libéraux qui ont la vérité incarnée. Cependant, depuis les derniers mois, ils se sont déconnectés du monde, et c'est pour cela que les gens se déconnectent maintenant des libéraux.

M. Marc Boulianne (Mégantic—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, on sait très bien — on l'a mentionné à plusieurs occasions — que ce gouvernement a bafoué la démocratie. Je pense qu'on s'est moqué de la population, autant au plan de la responsabilité ministérielle que de la démocratie. Pour lui, c'est joué.

On sait aussi que le gouvernement du Parti libéral s'est spécialisé dans les scandales: les ressources humaines, les armes à feu et les commandites. De plus, on apprend que ce gouvernement est insensible. On connaît la pauvreté chez les enfants. On a parlé tout à l'heure du retrait préventif, et maintenant ce sont les personnes âgées. Donc, comme vient de le dire le leader du Bloc québécois à la Chambre, c'est un gouvernement sans morale, mais aussi sans coeur.

J'ai donc une question pour le député. Maintenant qu'on connaît le verdict de la population, quelle serait la sentence appropriée pour ce gouvernement?

• (1530)

M. Michel Gauthier: Monsieur le Président, si le député était d'une autre formation politique, je dirais qu'il me traite avec bien des égards en me donnant quelques minutes du temps de cette Chambre pour dire à la population et aux députés ici présents quelle est la sentence que nous devrions réserver à ce gouvernement.

Prenons cela par catégories. Si j'étais une personne âgée et que je savais m'être faite spoliée de milliers de dollars parce que le

gouvernement n'a pas voulu donner la rétroactivité, je congédierais les libéraux.

Si j'étais un travailleur en région, qui fait du travail occasionnel et qui vit le trou noir du printemps parce que le gouvernement a volé dans la caisse d'assurance-emploi et n'a pas écouté mes revendications, je congédierais le gouvernement.

Si j'étais un travailleur pris dans la crise du bois d'oeuvre, parce que le gouvernement a refusé de m'entendre, je le congédierais.

Si j'étais un travailleur du textile, dont le gouvernement n'a pas voulu s'occuper et mettre la moindre mesure d'aide en place, je congédierais le gouvernement.

Tout le monde a envie de congédier le gouvernement. C'est seulement le temps qui nous manque. Dans cinq semaines, nous allons le congédier.

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, je n'aurai peut-être pas l'éloquence de mon collègue, mais je pense que l'on a tous beaucoup à dire aujourd'hui.

On est très nerveux de l'autre côté de la Chambre, et je pense que l'on a peut-être peur d'aller faire un petit tour et de se retrouver dans l'opposition. Toutefois, cela leur ferait peut-être un peu de bien, car cela leur permettrait de faire le ménage dans leur parti politique.

Il y a 12 ans que je suis ici et que le Parti libéral est au pouvoir. Depuis ce temps, je n'ai vu que scandale après scandale. En ce qui a trait au scandale des commandites, on nous reproche de ne prendre que ce qui fait notre affaire dans le rapport du commissaire Gomery. Celui-ci mentionne lui-même ce qui suit — je le cite, car il est important qu'on le rappelle:

La Commission d'enquête a constaté: la preuve incontestable d'une ingérence politique dans l'administration du Programme de commandites [...]

C'est le juge Gomery qui le dit; ce n'est pas nous. Il a aussi constaté l'existence d'une « culture du “ tout m'est dû ” » — on le dit d'ailleurs tous les jours ici, à la Chambre des communes — « chez les responsables politiques et les bureaucrates, les gérants du Programme de commandites, avec réception d'avantages monétaires et non monétaires ». Ce n'est pas nous qui le disons. La commission Gomery a dit que « le gouvernement libéral avait trahi la population ». Ce n'est pas nous qui le disons non plus.

Depuis 12 ans, le Bloc québécois et d'autres partis d'opposition veulent faire des aménagements et apporter des améliorations en faveur de la population. Il y a 12 années que l'on travaille pour sauver les gens, pour aider les chômeurs, les femmes enceintes et qui allaitent. À cet égard, un projet de loi a été adopté hier à l'unanimité en deuxième lecture. Que va en faire le gouvernement? Sa réaction est épouvantable.

J'ai entendu des choses aujourd'hui. Je connais bien ce projet de loi, car je l'avais présenté à mon tour, et un autre de mes collègues l'avait également fait. On le présentera sans arrêt à la Chambre des communes, jusqu'à ce qu'il soit adopté. Ce projet de loi devait être inclus dans la section II du Code canadien du travail qui traite de la santé et de la sécurité au travail. C'est là qu'il doit figurer. Or on nous a dit aujourd'hui qu'on réviserait la section III et qu'on verrait à cela ensuite.

Les crédits

Cela n'a aucun sens. Le gouvernement repousse toujours les choses à plus tard, alors que l'on sait très bien qu'il ne fera rien. On sait très bien qu'il ne bougera pas, toutefois, on ne lâchera pas, on continuera constamment à les talonner.

Une femme enceinte a le droit de mettre au monde un enfant en bonne santé, et ces quelques semaines peuvent être pour elles et le bébé absolument importantes et capitales. On ne fait plus d'enfants. Ne pourrait-on pas permettre aux femmes enceintes d'avoir un enfant — car elles en ont peut-être un, parfois deux —, et de vivre correctement ce moment précieux de leur vie? Le gouvernement ne veut pas leur accorder cela. Il ne veut rien faire; il préfère gaspiller notre argent.

En ce qui a trait à la caisse d'assurance-emploi, ce qu'on en a fait est incroyable. On a renfloué le Parti libéral. On a renfloué le gouvernement avec l'argent de la caisse. On s'est servi de cet argent pour le donner ailleurs, alors que cette caisse d'assurance-emploi devrait servir aux chômeurs. Cela ne s'est pas produit. On a réduit le nombre d'heures et le pourcentage du revenu. Imaginons-nous au chômage. Cela n'est pas drôle. C'est difficile, car il faut prendre le temps de trouver un nouvel emploi et faire des recherches en ce sens.

On constate que les usines de l'industrie du textile ferment leurs portes à tour de rôle et que l'on perd des emplois dans l'industrie du bois d'oeuvre. Peut-on penser que ces travailleurs trouveront un autre emploi demain matin? Ils ont besoin de prestations d'assurance-emploi. Toutefois, de l'autre côté de la Chambre, on fait la sourde oreille. Ces gens ne comptent pas. Mon collègue a parlé du revenu minimum garanti. Cela est une priorité.

Il n'y a pas beaucoup de gens pauvres qui savent ce que cela signifie que d'avoir 5 000 \$ dans ses poches. Ces gens n'ont jamais connu cela. Ils travaillent au salaire minimum et gagnent quelque 8 000 \$ par année. Imaginons qu'ils reçoivent de la rétroactivité. Ils pourraient alors avoir le droit de recevoir quelque 5 000 \$ tout au plus. Cela ne pourrait-il pas les aider à faire un petit bout de chemin? Ce sont des gens qui ont souscrit à l'assurance-emploi toute leur vie. Ils ont payé des cotisations à l'assurance-chômage et des impôts. Aujourd'hui, on leur dit non, car on est trop lâche pour se réveiller et faire quelque chose pour eux. Cela est inacceptable.

Je vous assure que, pendant la campagne électorale, on ne se gênera pas pour en parler. De plus, on ne se gênera pas pour dire comment on agit ici avec hypocrisie. En effet, on a voté en faveur d'un projet de loi et l'on essaie de nous faire croire qu'on n'aurait pu rien faire après coup.

● (1535)

Quand on veut, on peut. On l'a fait pour d'autres projets de loi ici. On a négocié et conclu des ententes avec le gouvernement. Chaque parti, tant le Parti conservateur que le Bloc et le NPD, a accepté de faire des compromis pour que des projets de loi soient adoptés, et celui-là aurait dû être adopté. Le gouvernement se cache encore derrière n'importe quoi pour ne pas faire face à ses responsabilités. C'est honteux.

Comme je le disais tout à l'heure, les libéraux devraient aller faire un petit tour dans l'opposition. Ainsi, les gens pourraient aller les voir pour leur dire qu'ils sont dans la misère et qu'ils ont besoin d'aide. Mais non, ce ne sont pas eux qui les reçoivent, mais nous. Ces gens viennent nous voir et nous parler à nos bureaux. Ils sont complètement enrégés contre la politique libérale. Ils détestent s'être fait voler des millions et des millions de dollars qui ont été donnés à des entreprises amies. De surcroît, l'argent est redonné au parti pour le faire vivre. C'est indécent et inacceptable. On ne le dira jamais assez et nous continuerons de le répéter.

Le scandale des commandites n'est pas tout. Il y a aussi le dossier des armes à feu qui sera énorme. Pour enregistrer les armes à feu, on avait planifié un budget de 2 millions de dollars. À combien est-ce rendu? À 2 milliards de dollars, et ce n'est pas fini. Où est allé cet argent? Que s'est-il passé? Nous avons demandé à la vérificatrice générale de faire une recherche, une étude, une enquête — ce n'est certainement pas le gouvernement qui aurait fait cette demande —, alors elle nous fera rapport en février. Qui sait ce qu'on trouvera encore. Imaginons ce qu'on pourrait faire de ces 2 milliards de dollars. Combien de gens et de petites entreprises pourrait-on aider? Les libéraux sont insensibles à cela.

C'est curieux, il y a à peine trois semaines, on nous disait qu'il n'y avait plus d'argent ici. Or, tout à coup, des milliards de dollars tombent du ciel. Les promesses faites depuis une semaine atteignent 20 milliards de dollars. D'où provient cet argent? Il provient des chômeurs et de la caisse d'assurance-emploi, parce qu'on ne remet pas l'argent là où l'on devrait. La caisse d'assurance-emploi devrait être bonifiée et complètement autonome. J'assure mes collègues que tant que ce ne sera pas fait, nous nous battons pour obtenir équité et justice. En ce moment, ce n'est pas le cas; la caisse est contrôlée par une petite clique qui prend seule des décisions sans tenir compte des réels besoins des gens. Les politiciens libéraux sont déconnectés de ce qui se passe sur le terrain. Nous, par contre, y sommes encore connectés et nous le demeurerons. Nous voulons continuer à aider les gens dans le besoin qui paient des taxes et des impôts. Tout le monde en paie, sauf ceux qui ne le peuvent pas et c'est bien ainsi.

Ces gens ont un droit de parole et l'exerceront lors de la prochaine élection. Ils parleront haut et fort. Que les libéraux ne viennent pas nous blâmer de vouloir tenir des élections en plein temps des Fêtes. Lundi, ils ont eu l'occasion de voter avec nous et d'accepter la motion qui permettait au gouvernement de déclencher des élections après les Fêtes, soit le 4 janvier, pour que le scrutin se tienne à la mi-février. Or, ils ont refusé cette proposition. Ce sera de leur faute si des élections se tiennent pendant le temps des Fêtes. C'est ce que nous répéterons à la population.

● (1540)

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, parlons d'intégrité et d'atteinte à la démocratie.

Je crois que tous ceux et celles qui ont l'honneur de siéger en cette Chambre, qui en tirent leur salaire, ont le devoir de respecter et d'accepter les lois qu'ils y ont adoptées. Même si l'on n'est pas toujours d'accord, si l'on est payé par les contribuables du Canada, si l'on tire notre salaire du Parlement du Canada, on a le devoir de les accepter.

En conséquence, le rejet du revers de la main de la Loi sur la clarté ne serait-il pas une atteinte à la démocratie? C'est une loi adoptée par cette Chambre, par tous les députés de cette Chambre, par les députés qui sont venus siéger à Ottawa et qui, par le fait même, ont donné légitimité à cette Chambre. C'est ma question pour la députée. N'est-ce pas un devoir de respecter cette loi et de ne pas la rejeter du revers de la main?

Mme Monique Guay: Monsieur le Président, je pensais qu'on parlait d'une motion de confiance aujourd'hui.

Les crédits

Le Québec prendra sa décision — on traversera le pont quand on sera rendu à la rivière —, ce sera une décision politique et le Québec gèrera cela.

En attendant, on ne fera pas d'à-plat-ventrisme ici. Nous défendrons toujours, toujours et toujours les intérêts de nos électeurs. Nous le mériterons, notre salaire, et nous le mériterons jusqu'au bout! Je ne peux pas en dire autant de certaines personnes.

Néanmoins, c'est garanti que nous, les députés du Bloc, travaillerons ici d'arrache-pied et que nous représenterons vraiment leurs électeurs. Nous travaillerons pour eux et tenterons d'améliorer leur sort, des projets de loi et des lois. Nous déposons ici des motions pour tenter d'améliorer la situation de nos citoyens.

J'aimerais que les gens de l'autre côté de la Chambre écoutent davantage les citoyens qui sont dans le besoin, et que, par leur initiative, de temps en temps, ils élaborent des projets de loi pour les aider.

Que fera le député avec le Supplément de revenu garanti? Que fera-t-il des personnes âgées de son comté qui en ont besoin? Les ignorera-t-il? Les évitera-t-il? C'est cela qui est important: rester en contact avec la réalité et nos gens, et les représenter ici dignement et honnêtement.

L'hon. Diane Marleau (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, quelle hypocrisie entend-on du côté du parti de l'éternelle opposition? Même des militants du Bloc québécois, des militants de longue date, se demandent ce qu'ils sont en train de faire en appuyant le Parti conservateur, un parti d'extrême droite.

Je vous lirai des extraits d'une lettre ouverte du père Raymond Gravel, curé de Saint-Joachim-de-la-Plaine et aumônier de la Fraternité des policiers de Laval, publiée en mars dernier.

Le père Gravel dit qu'il est « membre du Bloc québécois depuis sa fondation », « souverainiste dans le coeur et dans l'âme ». Il n'en croit pas ses yeux de voir le chef du Bloc québécois épouser la cause du chef conservateur.

Je lis un extrait:

[...] quel est l'intérêt du Bloc québécois d'appuyer les conservateurs pour faire tomber le gouvernement [le nom du premier ministre]? Si c'est pour faire élire deux ou trois députés de plus au Québec, c'est de l'opportunisme crasse!

On ne peut que lui donner raison. Le père Gravel a raison.

Je me demande comment les membres du Bloc peuvent aller devant de leurs concitoyens et leur dire qu'ils sont en train d'appuyer un parti d'extrême droite. C'est complètement à l'opposé des valeurs du Québec et du Canada.

• (1545)

Mme Monique Guay: Monsieur le Président, il y a un manque de logique quelque part, parce que si ce qu'elle dit est vrai, on n'aurait jamais voté de concert avec le gouvernement, alors qu'on l'a fait à maintes occasions.

Quand c'est bon pour le Québec, c'est bon: on vote de concert avec le gouvernement. Or elle le sait très bien. C'est donc de la petite politique et je ne m'engage pas là-dedans.

Je sens les frustrations de l'autre côté de la Chambre, et je les comprends: c'est difficile. Ils vont vivre des moments difficiles dans les prochaines semaines. C'est ainsi. Tout le monde vit cela.

En conclusion, j'aimerais que les députés de l'autre côté de la Chambre réfléchissent. Nous ferons une campagne électorale, et nous serons tous sur le terrain. J'espère alors qu'ils iront vraiment

voir leurs concitoyens non pas seulement pour faire du blabla, mais aussi pour prendre conscience de ce qui se passe chez eux, et qu'ils vont bien les représenter.

[Traduction]

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de me lever au nom de mes électeurs de la circonscription de Medicine Hat, pour participer au débat sur la motion de défiance parrainée par mon chef et appuyée par le chef du Nouveau Parti démocratique. La motion affirme et réaffirme que le Parti conservateur retire son soutien au gouvernement. Je voudrais expliquer pourquoi nous le faisons.

Ces derniers temps, à la Chambre, on a beaucoup parlé du juge Gomery, de son rapport sur le Programme de commandites et des niveaux de malhonnêteté et de corruption qu'il a constatés. Il a même nommé le Parti libéral dans son rapport. Il s'agit là indiscutablement d'une accusation très accablante puisqu'il est question du vol scandaleux de 100 millions de dollars dont les contribuables canadiens ont été victimes.

Mais le sujet que je voudrais traiter ne se limite pas à la culture du « tout m'est dû ». Je voudrais parler de la culture des communiqués et des annonces, une culture voulant qu'on compatisse aux difficultés des Canadiens sans qu'il y ait de résultats.

Un autre aspect de tout cela, de ce qui s'est passé depuis un an, notamment le rapport Gomery et le scandale des commandites, c'est que le gouvernement a eu 12 ans pour résoudre les gros problèmes qui assaillent notre pays aujourd'hui et qu'il n'a rien fait.

Je suis bien à l'aise de me lever au nom de mes électeurs pour dire que les Canadiens méritent mieux que cela. Ils méritent mieux que ces vagues assurances et ces dépenses annoncées sans qu'il y ait le moindre plan, ces conférences de presse, ces choses qui ont pour objet de faire oublier les problèmes urgents pendant un certain temps. C'est une tactique que l'on voit constamment. Les Canadiens méritent bien mieux que cela.

Nous assistons aux derniers sursauts d'un gouvernement épuisé et à bout de souffle. Il prend des raccourcis et jette l'argent par les fenêtres en espérant que les Canadiens seront dupes et voteront encore pour lui en raison de toutes ces annonces. Les annonces ne combleront pas les besoins des Canadiens. Une annonce ne satisfait pas la faim, un communiqué n'étanche pas la soif. Les gens veulent des résultats concrets et c'est de cela que je voudrais parler.

Je vais l'illustrer à l'aide d'exemples. Le premier qui me vient à l'esprit est celui d'une personne à qui je disais l'autre jour: « Savez-vous que vous bénéficiez de la plus forte réduction d'impôt de l'histoire du Canada? » La personne n'avait pas la moindre idée de ce que je disais. Voilà mon argument. Le gouvernement répète qu'il a accordé aux Canadiens la plus forte baisse d'impôt de l'histoire du Canada, mais les Canadiens ne le voient pas sur leurs chèques de paye.

Les crédits

On parle ici de vrais résultats, pas de leures ni de communiqués ni de promesses de la part du gouvernement. Les Canadiens veulent quelque chose qui fera une différence dans leur vie. Il est renversant d'entendre le gouvernement se vanter d'avoir accordé une baisse d'impôt de 100 milliards de dollars alors que personne ne le voit sur son chèque de paye. Il y a de bonnes raisons pour cela. On ne peut pas vraiment parler d'une baisse de 100 milliards de dollars puisqu'il y a eu par ailleurs des hausses d'impôt.

Tout cela revient à dire que les Canadiens en ont assez. Ils ne veulent plus de mirages. Ils veulent de vrais résultats. Ils ne veulent plus de belles paroles.

Monsieur le Président, je partage mon temps de parole avec le député de Niagara Falls.

Le gouvernement a déposé son troisième budget en neuf mois, à la veille d'élections générales. Je suis sûr que c'est un record. Je n'ai jamais rien vu de tel auparavant. À la veille d'élections, le gouvernement a décidé qu'il voulait réduire les impôts de 30 milliards de dollars. La dernière fois, c'était 100 milliards, mais les gens ne s'en sont même pas aperçus. Cette fois-ci, avec 30 milliards, nous finirons peut-être par devoir de l'argent au gouvernement. Le fait est que nous ne voyons pas de résultats.

L'autre exemple que je veux donner, c'est que dans les cinq dernières années, les dépenses ont monté de 48 p. 100. Maintenant, nous dépensons chaque année 50 milliards de dollars de plus que nous ne le faisons il y a cinq ans, mais où sont les résultats?

• (1550)

Nous avons examiné la question des soins de santé. Il y a une douzaine d'années, lorsqu'il est arrivé au pouvoir, le gouvernement a dit que la santé était sa toute première priorité. Aujourd'hui, 12 ans plus tard, les périodes d'attente pour les soins actifs et intensifs ont doublé, même si nous dépensons beaucoup plus d'argent.

Autre exemple: nous avons cette augmentation massive des dépenses pour tous les services. Aujourd'hui, il faut beaucoup plus de temps pour obtenir quelque chose du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration qu'il y a quelques années. Pourtant, le gouvernement a consacré énormément d'argent à ce ministère.

En 1997, le gouvernement dépensait près de 18 milliards de dollars par an pour les salaires et les indemnités de la fonction publique. Nous en sommes maintenant à plus de 30 milliards de dollars. Les dépenses ont augmenté d'une façon excessive. Par ailleurs, il faut maintenant plus de temps que jamais pour obtenir des services de la fonction publique. Les gens n'obtiennent pas de résultats. C'est là le point essentiel pour le public. Les Canadiens n'ont pas d'inconvénient à payer des impôts si les résultats sont là.

Je pourrais donner beaucoup d'autres exemples. Je pourrais parler du registre des armes à feu et du programme de commandites. Je pourrais parler de la façon dont le gouvernement a jeté de l'argent par les fenêtres. Et tout cela, sans résultat ou avec de mauvais résultats. Nous avons eu non seulement de la corruption et des scandales, mais aussi une énorme montée de l'appui au séparatisme au Québec. Dans ce cas particulier, les résultats obtenus par le gouvernement ont été catastrophiques.

Je pourrais parler de Davis Inlet, que j'ai mentionné à la Chambre à maintes et maintes reprises. Le gouvernement a consacré beaucoup d'argent à ce problème : 360 millions de dollars pour 900 personnes, ce qui revient à 400 000 \$ par personne. Qu'avons-nous obtenu en contrepartie? Tous les problèmes se sont retrouvés au nouvel endroit. Les Canadiens n'ont obtenu aucun résultat.

Parlons d'une question beaucoup plus récente. Il n'y a pas très longtemps, le gouvernement a été sévèrement critiqué à cause de la situation à Kashachewan. Les Autochtones de cette réserve étaient obligés de faire bouillir leur eau depuis des années. Le gouvernement a construit une usine d'épuration qui n'était pas conforme aux normes provinciales. Le gouvernement ne pouvait même pas compter sur son propre réseau d'aqueduc, même s'il avait dépensé des millions de dollars pour le mettre en place.

Le premier ministre a dit que c'était sa toute première priorité. Je suppose qu'il en a plusieurs, en toute première place. Tout semble se retrouver en tête de sa liste de priorité. Il a dit que 12 ans n'avaient pas suffi pour régler le problème. Maintenant, nous avons besoin de 12 ans et cinq mois pour le résoudre. C'est tout simplement ridicule. Il est temps que le gouvernement cède sa place à une nouvelle équipe qui comprend les besoins du pays et qui croit aux résultats plutôt qu'aux discours grandiloquents.

Mon chef et le Parti conservateur ont pris des engagements envers le pays. Nous aimons le Canada. Nous voulons en faire un pays encore meilleur que ce qu'il est aujourd'hui.

Nous avons beaucoup de problèmes dans le pays. Nous pouvons y remédier, en travaillant de concert avec d'autres partis. Nous l'avons fait ici dans les 18 derniers mois de ce gouvernement minoritaire. Nous sommes prêts à le faire encore si nous nous retrouvons en situation minoritaire. Le Parti conservateur est prêt à collaborer avec les autres partis. Nous croyons à la démocratie. Nous veillerons à ce que les députés puissent parler au nom de leurs électeurs et les représenter ici. Cela fait partie de l'engagement du Parti conservateur.

Nous croyons que les Canadiens devraient avoir des occasions à saisir. Nous croyons que le gouvernement a l'obligation de créer une économie qui offre des perspectives à tous les Canadiens. Ce n'est pas seulement pour donner aux gens des emplois et relever leur niveau de vie. Il faut aussi veiller à ce que le gouvernement dispose de recettes suffisantes pour aider ceux qui ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins. Le Canada devrait être le pays le plus prospère du monde, pour être en mesure d'être aussi le plus généreux. Cela se produira sous un gouvernement conservateur.

Nous avons une vision, des plans qui permettront au pays de réaliser tout cela. En proposant cette motion, nous voulons faire tomber le gouvernement pour ouvrir la voie à des élections et inciter les Canadiens à lancer un grand débat sur l'orientation que le pays devrait prendre. En fin de compte, nous demanderons aux Canadiens leur appui pour balayer le gouvernement libéral. Si j'étais libéral, je voudrais que cela se produise. Je pourrais alors recommencer à neuf, avec une nouvelle équipe ayant des idées et une vision.

Les Canadiens méritent mieux. Pour ce qui est de mon ami d'en face qui est en train de chahuter, je voudrais lui dire qu'il aura beaucoup de temps pour le faire lorsqu'il sera dans l'opposition.

• (1555)

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux du discours de mon collègue de Medicine Hat. Il a frappé en plein dans le mille. Depuis des années, les libéraux prospèrent grâce aux annonces. Ils adorent les annonces et adorent annoncer. Ils vont même jusqu'à faire les mêmes annonces deux, trois, quatre fois et même plus. Ils se déplacent d'un bout à l'autre du Canada dans les jets du gouvernement pour annoncer qu'ils distribuent leur argent, c'est-à-dire l'argent des contribuables. Je félicite mon collègue de nous avoir fait remarquer cela, à nous et aux Canadiens.

Les crédits

Le député pourrait-il s'étendre un peu plus sur le sujet et nous faire savoir exactement quelles responsabilités financières un nouveau gouvernement conservateur intègre donnerait au Canada?

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, je serai heureux de répondre à cette question. Je crois qu'il est important de donner aux Canadiens le plus beau cadeau de Noël qui soit, c'est-à-dire un nouveau gouvernement, et je peux affirmer que le premier engagement qu'un gouvernement conservateur prendrait au sujet des finances du Canada serait de donner au pays un gouvernement propre et de dépenser judicieusement l'argent des contribuables. Le chef de mon parti a déclaré que le premier projet de loi qu'il présenterait serait une loi sur la reddition de comptes qui imposerait des limites strictes au lobbying et à l'achat de l'accès aux fonctionnaires.

Cela découle évidemment des révélations que l'on trouve dans le rapport du juge Gomery. Il a obtenu un énorme soutien des gens déterminés à nettoyer le gâchis et de groupes comme Démocratie en surveillance, qui sont eux aussi préoccupés de voir le gouvernement du Canada se transformer en gouvernement peu recommandable comme on en voit dans d'autres parties du monde. Nous ne voulons pas de cela. Les Canadiens méritent mieux que cela.

Par conséquent, je dirai tout d'abord que nous adopterions la loi sur la responsabilité pour qu'il y ait des mandataires du Parlement indépendants qui surveillent les actions du gouvernement et s'assurent qu'elles ne sont pas motivées uniquement par une idéologie politique et par le profit personnel. C'est extrêmement important.

Je dirai ensuite que les conservateurs comprennent qu'un gouvernement, ou un niveau de vie, ou une société, ne peut jamais s'élever plus haut que ce que l'économie peut générer en richesses. C'est pourquoi nous prendrions des mesures vigoureuses pour supprimer les barrières qui nuisent aux entrepreneurs, aux agriculteurs et aux propriétaires de petites entreprises qui tentent de créer des emplois et d'améliorer leur vie afin de subvenir aux besoins de leur famille.

Mon chef et moi avons passé les derniers mois à discuter avec des groupes représentant les petites entreprises, les agriculteurs, les pêcheurs et d'autres gens frustrés par les barrières qui se dressent devant eux aujourd'hui parce que nous avons un gouvernement fédéral insensible qui ne fait rien pour régler ces problèmes. Nous allons publier un exposé très détaillé sur les moyens que nous prendrions pour supprimer certaines de ces barrières et permettre à ces groupes de prendre de l'expansion, ce qui leur donnerait la chance d'élever leur niveau de vie. On pourra ainsi créer des emplois et vraiment favoriser le genre de succès que nous devrions avoir dans notre pays, à mon avis.

Je pense que c'est faire injure aux Canadiens que d'avoir un pays qui n'est pas, aujourd'hui, le plus prospère au monde, comme le Canada devrait l'être. Nous avons un pays extraordinairement riche en ressources naturelles et en ressources humaines, et nous avons accès au marché le plus riche au monde, mais nous ne pouvons pas l'exploiter à cause de ces barrières artificielles que le gouvernement a dressées depuis quelques années. Il est temps d'enfoncer ces barrières. Il est temps de faire en sorte que les Canadiens aient une vie meilleure. Cela ne se produira pas avec un gouvernement libéral, fatigué et à bout de ressources.

• (1600)

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur la motion de défiance proposée par le chef de l'opposition et appuyée par le chef

du Nouveau Parti démocratique, qui dit simplement que la Chambre a perdu confiance dans le gouvernement.

Monsieur le Président, je suis sûr que vous avez une mémoire encyclopédique de l'histoire canadienne. J'ignore au juste quand une question claire comme celle-là a été présentée avec succès pour la dernière fois à la Chambre des communes. Il me semble que la plupart du temps, le gouvernement tombe à la suite d'un amendement à un budget. Si je ne m'abuse, c'est ce qui s'est produit en 1979. Un vote sur le budget est certainement une question de confiance, mais la question dont nous sommes saisis aujourd'hui est très claire.

Pour ceux d'entre nous qui sont prêts à appuyer cela, je pense qu'il est important d'énumérer les raisons pour lesquelles nous pensons que ce gouvernement devrait être évincé. Je comprends que je n'ai que dix minutes, ce qui est assez peu, mais quoi qu'il en soit, je suis heureux de pouvoir aborder deux ou trois points.

Un de ces points est le manque complet de leadership de la part du gouvernement qui gère très mal nos relations avec les États-Unis. Je ne suis pas le seul à croire que le premier ministre a cafouillé dans ce dossier très important.

Hier, j'ai trouvé assez intéressante la manchette du *Ottawa Citizen* qui disait qu'un rapport blâmait le premier ministre pour nos relations difficiles avec les États-Unis et qu'un ancien ambassadeur parlait d'une politique erratique et de réactions antiaméricaines impulsives. Si vous le permettez, je vais vous lire le premier paragraphe, qui dit:

« Selon un ancien ambassadeur du Canada aux États-Unis, le plus grand obstacle à une amélioration des relations avec les États-Unis réside dans la direction politique incertaine et erratique du premier ministre et de ses ministres. »

Je suis tout à fait d'accord, et ceux d'entre nous qui vivent à la frontière le ressentent immédiatement.

Je me rappelle être intervenu plus tôt au cours de cette législature pour parler des problèmes reliés à nos ponts. Quelqu'un a dit que, bien entendu, j'étais inquiet, car nous avons beaucoup de ponts dans la région de Niagara. J'ai répondu alors que c'était en effet une question locale importante, mais que je m'inquiétais de ses répercussions au niveau national. Si les ponts du Canada ne fonctionnent pas, c'est tout le Canada qui en souffrira.

Monsieur le Président, vous savez tout comme moi et les ministériels devraient savoir que les gens qui prennent des décisions au sujet des investissements ne basent pas ces décisions simplement sur ce qui, selon eux, va se produire dans les prochains mois, mais bien dans les cinq ou dix années qui viennent. C'est pourquoi je crois qu'il est absolument essentiel que le gouvernement règle certains problèmes reliés à nos frontières.

Il y a eu le programme d'infrastructure. Les députés constateront dans le hansomard que j'appuie l'investissement dans l'infrastructure. Je n'étais pas très content d'apprendre qu'on n'allait pas consacrer plus d'argent aux gardes-frontières dans la région du Niagara, où il y a quatre ponts. Toutefois, j'accueille favorablement tout investissement dans ce domaine. Mais ce n'est qu'une partie du problème.

Il y a aussi le problème de la capacité. Le gouvernement a mis beaucoup trop de temps à prendre des décisions dans certains de ces secteurs. J'ai remarqué, récemment, que le gouvernement commençait enfin à bouger dans la région de Windsor. J'ai demandé aux libéraux pourquoi ils avaient tant tardé. Combien de véhicules à l'heure, d'embouteillages, de retards, de ralentissements commerciaux faut-il pour que le gouvernement comprenne enfin qu'il faut accroître la capacité du réseau? Je remarque que quelques mesures timides ont été prises dans la région de Windsor, mais à Niagara, nous attendons toujours.

Les crédits

J'ai déjà soulevé cette question au sujet du Peace Bridge et du passage frontalier de Fort Erie. On propose de construire un nouveau pont. Les responsables du Peace Bridge proposent de doubler la largeur du pont. Quand est-ce que le gouvernement agira? Dans les circonstances, j'ai dit aux gens qu'ils devront attendre qu'un gouvernement conservateur prenne ces décisions parce que, de toute évidence, les libéraux ne le feront pas.

À propos de l'initiative relative aux passeports, je demande instamment au gouvernement depuis un certain temps de faire davantage valoir la question auprès de nos collègues américains. Le Congrès américain est actuellement saisi d'un projet de loi qui exigerait des citoyens américains revenant aux États-Unis de présenter un passeport ou un autre document infalsifiable.

• (1605)

Je suis allé deux fois à Washington pour discuter de ce dossier. J'ai parlé au commissaire des douanes américaines et je lui ai dit à quel point cette exigence compliquerait les choses et nuirait au tourisme. Il a demandé quel était le problème, vu que le programme ne devait pas entrer en vigueur avant deux ans. Je lui ai fait remarquer que le problème se présente maintenant: les gens pensent qu'ils ont maintenant besoin de ces documents additionnels pour entrer au Canada et pour retourner aux États-Unis. J'ai expliqué aux Américains et au gouvernement qu'il fallait prendre des mesures maintenant. Cela nuit au tourisme au Canada, dans la région de Niagara dans le sud de l'Ontario et certainement dans tout le pays. Le gouvernement doit en faire une plus grande priorité.

J'ai aussi fait remarquer au gouvernement qu'il comptait sur la police régionale de Niagara pour assurer en grande partie la sécurité le long de la rivière Niagara. Je l'ai invité à faire quelque chose et à affecter plus de ressources à la sécurité. Cela allégerait un peu les craintes de nos amis aux États-Unis. En parlant de ce dossier, entre autres, j'ai dit aux gens qu'un gouvernement conservateur fera mieux.

Pour ce qui est de l'agriculture, nous savons ce qu'il y avait dans ce troisième budget. Y était-il question d'agriculture? Non, il n'y avait rien sur le sujet. On a annoncé toutes sortes de dépenses, mais il n'a pas été question de certains dossiers dont nous avons parlé. À quelques occasions, j'ai interrogé le gouvernement à propos du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, ou PCSRA. Je lui ai demandé pourquoi il ne manifestait pas de leadership, n'apportait aucun changement, n'améliorait pas la situation des agriculteurs canadiens. La plupart du temps, on m'a répondu : « Les provinces traitent ce dossier et c'est très compliqué, mais nous nous y intéressons. » Les agriculteurs canadiens méritent mieux que cela.

Il n'y a pas si longtemps, j'ai dit au ministre de l'Agriculture qu'un des problèmes que nous éprouvons à la frontière canado-américaine vient du fait que nous ne pouvons pas utiliser les mots « sans sucre ajouté » sur les contenants de jus de fruit. Les compagnies canadiennes respectent cette exigence. Or, ces compagnies ont raison de déposer des plaintes quand des compagnies étrangères exportent des jus de fruit au Canada et utilisent les mots « sans sucre ajouté ». J'ai demandé pourquoi cette politique de deux poids deux mesures. L'Agence des services frontaliers du Canada répond qu'elle n'a pas les ressources nécessaires pour contrôler cela. Encore une fois, je répète qu'il faut donner une chance aux agriculteurs canadiens. Aidons ceux qui cultivent ces fruits.

Mon collègue de Niagara West—Glanbrook et moi avons présenté un projet de loi à la Chambre, afin de réduire la taxe d'accise sur le vin. Notre proposition coûterait moins de 10 millions de dollars au gouvernement. Ce dernier a annoncé des milliards de dollars de

dépenses. J'ai relevé hier dans le *Ottawa Sun* que le gouvernement avait distribué plus de 4 milliards de dollars dans la journée d'hier seulement. Est-ce qu'on ne pourrait pas en avoir un petit peu pour l'industrie canadienne du vin? Cela aurait-il été si répréhensible?

Il n'y a pas que le député de Niagara Ouest—Glanbrook et moi qui faisons la promotion de cette idée. Le Comité des finances de la Chambre des communes l'a approuvée à l'unanimité. Les députés du Parti libéral qui y siègent veulent que leur propre gouvernement la mette à exécution. Encore une fois, je compte me prononcer en faveur de la motion à l'étude et je dois dire aux gens que le gouvernement conservateur fera de cette idée une priorité. Nous connaissons tous les responsabilités du député de Medicine Hat en matière de finances. Je me permets de dire ceci aux députés : dès qu'un gouvernement conservateur sera en place, je frapperai à sa porte en disant : « Prenez cette idée en considération. Faites-en une réalité. Vous donnerez ainsi un avantage considérable à l'industrie canadienne du vin. »

De nombreuses raisons justifient qu'on dégomme le gouvernement. Il est certain que la Commission Gomery est l'une d'entre elles. C'est une honte nationale. Quiconque a suivi les audiences a pu constater qu'il y eu d'innombrables pots-de-vin, de fraudes et de dépenses électorales illégales. Ce sont ces dernières qui m'irritent le plus. À chaque fois que je brigue les suffrages, j'avise mon directeur de campagne d'être très prudent. La dernière fois, je me suis assis avec M. Jim Craig, le directeur de ma campagne, et je lui ai dit de dépenser moins que le montant autorisé pour être certain de ne pas enfreindre la Loi électorale. Je me suis dit que de cette façon, au cas où nous oublierions quelque chose, nous respecterions quand même les limites.

Cependant, nous avons constaté que de l'argent sale de diverse provenance avait servi à financer les deux dernières élections, apparemment à la demande du Parti libéral. Je me suis dit que c'était vraiment injuste pour les candidats honnêtes et pour ceux qui respectent les règles. Comment ont-ils réagi quand ils ont découvert que les dés étaient pipés et que de l'argent sale était versé pour leur enlever toute chance de gagner? Ce n'est pas du tout conforme aux principes démocratiques.

J'estime que nous pouvons faire mieux. Je me rappelle les propos du regretté John Diefenbaker, un grand premier ministre conservateur, qui a dit que lui et son parti pourraient bâtir un pays de l'Atlantique au Pacifique en veillant à ce que tous aient des chances égales et que personne n'ait de privilèges spéciaux.

• (1610)

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, nous nous dirigeons droit vers les élections, et les travaux de la Chambre vont prendre fin prématurément. Le Comité de la citoyenneté et de l'immigration avait beaucoup de pain sur la planche.

Certains projets de loi ne seront pas adoptés, mais permettez-moi de dire une chose au député d'en face: je crois sincèrement que la plupart de mes collègues sont des députés honorables. Les propos tenus sur l'enquête Gomery ne profitent à personne. Ils minent la crédibilité du système démocratique.

Avant mon arrivée au Parlement, j'ai travaillé dans la prévention du crime, notamment auprès de l'organisme Youth in Conflict with the Law. Il n'existe aucun segment de la société qui ne contienne quelques mauvaises graines. C'est la raison d'être de notre système judiciaire, de nos services de police et de nos centres de détention. Les gens qui ont abusé de la confiance des autres doivent aller en prison.

Les crédits

J'ai déjà dit à la Chambre qu'aucun parti n'avait le monopole de l'honnêteté. Il y a dans tous les partis des gens qui feraient des choses qu'aucun des partis représentés à la Chambre n'approuverait. Si les conservateurs veulent du scandale, ils n'ont qu'à jeter un coup d'oeil au livre *On the Take: Crime, Corruption and Greed in the Mulroney Years*. S'ils veulent savoir quels députés de leur parti sont ébloués par ce livre, ils n'ont qu'à parcourir la page 134, où le nom du chef adjoint du Parti conservateur est mentionné.

Je n'en tire aucune satisfaction. Je crois que nous nuisons au processus démocratique. Allan Gregg, un ancien conservateur, a écrit un excellent article intitulé « Get a grip, Canada »...

Le vice-président: Le député de Niagara Falls a la parole.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, je peux très bien me prononcer là-dessus. C'est là le coeur du problème. Les libéraux n'assument jamais la responsabilité de ce qui arrive quand ils sont au pouvoir. Ils affirment que quelqu'un d'autre a dû faire quelque chose d'autre à un autre moment. Cela n'est pas une raison.

Nous n'avons jamais entendu d'excuses. Pourquoi ne pas formuler une simple excuse à l'intention des candidats honnêtes dont les adversaires ont profité des fonds exposés par la Commission Gomery? C'est ce qui me scandalise.

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Niagara Falls. Il a travaillé incroyablement fort et j'apprécie ses propos d'aujourd'hui. Même le candidat libéral qui se présentera aux prochaines élections l'a félicité. Même les libéraux reconnaissent les efforts que déploie le député. J'ai une question à lui poser en ce qui concerne ses observations sur la sécurité frontalière et le besoin de gardes-frontière.

La vice-première ministre a annoncé l'été dernier qu'il y aurait 247 nouveaux gardes-frontière sur cinq ans, soit 50 nouveaux gardes-frontière par année pour l'ensemble des postes frontaliers. Que pense mon collègue de cela? Quel impact ce nombre limité de nouveaux gardes-frontière pourra-t-il avoir sur notre sécurité nationale et sur notre frontière?

• (1615)

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, j'accueille favorablement toute augmentation de l'effectif. Je veux plus de gardes-frontière et je les veux dans la région de Niagara.

Les gardes-frontière ont des problèmes de relations de travail qui n'ont pas été réglés et j'ai soulevé cette question à la Chambre. La région de Niagara a connu cinq arrêts de travail. Je sais que d'autres ont ce même problème à l'échelle du pays. J'ai soulevé la chose à la période des questions et la vice-première ministre a répondu que le gouvernement a déterminé qu'il ne s'agit pas d'un problème de danger dans l'exercice des fonctions et que les gardes doivent retourner au travail.

Ce n'est pas une réponse valable selon moi. Il y a un problème et le gouvernement doit le régler. Malheureusement, à ce point-ci, le gouvernement ne le réglera pas, mais je promets à ces gardes que le prochain gouvernement le réglera.

[Français]

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas de gaieté de coeur que je participe à ce débat, car au fond, c'est un débat inutile. Il faut se poser la question: pourquoi en sommes-nous rendus là? Seulement 18 mois après une élection générale qui a coûté aux Canadiens environ 250 millions de dollars, l'opposition nous présente une motion de non-confiance. Pourquoi?

Bien sûr, la première raison est que l'opposition est frustrée du résultat de la dernière élection. Deuxièmement, il faut regarder pourquoi nous sommes dans cette situation? Une des raisons est qu'on n'a pas accepté le chantage du Nouveau Parti démocratique, qui s'est pensé un peu plus gros que sa capacité. Il y a un temps où le gouvernement doit gouverner et prendre ses responsabilités, et où un troisième ou quatrième parti doit accepter de n'avoir qu'un certain nombre de votes et pas plus. On n'a pas à accepter un chantage éhonté.

Il y a une autre raison pour laquelle on veut aller en élection. Bien sûr, le Bloc québécois est prêt à appuyer n'importe quelle motion de non-confiance parce que son objectif est de déstabiliser le Canada. Comment mieux le faire que d'avoir des élections rapides ce qui fait que, finalement, l'État canadien est paralysé pendant plusieurs mois au moment où des dossiers très urgents devraient être réglés. Il n'y a donc pas de surprise en ce qui concerne le Bloc. Il ne veut pas que ce Parlement fonctionne. Pire encore — et les électeurs doivent le savoir —, le chef du Bloc a dit qu'il n'hésitera pas à faire tomber un autre gouvernement libéral minoritaire, aussitôt après les prochaines élections. En d'autres termes, dans tous les scénarios, le Bloc ne veut pas que le Parlement fonctionne, car il ne veut pas que le Canada fonctionne.

Toutefois, comment pouvons-nous accepter que le Parti conservateur accepte de pactiser ainsi? Il n'y a qu'une raison. Pourquoi cette précipitation? Les députés et les militants conservateurs me disent qu'ils sont pressés parce que leur chef n'est pas sûr de passer au travers. Donc, nous sommes beaucoup plus devant une motion du chef du Parti conservateur qui a peur d'être contesté de l'intérieur. Cela n'a rien à voir avec l'intérêt public du Canada.

On en a un qui joue à la grenouille et au boeuf. On a un parti qui veut déstabiliser le pays et là, on a un chef qui court en avant de la parade parce qu'il a peur de se faire rattraper rapidement par ses militants qui réalisent qu'il s'en va à la défaite. Donc, le chef conservateur s'est dit qu'avant de se faire tasser, il allait au moins essayer une dernière fois.

Donc, on se retrouve en élections au moment où le pays va extrêmement bien, alors qu'il est le seul pays du G7 à avoir des surplus budgétaires. Imaginez-vous que le grand débat au Canada est de savoir comment nous allons dépenser les surplus. C'est un débat que tous les pays du monde rêveraient d'avoir. Tous rêveraient d'avoir une discussion pour savoir comment partager les surplus budgétaires. Nous sommes le seul pays à avoir ce problème qui est un problème de riches.

En même temps, on peut regarder pourquoi nos finances publiques sont en ordre et pourquoi on sent une sécurité économique au Canada. C'est parce qu'on a une équipe compétente. Une des premières personnes responsables de l'état des finances publiques, c'est notre premier ministre. Il a tenu la barre pendant des années et a ramené le navire qui s'en allait en perdition à l'époque des conservateurs. Maintenant, nous avons un ministre des Finances qui continue dans la même tradition de responsabilités. Cela donne des résultats.

Imaginez-vous qu'on s'en va en élections au moment où le taux de chômage au Canada est le plus bas en 30 ans. Il y a de quoi faire rougir l'opposition. Il est évident qu'un record comme celui-là est enviable.

Les crédits

Avant de m'emballer trop sur ce qu'on a fait et sur ce qui se passe au Canada, je veux dire que je vais partager mon temps avec la secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration qui va elle-aussi en rajouter énormément.

Pourquoi aller en élections au moment où les Canadiens profitent de bas taux d'intérêt qui sont absolument extraordinaires? Ces taux permettent aux jeunes familles de rêver et d'accéder à la propriété. Ils permettent aux jeunes entrepreneurs de se développer. Ces taux d'intérêt, c'est un record enviable.

• (1620)

C'est pour cette raison que l'économie se porte si bien. On a une balance commerciale positive.

Nous observons tout cela et nous nous demandons pourquoi on veut déclencher des élections. Nous questionnons la grande frivolité de l'opposition. Ce n'est pas comme si le pays était en crise et qu'un changement de gouvernement était nécessaire. Le pays se porte très bien, même trop bien au goût de l'opposition.

Prenons, par exemple, la situation de la santé au Québec. Nous avons conclu une entente historique sur la santé qui permettra d'améliorer le système au cours des 10 prochaines années. Il est question de 9,6 milliards de dollars supplémentaires en 10 ans. C'est une entente asymétrique qui respecte les responsabilités constitutionnelles de chaque palier de gouvernement.

Au chapitre des garderies, nous venons de signer une entente de 1,1 milliard de dollars pour le gouvernement du Québec au cours des cinq prochaines années. Encore une fois, il s'agit d'une entente historique.

Quant à la taxe sur l'essence, un engagement central de notre gouvernement, encore une fois, une entente a été conclue et fait le bonheur de tous les maires et de toutes les mairesses du Québec et du Canada. Pour une fois, un gouvernement s'intéresse aux infrastructures municipales qui influencent notre qualité de vie.

Nous avons également signé une entente de 1,3 milliard de dollars sur les grandes infrastructures avec le ministre des Finances du Québec, M. Michel Audet.

Je peux aller plus loin. En outre, nous sommes parvenus à une entente relative aux congés parentaux prévoyant un transfert annuel de 750 millions de dollars.

Tout va bien. Les relations Québec-Ottawa se portent bien. Nous respectons nos engagements.

Or, c'est ce qui irrite le Bloc québécois: les choses fonctionnent trop bien. Bien sûr, les bloquistes se nourrissent d'échecs. Chaque jour ici, ils veulent nourrir l'échec. Plus les choses vont mal pour leurs électeurs, plus ils peuvent blâmer Ottawa. Ils ne peuvent jamais se réjouir de bonnes nouvelles, parce qu'elles solidifient le Canada et c'est contraire à ce qu'ils souhaitent.

C'est la même attitude envers la vérité relatée dans le rapport Gomery. Le juge Gomery a été très clair dans ses commentaires. Il a exonéré totalement le premier ministre et les ministres québécois de l'époque. Pourtant, le Bloc québécois et l'opposition poursuivent leur opération de salissage indigne, à mon point de vue.

À l'heure actuelle, il y a énormément de choses à faire. Par contre, au bénéfice personnel des partis d'opposition — mais on verra à la fin qu'ils se sont trompés, puisque les électeurs les puniront en conséquence —, certains dossiers importants actuellement devront être négligés pendant les deux prochains mois à cause de l'irresponsabilité de l'opposition.

Par exemple, dans le domaine du bois d'oeuvre, mon collègue du Commerce international travaille à s'assurer que les droits des entreprises canadiennes seront défendus. Au cours des deux prochains mois, il devra aller faire campagne. C'est évident que ce dossier méritait toute l'attention du gouvernement.

D'autre part, il y a le dossier de l'agriculture. Au moment même où les députés, particulièrement ceux du Québec, se montraient les grands défenseurs de la gestion de l'offre, ils veulent défaire le gouvernement qui devait se rendre à Hong-Kong justement pour défendre la gestion de l'offre. Par la suite, ils diront que le gouvernement n'a pas fait son travail. Or, ils ont décidé de couper court à la vie du gouvernement. Ils seraient heureux si les cultivateurs du Québec étaient enragés à la suite de la perte de la gestion de l'offre.

Nous ne les laisserons pas faire, pas plus que nous nous laisserons distraire par leurs petits jeux.

Dans le secteur manufacturier, il y a du travail à faire. L'économie se porte bien, mais certains secteurs sont en transition. C'est le cas des industries du textile, du vêtement, du meuble et même de l'assemblage. Il faut absolument qu'un gouvernement responsable et stable qui offre la sécurité économique puisse aider ces travailleurs et ces industries à bien effectuer ces transitions.

Or, l'opposition décide de forcer une élection pas plus nécessaire qu'il le faut.

Au cours des deux prochains mois, nous aurons l'occasion de retourner voir les Canadiens et de leur expliquer que ce n'est pas de gaieté de coeur que nous retournons cogner à leur porte. Au fond, ils étaient satisfaits de ce gouvernement. Nous leur dirons une chose: s'ils veulent de la stabilité politique, la première chose à faire est de se débarrasser du Bloc, s'ils ne veulent pas se mettre le bras dans le tordeur de la séparation.

• (1625)

En effet, le Bloc québécois ne parlera plus de séparation pendant les élections. Il en parle seulement entre les élections. Par conséquent, leur programme est très simple: phase un, le Bloc québécois, après cela, des permanents du PQ dans leurs comtés; phase deux, Duceppe, Boisclair; et phase trois, référendum et souveraineté: séparation unilatérale.

Cette fois, les électeurs québécois ne se laisseront pas duper.

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, le député demandait pourquoi nous en sommes là. Je lui ferai remarquer qu'il aura bientôt l'occasion de poser des questions à son gré. Peut-être est-on là parce que le gouvernement n'a pas trouvé le moyen de s'assurer qu'il y a plus de 40 p. 100 des gens qui n'ont pas droit à l'assurance-emploi aujourd'hui et qu'ils y auront droit bientôt.

Peut-être est-ce parce que le gouvernement tripote les chiffres et qu'il en est à son troisième budget depuis le mois de mai dernier. Peut-être est-ce parce que plutôt que de s'occuper de ses responsabilités, il essaie de prendre la place du Québec et des provinces en matière d'éducation, de services de garde, de la petite enfance, de santé et dans les municipalités. Peut-être est-ce parce qu'en mai et juin derniers, on parlait d'élections et qu'il a trouvé le moyen d'engager 21 milliards de dollars en 21 jours. Il répète le scénario encore une fois. Peut-être est-ce parce que ce gouvernement est associé à l'un des plus gros scandales de l'histoire politique du Canada.

Les crédits

Son premier ministre n'arrête pas de répéter que ses priorités sont la santé, l'éducation, la petite enfance et les municipalités. Le ministre des Transports n'est-il pas d'avis que son premier ministre s'est tout simplement trompé de palier de gouvernement et qu'il devrait se représenter au palier provincial?

L'hon. Jean Lapierre: Monsieur le Président, premièrement, en matière d'assurance-emploi, je sais que les députés du Bloc ne comptent que sur l'assurance-emploi; nous comptons sur l'emploi. Cela s'inscrit exactement dans la philosophie dont je vous parlais. Ils veulent s'assurer qu'il y a le plus de monde possible en chômage pour qu'il y ait le plus de monde possible en colère. Ce n'est pas notre cas. Notre taux de chômage est le plus bas depuis les trente dernières années. Il devrait s'en réjouir.

Les bloquistes parlent également des dépenses gouvernementales. Ne sont-ils pas favorables aux réductions d'impôt que nous avons offertes aux Canadiens, soit environ 30 milliards de dollars, parce que l'économie canadienne se porte bien! Ne sont-ils pas favorables aux 535 millions de dollars de péréquation qui seront payés au Québec parce que l'économie de l'Ontario et de l'Alberta se porte bien! Ne sont-ils pas favorables au partage que nous faisons ici!

Lorsque le député dit que le gouvernement fédéral ne répond pas aux aspirations du Québec, ce n'est pas vrai. En matière de santé, l'ensemble des premiers ministres provinciaux ont demandé des transferts supplémentaires en santé et on leur a dit oui. L'ensemble des premiers ministres nous demandent de faire plus en éducation et nous leur avons dit oui. Le ministre des Finances du Québec s'est réjoui des transferts qu'ils auront concernant les prêts et bourses aux étudiants afin de leur permettre un plus grand accès à l'éducation supérieure.

Ce gouvernement a une feuille de route dont nous pouvons être fiers. C'est exactement ce que nous apporterons aux portes des Québécois, parce que nous offrons la sécurité économique, la stabilité politique et du leadership international.

[Traduction]

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, les témoignages présentés au cours de l'enquête du juge Gomery ont révélé que les libéraux ont perdu l'autorité morale pour gouverner, mais tout indique que la corruption est beaucoup plus étendue.

En 2003, une contribution en espèces d'une entreprise de conteneurs contrôlée par John Webster, David Herle et Michael Connolly et portant le numéro 5555 Inc. a été inscrite comme étant la plus importante contribution faite au Parti libéral. Elle s'élevait à 2 974 341,20 \$. La vérificatrice générale a dit que le Parti libéral avait accordé de façon abusive des contrats de réalisation de sondages et avait expressément interdit au juge Gomery d'enquêter sur cette partie du rapport de la vérificatrice générale.

Est-il possible que de l'argent ait été blanchi dans cette société fantôme sans antécédents, comme des dons ont été blanchis dans les sociétés que le juge Gomery a nommées dans son rapport?

• (1630)

[Français]

L'hon. Jean Lapierre: Monsieur le Président, la députée réagit comme si elle avait pris des cours chez Dale Carnegie. La réalité est qu'elle essaie encore une fois de salir du monde. Elle abuse de son privilège parlementaire, et l'opposition fait cela depuis des mois. Non seulement les députés de l'opposition n'ont pas entendu les conclusions du juge Gomery qui les a totalement contredits, mais ils ont passé des mois et des mois à essayer de salir le premier

ministre et des ministres de ce gouvernement qui ont totalement été exonérés.

Par conséquent, ces opérations de salissage, en utilisant et en abusant de l'immunité parlementaire, sont totalement indignes. Nous sommes favorables aux conclusions du juge Gomery qui dit que le premier ministre et tous les ministres québécois sont totalement exonérés. Ils sont blancs comme Ivory Neige!

[Traduction]

L'hon. Hedy Fry: Monsieur le Président, le ministre des Transports partage son temps de parole avec moi.

Le vice-président: Je précise que le ministre des Transports et la secrétaire parlementaire partagent leur temps de parole.

Nous reprenons le débat. La secrétaire parlementaire a la parole.

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger), Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie de participer au débat sur la motion de cette journée de l'opposition. Je tiens à insister sur deux points. Premièrement, je veux souligner l'incohérence avec laquelle l'opposition a utilisé les conventions parlementaires relatives à la confiance.

Deuxièmement, je saisis cette occasion pour rappeler les diverses initiatives prises par ce gouvernement pour changer les choses à Ottawa, pour modifier nos institutions, pour transformer le Canada, pour soutenir la productivité et investir dans les Canadiens, en vue notamment d'accroître notre commerce et notre compétitivité dans le monde, pour jouer notre rôle dans le monde, pour protéger les autres nations et pour faire preuve de compassion à l'égard de celles qui ne sont pas aussi fortunées. Voilà les choses que le gouvernement a accomplies et qu'il aimerait accomplir.

Pendant des semaines, l'opposition a soutenu le gouvernement dans la mise en oeuvre de son programme politique, tout en continuant de parler de sa volonté de déclencher des élections. C'est ce que j'appelle de l'incohérence.

Discours après discours, l'opposition a parlé du rapport Gomery et des terribles révélations qu'il contient. Je me permets de citer le juge Gomery:

Rien ne saurait donc justifier que la confiance du public dans l'intégrité de nos institutions démocratiques soit ébranlée... Les Canadiens ne doivent pas oublier que la grande majorité de leurs fonctionnaires et de leurs élus font leur travail avec honnêteté, diligence et efficacité, et qu'ils ont été blanchis par l'Enquête.

Au lieu de cela, ce que nous entendons, c'est une insinuation après l'autre. Cela qui m'amène à une conclusion. Nous savons tous que le premier ministre a promis de déclencher des élections 30 jours après le dépôt du rapport final du juge Gomery. Pourquoi, si tous les députés d'en face sont tellement convaincus que nous avons fait des choses terribles, ne veulent-ils pas prendre connaissance des faits que contient le rapport? C'est parce que l'opposition veut mener une campagne électorale sur des insinuations. L'opposition ne veut pas faire campagne sur les faits. Ces députés ne veulent pas entendre ce que le juge Gomery va dire. Nous, cependant, tenons à entendre les conclusions du juge Gomery.

Les crédits

Le fait est que c'est ce gouvernement qui a constitué la Commission Gomery et qui lui a donné le mandat le plus large possible afin qu'on puisse savoir la vérité. Le gouvernement a aussi aboli tout le Programme de commandites dès que le rapport de la vérificatrice générale a dévoilé les problèmes qui y étaient associés. C'est le gouvernement qui a pris des mesures immédiatement après la présentation du rapport provisoire du juge Gomery pour régler certains des problèmes qu'il dénonçait, en rapport avec des pommes pourries au sein du Parti libéral lui-même et d'autres secteurs. C'est ça la vérité, malgré toutes ces insinuations.

Le principe de la confiance et les conventions parlementaires relatives à la confiance sont au cœur de notre système de gouvernement responsable. En fait, c'est un principe de base qui exige du gouvernement qu'il soit responsable de ses actes devant la Chambre. Le gouvernement doit avoir la confiance de la majorité des députés pour demeurer au pouvoir.

Il y a eu très peu d'occasions, dans l'histoire du Canada, et aucune au cours des 25 dernières années, où un gouvernement est tombé sur un vote de défiance. Le premier gouvernement défait a été celui du premier ministre Meighen, en 1926. Le gouvernement Meighen a été renversé avec l'adoption d'une motion qui, essentiellement, remettait en question le pouvoir légal du gouvernement de gouverner.

Nous savons que le premier ministre Meighen a pris des mesures à la Chambre des communes. Comme on n'avait pas confiance en lui personnellement, l'opposition en a profité pour présenter une motion de défiance.

En 1974, le gouvernement Trudeau a été renversé au moyen d'un sous-amendement présenté à un budget qu'aucun des deux partis d'opposition ne pouvait appuyer.

Le meilleur exemple de gouvernement renversé à la suite d'un vote de défiance est celui du premier ministre Clark, en 1979, quand les partis d'opposition ont rejeté le budget de M. Crosbie qui prévoyait une hausse de la taxe sur l'essence.

Que font les partis d'opposition quand ils n'ont plus confiance? Ils font immédiatement ce qu'ils doivent faire pour renverser le gouvernement le plus vite possible. Nous savons que l'opposition aurait pu le faire en adoptant un sous-amendement au budget qui condamnait les politiques des gouvernements antérieurs.

Qu'est-ce que ces expériences nous apprennent au sujet de cette convention et de cette pratique à la Chambre? Nous avons appris que, par le passé, les partis d'opposition n'avaient pas peur de montrer leur manque de confiance dans le gouvernement.

Ce que nous voyons à la Chambre, ce sont des jeux. Par sottise, des députés se sont absentés des séances des comités et se sont abstenus de former le quorum à la Chambre. Ce ne sont que des jeux, qui n'ont rien à voir avec un manque de confiance. Les mêmes partis d'opposition ont appuyé la motion de voies et moyens du gouvernement hier. Ils ont appuyé les projets de loi budgétaires du gouvernement.

• (1635)

Les partis d'opposition ont soutenu le gouvernement, bien que l'opposition officielle fasse preuve d'incohérence, je dois dire, lorsqu'elle dit être pour les baisses d'impôt, puis vote contre de telles baisses. C'est un autre exemple de l'incohérence que nous observons et des jeux auxquels on se livre. Lorsque nous avons réduit les impôts de 100 milliards de dollars en 2001, le même parti de l'opposition qui réclame constamment des réductions d'impôt n'a pas appuyé cette mesure.

Je me demande si nous pouvons considérer tout cela comme un jeu. Lorsqu'on ne fait plus confiance au gouvernement, on ne devrait pas voter pour ses propositions. À 50 reprises au cours de la présente législature, les partis d'opposition ont manifesté leur confiance envers le gouvernement. Cette semaine, ils avaient soudainement hâte de permettre l'atteinte des objectifs financiers prioritaires du gouvernement. Nous avons pu le constater lorsqu'est venu le temps pour eux de voter.

Il y a eu cette motion absurde lundi de la semaine dernière, dans laquelle les partis d'opposition réclamaient une élection en janvier, mais demandaient entretemps au gouvernement de mettre en oeuvre ses politiques. Sont-ils favorables aux politiques du gouvernement? Si tel est le cas, ils font confiance au gouvernement.

Nous assistons encore une fois à une manifestation d'opportunisme politique. On veut faire campagne sur des insinuations et ne pas attendre que le rapport Gomery nous permette de connaître la vérité. S'ils sont si convaincus que le gouvernement est corrompu, ils devraient attendre de connaître la vérité, puis faire campagne à la lumière des faits. Ce n'est toutefois pas ce qui se produit. Nous assistons à l'une des pires manifestations d'opportunisme politique qui soient.

Il y a des faits que j'aimerais souligner. C'est, comme je l'ai dit, le présent gouvernement qui a mis sur pied la commission Gomery. Nous n'en avons pas peur. Nous voulons entendre ce que le juge a à nous dire. Nous voulons l'écouter pour pouvoir faire les changements qui s'imposent, comme nous l'avons déjà fait après son premier rapport.

Pour gagner trois mois, les partis d'opposition ne veulent pas étudier les projets de loi vraiment importants que nous avons mis au programme, quelles que soient leurs raisons pour agir ainsi. Nombre de députés de l'opposition officielle venant de l'Ouest devraient avoir honte de ne pas vouloir étudier ces projets de loi.

Ils répètent à qui mieux mieux qu'ils n'ont pas confiance aux États-Unis en matière de commerce, que l'entente sur le bois d'oeuvre ne fonctionne pas et qu'ils sont frustrés. Que fait le gouvernement? Nous voulons diversifier et élargir notre commerce, si bien que nous créons des systèmes commerciaux Asie-Pacifique. Nous voulons travailler dans ce sens. Nous avons élaboré le projet de loi sur la porte d'entrée du Pacifique. Nous avons assorti ce projet de loi de politiques, des politiques qui bénéficieraient à toutes les provinces de l'Ouest. Or, ce projet de loi ne franchira pas toutes les étapes du processus législatif parce que les partis de l'opposition ne veulent pas attendre trois mois, ce qui nous donnerait le temps de l'adopter. En tant que Britannico-Colombienne, je trouve cela honteux. C'est tout ce que je peux dire.

Les Jeux Olympiques de 2010 seront tout un événement en Colombie-Britannique. Nous avons travaillé d'arrache-pied en vue de ces jeux. Ce projet de loi devait être présenté au cours des trois prochains mois. L'opposition en a décidé autrement. La mesure prévoyant les fonds pour cet événement va tomber à l'eau.

Nous avons parlé des courses de rue, et les députés ont longuement parlé de criminalité à cet égard. On a présenté un projet de loi sur les courses de rue. À Richmond, en Colombie-Britannique, un policier et d'autres personnes ont été tués à cause des courses de rue. Ce projet de loi ne sera pas adopté parce que les partis de l'opposition sont empressés de faire campagne.

Les crédits

Les néo-démocrates ne se comportent pas mieux. Ils ont posé des questions aujourd'hui sur les pays les plus endettés. Nous avons un projet de loi prévoyant 130 millions de dollars pour l'effacement de la dette des pays les plus endettés. Alors que les néo-démocrates affirment avoir cette mesure à coeur, celle-ci ne sera pas adoptée.

Nous avons parlé d'immigration. Nous avons prévu le versement d'un montant de 168 millions de dollars pour l'immigration, pour des mesures relatives à la citoyenneté et à l'adoption, mesures que ces partis ont dit vouloir appuyer. Ce projet de loi ne sera pas débattu à la Chambre à cause de cet opportunisme politique.

Il y a aussi les changements climatiques et l'Agence de santé publique. La grippe aviaire nous préoccupe. Nous avons connu la crise du SRAS. Aucune des mesures prévues ne sera adoptée à cause de l'opportunisme politique mesquin de la Chambre.

C'est une honte!

• (1640)

M. Jim Gouk (Colombie-Britannique—Southern Interior, PCC): Monsieur le Président, s'il y a quelqu'un qui dit des choses étranges, c'est bien la députée qui vient de parler.

D'abord, elle dit qu'il y a des jeux qui se jouent. Parlons donc de quelques-uns de ces jeux. Parlons d'un gouvernement qui prive l'opposition de ses jours désignés pour qu'une motion de défiance ne puisse être présentée contre un gouvernement corrompu.

Parlons des tactiques dilatoires que les libéraux ont utilisées contre leurs propres motions pour empêcher que rien d'autre ne soit présenté. Puis ils ont eu recours à la clôture contre eux-mêmes pour clore le débat avant sa conclusion. Parlons donc de jeux.

Puis il y a eu les procédures obscures auxquelles les libéraux ont eu recours pour perturber le cours normal des travaux à la Chambre au mois de juin. Je ne suis pas certain si c'est la députée qui vient de parler ou le ministre des Transports avant cela qui a parlé des ententes avec le Bloc. Nous n'avons pas conclu d'entente avec des députés du Bloc. Il se trouvent à voter comme nous. Telle est l'entente.

Toutefois, les libéraux ont passé un accord avec les députés du Bloc au mois de juin dernier pour obtenir leur soutien et nous empêcher de présenter des motions. Ils n'ont pas de leçons à nous faire pour ce qui est de jouer au plus fin. Ce sont eux qui le font.

Les libéraux se lamentent au sujet du fait que nous aurons des élections hâtives. Or, il y a eu des élections en 1979 neuf mois seulement après les précédentes, comme la députée l'a dit elle-même, à cause d'une taxe sur l'essence. Cependant, dès que les libéraux ont accédé au pouvoir, ils ont adopté la mesure même sur laquelle ils avaient battu le gouvernement précédent.

Nous n'aurons pas le projet de loi sur la porte d'entrée et d'autres mesures semblables. Pourquoi? Parce que le gouvernement ne les a jamais présentés. Ils n'ont même pas été inscrits au *Feuilleton*. Le projet de loi sur la porte d'entrée aurait été adopté. Nous avions déjà dit que nous l'appuierions, mais les libéraux ne l'ont pas présenté. Ils jouent au plus fin. Ils nous montrent le projet de loi sur la porte d'entrée, mais nous ne l'aurons pas parce que l'opposition a voulu avoir des élections.

Le dernier point soulevé par la députée concerne la tenue d'élections hâtives. Elle a dit qu'ils étaient prêts à déclencher des élections dès la présentation du rapport final du juge Gomery, qui devait être rendu public le 1^{er} décembre. Mais il y a eu report. Si le rapport final avait été déposé le 1^{er} décembre, nous aurions eu des élections à la fin du mois de décembre ou au début du mois de

janvier, ce que nous avons justement offert aux libéraux et ce qu'ils ont refusé. Si quelqu'un joue au plus fin, ce sont eux.

L'hon. Hedy Fry: Monsieur le Président, le premier ministre a fait une promesse aux Canadiens. Il leur a clairement et directement dit qu'il déclencherait des élections 30 jours après la publication du rapport de la Commission Gomery. C'est le juge Gomery qui décide quand il présentera son rapport et nous savons qu'il a prévu de le déposer le 1^{er} février. Trente jours plus tard, le premier ministre fera comme il a promis.

Toutefois, je me demande encore pourquoi les partis d'opposition ne veulent pas entendre ce que le juge Gomery a à dire et préfèrent déclencher des élections à partir d'insinuations.

Y a-t-il eu des ententes avec le Bloc québécois? Dans cette Chambre, lorsqu'on conclut une entente avec un autre parti politique, comme nous l'avons d'ailleurs fait, c'est dans le but d'aider à faire adopter des politiques publiques. C'est pour aider à faire avancer certaines mesures législatives. C'est dans l'intérêt des Canadiens.

Nous connaissons le programme du Bloc québécois. Ses intentions ne sont pas cachées. Encore une fois, les bloquistes renforcent leur capacité de diviser le pays et de le mener à la séparation. C'est une honte que les partis d'opposition concluent des ententes avec les bloquistes pour faire tomber le gouvernement et permettre la séparation.

• (1645)

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de la députée avec intérêt. Malheureusement, tous les problèmes dont elle a parlé, dont le moment choisi pour la tenue des élections, auraient pu être résolus si les libéraux avaient accepté de faire des compromis et de travailler dans le contexte d'un gouvernement minoritaire et cessé de prétendre qu'une écrasante majorité de Canadiens les appuyaient, pour faire ce qu'ils voulaient faire.

Nous aurions pu obtenir le deuxième volet du rapport Gomery si le premier ministre avait accepté la proposition de l'opposition. Nous aurions entendu la deuxième partie des commentaires du juge Gomery avant la tenue des élections. Nous aurions pu consacrer le reste de cette session, jusqu'à la relâche de Noël, à étudier des mesures législatives. Nous aurions pu en étudier plusieurs, mais les libéraux n'ont pas voulu faire de compromis et nous ne pourrions donc pas le faire.

Nous aurions même pu nous pencher sur d'autres projets de loi. La secrétaire parlementaire sait bien que le projet de loi sur la citoyenneté dont elle a parlé a été reporté à de nombreuses reprises. Il devait être déposé il y a plusieurs mois. Puis, finalement, lorsque nous l'avons obtenu, à la dernière minute, il ne comprenait qu'une toute petite partie de ce qui devait nous être soumis.

Nous aurions pu éviter de tenir une campagne électorale en plein temps des Fêtes en acceptant la proposition de l'opposition qui prévoyait le déclenchement d'élections en janvier et la tenue du scrutin en février. Cela aurait réglé tous les problèmes qu'elle a soulevés, mais son gouvernement et son premier ministre n'étaient pas prêts à faire un compromis et à se rendre compte que les Canadiens leur avaient confié un gouvernement minoritaire et non majoritaire. J'aimerais entendre ses commentaires à cet égard.

Les crédits

L'hon. Hedy Fry: Monsieur le Président, je serai ravie de formuler des commentaires à ce sujet. Le député dit que nous n'avons pas fait de compromis. C'est faux. Au début du printemps, nous avons conclu un accord avec le NPD visant l'adoption de mesures budgétaires importantes. Le NPD a voulu conclure un autre accord, mais, estimant que ce n'était pas dans l'intérêt des Canadiens, nous avons refusé. Le NPD a donc décidé de ramasser ses jouets et de s'en aller. Voilà qui s'appelle faire un compromis à la Chambre.

Le premier ministre a promis de déclencher des élections 30 jours après le dépôt du rapport final du juge Gomery. Ce dernier a dit que ce ne serait pas avant le 1^{er} février. Il ne peut pas rompre sa promesse. Il a promis de faire la lumière sur cette affaire. Le rapport a coûté suffisamment d'argent. M. Gomery a parcouru le pays pour être en mesure de rédiger son rapport et pour connaître les faits. Nous devons les connaître nous aussi. C'est pourquoi nous ne pouvons nous permettre le « compromis » que mentionne le député.

Le député a parlé de retard dans la présentation de projets de loi. Je rappelle à la Chambre qu'à une époque, les députés de deux partis d'opposition ne se présentaient pas aux réunions des comités. Je me rappelle une période où les partis d'opposition quittaient la Chambre afin d'empêcher le déroulement des travaux. Je pense encore qu'il ne s'agit que de jeux, et c'est honteux.

Le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Macleod, Le bois d'oeuvre; la députée de Kamloops—Thompson—Cariboo, La Commission nationale des libérations conditionnelles; le député de St. John's-Sud—Mount Pearl, Pêches et Océans Canada.

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC) Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. La grande question consiste à savoir si le gouvernement a la confiance de la Chambre. À cette question, la réponse de tous les députés de l'opposition est un non catégorique.

On pourrait me demander pourquoi, moi qui viens de la province de Terre-Neuve-et-Labrador, je n'ai pas confiance dans le gouvernement. Malheureusement, le débat de ce soir devra prendre fin, il y aura un vote lundi et nous devons partir. Cependant, je pourrais facilement énumérer jusqu'à lundi les raisons pour lesquelles le gouvernement a perdu toute ma confiance.

L'an dernier, nous avons assisté à la Chambre à une bataille comme jamais nous n'en avions vu au nom de Terre-Neuve-et-Labrador. Ce sont les jeux auxquels le gouvernement d'en face s'est livré qui ont été à l'origine de cette bataille.

Lors des dernières élections, le gouvernement a promis à la province de Terre-Neuve-et-Labrador qu'elle obtiendrait une part accrue des recettes provenant de la mise en valeur des ressources extra-côtières. Il a fait cette promesse tout simplement parce que le Parti conservateur avait pris un engagement ferme, par écrit; futé comme il est, le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador a brandi l'engagement et a demandé au premier ministre d'offrir l'équivalent. Cédant aux pressions, le premier ministre a fait une promesse en ce sens, mais jamais par écrit.

Que s'est-il passé après les élections? Le gouvernement est revenu sur ses engagements. Il a fait toutes sortes d'acrobaties pour éviter d'avoir à tenir les promesses qu'il avait faites à notre province concernant l'exploitation des ressources pétrolières situées au large de Terre-Neuve-et-Labrador, qui sont si abondantes.

Le Parti conservateur, c'est-à-dire son chef et tous les députés, pas seulement les députés de l'Atlantique, ont tenté de convaincre le premier ministre de tenir la promesse qu'il avait faite non seulement

à Terre-Neuve-et-Labrador, mais aussi à la Nouvelle-Écosse. Les députés de la Nouvelle-Écosse et de ma province, dont le député de St. John's-Est et moi-même, notre chef et tous les députés du Parti conservateur et d'autres ont participé à cet effort.

Il a fallu maintenir la pression jour après jour. La province a dû se mettre à genoux et même enlever les drapeaux pour attirer l'attention sur le problème, obligeant ainsi le premier ministre à tenir ses promesses. Les gens demandent pourquoi nous devrions faire confiance au gouvernement. Voilà une des réponses.

Penchons-nous sur la pêche. La dernière fois que le premier ministre s'est rendu dans ma province, avant les dernières élections, il a promis d'assurer une gestion de la pêche sur la queue et le nez des Grands Bancs qui serait axée sur la conservation. Au début de la campagne, le gouvernement a dit qu'il assurerait une gestion axée sur la conservation. Depuis, nous n'en avons plus entendu parler. D'ailleurs, il a même fait marche arrière.

Avant de continuer, monsieur le Président, j'aimerais vous informer que je partagerai mon temps de parole avec la députée de Durham.

Ce n'était pas les promesses qui manquaient, et ça continue. Hier, le ministre des Pêches et des Océans s'est rendu dans ma province. Il a parlé de toutes les choses que fait le gouvernement pour protéger nos stocks de morue. Pourquoi? Parce que demain, le comité permanent présentera son rapport qui montrera à la Chambre et au pays ce que le gouvernement a fait pour tenter de protéger et reconstituer les stocks au large de la côte est. Les petits jeux ont bel et bien commencé.

● (1650)

Parlons aussi de recherche et de sauvetage. Pourquoi a-t-il fallu à un hélicoptère de recherche et de sauvetage plus de deux heures pour quitter le sol lorsqu'un signal de détresse a été reçu d'un navire qui avait chaviré? Il a fallu environ 30 minutes pour déterminer d'où provenait ce signal.

Je sais bien que l'océan est immense et qu'il faut probablement toujours du temps, mais les fonctionnaires téléphonaient partout pour savoir si le navire était bel et bien en mer et s'il s'agissait d'un véritable appel. Tout ce que le ministère de la Défense nationale a à faire, c'est de communiquer avec le ministère des Pêches pour savoir cela. Avec les boîtes noires qu'il y a maintenant dans les navires, le ministère des Pêches et des Océans reçoit à chaque heure la position des navires. Un appel à un autre ministère aurait permis en quelques secondes au ministère de la Défense de savoir où se trouvait le navire en détresse. En appelant partout, de façon désordonnée, il a fallu plus d'une demi-heure pour savoir que l'appel était authentique.

Une fois que cela a été déterminé, il a fallu une heure et 55 minutes avant qu'un hélicoptère quitte le sol. Pourquoi? C'est parce que les équipages des appareils de recherche et de sauvetage travaillent huit heures par jour, cinq jours par semaine. Malheureusement, l'équipe de quart était encore là, mais on l'a laissée partir et on a dû appeler l'autre équipe. Il y a encore pire, mais je reviendrai à cette affaire plus tard.

Les crédits

Malheureusement, cette perte de temps a entraîné des pertes de vie. Deux personnes sont mortes 25 minutes avant que l'équipe de sauvetage arrive. Si le service de recherche et de sauvetage avait été plus efficace, ces deux membres d'équipage auraient été sauvés. Pouvons-nous faire confiance à un gouvernement qui gère un service de cette façon?

Nous avons assisté hier soir à une scène surréaliste lorsque les libéraux, en appuyant un des projets de loi présentés, ont tenté de faire croire qu'ils défendaient les personnes âgées. Cependant, lorsque les bloquistes, qui avaient présenté le projet de loi, leur ont demandé s'ils étaient prêts à procéder à la troisième lecture du projet de loi, comme le Bloc, le NPD et notre parti voulaient le faire, les libéraux ont refusé.

Nous assistons à une mascarade. Les libéraux prennent des engagements et font des promesses avant les élections, mais après, ils ne les tiennent pas. Les Canadiens en ont ras-le-bol de ce qui se passe. Les seules personnes qui profitent de ces promesses sont leurs amis, ce que le juge Gomery n'a pas manqué de souligner.

Les députés libéraux ont répété à maintes reprises que le juge Gomery a blanchi le premier ministre. Le juge Gomery a dit que le premier ministre devrait être exonéré de toute responsabilité à l'égard de la gestion et de la direction du programme. Il n'a pas dit qu'il n'était pas au courant ou qu'il n'était pas impliqué. En fait, le juge Gomery a dit que les ministres ont fermé les yeux sur ce qui se passait. Il a dit que le Conseil du Trésor a manqué à ses responsabilités.

Qui était le vice-président du Conseil du Trésor? Qui était le ministre des Finances responsable du financement? Qui était le ministre clé dans le gouvernement, la pierre angulaire pour le Québec? Tout le monde sait que c'était le député de LaSalle—Émard, le premier ministre.

Sommes-nous censés croire que la personne qui était ministre des Finances, vice-président du Conseil du Trésor et l'homme clé pour le Québec ne savait rien du scandale qui se tramait? De deux choses l'une: soit on ne dit pas la vérité, soit la personne en question est royalement incompétente. Dans un cas comme dans l'autre, les députés de la Chambre des communes et la population ne feraient pas confiance à une telle personne pour diriger le pays. Ils n'auraient certainement pas confiance dans la façon dont on dirige les ministères.

Comme je l'ai dit, je pourrais continuer jusqu'à la semaine prochaine tellement il y a de raisons, mais j'ai accepté de partager mon temps avec la députée de Durham, et je lui laisse la parole.

• (1655)

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté les observations de mon collègue du Parti conservateur. Je croyais qu'il possédait de l'expérience gouvernementale et qu'il connaissait le mode de fonctionnement du gouvernement. Au cours de l'exercice 1999-2001, j'ai eu l'insigne honneur et le grand plaisir d'agir à titre de secrétaire parlementaire auprès de l'ancien ministre des Finances. Je connais le mode de fonctionnement du gouvernement. Je connais le genre d'horaire auquel le premier ministre s'astreint et le genre de perspective qu'il a de la situation macro-économique d'ensemble. Je sais combien de temps on consacre à la préparation d'un budget et à l'examen des diverses analyses préalables au budget. Je sais comment le premier ministre aborde les questions de politique financière.

Une fois qu'un budget a été préparé et présenté à la Chambre des communes et une fois qu'une mesure législative est rédigée et que les

motions de voies et moyens sont préparées, le ministre des Finances compte sur les ministres pour mettre ces programmes et ces services en oeuvre avec les ressources prévues.

On ne peut s'attendre à ce que le ministre des Finances contrôle une organisation de 180 milliards de dollars pour s'assurer que chaque cent est dépensé conformément à la politique du gouvernement et à celle du Conseil du Trésor. Ce n'est pas comme un garage local. Le propriétaire-exploitant d'un garage sait exactement comment chaque cent est dépensé, mais le ministre des Finances est responsable d'une organisation ayant un budget annuel de 180 milliards de dollars.

J'ai assisté à énormément de réunions au cours de l'exercice 1999-2001; on ne s'est jamais préoccupé de cette question et il n'y avait pas lieu de le faire parce que ce n'est pas le rôle du ministre des Finances. Le député d'en face devrait connaître le mode de fonctionnement du gouvernement.

• (1700)

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir dit et de vous avoir dit, ainsi qu'à toute la Chambre, combien le ministre des Finances était incompétent.

Je faisais partie d'un gouvernement et j'étais ministre. Je dirigeais mon ministère et je savais ce qui s'y passait. Je ne me suis pas mis les pieds dans les plats, non plus que ceux qui travaillaient avec moi, simplement parce que nous faisons ce que nous étions supposés faire. Nous gérons l'argent qui nous était confié par le Conseil du Trésor et le ministère des Finances, mais nous devons rendre des comptes.

Le gouvernement ou les ministres des Finances ou les présidents du Conseil du Trésor ne donnent pas de grosses sommes d'argent aux ministères en leur disant: « Hé, les amis, amusez-vous et faites ce que vous voulez de cet argent. » Tout le monde doit rendre des comptes, notamment ceux qui tiennent les cordons de la bourse. Le Conseil du Trésor et le ministre des Finances doivent savoir où va chaque dollar. Dans ce cas, ils ont perdu la trace de millions de dollars et, bien entendu, la trace de chaque dollar.

Pouvons-nous pardonner au premier ministre parce qu'en tant que ministre des Finances, il n'était pas au courant? S'il ne savait pas, il aurait dû savoir.

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, nous ne finissons plus d'entendre que si le ministre des Finances n'était pas au courant, il aurait dû l'être. Cela signifierait que nous accusons le ministre des Finances de l'époque de négligence. Nous devons nous brancher. Nous acceptons le rapport Gomery ou nous ne l'acceptons pas.

Parlons un peu de la question de la négligence.

Le rapport Gomery dit très clairement à la section 16,3 de la page 444 de la version française:

Il y a lieu d'exonérer [le premier ministre] au même titre que tout autre ministre du caucus québécois, de tout blâme pour imprudence ou négligence, étant donné que son rôle à la tête du ministère des Finances ne comprenait pas la supervision des dépenses du CPM ou de TPSGC.

Les ministres ne sont pas responsables de ce qu'ils ignorent des actions et des décisions du CPM ou des autres ministères. Cela exonère le ministre des Finances de l'époque de toute négligence. Le député a-t-il lu cette page du rapport?

Les crédits

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, les témoignages s'enchaînent, car on dit encore que le ministre des Finances était directement impliqué, mais qu'il ne savait pas ce qui se passait. L'ancien premier ministre, M. Chrétien, qui dirigeait le Cabinet à titre de premier ministre, a dit qu'il était aussi au courant que les autres.

Certes, il a été blanchi. Ni nous, ni le Bloc et ni le NPD n'avons dit que le premier ministre actuel était intervenu pour décider qui recevait quelle part de l'argent versé par quelle agence de publicité amie des libéraux. Oh non, M. Gomery a dit que le premier ministre n'avait pas pris part à la supervision, mais il n'a pas dit qu'il n'était pas au courant de ce qui se passait.

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour parler du besoin pressant de faire un changement de direction, de gouvernement et de culture sur le plan de la gestion du pays.

Le gouvernement actuel est corrompu et arrogant et ne croit ni en la démocratie, ni en la responsabilisation. Il n'a tiré aucune leçon du rapport Gomery ou de ce qu'a dit la vérificatrice générale du Canada.

Je prends la parole au nom des travailleurs et des travailleuses honnêtes, des familles du Canada, des personnes âgées qui, après une vie entière de labeur, méritent mieux, et de nos enfants et de nos adolescents qui hériteront de notre pays. Le gouvernement a tourné le processus démocratique en dérision et a détourné les fonds publics dont il était responsable. Est-ce là l'héritage que nous voulons léguer aux générations futures?

Les citoyens de ma circonscription, Durham, veulent la même chose que les Néo-Écossais. Ils veulent la même chose que les Québécois et les Britanno-Colombiens. Les Canadiens honnêtes veulent un gouvernement honnête, droit et responsable. Par contre, mes électeurs savent que c'est impossible sous le gouvernement actuel. Ils savent que l'avenir du Canada est bien sombre sous un gouvernement qui a été déclaré coupable de détournement criminel des fonds publics et qui fait des promesses qu'il n'a nullement l'intention de tenir.

Si nous permettons au gouvernement de rester au pouvoir, comment cela se reflétera-t-il sur notre pays? Quel message enverrons-nous alors à nos enfants? Nous voulons qu'ils deviennent des adultes reconnus pour leur intégrité et leurs principes, qui croient dans le travail et gagnent honnêtement leur vie, qui récoltent les fruits de leur travail et qui contribuent volontairement au bien-être de leurs concitoyens et à l'avenir du pays.

Permettre au gouvernement de rester au pouvoir, ce serait construire notre pays sur les pots-de-vin, les activités criminelles et la tromperie, et nous ne serions alors pas mieux que les régimes politiques édifés sur la corruption et le vol, des régimes que de nombreux nouveaux Canadiens ont fui. Le Parti conservateur n'a pas l'intention de laisser une telle situation se produire.

Nous croyons que les Canadiens méritent un gouvernement qui gagne leur confiance, non qui en abuse, un gouvernement qui estime qu'il doit rendre compte à tous les électeurs, non qu'il peut enfreindre la loi et le nier lorsqu'il est pris. Le présent gouvernement libéral nous a donné le scandale des commandites, le gâchis de DRHC, le Shawinigate, et n'oublions ni le dossier des sous-marins ni celui des hélicoptères.

Les membres du Parti libéral abusent des contribuables depuis des années et ils utilisent notre argent pour leurs propres fins. Le Parti libéral fait fi des lois et ne fait rien pour renforcer les lois afin de protéger les Canadiens. Malgré la promesse du premier ministre de

nettoyer le gouvernement, entre autres promesses, les scandales et les abus se poursuivent. Cela ne peut continuer.

Les Canadiens veulent un gouvernement ouvert, transparent et responsable qui a à coeur les questions qui touchent leur vie quotidienne, à savoir l'emploi, l'environnement, l'éducation, la sécurité publique, la hausse du prix de l'énergie et l'alourdissement de leur fardeau fiscal. Ce sont là les questions dont nous devons débattre à la Chambre des communes.

Les aînés dans ma circonscription font face à des coûts croissants et à des pertes de revenus. Ils ont de la difficulté à rester dans leurs maisons. Pourquoi le gouvernement a-t-il tant tardé à inscrire au *Feuilleton* le projet de loi C-66, un projet de loi qui fournira aux aînés l'aide dont ils ont besoin? Pourquoi mettre en péril les fiducies de revenu qui contiennent les économies de retraite de milliers de personnes?

Pourquoi le gouvernement a-t-il annulé le débat exploratoire de la semaine dernière sur la crise agricole qui avait été demandé par un député de l'opposition? Pourquoi le gouvernement a-t-il voté contre autant de motions qui visaient à aider les agriculteurs du Canada? Pourquoi le gouvernement a-t-il voté contre le projet de loi qui avait pour but de protéger les enfants contre les prédateurs sexuels? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas publié sa stratégie de l'automobile? Cette semaine, on a annoncé que près de 4 000 travailleurs du secteur automobile de Durham risquaient de perdre leur emploi. La liste est longue.

Le gouvernement doit être tenu responsable de son inaction sur tellement de questions qui préoccupent les Canadiens aujourd'hui. Les conservateurs ont fait preuve de bonne volonté et essayé de faire fonctionner le gouvernement. Des 72 projets de loi émanant du gouvernement qui ont été soumis à la Chambre des communes, le Parti conservateur a appuyé, ou fait part de son intention d'appuyer, plus de 60 p. 100 d'entre eux. Les Canadiens ont accordé leur confiance à chacun des députés de la Chambre. Ils nous ont mandatés pour que nous nous occupions de leurs préoccupations, de leur bien-être et de leur avenir.

L'argent des contribuables représente un investissement permettant d'assurer un avenir prospère au pays. Cette prospérité ne se réalisera toutefois pas sous le gouvernement actuel. Pourquoi? L'argent des contribuables a été gaspillé pour mettre sur pied un registre des armes à feu au coût de 2 milliards de dollars, mais la violence armée continue d'augmenter.

• (1705)

Les sommes versées en paiement aux agences de publicité se retrouvent dans des enveloppes afin de financer des campagnes électorales libérales et des millions de dollars disparaissent ou sont perdus par suite de contrats accordés à des amis libéraux. Les libéraux se livrent actuellement à une frénésie de dépenses en ne tenant compte que de la tenue prochaine d'élections.

Tous les jours, les sommes engagées augmentent d'un milliard de dollars. Il doit y avoir un terme à toute cette frénésie. C'est de la folie. Ils ne cherchent qu'à acheter des votes. Les libéraux tentent d'acheter les Canadiens avec leur propre argent.

Les Canadiens ne se laisseront pas manipuler par ces viles tactiques et ils ne se laisseront pas bernier par les menaces voulant que les personnes âgées n'aient pas droit aux augmentations du Supplément de revenu garanti qui ont déjà été adoptées à la Chambre.

Sanction royale

Les militaires savent qu'ils tirent depuis avril dernier l'augmentation de salaire à laquelle le premier ministre prétend qu'ils n'auraient pas droit si des élections devaient être déclenchées. Les municipalités de Durham peuvent être assurées que leurs fonds d'infrastructure ne sont pas en danger.

Je suis persuadée que ces tentatives ultimes et désespérées pour s'accrocher au pouvoir ne feront que renforcer la résolution des Canadiens à élire un gouvernement honnête, qui a des principes et qui est plus disposé à leur rendre des comptes. Nous avons besoin de dirigeants qui ne fermeront pas les yeux et qui ne nieront pas leur culpabilité.

Le rapport Gomery a peut-être exonéré le premier ministre de la responsabilité du fonctionnement et de la gestion des commandites. Bien sûr, il n'en était pas le maître d'œuvre, mais, en tant que ministre des Finances, deuxième responsable au Conseil du Trésor et lieutenant du Parti libéral au Québec, comment aurait-il pu ne pas savoir? Il était soit participant ou incompetent. D'une façon ou d'une autre, nous savons que ce n'est pas ça le leadership.

Il ne faut pas oublier que le premier ministre était là lors de la volte-face concernant la TPS. Il était là lors du scandale du sang contaminé. Il était là lors de l'enquête sur la conférence de l'APEC, l'aéroport Pearson et l'affaire impliquant David Dingwall.

Le temps est venu de soutenir l'action conservatrice fondée sur des principes. Le temps est venu d'adopter la loi visant à responsabiliser le gouvernement fédéral qu'a annoncée le chef de l'opposition, un genre de contrat avec les Canadiens, de faire le ménage au gouvernement et de remettre le Canada sur la voie de la prospérité.

À mon arrivée à la Chambre, j'étais très fière de la lourde responsabilité que me confiaient les électeurs de Durham. Chacun de nous doit s'acquitter d'un devoir, qui est de servir la population et non penser que tout nous est dû. J'ai eu l'honneur de pouvoir travailler pour mes électeurs, pour tous mes concitoyens et pour mon pays. Mais il n'y a pas d'honneur à laisser la corruption, la méfiance et l'inaction envahir l'appareil qui est au cœur de notre esprit national, le gouvernement fédéral.

À l'aube du nouveau millénaire, c'est un gouvernement conservateur qui luttera pour rétablir l'honneur et la fierté au Canada. Sous la direction du chef de l'opposition, le Parti conservateur est une force puissante et efficace au Parlement, un parti dont la direction est guidée par des principes, par l'honnêteté et par une vision.

Notre parti a un plan pour le Canada. Oui, nous avons un plan qui donnera aux familles des emplois et le droit de profiter de leurs salaires; un plan qui permettra aux personnes âgées de vivre leur retraite sans s'inquiéter de l'accès aux soins de santé ni de leur capacité de payer les factures et de circuler dans les rues en toute sécurité; un plan qui assurera la prospérité et la croissance économiques; un plan qui fera en sorte que nos enfants et nos jeunes se préoccupent de leurs voisins, de leur collectivité et de leur pays parce qu'ils seront fiers d'être canadiens.

Nous croyons et nous prônons les mêmes valeurs que les familles, les collectivités et les citoyens du Canada. Nous croyons que chacun d'entre nous a droit à des chances égales de décrocher un bon emploi, de poursuivre des études et d'assurer le bien-être des familles et des personnes âgées dans des collectivités sûres et vigoureuses.

Laissons les Canadiens se définir comme peuple qui veut la confiance et l'intégrité, et non la corruption; l'action, et non les promesses; un avenir prospère, et non les troubles financiers. Les

Canadiens doivent pouvoir choisir le pays qu'ils veulent et l'avenir qu'à leur avis mérite la prochaine génération. C'est pourquoi j'ai confiance que les Canadiens décideront d'élire un gouvernement conservateur.

• (1710)

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, la députée a mentionné certaines des préoccupations d'ordre économique des familles de sa circonscription, Durham. Je sais que le taux de pauvreté au Canada inquiète les résidents de ma circonscription. Aujourd'hui, nous avons reçu le rapport de Campagne 2000 sur la pauvreté chez les enfants au Canada. Le rapport indique que plus de 1 million d'enfants vivent dans la pauvreté et que 48 p. 100 d'entre eux proviennent de familles où les parents travaillent. Le rapport signale aussi que 49 p. 100 des enfants immigrants au Canada sont pauvres. Ce sont des statistiques accablantes.

La députée pourrait-elle s'exprimer au sujet de ces statistiques? Selon moi, c'est une question de confiance. Le gouvernement est incapable de régler le problème de la pauvreté au Canada, lequel s'aggrave de plus en plus. La députée peut-elle formuler des observations à cet égard?

Mme Bev Oda: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je réponds à cette question sur la pauvreté chez les enfants au Canada. Je pense que c'est une honte que le Canada affiche un si haut taux de pauvreté chez les enfants. Le Canada n'est pas reconnu pour cela.

Ceux qui servent de modèles ici ne nous montrent pas à nous occuper d'autrui. Le gouvernement nous donne l'exemple de gens qui ne se soucient que d'eux-mêmes. Si nous ne pouvons offrir un meilleur exemple aux Canadiens, eh bien, les gens dans les collectivités n'auront pas le réflexe de prendre soin les uns des autres.

La pauvreté chez les enfants est un problème très grave qu'il faut régler. Comme je l'ai dit durant mon discours, je m'inquiète de ce que nous laisserons comme héritage à la prochaine génération. La pauvreté chez les enfants au pays est inacceptable. Nous pensons que chaque individu doit pouvoir bien gagner sa vie pour assurer l'avenir de sa famille.

Nous voulons un pays...

• (1715)

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 17 h 15, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations. Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le vote par appel nominal sur la motion de l'opposition est réputé avoir été demandé et reporté au lundi 28 novembre 2005, après la période prévue pour les initiatives ministérielles.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je crois que si vous vérifiez, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour dire qu'il est 17 h 30.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 17 h 30?

Des voix: D'accord.

SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Rideau Hall

Ottawa

le 24 novembre 2005

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que la très honorable Michaëlle Jean, Gouverneure générale du Canada, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite aux projets de loi mentionnés à l'annexe de la présente lettre le 24 novembre 2005 à 15 h 47.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire de la Gouverneure générale,

Barbara Uteck

Selon l'annexe, les projets de loi qui ont reçu la sanction royale sont: le projet de loi S-37, Loi modifiant le Code criminel et la loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels—chapitre 40; le projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais)—chapitre 41; le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues—chapitre 42.

Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

LOI SUR L'INDEMNISATION COMMERCIALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 19 octobre, de la motion: Que le projet de loi C-364, Loi prévoyant l'indemnisation des associations d'industries canadiennes et des exportateurs canadiens qui subissent des pertes financières en raison de mesures de restrictions commerciales injustifiées imposées par des gouvernements étrangers qui ont signé des accords commerciaux visant des produits canadiens, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

• (1720)

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le vice-président: Je voudrais rendre une décision sur le projet de loi C-364, portant sur l'indemnisation commerciale. Je suis prêt à rendre ma décision sur le rappel au Règlement soulevé le 19 octobre par le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre au sujet du projet de loi C-364, Loi sur l'indemnisation commerciale.

J'aimerais tout d'abord remercier le secrétaire parlementaire d'avoir soulevé cette importante question concernant la prérogative financière de la Couronne. Je tiens aussi à remercier le député de l'Île de Vancouver-Nord et le député de Fort McMurray—Athabasca pour leurs interventions à cet égard.

Le projet de loi C-364 propose que le ministre des Finances indemnise tout exportateur canadien qui exporte des biens canadiens vers un État étranger des pertes qu'il subit en raison de mesures de restriction commerciales injustifiées imposées par le gouvernement de cet État.

Le secrétaire parlementaire a dit que l'article 3 de ce projet de loi obligerait le ministre des Finances à rembourser tous les frais juridiques raisonnables aux exportateurs ou aux associations d'industries et, de ce fait, exigerait une recommandation royale.

Le député de Fort McMurray—Athabasca a répliqué qu'un tel financement était déjà autorisé, puisque le ministre du Commerce international a annoncé dans un communiqué, le 15 avril 2005, que des fonds seront versés afin d'« aider à payer les frais juridiques associés à la défense des intérêts canadiens à la suite des mesures

Initiatives parlementaires

commerciales prises par les États-Unis dans le différend sur le bois d'oeuvre résineux ».

Or, la présidence tient à faire remarquer que, même si le ministre du Commerce international a réservé des fonds à des fins particulières, le projet de loi C-364 prévoit une dépense de deniers publics pour un nouvel objet général. Quelles que soient les dispositions contenues dans d'autres lois, la présidence estime que les mesures législatives proposées par le projet de loi C-364 devraient être accompagnées d'une recommandation émanant de la Couronne parce qu'elles entraînent une nouvelle dépense de fonds publics.

Dans le rappel au Règlement, le secrétaire parlementaire a également mentionné que l'article 4 oblige le ministre à fournir une garantie de prêt dans les cas où l'exportateur ou l'association d'industries est tenu de verser un dépôt de garantie ou une caution dans l'attente d'un jugement final, ce qui justifierait, selon lui, la nécessité d'une recommandation royale.

Pour sa part, le député de l'Île de Vancouver-Nord a soutenu que la garantie de prêt ne fait qu'engager le gouvernement à appuyer un prêt et qu'elle n'entraîne pas le prélèvement effectif de fonds sur le Trésor.

Or, il importe de souligner qu'en cas de défaillance, la Couronne serait responsable de rembourser la dette. Une recommandation royale est donc nécessaire, vu que le projet de loi, en imputant cette obligation au Trésor, entraîne une nouvelle dépense de deniers publics.

Par conséquent, j'en conclus que le projet de loi C-364 nécessite une recommandation royale.

Le 14 novembre dernier, le député de Fort McMurray—Athabasca a dit que cela n'empêchait pas la tenue d'un débat au sujet du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, ni son étude à l'étape du comité ou à l'étape du rapport, si la Chambre en décidait ainsi. Il a tout à fait raison à cet égard. Toutefois, la décision que je rends aujourd'hui vise à clarifier la nécessité d'une recommandation royale avant l'étape de la troisième lecture.

Par conséquent, en raison des dispositions qui autorisent des dépenses, la présidence refusera de mettre aux voix la question à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi dans son état actuel, à moins qu'une recommandation royale ne soit reçue.

DEUXIÈME LECTURE

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je veux prendre le temps de réagir à la décision que vous venez de rendre. Bien sûr, cela a pour effet que la position du gouvernement est maintenue. Évidemment, c'est un projet de loi de finances, donc qui exigerait une dépense. Le projet de loi ne pourra donc pas faire l'objet d'un débat de plus d'une heure.

J'en profite pour souligner la valeur du travail de mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, qui est aussi le député de Sydney—Victoria. Je siège à la Chambre avec lui depuis un bon bout de temps et je sais qu'il a été très efficace pour ouvrir de nouveaux marchés et créer des débouchés pour les entreprises canadiennes. Son travail, qu'il effectue souvent dans d'autres domaines et champs de compétence, a certainement porté fruit pour les travailleurs, les particuliers et les petits entrepreneurs d'un bout à l'autre du Canada. Je pense que le Parlement lui doit de chaleureux remerciements pour le travail qu'il a accompli.

Initiatives parlementaires

Je suis heureux de prendre part aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-364 qui, comme vous l'avez dit, porte sur l'indemnisation des associations d'industries canadiennes et des exportateurs canadiens qui subissent des pertes financières en raison de mesures de restrictions commerciales injustifiées imposées par des gouvernements étrangers qui ont signé des accords commerciaux visant des produits canadiens.

Je voudrais aussi utiliser le temps dont je dispose pour répondre à des déclarations qu'ont faites certains députés de l'opposition pendant la première heure du débat sur ce projet de loi. Comme chacun le sait, le projet de loi prévoirait l'indemnisation des associations d'industries canadiennes et des exportateurs canadiens qui subissent des pertes financières en raison de mesures de restrictions commerciales injustifiées imposées par des gouvernements étrangers qui ont signé des accords commerciaux.

À cet égard, je suis évidemment ravi de l'initiative que le gouvernement, le ministre du Commerce et le premier ministre ont prise dans le dossier du bois d'oeuvre. Il semblerait que notre stratégie a certainement été très fructueuse et qu'elle continuera de l'être.

Monsieur le Président, je pense pouvoir dire sans trop me tromper que vous comprenez cette industrie peut-être mieux que quiconque au Parlement.

C'est pour ces raisons que les nouvelles sont effectivement excellentes pour ce secteur et pour le commerce.

Comme chacun le sait, le projet de loi comporte deux volets. Dans un premier temps, il obligerait le gouvernement fédéral à rembourser au secteur privé tous les frais juridiques engagés lorsqu'un État étranger restreint les exportations canadiennes d'une manière qui contrevient à n'importe quel accord bilatéral ou multilatéral. Dans un deuxième temps, il est proposé que le gouvernement fournisse une garantie de prêt à l'égard d'un dépôt de garantie ou d'une caution qu'un État étranger peut exiger des exportateurs canadiens, en attendant qu'un tribunal rende sa décision finale sur une question.

Comme je l'ai mentionné, mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, a déclaré, pendant la première heure du débat le 19 octobre, que le gouvernement fédéral est conscient des préoccupations concernant les frais juridiques liés à la défense des intérêts canadiens dans le cadre de différends commerciaux. Le gouvernement du Canada sait que les frais occasionnés par les différends commerciaux sont élevés, notamment les frais de justice.

La complexité des enjeux des différends commerciaux, ainsi que le nombre de parties visées sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à l'augmentation inexorable des coûts juridiques. Il est indiscutable que le gouvernement s'est engagé clairement à représenter et à activement défendre les intérêts canadiens sur toutes les tribunes internationales. Nous le faisons tous les jours.

Nous consacrons des ressources financières et humaines considérables pour favoriser chez nous la création d'un milieu propice à la mise en place et au maintien de réseaux consultatifs internes. Ces réseaux permettent aux groupes concernés d'avoir leur mot à dire quand vient le moment de déterminer la réponse du Canada à des restrictions commerciales injustifiables de la part de gouvernements étrangers; par ailleurs, nous ne pouvons pas et nous ne devrions pas sous-estimer le travail précieux et le rôle utile des représentants du Canada à l'étranger quand vient le moment de défendre nos intérêts nationaux en matière commerciale.

Je peux donner aux députés l'assurance que les agents commerciaux canadiens dans nos ambassades et missions à l'étranger

travaillent très fort pour représenter nos intérêts commerciaux. Entre autre, nos représentants à l'étranger mènent des campagnes de publicité ciblées et rencontrent quotidiennement des décideurs et des représentants du monde des affaires et des médias locaux. Leur objectif est clair: préconiser des positions favorables au Canada.

J'aimerais répondre à certaines des déclarations qu'ont faites mes collègues d'en face quand on débattait de la question en octobre. J'ai été quelque peu surpris d'entendre le député de Fort McMurray—Athabasca dire qu'il était grand temps que le gouvernement fédéral « se penche sur la question du bois d'oeuvre et sur d'autres différends commerciaux ». Comme nous l'avons dit plus tôt, grâce à ce qu'a fait gouvernement, cette question sera résolue sous peu.

● (1725)

Nos actions ont clairement établi que le différend sur le bois d'oeuvre est une priorité pour le gouvernement. Ce dernier explore toutes les options possibles, y compris les poursuites judiciaires, l'intervention politique de haut niveau et les campagnes de sensibilisation, dans l'optique de résoudre le différend.

Comme le sait le député, le premier ministre a saisi toutes les occasions pour soulever la question auprès du président Bush, y compris récemment, le 18 novembre, lors de la réunion des pays membres de la Coopération économique de la zone Asie-Pacifique, l'APEC, qui a eu lieu à Busan, en Corée.

Nous comprenons très bien les conséquences négatives des droits imposés par les États-Unis pour les entreprises, les travailleurs et les collectivités du Canada et nous compatissons. C'est pourquoi le gouvernement du Canada est déterminé à continuer de travailler avec l'industrie et les provinces pour exiger des États-Unis qu'ils respectent leurs obligations commerciales.

Cet effort commun est aussi déployé au nom des autres industries canadiennes qui sont assujetties à des mesures commerciales restrictives et injustifiées. Par exemple, quand les États-Unis ont ordonné des enquêtes sur les exportations canadiennes de blé ou de porcins sur pied, ou quand ils ont interdit l'importation de bovins canadiens, le gouvernement a agi.

Par conséquent, il est faux de dire que le gouvernement a « négligé » les intervenants canadiens touchés par des différends commerciaux. C'est tout le contraire.

Je partage certes l'avis du député de Fort McMurray—Athabasca lorsqu'il dit que le Canada est une nation commerçante. Je suis on ne peut plus d'accord avec lui quand il soutient que « le gouvernement canadien a un devoir clair [...] de prendre toutes les mesures législatives à sa disposition pour protéger nos industries exportatrices et notre commerce ».

C'est ce que nous avons fait et c'est ce que l'actuel gouvernement continuera de faire. Toutefois, le député et d'autres collègues des partis d'opposition semblent envoyer des messages contradictoires au sujet de ce projet de loi. D'une part, le député de Fort McMurray—Athabasca déclare « Jusqu'à présent, [...] les frais juridiques s'élèvent à 350 millions de dollars et augmentent de 100 millions de dollars par année. » Puis, il ajoute que le projet de loi C-364 « ne coûtera sans doute pas un sou aux contribuables, ni à court terme, ni à long terme ». Monsieur le Président, je pense que, de toute évidence, votre décision d'aujourd'hui règle cette question.

Si j'ai bien compris le projet de loi C-364, le député s'attend à ce qu'en vertu du projet de loi, le gouvernement paie au moins une partie des frais juridiques engagés par l'industrie canadienne du bois d'oeuvre.

Initiatives parlementaires

Il va sans dire que je n'essaie pas de minimiser l'importance du problème qui a donné lieu au projet de loi C-364 et que je n'essaie pas non plus de minimiser les préoccupations concernant les frais juridiques liées à ce genre des différends commerciaux. Le gouvernement fédéral doit également faire face à des frais juridiques, mais nous estimons qu'il y a des façons plus efficaces et plus efficaces d'aider les industries visées par des différends commerciaux.

Il y a par exemple la stratégie commerciale annoncée récemment, Commerce-CAN, qui réaffirme l'engagement du gouvernement à l'égard de la création d'emplois, de la croissance économique et de la prospérité durable.

Cette initiative prend appui sur quatre piliers. Premièrement, renforcer et élargir le cadre bilatéral et multilatéral du Canada et décupler les efforts axés sur la défense des intérêts canadiens. Pour cela, il faudra promouvoir la réussite des négociations de l'Organisation mondiale du commerce à Doha, défendre les droits des Canadiens par l'intermédiaire de l'ALENA et de l'OMC et élaborer, bien entendu, de nouveaux mécanismes d'intervention en matière d'investissement et de commerce.

L'initiative Commerce-CAN vise à rehausser le profil et la visibilité du Canada de manière à positionner notre pays dans les nouveaux marchés clés et émergents. Dans ce sens, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 12 millions de dollars pour étoffer la promotion des intérêts du Canada sur les marchés clés, notamment au moyen d'activités visant à établir des liens institutionnels et à réaliser des projets conjoints de recherche à l'appui des intérêts commerciaux et économiques du Canada.

Le commerce international est une priorité pour le gouvernement et les mesures que nous prenons en témoignent.

Le gouvernement fédéral travaille avec tous les intervenants canadiens intéressés, tant au Canada qu'à l'étranger, à l'élaboration d'une position commune et solide.

Y a-t-il des délais inattendus dans le règlement des différends commerciaux? Oui.

Souhaitons-nous que le processus de règlement des différends fonctionne de façon plus opportune? Bien sûr.

C'est précisément pour cela que des hauts fonctionnaires des trois pays parties à l'ALENA discutent des façons d'améliorer l'application du chapitre 19.

Les députés n'ont peut-être pas oublié que le premier ministre a fait part on ne peut plus clairement au président Bush des préoccupations du Canada à cet égard lors de la visite du président en novembre 2004.

J'assure aux députés et à toute la population canadienne que le gouvernement continuera de représenter de façon diligente et responsable les intérêts commerciaux du Canada dans ces différends commerciaux.

Enfin, le gouvernement du Canada continuera de coopérer avec les intervenants canadiens à la prise de positions communes et solides et de jouer un rôle dynamique au sein de l'ALENA et de l'OMC, de manière à ce que l'on clarifie et améliore les règles régissant le commerce mondial.

• (1730)

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, je prends la parole en réitérant, dès le départ, que le Bloc québécois est favorable à

l'adoption du projet de loi C-364. En effet, s'il y a eu un côté intéressant à l'action du gouvernement fédéral dans la crise du bois d'oeuvre, soit la préparation juridique pour gagner la cause en bout de ligne, il y a par contre un côté beaucoup moins intéressant, soit la frilosité du gouvernement fédéral pour secourir les entreprises et leur donner un soutien adéquat.

L'initiative du député, dans le cas présent, s'inscrit dans une ligne correctrice.

On voudrait qu'un message clair soit envoyé à tous les pays du monde. Dans le cas présent, il serait appliqué aux Américains dans la crise du bois d'oeuvre. S'ils décident d'aller à l'encontre d'accords internationaux, ils trouveront sur leur chemin, lorsque le Canada est concerné, un gouvernement qui défendra les industries du pays qui sont touchées et il assurera leur protection. C'est ce message du gouvernement qu'on n'a pas retrouvé, mais que j'aime retrouver dans le projet de loi du député qui vient de nous être présenté.

C'est dans la même optique que l'annonce que l'on a eue aujourd'hui de la part du gouvernement fédéral. Celle-ci a entraîné des réactions très négatives. Par exemple, on dit ceci dans un article intitulé « Un programme d'aide à l'industrie forestière plus que décevant »:

Le président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), M. Guy Chevette, est grandement déçu du programme d'aide à l'industrie forestière qui a été rendu public aujourd'hui, par le gouvernement [du premier ministre du Canada].

« Il semble que le gouvernement canadien n'ait pas encore saisi la précarité de la situation financière de l'industrie forestière du Québec, notamment dans le secteur du bois d'oeuvre, où plus de 330 millions de dollars ont été prélevés annuellement par les États-Unis, depuis le mois de mai 2002, et ce, de façon illégale », de souligner M. Chevette.

Dans le même esprit que le projet de loi proposé, on doit donc envoyer un message aux Américains comme quoi il est clair et net qu'on défendra notre industrie.

Dans le même esprit, nous nous serions attendus à ce que le gouvernement fédéral aille de l'avant avec des garanties de prêts pour l'équivalent des sommes payées par les entreprises aux Américains, qui les ont perçues de façon illégale. En effet, pour ce qui est du panel de l'ALENA, les Américains ont finalement décidé de s'y conformer, mais sans remettre l'argent. Or, on a encore l'indication qu'on veut faire traîner le débat, s'assurer qu'en bout de ligne il restera de moins en moins d'entreprises québécoises et canadiennes.

Même si on remporte la victoire juridique, même si on gagne la bataille du retour au libre-échange sur le bois d'oeuvre, il n'y aura plus d'entreprises pour le fêter.

Dans cet esprit, on aurait aimé que les garanties de prêts s'élèvent à 5 milliards de dollars. En effet, comme le dit le Conseil de l'industrie forestière québécoise, et je cite un texte de presse:

Le Conseil estime que cette décision envoie le mauvais message aux Américains, laissant entendre que le Canada ne croit pouvoir récupérer que 800 millions des 5 milliards de dollars accumulés à la frontière.

Initiatives parlementaires

On voit à quel point l'approche un peu mesquine du gouvernement fédéral a des effets négatifs importants dans ce qui reste le point le plus important de la négociation, c'est-à-dire la récupération des 5 milliards de dollars que les Américains ont recueillis de façon illégale. Pour s'assurer que ce soit fait, pour qu'à la négociation sur cette somme on adopte une position ferme, il aurait fallu que les garanties de prêts assurent la totalité de ces sommes. Il aurait fallu aussi qu'on adopte un projet de loi, comme celui devant nous aujourd'hui, pour dire que si le gouvernement américain ou tout autre gouvernement dans le monde ne respecte pas la décision d'un accord international, nous protégerons l'industrie touchée dans sa défense après que ce pays aura démontré qu'il ne respectait pas l'accord international.

On a donc une décision des Américains de respecter le panel, mais on n'a pas encore de décision pour s'assurer qu'on pourra récupérer les 5 milliards de dollars. Or, il faut absolument qu'on puisse aller de l'avant dans ce sens. Seulement pour le Québec, on parle de 1,2 milliard de dollars qui ont été ainsi versés aux Américains, alors que l'annonce d'aujourd'hui du gouvernement fédéral ne permettra de garantir les prêts que pour 150 millions de dollars.

On dirait qu'on a décidé de simplement garder le nez des entreprises en dehors de l'eau, mais qu'on ne veut pas vraiment leur donner un coup de main sérieux. En effet, il y a d'autres aspects du programme qui peuvent être intéressants dans l'annonce faite aujourd'hui, mais l'urgence du moment, l'urgence que j'ai sentie aux rencontres que j'ai eues, aux contacts que j'ai eus avec des gens des industries, avec les petites, moyennes ou grandes entreprises touchées par la crise du bois d'oeuvre, c'est que le plus tôt possible, il faut qu'il y ait de l'argent comptant qui permette de venir donner de l'oxygène pour permettre à nos entreprises de passer au travers de la crise. De la même façon qu'aujourd'hui, le débat montre que le gouvernement reste frileux sur le projet de loi des conservateurs. Dans son plan d'action, il a la même logique et il est très frileux.

• (1735)

Dans le même état d'esprit, on peut se pencher sur l'ensemble des déclarations faites à ce sujet. Le gouvernement du Québec en a faite une qui dit qu'il « juge insuffisante l'aide annoncée par le gouvernement fédéral pour l'industrie du bois d'oeuvre. Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Claude Béchar, souhaite que la porte demeure ouverte à Ottawa, même après l'élection fédérale, pour que le Québec puisse en obtenir davantage ».

Nous sentons une insatisfaction profonde par rapport à l'annonce qui vient d'être faite. Depuis plusieurs années, nous avons engagé cette bataille contre les Américains. Nous savons que nous avons une bonne cause et une bonne défense du point de vue juridique. Toutefois, nous n'avons pas de soutien financier adéquat. Encore aujourd'hui, nous ne retrouvons pas cette volonté, ni dans le fait que le gouvernement se refuse à adopter le projet de loi dont nous sommes saisis, ni dans le fait que le programme annoncé aujourd'hui par le gouvernement est nettement insuffisant.

Il y a plusieurs mois, on a annoncé que les frais juridiques seraient couverts et l'on n'est toujours pas capable de le faire. Quand on fait une belle annonce politique comme celle de couvrir les frais juridiques des associations, entre autres, cela donne de l'oxygène. Puis, mois après mois, on attend toujours le chèque et l'on ne le reçoit jamais. En fin de compte, il n'y a pas d'aide. Aucun soutien n'est donné.

Aujourd'hui, malgré l'annonce du plan, il a fallu revenir à l'offensive à ce sujet, car les gens de l'industrie attendent toujours

une lettre de garantie. Celle-ci leur permettrait de dire à leurs banquiers qu'ils ont une garantie du gouvernement établissant que les frais juridiques seront assumés. Ainsi, ils pourraient leur demander de leur donner une chance de s'en tirer en ce qui a trait aux marges de crédit. Cette annonce n'a toujours pas été entendue.

Nous constatons que l'industrie forestière québécoise et le gouvernement du Québec sont déçus. Ils sont insatisfaits de l'annonce du plan d'action du gouvernement fédéral. Effectivement, tout d'abord, on a réagi beaucoup trop tard. Il a fallu taper sur le clou pendant plus de deux ans. Le Bloc québécois a fait des demandes à répétition en Chambre. Je ne sais combien de questions nous avons posées — peut-être 20, 25, 30 ou 50 — pour que des garanties de prêts soient assurées par le gouvernement. Finalement, on nous annonce qu'il y en a, mais pour 800 millions de dollars sur un total de 5 milliards de dollars, soit 16 p. 100. Chaque fois que nous devons payer 100 \$ de droits aux Américains, le gouvernement canadien garantira 16 \$. Il restera 84 \$ non garantis.

Lors des négociations qui viendront pour récupérer cet argent, les Américains comprendront que le gouvernement canadien ne veut pas courir de risques. Il s'attend à recevoir 800 millions de dollars sur 5 milliards de dollars et à récupérer 16 p. 100 des sommes. Les Américains pourraient adopter une position intransigeante disant qu'ils ne verseront pas les 5 milliards de dollars, qu'ils n'en verseront même pas 50 p. 100. En bout de ligne, cette position serait très pénalisante, alors qu'il n'y a aucune raison pour que cet argent demeure dans les poches des Américains.

Je conclurai en soulignant que l'initiative de mon collègue mérite d'être appuyée. Le gouvernement aurait dû tenir compte beaucoup plus rapidement de l'ensemble des idées qui ont été émises pour soutenir l'industrie et il aurait aussi dû tenir compte des questions que l'on posait à répétition en Chambre. Pendant longtemps, on nous a dit qu'on ne pouvait assurer les garanties de prêts, qu'on ne pouvait le faire parce que ce n'était pas légal ni conforme aux accords internationaux. C'est conforme aux accords internationaux. On a décidé de le faire, mais en quantité insuffisante. Dans le même esprit, on aurait dû adopter le projet de loi.

Le Bloc québécois appuie le projet de loi présenté aujourd'hui. C'est un outil additionnel permettant à notre industrie du bois d'oeuvre de s'en tirer correctement. Elle en a dramatiquement besoin. Aujourd'hui, par sa réaction aux annonces du plan d'aide du fédéral, nous constatons que ce plan n'est pas satisfaisant pour elle. Cela ne lui permet pas d'espérer pouvoir passer au travers de la crise sans pénalité. En conséquence, il y a moins de dépenses en recherche et développement, moins de compétitivité, et moins d'emplois sont maintenus.

À la fin de la crise, on aura gagné la cause, on pourra se taper dans les mains, mais il n'y aura plus d'entreprises ni de travailleurs pour en profiter. Il faut que le gouvernement fédéral fasse un effort additionnel. Dans cet esprit, on devrait adopter le projet de loi dont la Chambre est saisie.

• (1740)

[Traduction]

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-364, Loi sur l'indemnisation commerciale. Je voudrais féliciter le député du Nord de l'Alberta qui a présenté ce projet de loi constituant une importante contribution à notre discussion à propos du différend sur le bois d'oeuvre. Au cours de la première heure du débat, le porte-parole de notre parti en matière de commerce international s'est prononcé pour le projet de loi.

Initiatives parlementaires

Le projet de loi est destiné à dédommager les associations de producteurs canadiens et les exportateurs canadiens pour les pertes financières qu'ils subissent en raison des mesures restrictives injustifiées qu'appliquent des États étrangers pourtant signataires d'accords commerciaux visant les produits canadiens. Il s'agit d'une mesure pour remédier à la situation que nous avons connue au Canada ces derniers temps dans le secteur du bois d'oeuvre.

Malheureusement, comme les Canadiens ont pu le constater, le gouvernement libéral n'a rien fait pour résoudre le différend sur le bois d'oeuvre. Il a abandonné les travailleurs et leurs familles. Il a abandonné des collectivités entières du Canada. Il a abandonné les exportateurs et les associations de producteurs, qui ont dû payer les frais juridiques découlant du différend.

Quatre millions de dollars par jour s'envolent aux États-Unis en raison des droits illégaux imposés sur le bois canadien. Et ce n'est pas nouveau. Cette situation dure depuis des années. Plus de 5 milliards de dollars ont été illégalement perçus par les États-Unis, même si, jugement après jugement, on a donné raison au Canada, y compris lors du recours devant le tribunal de l'ALENA, dont les décisions sont censées être exécutoires.

Il ne s'agit pas seulement de lenteur dans les négociations commerciales, comme le secrétaire parlementaire voudrait nous le faire croire. L'enjeu est plutôt de savoir si les accords en question sont à l'avantage des Canadiens et s'ils fonctionnent comme ils le devraient.

Par ailleurs, nous avons entendu des gens inquiets nous dire que, dans ses négociations avec les Américains, le gouvernement libéral serait prêt à abandonner une partie de la somme de 5 milliards de dollars et d'accepter ainsi qu'une somme moindre serait due aux Canadiens en raison de ce différend. Si c'est vrai, il est épouvantable qu'on envisage une telle concession. Cet argent est dû aux Canadiens et devrait leur être remboursé. L'accord devrait fonctionner tel que prévu au départ.

Nous avons appris que les exportateurs et les associations de producteurs ont dû déboursier jusqu'à 350 millions de dollars en frais juridiques à cause de ce différend. Nous croyons qu'une aide devrait leur être accordée compte tenu de la situation exceptionnelle qui règne, de l'intransigeance des États-Unis dans le dossier du bois d'oeuvre et de l'inaction du gouvernement libéral.

Ce n'est qu'aujourd'hui, quelques jours avant la chute du gouvernement libéral, qu'un programme d'aide au secteur du bois d'oeuvre a été annoncé. Malheureusement, c'est trop peu, trop tard. Difficile de croire que ce conflit dure depuis des années, qu'il a eu un tel impact sur les collectivités, sur les travailleurs et sur les entreprises, et que ce n'est qu'aujourd'hui, quelques jours avant la chute du gouvernement, qu'on présente des mesures pour régler la situation. C'est inacceptable. C'était une priorité des plus urgentes, surtout pour les Britanno-Colombiens. Il est absolument inacceptable que les libéraux aient mis tant de temps à agir. C'est une autre raison qui explique pourquoi les Britanno-Colombiens, et pas seulement les députés de l'opposition, ont perdu confiance dans le gouvernement.

La Colombie-Britannique a été durement touchée par le conflit sur le bois d'oeuvre. Comme je l'ai dit, bien des emplois ont été perdus. Un membre de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique m'a dit récemment qu'au moins 17 scieries ont fermé. La situation financière de nombre de familles a été anéantie. D'autres secteurs en ont également subi les effets. Le bien-être économique d'un grand nombre de collectivités de l'intérieur de la Colombie-Britannique

dépend de l'industrie du bois d'oeuvre. Les entreprises de ces secteurs ont subi un énorme coup dur.

Qu'ont fait les libéraux? Ils ont passé quelques coups de téléphone, après avoir mis des mois à dénicher le numéro du président. Le président Bush n'a pas reçu d'appel pendant des mois. À plusieurs reprises, des députés de l'opposition ont exhorté le premier ministre à agir. Il a attendu des mois avant de téléphoner à son homologue des États-Unis. J'imagine qu'il ne trouvait pas le numéro.

Que fait le premier ministre maintenant? Il a dit qu'il en avait parlé au président Bush et qu'il avait soulevé la question lors de la récente conférence de l'APEC. Que fait-il maintenant? Il menace d'en parler encore. Comme mon chef l'a dit l'autre jour à la Chambre, on dirait que la seule arme des libéraux dans le conflit avec les États-Unis est un disque qui saute et qui répète sans cesse la même menace de tenir des pourparlers et encore des pourparlers.

● (1745)

C'est tout simplement inacceptable. Les gens de la Colombie-Britannique savent que ce n'est pas une façon acceptable de régler ce différend. Ils ont des liens étroits avec les États-Unis. Ils savent ce que cela signifie de vivre à côté des États-Unis. Ils veulent des mesures concrètes. Ils n'ont pas peur d'affronter les Américains et d'affirmer que cette situation est inacceptable. Ils ne craignent pas de prendre des mesures pour exercer des pressions sur les Américains et leur montrer que nous sommes sérieux dans ce dossier. Les gens de la Colombie-Britannique n'ont pas peur, par exemple, de l'imposition d'un droit sur nos exportations énergétiques. Ils savent qu'on attirera alors l'attention des Américains sur ce dossier.

Ils n'ont également pas peur de contester la prise de contrôle par des Américains de la société Terasen Gas, une entreprise de service public du Canada, et ils ne craignent pas d'imposer des restrictions à ce sujet. La troisième entreprise de service public en importance au Canada tombe entre les mains de la société Kinder Morgan, une entreprise américaine, sans que le Canada ne proteste. Pourtant, plus de 8 000 habitants de la Colombie-Britannique ont écrit à la commission des entreprises de service public de la Colombie-Britannique pour soulever de sérieuses questions au sujet de la prise de contrôle de cette entreprise, qui a été pendant de nombreuses années une entreprise publique de la Colombie-Britannique. Pendant longtemps, elle n'a pu être détenue par des intérêts étrangers. L'actuel gouvernement de la Colombie-Britannique a changé tout cela.

Ceux qui ont écrit à la Commission des entreprises de service public de la Colombie-Britannique ont réclamé des mesures à ce sujet, ainsi que des audiences publiques. La commission a rejeté toutes leurs questions et refusé de tenir des audiences publiques.

Nous espérons que le gouvernement fédéral, par l'entremise d'Investissement Canada, de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, prenne également des mesures, mais malheureusement, il a lui aussi cédé et a déclaré qu'il n'y avait aucune raison pour bloquer cette prise de contrôle. C'est typique. Onze milles prises de contrôle ont eu lieu sans qu'Investissement Canada ne bouge. Je suppose que c'était un faux espoir de notre part de penser qu'il aurait peut-être, à ce stade-ci, trouvé le courage d'agir au nom des Canadiens et dans leur intérêt.

Initiatives parlementaires

De nombreux Canadiens se préoccupent de cette prise de contrôle pas simplement parce que Terasen exploite le principal pipeline d'hydrocarbures et qu'il est un gros fournisseur de gaz à plus de 800 000 clients de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Ils s'inquiètent également de ses intérêts dans les systèmes d'adduction d'eau de nos municipalités. Terasen possède les systèmes d'adduction d'eau de plus d'une douzaine de municipalités au Canada, notamment Calgary et Kelowna. Beaucoup de Britanno-Colombiens et de Canadiens s'inquiètent de voir qu'une entreprise étrangère, Kinder Morgan, prendra pied dans nos systèmes d'adduction d'eau et ils se demandent ce que cela va entraîner sur le plan du libre-échange et du contrôle de nos ressources en eau.

De graves questions entourent la prise de contrôle de Terasen. Le Nouveau Parti démocratique a protesté. De nombreux habitants de la Colombie-Britannique ont aussi protesté. Le caucus du NPD à l'assemblée législative provinciale a travaillé fort dans ce dossier et a protesté. À notre avis, il s'agit d'un dossier où le gouvernement aurait pu choisir d'exercer de la pression sur les États-Unis. Cette pression aurait pu dénouer la crise du bois d'oeuvre. Sans mesure concrète de la part du Canada, les Américains ne bougeront pas. Nous savons tous que c'est la réalité de notre relation avec les États-Unis.

L'été dernier, le NPD a demandé que le Parlement soit rappelé plus tôt pour s'attaquer à la crise du bois d'oeuvre. Nous étions prêts à revenir de nos circonscriptions pour travailler à la Chambre et régler ce problème. Les libéraux ont rejeté cette suggestion et rien n'a été fait.

Nous avons demandé que des droits soient imposés dans le secteur de l'énergie et rien n'a été fait. Nous avons aussi préconisé la suspension des négociations concernant l'ALENA amélioré. Le gouvernement négocie actuellement activement un élargissement de l'ALENA. N'est-ce pas ridicule compte tenu de l'échec lamentable qu'est cet accord pour les Canadiens?

Nous croyons que le projet de loi contribue de façon positive aux discussions entourant le différend sur le bois d'oeuvre et qu'il contient une suggestion importante sur la façon d'aider les compagnies touchées. Nous sommes prêts à ce que ce projet de loi aille de l'avant et soit étudié de façon plus approfondie.

● (1750)

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur de participer au débat sur le projet de loi C-364. J'y tenais d'autant plus que ce projet de loi a été présenté par l'inlassable député de Fort McMurray—Arthabaska.

On pourrait se demander quel est le rapport entre le député de St. John's-Sud—Mount Pearl et celui de Fort McMurray—Athabasca. Il y a très peu de Terre-Neuviens et de Labradoriens qui ne connaissent personne à Fort McMurray. En raison de ce qui s'est produit dans notre propre province au cours des années, du fait surtout de la négligence et de la mauvaise gestion du gouvernement, un grand nombre de nos jeunes gens ont quitté migré vers l'Ouest. Fort McMurray est la troisième plus grande agglomération de Terre-Neuve. Cela donnera aux députés une idée de la population de Fort McMurray. Tout intérêt que pourrait manifester le député de Fort McMurray a un intérêt pour la population de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les gens peuvent également se demander pourquoi je prends la parole sur ce projet de loi. Bien que celui-ci ne mentionne même pas le bois d'oeuvre, la plupart d'entre nous sont conscients du fait que la grande question sous-jacente à ce projet de loi est le conflit du bois d'oeuvre et les arnaques dont les producteurs et les exportateurs ont été victimes en raison de l'inaction du gouvernement.

Il n'y a pas beaucoup d'exportateurs ou de producteurs de bois d'oeuvre dans ma circonscription. Maintenant, c'est plus ou moins une circonscription urbaine. Lorsque ma circonscription comprenait encore sa partie rurale, les arbres étaient rares et petits. Je ne me suis jamais impliqué directement dans ce dossier. Cependant, nous avons bien des producteurs et des exportateurs de bois d'oeuvre dans la province. Ils se trouvent principalement dans la région des deux députés libéraux, sur lesquels je n'attirerai pas l'attention. En effet, ils sont à Terre-Neuve-et-Labrador aujourd'hui. Ils y font une annonce politique de projets d'infrastructure, dont l'une avait été faite à Terre-Neuve-et-Labrador voilà déjà un mois. À l'approche des élections, les libéraux adorent faire les mêmes annonces deux fois et peut-être même trois ou quatre fois.

Ce qui est drôle aujourd'hui, c'est que lorsque les deux députés sont arrivés à Terre-Neuve-et-Labrador pour faire leur annonce, ils sont arrivés séparément, sans savoir que l'autre devait aussi être là. Il semblerait qu'ils se soient présentés pour faire la même grosse annonce. Ce soir, les médias locaux se régalaient de la façon dont les députés sont désorganisés.

Puisqu'ils ne pouvaient pas être ici, quelqu'un devait prendre la défense de Terre-Neuve-et-Labrador. Nous avons découvert que c'est une pratique courante.

La principale préoccupation à laquelle renvoie le projet de loi c'est la période qui a suivi la signature de l'accord de libre-échange, un accord que, au départ, le gouvernement d'en face avait déclaré ne jamais pouvoir appuyer. Lorsque le gouvernement Mulroney avait lancé l'idée du libre-échange, les libéraux avaient déclaré qu'ils ne l'appuieraient jamais. Ils avaient dit que, s'ils étaient élus, il n'y aurait pas de libre-échange. Nous savons tous qu'ils avaient dit la même chose de la TPS.

Ils ont été élus et nous avons le libre-échange et la TPS. C'est heureux. Ces jours-ci, la seule chose dont peuvent se vanter les libéraux, c'est de l'excédent budgétaire. Nous avons un excédent depuis quelques années. On peut penser que, si les libéraux ne nous replongent pas dans le rouge, comme ils semblent vouloir le faire ces temps-ci, nous continuerons d'avoir des excédents. Les libéraux parlent de magnifiques politiques financières.

Nous savons comment nous sommes arrivés en situation excédentaire. L'excédent s'explique par trois programmes, le principal étant le libre-échange. Personne au Canada ne doute que le libre-échange compte pour la majeure partie de l'argent que nous recevons. En deuxième lieu, il y a la TPS et personne n'aime cette taxe. Le gouvernement voulait s'en débarrasser, mais elle rapporte énormément. Elle a aidé à équilibrer le budget.

● (1755)

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, à l'approche des Fêtes, ne pouvons nous attribuer tout le mérite du plan pour éponger l'énorme déficit du passé, un déficit que nous a légué le gouvernement Trudeau et qui a augmenté lorsque les taux d'intérêt ont dépassé 20 p. 100. Toutefois, nous avons un plan. Il comprenait le libre-échange et la TPS et il a permis d'éponger le déficit.

Initiatives parlementaires

Reconnaissons la contribution des libéraux. Ils ont contribué à la création d'un excédent en sabrant dans les programmes sociaux. C'est là leur principal apport au déficit. On n'a qu'à regarder ce qui est arrivé à nos transferts pour la santé et l'éducation pendant toutes ces années sous la direction du gouvernement libéral. Les programmes sociaux à l'échelle du pays ont tellement souffert. Depuis quelques jours, le gouvernement réinjecte des milliards de dollars dans les programmes sociaux sans plan de gestion.

Maintenant que nous avons salué la contribution des libéraux, examinons la situation actuelle.

Les producteurs et les exportateurs ont perdu 5 milliards de dollars, un montant qui ne leur est d'aucune utilité à l'extérieur du pays. Ils disposeraient de cet argent si le gouvernement faisait preuve de leadership ou s'il se montrait fort sur la scène internationale. Le Canada est la risée du monde.

Je veux m'écarter du sujet du bois d'oeuvre pour une minute parce que tout le monde en parle, tout le monde parle de droits et de l'incapacité du gouvernement d'amener les pays signataires de l'ALENA, les États-Unis en l'occurrence, à respecter cet accord. C'est inconcevable. Quel manque de leadership.

Passons à une autre question. Il y a quatre ans environ, les députés de ce côté-ci de la Chambre et certains d'entre nous dans le coin à cette époque ne cessaient de demander au ministre du Commerce international quand il se pencherait sur les négociations prochaines sur le bois d'oeuvre. Il répondait qu'il ne fallait pas s'inquiéter, que le Canada n'avait jamais eu à faire face à une décision internationale défavorable. Il ne devait pas y avoir de problème. Puis, l'heure est arrivée. Que s'est-il passé? Demandons à nos exportateurs et à nos producteurs. Le gouvernement jouait du violon pendant que Rome brûlait.

Au même moment, nous avons également posé des questions sur le tarif imposé sur les crevettes exportées sur le marché européen. Si les crevettes canadiennes sont cuites et pelées ici, elles sont soumises à un tarif de 20 p. 100 lorsqu'elles sont envoyées sur les marchés européens. Certains diront que les Européens ont les moyens de payer. Si c'était le seul critère, cela ne serait pas un problème. Le problème, c'est que dans notre grande bonté, nous accordons une énorme quantité de crevettes à ces mêmes pays européens qui bloquent l'entrée de notre surproduction sur les marchés. Ces derniers sont exemptés de droits de douanes et ils peuvent offrir leurs crevettes sur les mêmes marchés où nous vendons nos crevettes et à un prix inférieur de 20 p. 100 à celui que nous devons exiger. Chaque fois que nous augmentons les quotas au large de nos côtes, c'est le Canada qui en bénéficie d'abord, mais les autres pays obtiennent également un quota.

Au Canada, nous respectons les quotas qui nous sont imposés. Les étrangers capturent parfois jusqu'à dix fois la quantité de poissons permise. L'an dernier, lorsque le Danemark s'est vu imposer un quota, il a eu recours à la procédure d'opposition, disant qu'il n'était pas d'accord, et il a affirmé qu'il comptait capturer 10 fois plus de poissons que le quota imposé. Les Danois en ont capturé sept fois plus que ce à quoi ils avaient droit. C'est du moins ce qui a été consigné. On ne peut qu'imaginer combien de poissons ils ont réellement pêché.

Où vont les crevettes danoises? Sur les marchés européens. Qui fait obstacle au Canada? Qui milite pour que les droits de 20 p. 100 soient maintenus? Les Danois. Que faisons-nous à cet égard? Certains canadiens pourraient dire ce que nous faisons plus vite et en moins de mots. Toutefois, nous ne faisons absolument rien. C'est la même situation dans le dossier du bois d'oeuvre. Nous sommes

absents sur la scène internationale. Nous sommes en train de devenir la risée du monde et ce sont les Canadiens qui en souffrent.

● (1800)

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi d'initiative parlementaire proposé par mon ami, le député de Fort McMurray—Athabasca.

Le projet de loi C-364 propose d'indemniser les entreprises canadiennes qui subissent des pertes financières en raison de mesures de restrictions commerciales injustifiées imposées par des gouvernements étrangers qui ont signé des accords commerciaux visant des produits canadiens.

Comme chacun le sait, le Canada est un pays commerçant. Près de la moitié de notre PIB provient du commerce international. Il est très important que nous ayons un système fondé sur des règles garantissant que notre pays, avec sa population moins nombreuse, ait néanmoins accès aux marchés mondiaux, mais ce, dans le cadre d'un système commercial juste.

Pour cette raison, le gouvernement canadien de même que l'opposition ont toujours lutté pour que nous ayons ce que nous appelons des règles commerciales justes. Nous voyons donc d'un très bon oeil l'OMC et d'autres accords commerciaux. Nous voulons que soient menées à bien les négociations actuelles avec le Japon et celles qui, nous l'espérons, seront également menées avec l'Inde dans l'avenir.

Dans le passé, j'ai assisté aux rencontres de l'OMC à Seattle et à Doha, pour vérifier que le Canada y était bien représenté et que nous obtenions pour nos exportateurs canadiens et nos marchés un système fondé sur des règles justes.

J'espère que le député de Macleod ira à Hong Kong pour la prochaine réunion de l'OMC, même si des élections planent à l'horizon. Il est important que la voix du Canada soit entendue. Le député de Macleod a fait de l'excellent travail en assurant que la voix du Canada soit entendue. J'espère qu'il ira là-bas et qu'il fera entendre la voix du Canada à la réunion de l'OMC.

Il ne fait pas de doute qu'il y a de plus en plus de protectionnisme dans le monde. Malgré la réunion de l'OMC, on veut voir que les subventions agricoles que versent à leurs producteurs l'Union européenne et les États-Unis font l'objet d'examins et de critiques de toutes parts parce qu'elles causent des distorsions sur le marché.

Le Canada tente d'obtenir un système fondé sur des règles. Qu'en est-il des pays du tiers monde qui ne peuvent pas obtenir un système fondé sur des règles? Ces pays-là s'en remettent à l'OMC. Désormais, ils demandent à l'OMC d'interdire les subventions pour rendre le commerce équitable.

Le Canada a annoncé qu'il annulera la dette des pays du tiers monde. Le Canada a annoncé qu'il augmente son aide étrangère, mais, en même temps, il n'ouvre pas son marché. Je suis heureux de dire que le Canada a ouvert son marché, mais d'autres pays de l'Union européenne ne l'ont pas fait.

J'ai regardé récemment un documentaire sur le lac Victoria, en Afrique orientale, d'où je viens, et la grande quantité de poisson qui y est pêché ne peut être exporté dans les pays de l'Union européenne en raison de mesures restrictives. Imaginez ce qui se produirait si tout ce poisson était exporté dans l'Union européenne. La situation économique changerait du tout au tout. Ces gens-là n'auraient plus besoin d'aide étrangère parce qu'ils pourraient soutenir la concurrence sur le marché mondial et faire des affaires.

Initiatives parlementaires

En tant que député, j'ai siégé pendant huit ans au Comité des affaires étrangères. J'ai vu des pays ouvrir leur marché. Il est très difficile d'obtenir que des pays ouvrent leur marché à cause de leurs intérêts nationaux et de leurs marchés intérieurs.

Quand l'ALENA a été conclu, nous avons cru que c'était un excellent accord. Nous avons parcouru le monde pour dire que l'ALENA était le genre d'accord que tous les pays devraient avoir pour assurer le libre-échange. Nous avons dit que l'ALENA était le meilleur accord commercial que tout pays puisse avoir. Or, la décision sur le bois d'oeuvre à laquelle les États-Unis refusent de se conformer a été un dur choc pour tous ceux qui se battent pour le libre-échange.

● (1805)

M. Bush lui-même a dit qu'il aimait le libre-échange. Tout le monde a dit la même chose. Curieusement, lors de sa récente visite à Buenos Aires, il parlait du libre-échange des Amériques et, pourtant, nous avons conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis et il a du mal à respecter ne serait-ce que cette partie de l'accord.

On peut se demander pourquoi nous devrions conclure d'autres accords de libre-échange et pourquoi quiconque devrait croire que les États-Unis ouvriront leurs marchés, alors qu'ils ne peuvent même pas respecter l'ALENA, dont le dossier sur le bois d'oeuvre avait fait l'unanimité. Aujourd'hui, les intervenants ont tous parlé des droits de douane que les États-Unis perçoivent sur le bois d'oeuvre.

Cela nous amène au point principal, à savoir: qui doit supporter ce fardeau? C'est le gouvernement du Canada. Il devrait défendre ces accords commerciaux que nous signons. Malheureusement, ce sont les sociétés canadiennes qui sont obligées d'engager les poursuites judiciaires. Ce sont elles qui doivent payer les droits de douane qui sont actuellement contestés.

Aujourd'hui, à la veille des élections, les libéraux ont annoncé qu'ils allaient contester les droits de douane imposés sur le bois d'oeuvre. Il est étonnant qu'une telle annonce soit faite à la veille d'élections générales. Elle découle également des pressions exercées par les trois partis d'opposition. Ils ont dit vouloir une réponse explicite du gouvernement et des mesures concrètes. Comme nous le savons, les trois partis se sont entendus à cet égard.

Néanmoins, depuis de nombreuses années, le Parti libéral a l'habitude de faire des promesses au moment des élections et de les oublier une fois qu'ils sont élus. Il répète le même scénario. Il fait des promesses.

Nous avons besoin de lois, et non de promesses. Nous avons besoin de lois qui s'attaqueront à cette défaillance, car les sociétés canadiennes ne pourront pas supporter encore longtemps le fardeau des accords que nous signons avec les États-Unis. Lorsque nous signons ces accords de libre-échange, nous nous heurtons à ces pratiques restrictives, qui continueront inévitablement d'être appliquées.

Il y aura toujours des pratiques restrictives et les entreprises canadiennes devront toujours se battre pour obtenir gain de cause sur le marché mondial. Il y aura toujours des différends, si bien que nous avons besoin d'un mécanisme pour que l'industrie, le gouvernement et tous les intervenants aient une approche commune pour défendre leurs intérêts, le cas échéant. Nous ne devrions jamais plus être plongés dans une crise comme la crise sur le bois d'oeuvre. Nous sommes signataires de l'ALENA. Nous constatons maintenant qu'un des signataires ne respecte pas les termes de l'entente.

J'y étais lorsque le président du Mexique est venu à Calgary et s'est dit d'accord avec nous. Toutefois, même réunis, le Mexique et le

Canada n'ont pas la puissance des États-Unis, et c'est la raison d'être de ce partenariat.

Que faisons-nous? Nous présentons des lois en vue d'assurer que les entreprises canadiennes ne subissent pas de préjudices inutiles ou ne perdent pas tout pendant la durée de ces conflits, pendant que nous saisissons les tribunaux de ces différends, que nous intentons des poursuites et que nous recourons à tous les mécanismes qui régissent le marché mondial et qui doivent assurer que le système est fondé sur des règles solides qui s'appliquent à tous et qu'une économie plus puissante ne peut pas les ignorer, ce qui est toujours le cas.

Je reviens d'une mission commerciale en Europe centrale, dont les pays viennent de grossir l'Union européenne, qui est redevenue un grand bloc économique. D'un côté, il y a le marché américain et de l'autre l'Union européenne, deux grands blocs économiques. Nous devons veiller à avoir les mécanismes dont nous avons besoin pour nous battre.

Enfin, je suis gré à mon ami d'avoir présenté ce projet de loi et je suis heureux de voir que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international en sera saisi.

● (1810)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député qui a présenté la motion a un droit de réplique de cinq minutes qui conclura le débat. Le député de Fort McMurray—Athabasca a la parole.

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur ce projet de loi aujourd'hui, intitulé Loi sur l'indemnisation commerciale, qui aiderait tellement de Canadiens qui font de l'exportation, par exemple de bois d'oeuvre ou de bétail. Je crois que le projet de loi aiderait certainement nos entreprises à être plus concurrentielles sur le marché international, et aurait pour effet que les multinationales et les pays étrangers se rendraient compte que les Canadiens soutiennent solidement leurs industries.

Je remercie mes collègues de leur appui et de leur contribution, notamment les députés d'Île de Vancouver-Nord, de Calgary-Est et de St. John's-Sud—Mount Pearl. Je précise aussi à mon collègue de St. John's-Sud—Mount Pearl que les Terre-Neuviens seront toujours les bienvenus s'ils veulent venir occuper certains des emplois bien payés qu'on y trouve, de façon temporaire ou permanente, aussi nombreux soient-ils.

Finalement, je veux remercier mon chef, le député de Calgary-Sud-Ouest, de son soutien, de son travail énergique et de ses qualités de chef de file. Je puis assurer aux Canadiens que, sous sa direction et suivant son exemple, nous nous en tirerions beaucoup mieux comme pays.

La situation en dit long sur le gouvernement et le rôle qu'il assume quand il faut un député conservateur pour présenter un projet de loi qui offrirait un soutien réel au secteur industriel canadien, et surtout aux industries qui sont souvent malmenées par des pays étrangers qui profitent de leur propre législation pour mettre nos exportateurs dans une situation périlleuse.

Ce conflit commercial a surtout dévasté l'industrie forestière du Québec et celle de la Colombie-Britannique. Je pense que c'est à nous, en tant que parlementaires canadiens, de défendre les Canadiens, où qu'ils soient, et de s'assurer qu'ils soient traités équitablement.

Ce projet de loi offre un soutien concret à nos exportateurs. Il leur offre l'aide dont ils ont désespérément besoin dès maintenant. En fait, ce projet de loi aurait dû être présenté par le gouvernement et il aurait dû l'être il y a longtemps.

Nous sommes saisis d'une mesure législative que tous les partis d'opposition appuient. Si je ne m'abuse, aucun député de l'opposition n'est contre le projet de loi ou contre l'objet qu'il vise. Environ 65 p. 100 des Canadiens appuient ce genre de mesure législative, notamment ce projet de loi. Je crois que si le gouvernement assortissait le projet de loi d'une recommandation royale, les ministériels, notamment ceux du Nord de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique, seraient forcés de l'appuyer et il serait adopté avec l'appui d'une forte majorité de députés.

Je pense que les électeurs doivent se demander pourquoi le gouvernement libéral s'oppose à l'adoption de ce projet de loi. Je leur suggère de poser cette question, particulièrement lorsqu'ils ont l'occasion d'exprimer leur point de vue au gouvernement en ce qui concerne l'aide à accorder aux Canadiens et à l'industrie canadienne.

Le gouvernement se livre à des manoeuvres politiques au détriment des producteurs de bois d'oeuvre, des exportateurs de bovins et des exportateurs de diverses industries canadiennes. Je suppose que les travailleurs visés par ces mesures peuvent à tout le mieux espérer que le gouvernement libéral agonisant fasse volte-face et annonce peut-être quelque chose.

Mais ce n'est pas tout. Le gouvernement a annoncé tout récemment qu'il consacrerait 1,5 milliard de dollars à l'industrie du bois d'oeuvre. Pourquoi? Pour recycler les travailleurs du secteur du bois d'oeuvre qui ont perdu leur emploi et qui ne réussissent pas à se trouver du travail parce que le gouvernement n'a pas soutenu l'industrie. Cet argent servira à trouver d'autres marchés.

Je constate que la réaction du gouvernement libéral à la crise qui frappe l'industrie consiste à former les travailleurs pour d'autres emplois et à investir davantage dans la bureaucratie pour trouver d'autres marchés. Cela veut-il dire qu'on ne sait pas, ailleurs dans le monde, que nous vendons du bois? Ne faisons-nous pas déjà concurrence sur divers marchés dans ce domaine? Devons-nous maintenant acheter les clients, ou est-ce que le gouvernement libéral entend utiliser cet argent pour explorer le système solaire dans l'espoir d'y établir de nouveaux marchés où il n'y aurait pas de concurrents?

Il est probable que ces 1,5 milliard de dollars se perdront en effet dans le système solaire, comme c'est le cas de la plupart des promesses libérales. Cet argent disparaîtra en fumée et on n'en entendra plus parler. C'est une autre mauvaise utilisation de l'argent des contribuables.

Selon moi, les travailleurs canadiens et notre industrie méritent mieux. Ils méritent un gouvernement qui prendra la défense de notre pays et de nos exportateurs, et qui prendra des mesures immédiates relativement à ces enjeux, au lieu d'attendre une éternité pour finalement faire des annonces dépourvues de substance. Les travailleurs et l'industrie méritent un gouvernement conservateur.

Il a été décidé qu'une recommandation royale était nécessaire. Cette réponse ne me plaît pas, monsieur le Président, mais je vous sais gré de vous être penché sur la question. Les Canadiens doivent se poser les questions suivantes: pourquoi le gouvernement libéral ne

Ajournement

fournira-t-il pas une recommandation royale? Pourquoi le gouvernement libéral ne répondra-t-il pas au Parlement, à 65 p. 100 des Canadiens représentés au Parlement qui veulent que ce projet de loi franchisse les étapes du processus? Pourquoi les libéraux s'y opposent-ils à cette étape-ci? Je crois qu'ils ne veulent pas coopérer avec le reste du Parlement.

●(1815)

Si les conservateurs forment le gouvernement, nous coopérerons avec les autres partis. Nous ferons avancer les choses et nous travaillerons pour les Canadiens.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote est reporté au mercredi 30 novembre 2005, immédiatement avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais revenir à une question à laquelle je n'ai pas obtenu une réponse satisfaisante. La question dont je parle portait sur le bois d'oeuvre. Nous en avons beaucoup parlé ces derniers temps, mais je crois que nous conviendrons tous que le débat n'est pas clos. Je ne suis pas le seul de ce côté-ci de la Chambre qui a l'impression que la réponse à cette question n'était pas satisfaisante.

Je dois me ranger derrière les commentaires formulés par le secteur lui-même. Certains députés ont dit ce soir que le secteur du bois d'oeuvre avait été abandonné.

Ajournement

Énormément de questions ont été posées à la Chambre au cours des derniers mois sur ce que le gouvernement libéral a l'intention de faire pour aider le secteur du bois d'oeuvre. Franchement, nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante et le secteur non plus.

Aujourd'hui, on nous a annoncé 1,5 milliard de dollars. Je ne sais pas vraiment d'où vient cet argent, mais c'était encore une annonce surprise. Est-ce que cela suffira pour régler le problème? Absolument pas. D'un bout à l'autre du pays, l'industrie du bois d'oeuvre a critiqué sévèrement le gouvernement en disant que cela ne règle pas le problème fondamental. C'est encore une solution de fortune à un problème beaucoup plus grave.

Les Américains ont encore en caisse plus de 5 milliards de dollars qui viennent de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. J'ai passé du temps à Washington, où je me suis entretenu avec des membres du Congrès. De nombreux députés conservateurs sont allés à Washington pour discuter avec des membres du Congrès. Malheureusement, ils ont constaté que nos pendants américains ne comprennent pas vraiment la question. Le gouvernement du Canada ne les a pas sensibilisés à la question. On ne leur a pas expliqué à quel point ce différend nuit aux industries canadiennes. Les Américains ont encouragé les députés de l'opposition à parler plus fort que le gouvernement du Canada. Ils ont même eu l'impression que notre gouvernement ne défendait pas les intérêts de l'industrie canadienne.

Nous avons essayé, mais peut-être qu'à notre retour, au début de la nouvelle année, lorsque nous formerons le gouvernement, nous serons en mesure de faire davantage que de lancer de l'argent pour régler le problème. Nous n'avons pas vu cet argent dans aucun des trois budgets présentés jusqu'ici cette année. Nous aimerions savoir d'où il vient et comment il réglera le problème. D'après ce que nous voyons de ce côté-ci de la Chambre, ces fonds ne régleront pas le problème.

Je n'ai pas mentionné toutes les questions que le gouvernement n'a pas su régler. La liste est longue, mais il me reste moins d'une minute pour dire que le gouvernement n'a pas réglé le problème de l'ESB. Les producteurs de crevettes de Terre-Neuve doivent encore payer un tarif douanier de 20 p. 100 en Europe. Je ne pense pas avoir entendu le ministre du Commerce parler de cette question. Bien des problèmes n'ont pas été abordés. Je n'ai mentionné que quelques-uns des problèmes.

• (1820)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a toujours envoyé un message clair aux États-Unis au sujet du bois d'oeuvre: abrogez les ordonnances d'imposition de droits, remboursez les droits prélevés et respectez vos obligations en vertu de l'ALENA.

Depuis que les États-Unis ont imposé des droits accablants sur le bois d'oeuvre en 2002, le gouvernement a travaillé sans relâche à les faire annuler. Les Canadiens savent que nous avons lutté et encore lutté dans l'arène internationale et que nous avons gagné et encore gagné, mais notre principale préoccupation dans ce différend consiste à trouver une solution durable, à long terme. Le gouvernement a toujours été prêt à négocier une solution à long terme, mais le Canada a suspendu les négociations parce que les États-Unis avaient refusé de se conformer à la décision du comité de contestation extraordinaire de l'ALENA.

Le 10 août, le Comité de contestation extraordinaire a déclaré à l'unanimité que le bois d'oeuvre ne représentait aucun danger pour les producteurs des États-Unis. Cela signifie que les États-Unis sont

légalement obligés d'abroger les ordonnances et de rembourser les droits prélevés. Le gouvernement américain a néanmoins rejeté la décision et prétendu, sur la base d'une subtilité juridique, qu'il continuerait d'imposer des droits au bois d'oeuvre canadien.

Nous avons abordé la question avec les plus hautes instances politiques américaines. Le premier ministre a dit très clairement au président Bush que nous attendons des États-Unis qu'ils respectent leurs obligations commerciales internationales. En fait, comme les députés le savent, il l'a dit récemment de manière très courageuse, non seulement dans un entretien privé avec le président, mais aussi sur des tribunes commerciales publiques du monde entier.

Le ministre du Commerce international a parlé avec ses homologues à maintes occasions pour exprimer les vives inquiétudes du Canada face à l'inaction des États-Unis dans le dossier du bois d'oeuvre. L'ambassadeur McKenna et nos consuls généraux aux États-Unis défendent activement nos intérêts. Le gouvernement va de l'avant à toute vapeur dans ses contestations relatives au bois d'oeuvre devant le Tribunal de commerce international des États-Unis, les autorités de l'ALENA et l'OMC. Nous avons récemment remporté une autre grande victoire dans une affaire de subventions concernant l'ALENA, et les Canadiens célébraient lorsque le département du Commerce s'est enfin conformé aux instructions du groupe spécial de l'ALENA.

Le gouvernement a pris des mesures énergiques pour soutenir l'industrie pendant que tout cela se passait. En 2002-2003, nous avons financé la défense de l'APFC. Nous avons accordé 3 millions de dollars pour aider notre ambassade à Washington à défendre nos intérêts, pour soutenir les contestations des associations de l'industrie et pour aider les travailleurs. Nous avons financé, à hauteur de 356 millions de dollars, le programme canadien d'exportation, les activités de R-D, la recherche sur la valeur ajoutée, les travaux sur le dendroctone du pin, le centre d'excellence des pâtes et papiers, le Consortium de recherche en forêt boréale et l'Initiative d'adaptation économique de l'industrie et des collectivités touchées par le différend sur le bois d'oeuvre.

Les deux années suivantes, nous avons accordé des fonds à l'industrie pour payer les litiges. Pendant les quatre années dont je parle, nous avons accordé les sommes suivantes: foresterie, 20 millions de dollars; recherche sur les forêts, 325 000 \$; dendroctone du pin, 100 millions de dollars; soutien communautaire au Québec, 50 millions de dollars. Au total, 526 millions de dollars ont été attribués.

Je dois féliciter le caucus de la foresterie du Parti libéral parce qu'il a travaillé pendant des mois. Nous sommes d'accord avec les autres partis sur les garanties de prêt, mais ce n'est pas tout. Nous avons mis beaucoup d'autres idées en avant. Nous avons injecté de l'argent pour parvenir à assurer la compétitivité à long terme. Nous avons dégagé des fonds pour la bioénergie, pour les déductions pour amortissement accéléré, pour l'innovation en foresterie et la valeur ajoutée, afin d'élargir nos marchés dans le monde, pour la formation professionnelle et l'embauche de jeunes et de membres des groupes sous-représentés, pour l'adaptation des collectivités et pour le soutien industriel aux petites entreprises.

Le message que le gouvernement du Canada envoie aux États-Unis est clair: ce pays doit respecter ses obligations internationales. Nous faisons comprendre au gouvernement et au peuple des États-Unis que ce pays ne peut plus se faire d'illusion au sujet de ce que le Canada réclame dans le dossier du bois d'oeuvre. Nous voulons voir la fin des droits américains illégaux et le remboursement des droits qui ont déjà été payés.

• (1825)

M. Ted Menzies: Monsieur le Président, je ne suis pas surpris d'entendre l'annonce de tous ces montants d'argent pour l'industrie. Là n'est pas la question. Les ministériels peuvent se lever et faire de l'esbroufe tant qu'ils veulent, ça n'a aucun effet.

Ce que j'ai remarqué, c'est que le premier ministre a attendu deux mois avant même de téléphoner au président. Il était plus que temps.

À ma connaissance, on ne peut pas négocier ou même discuter efficacement d'un dossier si on ne se donne pas la peine d'appeler au téléphone la personne avec qui on est en désaccord. Il est malheureux que le premier ministre n'ait jamais vraiment eu de réunion officielle avec le président pour discuter du bois d'oeuvre. Pourquoi...

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles a la parole.

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, le plus embarrassant dans ce débat n'est pas que le NPD, les conservateurs ou le Bloc n'aient rien fait pendant que le gouvernement prenait plein de mesures en 2003-2004, participait à de nombreuses négociations et déployait beaucoup d'efforts.

Ce qui est le plus embarrassant, c'est que les porte-parole des partis n'aient même pas été au courant de toutes les activités que j'ai énumérées aujourd'hui. Il y a eu un certain nombre de débats d'urgence. Ces députés ne peuvent accepter le fait que toutes ces activités avaient lieu. Ils ne se rendent même pas compte de ce qui est fait. Comment peuvent-ils bien débattre efficacement la question?

Le député a laissé entendre que les membres du Congrès n'étaient pas au courant. Le président de l'Association parlementaire Canada-États-Unis est un député conservateur. Si les membres du Congrès américain ne sont pas au courant, eh bien le député devrait parler à ce président, qui est dans son parti.

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, je constate que la question que je dois aborder à l'heure de l'ajournement est la Commission nationale des libérations conditionnelles. Ce n'est pas véritablement le sujet dont je voulais parler, mais si on veut parler de cela, je n'ai pas d'objection.

Ce qui me préoccupe, c'est qu'un pédophile condamné à 42 reprises a été remis en liberté, s'est installé à Merritt, pas loin de ma collectivité, a été contraint de déménager par la population de Merritt et est venu s'installer à Kamloops.

Il a été condamné à 42 reprises. Nous n'avons pas la liste de toutes les fois où il a été arrêté pour méfait, mais il a été condamné à 42 reprises. Ce sont simplement des condamnations. Il a détruit la vie de plus d'enfants que je n'ose l'imaginer. Il a également détruit la vie de leurs parents et d'autres membres de leur famille.

Je n'arrive pas à comprendre comment un gouvernement peut juger bon de remettre en liberté un individu qui a refusé de participer à des programmes de réadaptation chaque fois que cela lui a été offert. Il incombe maintenant au détachement de la GRC de ma localité de surveiller cet individu 24 heures par jour, sept jours par semaine afin de s'assurer qu'il ne commette pas un autre crime. Nous savons tous que ce n'est qu'une question de temps avant qu'il récidive. Cet homme est une véritable bombe à retardement.

Quiconque refuse d'être traité ne devrait pas être autorisé à réintégrer la société. Cet individu a certes purgé sa peine. Je respecte cela. La loi prévoit que nous devons le libérer. La loi devrait prévoir

Ajournement

aussi que si quelqu'un refuse d'être traité, voire d'admettre qu'il a fait quelque chose de mal, on devrait ajouter des conditions à sa libération. Cela n'est pas fait.

Cet homme, David Caza, vit actuellement dans une maison de transition dans la ville de Kamloops. Il vit à trois pâtés de maisons de pas moins de trois écoles primaires. Si les députés pensent que les parents de Kamloops ne s'inquiètent pas vivement de la présence de cet homme, je les invite à y repenser. Il ne se passe pas une journée sans que je reçoive un appel de parents inquiets qui me demandent ce que je peux faire à cet égard. Je suis, hélas, forcé de leur dire que je ne peux rien faire parce que c'est la loi. La loi est mal faite, mais c'est la loi.

La GRC surveille cet homme 24 heures par jour, ce qui fait que l'agent de garde ne peut être affecté à aucune autre tâche dans la collectivité. J'ignore comment cela fonctionne. J'ai une grave préoccupation. Cet homme n'a pas de parents dans ma région. Il n'a pas de perspectives d'emploi dans ma région. Pourquoi est-il venu s'y installer? Comment cela peut-il être permis?

Le gouvernement a eu 12 ans pour prendre toutes les mesures voulues pour protéger les enfants et les familles du pays. Il a échoué lamentablement à cet égard. La réponse que m'a donnée la vice-première ministre ne convient pas. À un moment donné durant votre vie comme membre du Parti libéral, vous allez devoir assumer la responsabilité de vos actes et de l'inaction de votre parti. Vous ne l'avez pas encore fait. Il me tarde d'entendre la réponse de la ministre.

• (1830)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): J'imagine que la députée adressait ses observations à la présidence, mais elle pourra corriger cela dans la minute qui lui reste.

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier la députée de Kamloops—Thompson—Cariboo pour sa question sur ce sujet. Normalement, en raison des préoccupations liées à la protection des renseignements personnels, nous n'aurions pu discuter directement des détails du cas d'un délinquant. Dans ce cas, cependant, nous avons appris par l'entremise des médias que le délinquant en question avait purgé une peine d'incarcération de 10 mois dans un établissement correctionnel provincial pour ensuite être libéré, conformément à la loi.

Je me dois de souligner que l'administration de la justice par la police, les procureurs de la Couronne et les tribunaux est de compétence provinciale. La garde des délinquants purgeant une peine de moins de deux ans relève également de la compétence des provinces.

Comme je l'ai déjà dit, nous sommes tous au fait de la récente libération de ce délinquant qui a perturbé plusieurs collectivités de la Colombie-Britannique. Il est entendu que de telles circonstances peuvent s'avérer traumatisantes, et nous tenons à exprimer notre sympathie aux victimes et aux membres de leur famille, qui ont été directement touchés par les actes criminels commis par ce délinquant.

Ajournement

• (1835)

[Français]

Comme l'honorable députée de l'opposition est certainement en mesure de le comprendre, la prévention de la récidive chez les délinquants sexuels nécessite l'adoption d'une approche multidimensionnelle.

[Traduction]

Au cours des dernières années, le gouvernement libéral a adopté plusieurs initiatives législatives et politiques à l'égard des délinquants sexuels et des autres délinquants violents.

Un délinquant peut être déclaré « délinquant à contrôler » au moment de la détermination de la peine, de sorte qu'il sera assujéti à une période de surveillance communautaire d'une durée maximale de dix ans, en plus de se voir imposer une peine d'emprisonnement d'au moins deux ans. Un délinquant peut aussi être déclaré « délinquant dangereux » au moment de la détermination de la peine, de sorte qu'il peut demeurer incarcéré indéfiniment et être surveillé pendant le reste de sa vie. Les délinquants sexuels et les autres délinquants violents peuvent demeurer incarcérés, c'est-à-dire en détention, jusqu'à l'expiration de leur peine.

Si le Service correctionnel du Canada a des motifs raisonnables de croire qu'un détenu sur le point d'être libéré risque de représenter un danger pour certaines personnes, il doit fournir à la police, avant la libération du détenu, tous les renseignements pertinents quant à ce danger éventuel. Grâce au Système national de repérage déjà en place, les procureurs peuvent signaler au CIPC les délinquants susceptibles d'être considérés comme des délinquants dangereux.

Les juges peuvent également, dans certaines circonstances — des infractions avec violence par exemple — fixer la date d'admissibilité à la libération conditionnelle à la moitié de la peine. La police ou toute autre personne ayant des motifs raisonnables de le faire peut demander aux tribunaux d'imposer aux délinquants sexuels ou aux autres délinquants violents remis en liberté une ordonnance de bonne conduite assortie d'une vaste gamme de conditions: déplacements restreints, se présenter au poste de police ou habiter à un endroit particulier, par exemple.

Grâce au Système national de filtrage déjà en place, il est possible de consulter les casiers judiciaires aux fins de sélection des personnes qui sollicitent des postes ou des fonctions de confiance auprès d'enfants.

[Français]

Ces mesures constituent un moyen efficace et exhaustif de composer avec les délinquants sexuels à risque élevé.

[Traduction]

Cela étant dit, la sécurité du public demeure notre toute première priorité. Notre gouvernement continuera donc de chercher des moyens novateurs pour améliorer le système correctionnel et le régime de libération conditionnelle.

Mme Betty Hinton: Monsieur le Président, d'abord, permettez-moi de dire au secrétaire parlementaire qu'il ne subsiste aucun doute dans mon esprit quant au fait que tous les intervenants, de la commission des libérations conditionnelles à tous ceux qui ont entendu ces affaires, les tribunaux et les avocats, ont suivi les règles en vigueur à la lettre. Je l'affirme.

Les règles sont de compétence fédérale. Au début de son discours, le député d'en face a dit qu'elles étaient de compétence provinciale. C'est ce que je disais. Il est temps que vous interveniez et que le gouvernement fédéral assume ses responsabilités...

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je rappelle de nouveau à la députée la façon d'adresser ses commentaires.

Mme Betty Hinton: Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser. Je suis habituée à débattre.

Je rappelle au député d'en face que nous devons assumer nos responsabilités lorsque nous occupons un poste de confiance, ce que nous faisons à titre de députés. Nous devons assumer la responsabilité de mettre en place des lois qui peuvent être respectées et qui protégeront les gens. Cette loi n'est pas...

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a la parole.

L'hon. Roy Cullen: Monsieur le Président, la députée de Kamloops—Thompson—Cariboo sait sans doute que la détermination de la peine et la libération conditionnelle sont des questions qui préoccupent la vice-première ministre et son gouvernement. D'ailleurs, la vice-première ministre a demandé au Comité de la justice de se pencher sur les mesures relatives à la détermination de la peine et à la libération conditionnelle. Le comité a accepté de créer un sous-comité pour cet examen.

Malheureusement, des élections seront déclenchées et le sous-comité devait commencer ses travaux à la mi-décembre. Il devra attendre après les élections, mais le gouvernement est déterminé à revoir les mesures relatives à la détermination de la peine et à la libération conditionnelle. Il faudra attendre après les élections.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, plus tôt ce mois-ci, j'ai posé quelques questions au sujet d'une tragédie qui s'est produite au large de nos côtes au début de l'année quand le navire de pêche *Melina and Keith II* a coulé, faisant quatre morts. Le temps qu'il a fallu à l'équipe de recherche et sauvetage pour se rendre sur les lieux est totalement inacceptable.

Je sais que le secrétaire parlementaire se prépare à prendre la parole et à lire le discours qu'on lui a préparé, mais avant qu'il le fasse, je veux qu'il écoute un résumé des faits, que je ne fais généralement pas à la Chambre.

Il a fallu plus de quatre heures pour atteindre le *Melina and Keith*. Le signal de détresse a été lancé vers 15 h 26. Les services de recherche et sauvetage en étaient conscients, mais devaient d'abord déterminer l'authenticité de cet appel au secours. Il a fallu pour ce faire environ 40 minutes. À cette fin, différentes personnes ont été contactées, notamment des membres des familles de l'équipage, ce qui n'était pas nécessaire, comme je l'expliquerai dans un moment.

Pourquoi l'équipe de recherche et de sauvetage, qui était en service à 15 h 26 et qui ne devait pas quitter les lieux avant 16 heures, a-t-elle été autorisée à partir alors qu'on savait qu'un navire en détresse se trouvait en mer?

La position du navire a été déterminée peu après 16 heures, alors qu'on venait de permettre aux membres d'équipage de l'hélicoptère de rentrer chez eux. Je le répète, les services de recherche et de sauvetage ont fait toutes sortes d'appels pour savoir si oui ou non le *Melina and Keith* était en mer et connaître en gros sa position, afin de vérifier que le signal de détresse était bien valide. Comme je l'ai dit, on a appelé des membres de la famille.

Ajournement

Tous les navires de cette classe ont une boîte noire. C'est obligatoire. Ainsi, le ministère des Pêches et des Océans, le MPO, connaît l'emplacement des navires en tout temps. La position est même mise à jour toutes les heures. Le *Melina and Keith* utilisait des engins fixes et des filets maillants. Il ne s'est déplacé que de moins d'un mille au cours de la période de trois heures et le ministère des Pêches et des Océans savait exactement où il était. Durant toute la période où les services de recherche et de sauvetage faisaient des appels et passaient 40 minutes à établir la position du navire, le MPO aurait pu leur dire en quelques secondes où le *Melina and Keith* se trouvait, si les activités de ces services avaient été coordonnées.

Par-dessus le marché, l'avion de surveillance du MPO était en vol à ce moment-là, dans le corridor de Bonavista. Les membres d'équipage de cet avion ont entendu parler de l'incident. Ils ont demandé à deux reprises la permission de voler au-dessus de la zone où le navire était censé être en détresse, mais on leur a dit que la situation était sous contrôle et qu'ils n'avaient pas à se rendre sur place.

L'avion aurait pu attirer l'attention de navires proches et un sauvetage aurait pu être effectué des heures plus tôt. Quinze minutes de gagnées et on aurait sauvé une vie. Vingt-cinq minutes de gagnées et on aurait pu en sauver au moins deux.

Entre-temps, à terre, une fois que la période de 40 minutes a été écoulée et que la position du navire a été établie, il a fallu à l'équipage de l'hélicoptère de recherche et de sauvetage une heure et 55 minutes de plus, ce qui fait au total plus de deux heures et demie, pour enfin décoller. C'est inacceptable.

Nos unités de recherche et de sauvetage travaillent huit heures par jour, cinq jours par semaine, et d'autres équipages sont en attente, ce qui ne sert à rien dans un endroit comme Terre-Neuve.

Alors que j'interviens ce soir, on nous apprend qu'une autre tragédie s'est produite au large de la côte de Terre-Neuve. Il ne s'agit pas de savoir si les services de recherche et de sauvetage auraient pu faire quoi que ce soit ou s'ils ont fait ce qui s'imposait. Il est plutôt question d'un cas où le temps qu'il a fallu pour intervenir a coûté des vies. Cela ne devrait jamais plus se reproduire.

● (1840)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir soulevé la question, non seulement pour que la population sache que les délais appropriés ont été respectés, mais aussi pour que les bonnes idées soient rendues publiques. Pendant que nous modernisons les services de recherche et de sauvetage, et regardons ce qui peut être fait, il faut espérer que nous tenions compte des suggestions du député.

À cause de ses vastes eaux territoriales, de ses côtes d'une longueur inégale et de son climat rigoureux, le Canada a l'un des environnements les plus difficiles dans le monde pour les missions de recherche et de sauvetage. Le personnel et les appareils que nous affectons à la recherche et au sauvetage sont déployés de telle manière qu'ils puissent fournir le meilleur niveau de service possible, compte tenu des ressources disponibles.

La politique nationale en matière de recherche et de sauvetage stipule que les principaux appareils de recherche et de sauvetage, soit l'hélicoptère Cormorant et les avions Hercules et Buffalo, soient normalement maintenus en état de préparation de telle sorte qu'ils puissent être en vol en moins de 30 minutes au cours de périodes de pointe et en moins de deux heures au cours de périodes calmes. Dans la grande majorité des cas, les équipages de recherche et de

sauvetage répondent dans des délais plus courts que ces délais de réaction prescrits.

Les équipes de recherche et de sauvetage des Forces canadiennes répondent le plus vite possible à tout appel de détresse. Dans le cas en question, l'équipage du Cormorant a répondu en une heure et 20 minutes, ce qui est nettement inférieur au délai de réaction prescrit. Il a fallu encore une heure et 13 minutes au Cormorant pour voler de sa base de Gander, à Terre-Neuve, jusqu'au lieu du naufrage. L'équipage de recherche et de sauvetage est donc arrivé aussi vite qu'il le pouvait mais, malheureusement, malgré ses grands efforts, le navire avait coulé.

Dans ce cas tragique, l'équipage de l'hélicoptère de recherche et de sauvetage Cormorant n'a pu sauver quatre des huit personnes à bord du *Melina and Keith II*. Malgré leur excellence et les efforts considérables, nos équipages de recherche et de sauvetage ne peuvent pas toujours sauver toutes les personnes en détresse. Nos pensées accompagnent les familles de ceux qui ont péri au cours de cette tempête.

Les Canadiens peuvent toutefois avoir l'assurance que le personnel et les appareils que nous affectons aux missions de recherche et de sauvetage sont soigneusement déployés pour garantir le meilleur niveau de service possible, compte tenu des ressources disponibles.

Les escadrons de recherche et de sauvetage des Forces canadiennes sont toujours en état de préparation conformément à la politique nationale, qui est dictée sous la direction conjointe du sous-ministre de la Défense nationale, du chef d'état-major de la Défense et du commissaire de la Garde côtière canadienne.

Nos délais d'intervention de recherche et de sauvetage reposent sur de nombreuses années d'expérience dans ce secteur. Ces délais peuvent être réorganisés pour coïncider avec des périodes de très forte activité de recherche et de sauvetage. En outre, tout appareil des Forces canadiennes peut être utilisé pour accomplir des missions de recherche et de sauvetage si les circonstances le justifient.

Le député sait et comprend sûrement que nous visons également à examiner et à améliorer tout le système, de même qu'à fournir de nouveaux appareils pour améliorer ce système encore davantage, bien qu'il respecte actuellement les lignes directrices, comme le montrent les données. J'espère que le député partage mon intérêt. En tant que député du Yukon, j'estime que, lorsque cet examen sera terminé, au moins un appareil pourra servir à des missions de recherche et de sauvetage, et peut-être à d'autres activités, au nord du 60^e parallèle.

Les Forces canadiennes affectent plus de 700 de leurs membres aux missions de recherche et de sauvetage. Ces militaires exécutent une tâche essentielle en tant que premiers intervenants dans ces missions, d'un océan à l'autre. Ce sont des professionnels dévoués, et les Canadiens peuvent être fiers du travail qu'ils accomplissent pour notre pays.

● (1845)

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, je n'ai aucunement l'intention de m'en prendre au ministre ou aux gens qui travaillent dans le domaine de la recherche et du sauvetage. Chaque fois qu'ils sont en service, ils mettent leur vie en danger et font un travail fantastique.

Ajournement

Je vais m'en prendre au ministère de la Défense nationale et au ministère des Pêches et des Océans, dont la gestion et la coordination laissent à désirer. La quantité de ressources que nous avons et l'endroit où elles sont affectées importent peu si elles ne sont pas bien gérées.

C'est là un parfait exemple de la gestion catastrophique des ressources dans un domaine où nous ne pouvons pas nous permettre de mal les gérer. Des gens sont morts à cause de l'incompétence totale des responsables. Une telle chose ne doit jamais se reproduire, et pour y veiller, je demande au ministre, officiellement, d'ordonner une enquête judiciaire sur l'incident.

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, les propositions du député sont intéressantes. Ce n'est pas nouveau qu'il y ait des problèmes quand plusieurs ministères doivent coordonner leurs efforts.

Nous devons mettre sur pied une meilleure méthode, surtout dans des domaines d'une importance capitale comme la surveillance et les

activités de recherche et de sauvetage sur la côte est, et aussi dans le Nord, où les territoires sont si vastes et les ressources si rares qu'il faut que tous les ministères travaillent de concert avec les autres gouvernements et toute organisation qui pourrait avoir des ressources à offrir. Nous devons établir un réseau efficace afin de sauver des vies, comme nous aurions pu le faire en l'occurrence.

Je félicite le député d'avoir fait des propositions intéressantes afin d'améliorer la situation. J'espère que les gens qui ont le pouvoir de les mettre en oeuvre le feront.

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 50.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 24 novembre 2005

AFFAIRES COURANTES

Le rapport sur le Compte du Canada pour 2003-2004	
M. Eyking	10069
Inforoute Santé du Canada	
M. Thibault (Nova-Ouest)	10069
Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. LeBlanc	10069
Loi sur le Comité de parlementaires sur la sécurité nationale	
Mme Stronach (au nom de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile)	10069
Projet de loi C-81. Présentation et première lecture	10069
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	10069
Délégations interparlementaires	
M. Benoit	10069
M. Johnston	10069
M. Wilfert	10069
Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Boudria	10070
Adoption du rapport	10070
Patrimoine canadien	
Mme Catterall	10070
La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	
M. Tilson	10070
Projet de loi C-453. Présentation et première lecture	10070
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	10070
Loi instituant la Journée nationale de l'autisme	
M. Stoffer	10070
Projet de loi C-454. Présentation et première lecture	10070
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	10070
Le Code criminel	
M. Warawa	10070
Projet de loi C-455. Présentation et première lecture	10070
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	10070
Le Code criminel	
M. Poilievre	10070
Projet de loi C-456. Présentation et première lecture	10070
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	10071
Pétitions	
La qualité de l'eau	
Mme Gallant	10071
La Loi sur le droit d'auteur	
M. Julian	10071
Les ignifuges	
M. Julian	10071

La Loi canadienne sur la santé

M. Julian 10071

La Loi sur les aliments et drogues

Mme Bonsant 10071

Les affaires étrangères

Mme Catterall 10071

Le mariage

M. Hanger 10071

Les produits de santé naturels

M. Hanger 10071

L'autisme

M. Hanger 10072

La Loi de l'impôt sur le revenu

M. Boshcoff 10072

Les terminaux de GNL

M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest) 10072

Questions au Feuilleton

M. LeBlanc 10072

Questions transformées en ordres de dépôt de documents

M. LeBlanc 10072

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits

Motion de l'opposition—La confiance dans le gouvernement

M. Harper 10073

Motion 10073

M. Szabo 10075

M. Thibault (Nova-Ouest) 10076

M. MacKay 10076

M. Valeri 10077

M. Goldring 10079

M. Anderson (Victoria) 10079

M. Julian 10079

M. Layton 10080

M. Ianno 10082

M. Julian 10083

M. Thibault (Nova-Ouest) 10084

M. Duceppe 10084

M. Ianno 10087

M. Chong 10088

M. Scarpaleggia 10088

M. MacKay 10089

M. Thibault (Nova-Ouest) 10090

M. Anderson (Victoria) 10091

M. Hill 10091

M. Thibault (Nova-Ouest) 10093

Mme Fry 10093

Mme McLellan 10094

M. Fitzpatrick 10095

M. Crête 10095

M. Casson 10096

M. Thibault (Nova-Ouest) 10096

M. Bagnell 10098

Mme Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques).....	10098
M. Moore (Fundy Royal).....	10098

Les travaux de la Chambre

Mme Redman	10100
Motion	10100
Adoption de la motion	10100

Les crédits

Motion de l'opposition—La confiance dans le gouvernement

Motion	10100
M. Szabo	10100
M. Boulianne.....	10100
M. Komarnicki	10101
M. Boulianne.....	10102
M. Goodyear	10103

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Anne Pennell

M. St. Amand	10103
--------------------	-------

Le député de Westlock—St. Paul

M. Ritz	10103
---------------	-------

La Société historique de Fort Garry

Mme Neville	10104
-------------------	-------

La politique étrangère

Mme Lalonde.....	10104
------------------	-------

La Semaine de sensibilisation des comités consultatifs de citoyens

M. Cullen (Etobicoke-Nord).....	10104
---------------------------------	-------

Le député de Colombie-Britannique-Southern Interior

M. Gouk.....	10104
--------------	-------

L'Université de Waterloo

M. Telegdi	10104
------------------	-------

Le Mois du diabète

Mme Deschamps.....	10105
--------------------	-------

Le Mouvement d'implication francophone d'Orléans

M. Godbout	10105
------------------	-------

Le député d'Okanagan—Shuswap

M. Thompson (Wild Rose).....	10105
------------------------------	-------

Le caucus féminin libéral

Mme Boivin.....	10105
-----------------	-------

L'immigration

M. Christopherson	10106
-------------------------	-------

La justice

M. Sorenson.....	10106
------------------	-------

Le député de Saint-Maurice—Champlain

M. Marceau	10106
------------------	-------

Le rapport Gomery

M. Keddy.....	10106
---------------	-------

Le prix pour l'excellence en tourisme

M. Proulx.....	10106
----------------	-------

QUESTIONS ORALES

Les finances

M. Nicholson.....	10107
M. Goodale.....	10107
M. Nicholson.....	10107
M. Goodale.....	10107
M. Solberg	10107
M. Goodale.....	10107

Les fiducies de revenu

M. Solberg	10107
M. Goodale.....	10107
M. Solberg	10107
M. Goodale.....	10108

Le Supplément de revenu garanti

M. Duceppe	10108
M. Ianno	10108
M. Duceppe	10108
M. Lapierre (Outremont).....	10108
M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain).....	10108
M. Lapierre (Outremont).....	10108
M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain).....	10108
M. Ianno.....	10108

La pauvreté chez les enfants

M. Broadbent.....	10109
Mme Bakopanos	10109
M. Broadbent.....	10109
M. Goodale.....	10109

Le Programme de commandites

M. Jaffer	10109
-----------------	-------

Le Parti libéral du Canada

M. Poilievre.....	10109
-------------------	-------

Le Programme de commandites

M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).....	10109
M. Lapierre (Outremont).....	10110
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).....	10110
M. Brison.....	10110

Le Code canadien du travail

Mme Lavallée.....	10110
M. Owen (Vancouver Quadra).....	10110
M. Vincent	10110
M. Lapierre (Outremont).....	10110

Le bois d'oeuvre

M. Crête	10110
M. Lapierre (Outremont).....	10110
M. Crête	10110
M. Lapierre (Outremont).....	10111

L'Agence du revenu du Canada

M. Pallister.....	10111
M. Goodale.....	10111
M. Pallister	10111
M. Goodale.....	10111

L'éthique

M. Watson.....	10111
M. Brison.....	10111
M. Watson.....	10111
M. Goodale.....	10111

La Loi électorale du Canada	
M. Holland	10111
M. Bélanger	10112
La coopération internationale	
Mme McDonough	10112
M. Goodale	10112
Mme McDonough	10112
M. Goodale	10112
La citoyenneté et l'immigration	
Mme Guergis	10112
M. Volpe	10112
M. Tweed	10112
M. Volpe	10112
M. Jaffer	10112
M. Volpe	10113
Les activités de financement politique	
M. Batters	10113
La sécurité publique	
M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	10113
Mme McLellan	10113
M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	10113
Mme McLellan	10113
Le registre des armes à feu	
M. Breitzkreuz	10113
Mme McLellan	10114
M. Breitzkreuz	10114
Mme McLellan	10114
L'environnement	
M. Paradis (Brome—Missisquoi)	10114
M. Dion	10114
Les travaux de la Chambre	
M. Hill	10114
M. Valeri	10114
Recours au Règlement	
Le langage antiparlementaire	
M. Volpe	10115
Les Forces canadiennes	
M. Graham (Toronto Centre)	10115
Recours au Règlement	
Vote sur le projet de loi C-301	
Mme Bakopanos	10115
M. Gauthier	10115

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre	
Agriculture et Agroalimentaire	
M. Ritz	10116
Recours au Règlement	
Le langage antiparlementaire	
M. Hill	10116

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits	
Motion de l'opposition — La confiance dans le gouvernement	
Motion	10116
M. Gauthier	10116
Mme Marleau	10117
M. Boulianne	10118
Mme Guay	10118
M. Scarpaleggia	10119
Mme Marleau	10120
M. Solberg	10120
M. Epp	10121
M. Nicholson	10122
M. Telegdi	10123
M. Warawa	10124
M. Lapierre (Outremont)	10124
M. Côté	10125
Mme Gallant	10126
Mme Fry	10126
M. Gouk	10128
M. Siksay	10128
M. Hearn	10129
M. Cullen (Etobicoke-Nord)	10130
M. Scarpaleggia	10130
Mme Oda	10131
M. Siksay	10132

SANCTION ROYALE

Le vice-président	10132
-------------------------	-------

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur l'indemnisation commerciale	
Projet de loi C-364. Deuxième lecture	10133
Décision de la présidence	
Le vice-président	10133
Deuxième lecture	
M. McTeague	10133
M. Crête	10135
M. Siksay	10136
M. Hearn	10138
M. Obhrai	10139
M. Jean	10140

MOTION D'AJOURNEMENT

Le bois d'oeuvre	
M. Menzies	10141
M. Bagnell	10142
La Commission nationale des libérations conditionnelles	
Mme Hinton	10143
M. Cullen (Etobicoke-Nord)	10143
Pêches et Océans Canada	
M. Hearn	10144
M. Bagnell	10145

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**